

J. P. Bourneau	21.00
Alid Beilth	55.50
Goyagne Lervais	12.50
Jean Gauthier	12.50

(A)

No. 2 Series, BLANK BOOKS

SIZE 14" x 9"

Made in the following rulings:

Ledgers 1, 2, 3 ac. ind. in front	200, 300, 400, 500 pps.
Ledgers 1 ac. ind. in front	200, 300, 400, 500 pps.
Journals	200, 300, 400, 500 pps.
Cash Books, 2 column	200, 300, 400, 500 pps.
Cash Books, 3 column	200, 300, 400, 500 pps.
Cash Books, 4 column	200, 300, 400, 500 pps.
Minute Books	200, 300, 400, 500 pps.
Bank Ledgers, Indexed	200, 300, 400, 500 pps.

SIZE 17" x 7 1/4"

Long Day, Double Col.	200, 300, 400, 500 pps.
----------------------------	-------------------------



W. B & R.

This book is indicated by ↓.

When reordering ask for No. 2 Series and title indicated. If your dealer does not have it in stock, he can get it in a few days.

LIBRAIRIE

BOOKSELLER

P. V. AYOTTE,

Impressions et Job Printing
Règlage de tous genres Ruling Machine
Spécialité :- Fournitures de Bureau

1465 NOTRE-DAME,

TROIS-RIVIERES

1946

Nomination des Conseillers.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

Route Charlevoix.

electors
councilors

A une assemblée des contribuables de la
 susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire
 de ses séances, mercredi le neuvième
 jour de janvier, mil neuf cent quarante-
 six, sous la présidence de G. D. Jumeau-
 lévy, Secrétaire-Trésorier et Président d'élec-
 tion aux fins de pourvoir trois Conseillers
 pour remplacer M^{rs}. André Fortin, Ernest
 Jarry et Thomas Doucet, tous trois sor-
 tant de charge; Le tout suivant avis
 publiqués, dûment lus et actés en date
 du dixième jour de janvier, 1946, dont
 l'original revêtu du certificat de qualifi-
 cation demeurera annexé au livre des publi-
 cés.

A dix heures précises, le Président d'élection,
 ayant pour Secrétaire d'élection, M. Lucien
 Nolin, ouvre la séance et requiert M^{rs}.
 les électeurs présents et ~~présent~~ demandant
 qualifiés de faire la présentation pour
 remplacer les sus-mentionnés sortant
 de charge.

Les électeurs Ernest Jarry et Georges Larin-
 the ayant proposé pour Lionel Pélissier, ont
 élus Conseillers pour la Municipalité, le
 Président après examen du proposant et
 du proposé, accepté la proposition.
 pour être introduit bas le feu.

Les électeurs Omer Germain et Lucien Morin ayant proposé que M. Aimé Fortin, soit élu Conseiller pour la Municipalité de St. Louis de France, le Président après examen des qualifications des proposeurs et du proposé, accepte la proposition.

Pour l'arrondissement Haut-St-Jean.

Les électeurs Philippe Fazi et Freddy Lemire ayant proposé que M. Lucien Morin, soit élu Conseiller pour la Municipalité, le Président après examen des qualifications des proposeurs et du proposé, accepte la proposition.
Pour l'arrondissement bas St. Marguerite.

Les électeurs Julien Lamotte et Freddy Lemire ayant proposé que M. Joseph Hamelin soit élu Conseiller pour la Municipalité de St. Louis de France, le Président après examen des qualifications des proposeurs et du proposé accepte la proposition.
Pour l'arrondissement bas St-Jean.

A midi précis, le Président d'élection déclare élu Conseiller pour la Municipalité de St. Louis de France M. Aimé Fortin, élu, Lucien Morin, élu, et ayant deux candidats présentés, pour l'arrondissement bas St-Jean, M. Léonel Bégin et Joseph Hamelin, le Président déclare élection en-
tre ces deux candidats, et la dite élection aura lieu lundi prochain le quatorzième jour de janvier. mil-neuf cent

deux-vingt-trois de 9 heures de matin à cinq heures de soir.

J. W. Lamontigny
Président d'élection.

Province de Quebec.

Municipalite de St-Louis de France.

Cote Champlain.

7 Janv. 1946

A une assemblee reguliere et mensuelle du Conseil de la Municipalite de St-Louis de France tenue lundi le septieme jour de Janvier, mil neuf cent quarante-six, a sept heures du soir. a laquelle seance sont presents Mess: les Conseil-

- lers
- Aime Fortin.
- Alphonse Demontigny.
- Fernand Ducharme.
- Thomas Couets.
- Eugene Dargis.
- Philias Lafleur.

et son honneur le Maire, Joseph-Louis Baron formant quorum sous la presidence de ce dernier.

Les procedes de la derniere seance sont et approuves.

Il est propose par le Conseiller Fernand Ducharme, secondé par le Conseiller Alphonse Demontigny et résolu que les comptes ci-apres soient acceptés, ratifiés et payés.

- (Adopté).
- P. V. Rivette Ste Libairie \$ 7.65
- Articles divers fournis.
- Conseil du Cote Champlain \$ 199.30
- rente seigneuriale.
- St Abbé Donat Livermoche \$ 32.00
- loyer de salle \$ 20.00
- lumiere au Halls-Court 12.00

Adopté.

Il est propose par le Conseiller, Alphonse Demontigny, secondé par le Conseiller Philias Lafleur et résolu à l'unanimité, qu'à partir de cette date, le bureau du Secrétaire-Treasorier sera ouvert que le mardi soir, jeudi soir et samedi soir, de sept heures

à dix heures.

audition
(Adopté)

Il est proposé par le Conseiller Aimé Fortin, seconde par le Conseiller Philias Lafrenière et résolu que l'audition municipale soit fait par le Notaire, A. J. O. Bergeron.

Après quoi la séance est levée.

J. G. Baron Maire
G. W. Demontigny
Sec. Trés.

Assurance des Conseillers

Assurance

Je soussigné, Aimé Fortin, ayant été élu Conseiller pour l'arrondissement St-Jean. Jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement ma charge, aux meilleurs de mes connaissances et capacités.
Ainsi que Dieu me soit en aide.

+ Aimé Fortin

Assurance devant moi.
ce quatrième jour de Février.
mil neuf cent quarante-six.

G. W. Demontigny
Sec. Trés.

Je soussigné, Lucien Morin, ayant été nommé
 Conseiller, pour l'arrondissement Bas St-
 Marguerite, dans la Municipalité de St-Louis de
 France. Jure et déclare que je remplirai bien
 et fidèlement mon devoir, aux meilleurs de
 mes connaissances et capacités.
 Ainsi que Dieu me soit en aide.

+ Lucien Morin

Assermenté devant-moi
 ce quatrième jour de Février.
 mil neuf cent quarante-six.

J. W. Demontigny
 Sec. Trés.

Je soussigné, Joseph Hamelin, ayant été
 nommé Conseiller, pour l'arrondissement Bas
 St-Jean, en la Municipalité de St-Louis de France
 jure et déclare que je remplirai bien et fidèle-
 ment mon devoir, aux meilleurs de mes
 connaissances et capacités.
 Ainsi que Dieu, me soit en aide.

+ Joseph Hamelin

Assermenté devant-moi,
 ce quatrième jour de Février.
 mil neuf cent quarante-six.

J. W. Demontigny
 Sec. Trés.

Paroisse de Duchesne.

Municipalité de St-Louis de France.

Conseil Charitable.

4 Février
1946.

A une assemblée régulière et annuelle du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France, tenue à la salle paroissiale de notre paroisse le mardi le quatorzième jour de Février, huit heures quarante-cinq à sept heures du soir à laquelle étaient présents Messrs: les

Councillors
Philippe Lafrenière,
Lucien Morin
Aime Fortin,
Joseph Hamelin.

et son honneur M. Maire, Joseph-Louis Caron, formant quorum sous le présidium de M. le Maire.

Les procès-verbaux de la dernière séance sont lus et approuvés.

Participation
du Conseil avec
le V.C.C.
Adopté.

Il est proposé par le Councillor Aime Fortin, secondé par le Councillor, Philippe Lafrenière et résolu que le Conseil de la Municipalité de St-Louis de France, fasse partie de l'Union Catholique des Collégiales, en payant la contribution de \$ 8.00 par année.

Inspection
de la paroisse
Adopté.

Il est proposé par le Councillor Joseph Hamelin, secondé par le Councillor Lucien Morin, et résolu que M. Rosario Hamelin soit nommé inspecteur Agraire pour la rang St-Jean, en remplaçant M. Joseph Hamelin.

Adopté.

Il est proposé par le Councillor Lucien Morin, secondé par le Councillor Philippe Lafrenière et résolu que le compte de la Réparation du Conseil de Charitable, au montant de \$ 145.15, soit accepté et payé, ce dit compte se donnant

comme suit :

Repartition Générale	37.60
Rout B ordonne	50.00
Unité Sarrasin	56.40
Subsit	1.00
Collection	1.15
Total :	\$ 145.15 ✓

Electricité
Croise St. Mary.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Lucien Morin
 seconde par le Conseiller Philias Lafreniere, et si-
 vote, qu'à la date de l'acceptation de cette
 résolution, l'électricité de la lumière à la croix
 de chemin, route Nationale et Rang St. Margue-
 rit, sera payé par le Conseil et la Muni-
 cipalité, au prix fixe de \$ 12.00 par année.

Après quoi la séance est levée.

J. G. Baron Maire

J. W. Demontigny
 Sec. Trés.



Province de Quebec

Municipalite de St. Louis de France.

4 Mars 1946 Route Champlain.

Une assemblee reguliere et mensuelle du Conseil de la Municipalite de St. Louis de France tenue a la salle communale de notre paroisse, le mardi de quatorze jours de Mars, mil neuf cent quarante-six, a sept heures du soir, a laquelle siégeaient Messrs. les Conseillers.

- Philias Lafreniere.
- Lucien Morin.
- Fernand Ducharme.
- Joseph Hamelin.
- Arme Fortin.

et son honneur le Maire Jos. Louis Baron, fermant par son sous la presidence de ce dernier.

Les procedes de la derniere seance sont lus et approuves.

Service d'autobus (Adopte).

Il est propose par le Conseiller Philias Lafreniere, secondé par le Conseiller Fernand Ducharme et résolu que la demande faite par Carrier & Frere, Autobus, soit approuvée à l'unanimité, pour obtenir un service d'autobus entre Grand-Mère à Québec.

(Adopte).

Il est propose par le Conseiller Lucien Morin, secondé par le Conseiller Joseph Hamelin, et résolu que le Conseil accorde tout courtoisement, pour la construction d'une nouvelle ligne téléphonique au rang St. Alexis et aussi une amélioration au rang St. Marguerite, tel que devant sur plan fournis.

ligne téléphonique

Impression
manuscrite

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Lucien Marin.
 secondé par le Conseiller Aimé Fortin, et résolu
 que ~~les Messieurs suivants~~ les Messieurs suivants
 soient nommés inspecteurs de Mauvaises Herbes.
 Bourg St-Jean : Gérard Lussier.
 " St-Marguerite : Marcel Lussier.
 " St-Alexis : Donald Lefebvre.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Fernand Ducharme
 secondé par le Conseiller Thibaut Lapierre et
 résolu que le Compté ci-après soit accepté et
 payé.
 L'Espérance Assurance Inc. # 10.00
 prime pour cautionnement du Secrétaire
 Théorier.

avis de motion

Adopté.

Le Conseiller Aimé Fortin, donne avis
 de motion, qu'à la séance du premier Avril,
 1946, un bon sera un règlement pour chan-
 ger la date de la nomination du Maire
 et des Conseillers.

Après quoi la séance est levée
 J. G. Corr Maire
 J. A. Demontigny
 Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Route Champlain.

6 Mai 1946

A une assemblée régulière et manuelle
du Conseil de la Municipalité de St. Louis de
France, tenue au lieu ordinaire de ses séances,
lundi le dixième jour de Mai, mil neuf cent
quarante-six, à sept heures du soir à laquelle
Présents sont présents Messrs les Conseillers

Aime Fortin.

Joseph Hamelin.

Fernand Ducharme.

Alphonse Demontigny.

Thibias Lafrenière.

Lucien Morin

et son honneur le Maire, Jos. Louis Baron, for-
mant quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès de la dernière séance sont lus et
approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Lucien Morin
secondé par le Conseiller Aime Fortin et résolu
que le terrain, Parc 540 appartenant à
la Municipalité de St. Louis de France, soit
vendu à M^r: Amer Corbeil pour le prix de
(\$ 1.50) un dollar.

Il est proposé par le Conseiller Thibias Lafrenière
secondé par le Conseiller Fernand Ducharme et
résolu, que le terrain Parc 540 lequel vendu à
M^r: Amer Corbeil, fait actuellement un arrimage
de terre de \$ 141.49, soit complètement amé-
lioré.

Il est proposé par le Conseiller Alphonse De-
montigny, secondé par le Conseiller Thibias
Lafrenière, et résolu que le chemin amélioré
fait récemment dans le rang Haut St-Jean,

vente de
terrain

amélioration
chemin
à hauteur

des Chemaux et Marais des plaines, par la suite, demandant que l'entretien de ces dits chemins soit fait par le Gouvernement.

Reglement No - 1 -
Pour faire suite à l'avis de motion donné par le Conseiller Arme Fortin, à la séance précédente, et proposé par le Conseiller Alphonse Demontigny et secondé par le Conseiller Lucien Morin, pour le règlement ci-bas.

Reglement

Il est ordonné, et statué par règlement, que la ~~Municipalité de St-Denis de France~~ nomination du Maire et des Conseillers aura lieu le deuxième mercredi de Mai, de chaque année.

Conformément à la loi, le présent règlement entrera en force, quinze jours après sa promulgation.

Il est proposé par le Conseiller Alphonse Demontigny, secondé par le Conseiller Lucien Morin, et résolu que la fosse de ligne suivant la route nationale, dans la partie sud-ouest ~~est faite~~ du village soit faite, et que les indemnités recouvrées ont signé acte d'accord.

Il est proposé par le Conseiller Alphonse Demontigny, secondé par le Conseiller Fernand Ducharme et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

- Ministère de la Santé et de l'Assistance - publique. Avril à Octobre 1945 \$ 59.65 ✓
- Mr. Louis Baron \$ 23.20 ✓
- Agence à feu. \$ 18.90, ~~fait~~ frais payés Bureau enregistré. \$ 4.30.
- Comme Germain route des Pins \$ 50.00 ✓
- Joseph Beauchier \$ 78.50 ✓
- route Hon \$ 65.00 Chemin font \$ 13.50 et ce dit

montant, pour chemin de pont de l'hiver 1945-46, devra être chargé aux intéressés comme suit

Mme: Chare	\$ 2.50
Syndicat Tabac de Maniac	\$ 6.50
Gouvernement	\$ 3.00 dit Municipalité de Lou
Terrier Auguste	1.50
<u>Total</u>	<u>13.50</u>

Eugene Demontigny \$ 24.30
 pour chemin de pont d'hiver rive St. Alexis et petit route, et dont le montant du chemin de pont, devra être chargé aux intéressés comme suit.

Ame Rocheleau	\$ 1.25
Auguste Lafrique	\$ 2.50
Franck Ritchie	\$ 5.25
Jos-Louis Caron	\$ 1.50
Rose Germain	.75
Ame Germain	.75
Mme Aubin Leclerc	3.40
Antoine Lafrique	1.15
Mme: Ernest Moreland	.75
<u>Total</u>	<u>\$ 17.30</u>

Facimane Martin \$ 6.60 ✓
 ouvrage fait aux sorties du chemin d'hiver St. Alexis.

Jean-Marie Fortin \$ 2.80 ✓
 ouvrage d'hiver bature des joues.

Carrie Le Frere \$ 250.00 ✓
 entretien d'hiver de la route Nationale.

Georges Lamothe \$ 4.15 ✓
 pour entretien d'hiver du chemin pont St. Jean, et chargé aux intéressés, comme suit:

Louis Alma Piquin	\$ 1.35
Georges Laperriere	.90
Ovide Cartier	.90
Walter O. Corneil	.45
Ulric Demontigny	.45
Ernest Sampson	10
<u>Total</u>	<u>\$ 4.15</u>

Joseph Dupré
 Addition d'hiver de la route de Chenay, \$ 58.00 ✓

A. J. Q. Bergeron,
 vérification de livres, année 1945. \$ 36.00 ✓

Après quoi la séance est levée.

Le Baron Mair

J. O. Demoulin
 Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de St-Jovite de France.

3 juin 1946. Co. Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le troisième jour de juin, mil neuf cent quarante-six à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents M. les Conseillers

Philippe Lafrenière.

Joseph Hamelin.

Fernand Ducharme.

et son Honneur le Maire, J.-Louis Baron, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé, par le Conseiller Fernand Ducharme, secondé par le Conseiller J. Hamelin

et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés

~~Joseph Ducharme~~
 Pierre Levasseur # 34.24'
 entretien d'hiver de la Côte de Beau, pour l'hiver 1945-46, et ce montant devra être chargé aux sous-susnommés.

Joseph Ducharme	# 2.04
Tancrède Goyette	3.54
Freddy Lemire	1.81
Dominica Corbiel	4.60
Welfrid Corbiel	1.81
Walter O. Corner	10.66
Alfred Hélie	6.98
Municipalité St-Louis de France	2.70
	<hr/> # 34.24

(Adopté)

Pierre Levasseur # 16.66'
 entretien d'hiver du chemin de front haut St-Marguerite, et ce montant devra être chargé aux intéressés suivants

Municipalité St-Louis de France	# 1.50
Walter O. Corner	# 6.50
Welfrid Corbiel	# 3.33
Dominica Corbiel	2.33
Freddy Lemire	1.10
Tancrède Goyette	2.10
	<hr/> # 16.66

(Adopté)

Pierre Levasseur # 45.00'
~~entretien~~ réparation de chemin d'été, haut St-Marguerite, et ce montant chargé aux intéressés comme suit :

Marcel Ducharme	# 6.00
Tancrède Goyette	9.00
Emile St-Milair	3.00
Freddy Lemire	3.00
Municipalité St-Louis de France	4.50
Walter O. Corner	19.50
	<hr/> # 45.00

(Adopté)

(Adoptée)

Xcuse Longval
pour travaux fait au pont Eugène Lefebvre.
et aussi bois fournis. \$ 2.50 ✓

(Adoptée)

Il est proposé par le Conseiller Philias Lafrenière
secondé par le Conseiller Joseph Hamelin, et résolu
que l'inspecteur Agraire, Prosper Hamelin, soit
autorisé à faire le plan de ligne entre Archibald
Dumont et Moïse Caron.

Refusée

Il est proposé par le Conseiller Fernand
Ducharme, secondé par le Conseiller Philias
Lafrenière, que l'offre de M^{me}: Marcel
Ducharme au montant de \$ 300.00 pour son
compte d'aliéné soit acceptée, lequel compte
était de \$ 293.50.

Demande
d'un billet
(Adoptée)

Il est proposé par le Conseiller Joseph Hamelin
secondé par le Conseiller Philias Lafrenière
et résolu que le Conseil de la Municipalité
demande un billet, fait à demande, à M^r:
Telephon Page, pour son compte d'aliéné.

Après quoi la séance est levée.
Louis Caron Maire

J. A. Demontigny
Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Conté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le huitième jour de juillet, mil neuf cent quarante-six, à sept heures du soir à laquelle séance sont présents, Messrs les Conseillers.

Bernard Ducharme.

Alphonse Demontigny.

Lucien Morin.

Aimé Fortin.

et son honneur : Joseph-Louis Baron, Maire et formant quorum, sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé, par le Conseiller Aimé Fortin, secondé par le Conseiller Alphonse Demontigny, et résolu que le Compté ci-après soit payé au montant de \$ 11.64 à la Commission de Salaire Minimum, pour remise au salaire du Secrétaire-Trésoyer, suivant la loi du salaire minimum. (S.R. 2. 1941, § 164, et amendé le 29 Août, 1944. au Groupe P. à \$ 250. par année.

Adoptée.

Après quoi la séance est levée.

J. L. Baron, Maire.

J. A. Demontigny, Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.
Coulé Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du
Conseil de la Municipalité de St-Louis de France,
tenue au lieu ordinaire de ses séances, le
di le cinquième jour d'août, mil neuf cent
quarante-six, à sept heures du soir à laquelle
Présence, sont présents M^{rs}. les Conseillers

Lucien Morin.
Alphonse Demontigny.
Aimé Fortin.
Philias Lafrenière.
Joseph Gaudin.
Hermand Ducharme.

et son honneur le Maire: J^r. Louis Caron,
formant quorum sous la présidence de ce der-
nier.

Les Procès de la dernière séance, sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller, Alphonse
Demontigny, secondé par le Conseiller
Aimé Fortin, et résolu que le compte
ci-après soit accepté et payé.

P. A. Guin Énerg. # 1.05 ✓
pour couplage de foyers-fus.

Il est proposé par le Conseiller Alphonse
Demontigny, secondé par le Conseiller
Philias Lafrenière et résolu que trois
autres lanternes soient installées dans
le village, et que le Secrétaire-Trésorier
soit autorisé à toute fin, etc

dite lumière devant être placée, aux
 entrées suivant, une en face de la demeure
 de M. J. Polignac, une autre en face de l'église
 et l'autre en face de M. G. A. Lamotte.

Après quoi la séance est levée.
 J. Louis Baron Maire

G. A. Lamotte.
 Sec. Trés.

Provincer de Quebec.

Municipalité de St. Louis de France.

Co Champlain.

9 Sept 1941
 A une assemblée ordinaire et annuelle du Conseil de la Municipalité de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le neuvième jour de septembre, mil neuf cent quarante-six, à sept heures du soir, à laquelle siéneront présents, Messieurs les Conseillers

Fernand Ducharme.

Arme Fortin

Alphonse Lamontigny.

Lucien Morin.

et son Honneur le Maire: M. Louis Baron, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Fernand Ducharme, secondé par le Conseiller Lucien Morin, et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Paul-Emile Bergeron \$ 0.72 ✓
 charge d'entretien chimique.

Gilles Marchand \$ 3.50 ✓
 ouvrage pour pompe à feu.

(Adopté) Fernand Havelin \$ 2.28 ✓
 ouvrage pour pompe à feu.

Jarvis Baron \$ 8.38 ✓
 ouvrage pour pompe à feu.

Il est proposé par le Conseiller Jacques Demontigny
 seconde par le Conseiller Fernand Duberme, et résolu
 que la ville qui a demandé des camion de l'armée, et
 à cette demande la Corporation de Bien des
 Biens de Genes, nous en a livré un, pour
 le moment, et dont lequel camion a été
 laissé à M^r: Aime Fortin. pour le même
 prix payé. \$317.13 taxe \$7.34.

canions
 de l'armée
 Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Aime Fortin
 seconde par le Conseiller Lucien Morin et résolu
 qu'une exécution soit faite à la pau-
 vreté accordée à la Société d'Acqueduc du Village.
 laquelle appartient à M^r: Edouard Demont-
 igny. et suivant une entente avec la
 Société d'Acqueduc St-Jean.

exécution
 accordée
 Adopté.

L'exécution consiste à prendre l'eau, de la
 Société d'Acqueduc du village, à la propriété de
 M^r: Damien Lamotte, nord et sud, sous St-Jean.

Il est proposé par les Conseillers Lucien Morin
 et Aime Fortin, que les révisions des
 rôles évaluation soient faites comme suit

Adopté.	Bernard Germain	P. 85		\$ 125
	Rosario Germain	P. 85	Aug.	à \$ 125.
	Robert Lapointe	P. 484	Paiée	à 50.
	Rosario Germain	P. 289	Aug.	à 2500.
	Jacques Lapointe	P. 288	Aug.	800.
	Francois Leduc-Beede	283	Cap.	à 3000.
	Donat Morin	P. 273	Aug.	à 1000.
	Quil Lamotte	P. 299		700.
	Hélène Corbeil	P. 578	Aug.	2400.
	André Corbeil	P. 540	Aug.	1400.

Après quoi la séance est levée.

G. Baron Maire
 J. W. Demontigny
 Sec. Trés.

Province de Quebec.

Municipalite St. Louis de France.

Comte Champlain.

4 Nov. 1946

A une assemblee reguliere et mensuelle du Conseil de la Municipalite, tenue au lieu ordinaire de ses seances, leudi le quatrieme jour de Novembre, mil neuf cent quarante-six, a sept heures du soir, a laquelle seance sont presents Mrs les

- Councillers : Joseph Hauvelin
- Fernand Ducharme.
- Alphonse Demontigny.
- Lucien Morin.
- Aime Fortin.

et son Honneur le Maire : Joseph-Louis Caron, formant quorum sous la presidence de ce dernier.

Les procedes de la derniere seance, sont lus et approuves.

Il est propose par le Counciller Alphonse Demontigny, seconde par le Counciller Fernand Ducharme que soit revisee par les taux de la Taxe municipale, soit fixe a cent cent de cent fiertes. (# 0.30 ou \$ 100.00).

Adopte

Modification des taux de perception

Adopte

Il est propose par le Counciller ~~Fernand~~ Aime Fortin, seconde par le Counciller, Lucien Morin, et revisee que le role de perception soit homologue a l'unanimité.

Adopte

Il est propose par le Counciller Alphonse Demontigny, seconde par le Counciller Joseph Hauvelin, que la demission de Mrs Philias Lapierre soit acceptee a l'unanimité.

Adopte

Il est propose par le Counciller Aime Fortin seconde par le Counciller Alphonse Demontigny et revisee que M. Armand Germain soit nomme Counciller, pour remplacer M. Philias

Lafreniere, demissionnant.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Philippe Demontigny
secondé par le Conseiller Fernand Ducharme et
résolu que les comptes ci-après soient acceptés et
payés.

Pour: Trésorier Provincial # 88.60v
Assistance Publique. de Octobre 1945 à Nov. 1946.

Imprimerie St-Fabrice Luz. # 24.79v
Article d'imprimerie.

Garage J. Louis Caron # 25.05v
Dommage pour feu de forêt.

Aime Fortin # 26.00v
remboursement de dommage au son hachier pour feu
forêt.

Onver Gormain # 11.20v
et ce montant devra être chargé aux sous-men-
tionnés. pour voyage de marche le long de
la route des Pins

- Wilfrid Robit # 1.40
- Mme: Chas. 2.60
- Arthur Laessig. 1.60
- Aime Lamy. 1.60
- Roland Larivière .60
- Lois du Gouvernement. Conseil. 3.40

\$ 11.20

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Joseph Hamelin
secondé par le Conseiller Aime Fortin, et
résolu que le inspecteur Philippe Demontigny
soit autorisé de faire voyer les bousgilles
et les branches le long de la route des
Pins.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Philippe De-
montigny, secondé par le Conseiller
Aime Fortin, et résolu que les comptes
d'aliénés soit réglés par un avocat,
si ces dits comptes ne sont pas payés

après un avis donné de huit jours.

Après quoi la séance est levée.
 J. G. Baron Maire
 J. W. Demontigny
 Sec - Trés

Assurance de Conseiller.

Je soussigné, Armand Germain, ayant été nommé Conseiller, pour la municipalité de St-Louis de France. Jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement ma charge de Conseiller, aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

+ Armand Germain

Assurance devant moi ce
 dixième jour de novembre
 mil neuf cent quarante-cinq :

J. W. Demontigny
 Sec - Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

Couité Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du
Conseil de la Municipalité de St-Louis de France, tenue
au lieu ordinaire de ses séances, lundi le treiziè-
me jour de janvier, mil neuf cent quarante-
sept à dix heures de l'avant-midi, à laquelle
les séances sont présents Messrs. les Conseillers.

~~Thomas Durocher.~~

Joseph Hamelin.

Fernand Ducharme

Bernard Gormain.

Aimé Fortin.

et son honneur le Maire, Joseph-Louis Caron
formant quorum sous la présidence de ce der-
nier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approu-
vés.

Il est proposé par le Conseiller Fernand
Ducharme, secondé par le Conseiller Aimé
Fortin, et résolu, que l'entretien d'hiver
de la route Nationale, soit confié à
Larivier & Frère Stee, pour l'hiver 1946-47
avec une rémunération de \$ 250.00 pour l'hiver.

Il est proposé par le Conseiller Joseph Hamelin
secondé par le Conseiller, Fernand Ducharme
et résolu que les Comptes - ci-après soient
acceptés et payés.

Gorges Lamotte, inspecteur officiel, \$ 14.80
pour travaux de répar. de digue, dans village
partie sud-ouest, et ce montant devra
être chargé aux matériaux comme suit:

Ulric Demontigny	\$ 7.40
Emet Rivard	\$ 7.40

(Adopté)

(Adopté)

Lucien Hamelin # 1.04 ✓
 éle de la Saline des pompes.

J. W. Demontigny # 1.23 ✓
 Globes électriques.

Council de Sainte Champlain. # 199.84 ✓
 Revenu Seigneuriaux.

L'Abbé Donat Livermoth, Curé.

Loyer de salle paroissiale. # 20.00 # 32.00
 Lampion au Sacré-Coeur. # 12.00

Adopté.
 Le Conseiller Armand Turin, qui à la prochaine
 séance du Conseil, qui aura lieu le treizième
 du mois de Février 1947, un règlement
 sera proposé pour l'octroi d'une franchise à
 la ~~Chaudron~~ Water & Power Company, ainsi
 que pour la passation d'un contrat avec
 la dite Compagnie pour pouvoir à l'éclairage
 des rues d'une partie de la municipalité
 aux frais de toute la municipalité.

Adopté.
 Il est proposé par le Conseiller Armand
 Turin, secondé par le Conseiller Joseph
 Hamelin et résolu que l'audition municipi-
 pale de l'année 1946 soit faite par le Notaire,
 A. J. O. Bergeron.

Après quoi la séance est levée.
 J. J. Baron Maire

J. W. Demontigny.
 Sec. Trés.

[Signature]
 1947

Le 3 Fév. 1947

Province de Québec.
Municipalité de St-Louis de France.
Comté Champlain.

À une assemblée, régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité de St-Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le troisième jour de Février, mil neuf cent quarante-sept, à dix heures de l'après-midi, à laquelle séance sont présents M^{rs}:
les Conseillers

Lucien Morin.

Armand Gormain.

Fernand Ducharme.

et son Honneur. M^r. Louis Garon, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Règlement No: 2

Le règlement suivant a été adopté:

Considérant qu'il est dans l'intérêt des Contribuables de cette Municipalité, que les rues d'une partie de la Municipalité soit éclairées aux frais de la Corporation;

Considérant qu'un avis de Motion a été régulièrement donné;

En conséquence il est proposé par M^{rs}. Armand Gormain et Lucien Morin, Conseillers, qu'il est résolu:

Qu'un règlement portant le No 2, soit et est adopté et qu'il est, et il est décrété, par le présent règlement, comme suit :

1°. Sous l'autorité de paragraphe 5 de l'article 408 du Code Municipal, tel qu'il est remplacé par la loi 10 Geo. VI, ch. 55, section 6, il sera fourni à l'éclairage des rues suivantes, savoir : sur une partie de la route Nationale, et de la rue de l'Eglise.

2°. Les frais de tel éclairage seront payés par la Corporation à même les fonds généraux ;

3°. La dépense annuelle à cette fin ne devra pas excéder cent dollars (\$100.00), cette dépense devant être incluse, chaque année, dans les prévisions budgétaires ;

4°. Le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés après l'adoption d'une résolution à cette fin par le Conseil, à signer tout contrat requis pour donner effet au présent règlement et déterminer, pour la période de chaque contrat, le nombre, la capacité, et l'emplacement des lampes ;

5°. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi après avoir été approuvé par la majorité des électeurs-propriétaires de toute la Municipalité qui ont voté, ainsi que par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, sur la recommandation du Ministre des Affaires Municipales.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller Fernand Ducharme, secondé par le conseiller Lucien Morin, que l'autorité de l'article 372 du Code Municipal, les électeurs - propriétaires d'immeubles imposables de cette municipalité, soit convoqués en assemblée publique pour approuver ou désapprouver, par voie de votation, le règlement No: 11 concernant l'éclairage d'une partie de la Municipalité, aux frais de la Corporation, et que la date à laquelle il sera procédé avec cette votation soit et est fixée au vingt-quatrième jour de Février, 1947, de neuf heures du matin à six heures du soir.

Il est proposé par le conseiller Fernand Ducharme, secondé par le conseiller Armand Germain et résolu que le compte en question soit perçue et payé.

Armand Germain. Sec. # 10.00
prime de police de cautionnement du Sec. Trés.

Après quoi la séance est levée
 J. G. Duroy Maire
 J. A. Lamontigny
 Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Comté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité de St. Louis de France, tenue à la salle Paroissiale, de notre paroisse, mardi le huitième jour du mois d'Avril, mil neuf cent quarante-sept, à huit heures du soir à laquelle seules sont présents, Mess. les Conseillers.

Fernand Ducharme.

Aime Fortin.

Armand Germain.

et son honneur le Maire, St. Louis Caron, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est ~~proposé~~ par le Conseiller Aime Fortin, secondé par le Conseiller Fernand Ducharme, et résolu que les sous-mentionnés soient nommés inspecteur de mauvais herbe.

Mess: Ernest Dargis.

Romald Lefebvre.

Marcel Pénier.

Il est proposé par le Conseiller Armand Germain secondé par le Conseiller Aime Fortin, et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Rodolphe Ducharme.

\$ 12.00

Donnée à la Ferme St. Marguerite.
Félix Paul Lacroix.

\$ 1.50

Expédition du Comté Champlain.
Conseil de Comté et Comité
Sanitaire.

\$ 106.60

Inspecteur
de mauvais herbes

Adopté.

Adopté.
A

R	A. J. O. Bergeron. V.P.	\$ 36.60
	verification des livres municipales.	
A	Lucien Hamelin.	\$ 7.63
	ouvrage sur route Nationale.	
A	Fernand Hamelin.	\$ 6.75
	ouvrage sur route Nationale.	
R	Lein Morin.	\$ 7.50
	ouvrage sur route Nationale.	
A	Honorable: Trésorier Provinciale Assistante - Publique.	\$ 118.85

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Aimé Fortin, secondé par le Conseiller Fernand Ducharme, et résolu que la démission de M. Lucien Morin, comme Conseiller, n'est pas acceptée, et il est appelé à finir son terme.

Conditions acceptées
Adopté.

Il est proposé par le Conseiller, Armand Germain, secondé par le Conseiller Aimé Fortin, et résolu que l'audition des livres municipales, faite par le Notaire, A. J. O. Bergeron, soit acceptée à l'unanimité.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller, Armand Germain, secondé par le Conseiller, Aimé Fortin, et résolu que rapport du Maire et du Secrétaire-Trésorier, ~~soit accepté~~ pour la votation du règlement No 1, Lumière de Rue, et dont le contenu suit.

- 81 électeurs ont votés.
- 62 en faveur des lumières
- 19 contre
- 43 Margerites

soit accepté à l'unanimité.

Inspecteur
de la Voirie
Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Armand Garnier.
deuxième par le Conseiller Aimé Fortin et troisième par
M. Emery Lafleur, soit nommé inspecteur de
Voirie pour le rang St-Alexis, et remplaçant
M. Aurèle Leblanc, démissionnaire.

Après quoi la séance est levée.

Le Baron Maire

G. A. Demoulin.

Secrétaire.

14 Mai 1947.

1947

Nomination du Maire et des Conseillers.

Province de Quebec.

Municipalité de St-Jouis de France.

Route Champlain.

A une assemblée des Contribuables de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, mercredi le quatorzième jour de Mai, mil neuf cent quarante-sept, sous la Présidence de G. W. Demontigny, Secrétaire-Treasorier et Président d'élection, pour fins de proposer, un Maire et trois Conseillers, et remplaçant M: J. Louis Corou, Maire, et M: Armand Germain, Fernand Ducharme et Alphonse Demontigny sortant de charge.

Le tout suivant avis public, dûment lu et affiché en date du sixième jour de Mai, mil neuf cent quarante-sept, dont l'original, revêtu de certificat de qualification demeurera annexé au livre des Procès-verbaux.

A dix heures précises, le Président d'élection, ayant pour Secrétaire d'élection, M: Gaston ^{Laurin} Lièvre, ouvre la séance et requiert M: de ^{Laurin} Lièvre présents et dûment qualifiés de faire la présentation pour remplacer les susmentionnés, sortant de charge.

Les électeurs Lucien Hiron et Armand Germain proposent que M: J. Louis Corou, soit réélu Maire, pour la Municipalité de St-Jouis de France, le Président après examen des propositions et du proposé, accepte la proposition.

élection

proposition écrite.

Les électeurs, Joseph Tugé et Alphonse Jarmontigny, proposent que M. Armand Germain, soit élu Conseiller, pour la Municipalité de St-Louis de France, arrondissement Les Sables. Le Président après examen des propositions et du proposé accepte la proposition.

proposition verbale.

Les électeurs, Philippe Tugé, et David ^{Laury} proposent que M. Julien Lamotte, soit élu Maire pour la Municipalité de St-Louis de France, Le Président après examen des propositions et du proposé, accepte la proposition.

proposition écrite.

Les électeurs, Alphonse Jarmontigny et Théophile Tugé, proposent que M. Henri Paul D'Amour, soit élu Conseiller, pour la Municipalité, arrondissement St-Alexis, Le Président après examen des qualités des propositions et du proposé, accepte le proposé.

proposition verbale.

Les électeurs, Alphonse Richard et Rodolphe Ducharme proposent que M. Pierre Levasseur soit élu Conseiller pour la Municipalité de St-Louis de France, arrondissement Haut-St-Marguerite, Le Président après examen des propositions et du proposé, accepte la proposition.

proposition écrite.

à midi passé, le Président d'élection déclare élection au siège du Maire, ayant des candidatures présentes, M. Jos-Louis Baron, ~~et~~ Maire sortant et Julien Lamotte, et le Président déclare élu Conseillers M. Armand Germain, Henri-Paul D'Amour et Pierre Levasseur, deux Conseillers pour la Municipalité de St-Louis de France, pour le terme de deux ans.

J. W. Jarmontigny.
Président d'élection.

Assommentation du Maire,

Je soussigné, Jos-Louis Caron, Maire de la Municipalité de St-Louis de France, jure et déclare que je remplirai, bien et fidèlement mon devoir, aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

J. L. Caron

Assommenté devant moi.

ce deuxième jour de Juin. =
mil neuf cent quarante-sept.

J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Assommentation des Conseillers.

Je soussigné, Armand Germain, ayant été nommé Conseiller pour la Municipalité de St-Louis de France, jure et déclare que je remplirai bien mon devoir, aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Armand Germain

Assommenté devant moi.

ce deuxième jour de Juin,
mil neuf cent quarante-sept. =

J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Je soussigné, Henri-Paul D'Amour, ayant été nommé ~~Conseiller~~ Conseiller pour la Municipalité de St-Louis de France, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement mon devoir aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide :

= Henri-Paul D'Amour

Assommenté devant moi.

ce deuxième jour de Juin.
mil neuf cent quarante-sept.

J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Je soussigné: ~~par~~ Pierre Levasseur, ayant
 été nommé Conseiller, pour la municipalité de
 St. Louis de France, jure et déclare, que je remplirai
 bien et fidèlement mon devoir aux meilleurs
 de mes connaissances et capacités.

Ajouté que Dieu me soit en aide.
 Pierre Levasseur

Assermenté devant moi
 ce deuxième jour de Juin.
 nul autre acte parvenu. sept.

J. W. Demontigny
 Sec. Trés.

Communes de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

Rue Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France, tenue à la salle paroissiale de notre paroisse, lundi la cinquiesme jour de Mai, mil neuf cent quarante-sept, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents. Messrs les Conseil-

lers
Almei Fortin.

Joseph Hamelin.

Fernand Ducharme.

Armand Germain.

et son honneur, le Maire, M. Louis Corou, fermant par un sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Armand Germain secondé par le Conseiller Fernand Ducharme, et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

A	M. Louis Corou	\$ 12.00
A d'office.	loyer de la forge à feu.	
	M. Charles Marchand	\$ 7.50
	suivage de route.	
A	M. J. J. J. J.	\$ 50.00
	route d'hiver des Chenaux.	
A	M. J. J. J.	\$ 60.00
	route d'hiver des Pins.	
A	M. J. J. J.	\$ 70.00
	route d'hiver : Route Hêtre,	

A Eugène Lamontigny \$ 31.50.
 pour route d'hiver, Robt Martin, et aussi
 chemin de front de St-Alexis, et dont certain
 montant devra être chargé aux intéressés comme
 suit:

Succr William Ritchie	\$ 7.00
Auguste Lefebvre	3.00
Aug: Rochbeau	2.00
Triffic Rouette	1.50
Napoleon Caron	2.00
Armand Germain	1.00
Rosaire Germain	1.00
Romuald Lefebvre	4.50
Antoine Lefebvre	1.50
Emery Lefebvre	1.00
Total \$ 24.50	

A Joseph Beaumier \$ 17.00
 pour retranchement d'hiver du chemin de
 front, Marais-des-Bois, et de mon-
 tant devra être chargé aux intéressés
 comme suit:

Auguste Lefebvre	\$ 1.00
Gouvernement Provincial	4.00
Alfred Beaumier	1.00
Richard Beaumier	1.00
Syndicat Tabac St-Maurice	7.50
M. L. Laidier Chaire	2.50
Total \$ 17.00	

Après quoi la séance est levée.

J. A. Larocq maire

E. A. Lamontigny
 Sec-trai.



Province de Quebec.

Municipalité de St. Louis de France.

Comté Beauharnois.

A une assemblée ~~ordinaire~~ régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St. Louis de France, tenue à la Salle Paroissiale de notre paroisse, le mardi le deuxième jour de Juin, mil neuf cent quarante-sept à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents. Messieurs les Conseillers:

Aimé Fortin.

Henri-Paul D'Amour.

Pierre Levasseur.

Lucien Morin.

Armand Germain.

et son Honneur, le Maire, Jos. Louis Baron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la dernière séance sont lus et approuvés.

Frais d'entretien
chemin St. Alexis

(Adopté)

Il est proposé par le Conseiller, Henri-Paul D'Amour, secondé par le Conseiller Pierre Levasseur, et résolu que le Conseil de la Municipalité, sur le gouvernement de bien vouloir, prendra à ces fins l'entretien du chemin aménagé St. Alexis, sur un longueur de 6310 pieds.

(Adopté)

Il est proposé par le Conseiller, Armand Germain, secondé par le Conseiller Lucien Morin et résolu que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

Corrier et taxes

\$ 250.00

entretien de l'axe route National.

G. W. Demontigny.

\$ 17.00

Frais d'élection

- A Jacob Lamotte # 6.00
Secrétaire d'élection.
- A Marcel Ducharme # 4.00
portier de file.
- A Imprimerie St. Patrice. Surg. # 6.06
bulletin d'élection.

acceptation
tribunal
(Adopté)

Il est proposé par le Conseiller Aimé Fortin, se-
condé par le Conseiller Pierre Levasseur, et résolu
que le contrat entre la Shawinigan Water & Power
Co. et la Municipalité de St. Louis de France, pour
l'éclairage d'une partie des rues soit accepté à l'ima-
nimité, et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier
soient autorisés à signer le contrat.

Estimateurs

Il est proposé par le Conseiller Pierre Levasseur, se-
condé par le Conseiller Armand Germain, et résolu
que Mess: Omer Germain,
Louis - Olympe Pépin,
Ernest Marchand

(Adopté)

soient nommés Estimateurs pour la Municipalité
de St. Louis de France, et que le salaire accordé
soit de \$ 5.00 par jour.

pectans
de la soirée
(Adopté)

Il est proposé par le Conseiller Pierre Levasseur
secondé par le Conseiller Lucien Morin et
résolu que M. Maurice Corbeil soit nommé
Inspecteur de la Voirie pour l'arrondissement
de Saint-Haut St. Marguerite.

Après quoi la séance est levée
Le Maire
G. A. Demontigny
Sec. Trés.

Juge de Paix de Poire.

Je soussigné, Maurice Corbeil, ayant été nommé Juge de Paix de Poire, pour l'arrondissement de Haut-Saint-Maurice, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement mon devoir aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Maurice Corbeil

Assurément devant moi,
ce vingt-deuxième jour
de juillet mil neuf cent quarante-sept.

J. W. Joubert
Sec. Trés.

Estimateurs

Je soussigné, Omer Germain, Ernest Marchand, et Louis-Alma Pépin, ayant été nommé ~~estimateur~~ estimateurs pour faire le rôle ~~de~~ d'évaluation de la Municipalité de St-Louis de France, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement mon devoir aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Omer Germain
Ernest Marchand
Louis-Alma Pépin

Assurément devant moi,
ce vingt-deuxième jour
de juillet mil neuf
cent quarante-sept.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France
Comté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du
conseil de la Municipalité, tenue au lieu
ordinaire de ses séances, le mardi le septième
jour de juillet, mil neuf cent quarante-
sept, à sept heures du soir, à laquelle
séances sont présents

Henri-Paul D'Amour.
Pierre Lavoisier.
Armand Germain.

et son honneur: M. Louis Baron
formant quorum sous la présidence de ce
dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus
et approuvés.

A et proposé par le Conseiller Henri
Paul D'Amour, secondé par le Conseiller
Armand Germain, et résolu que le compte
de \$ 6.50 doit être payé à Wilfrid Marchand
inspecteur Agraire, pour travaux fait
au fosse de M. Edmond Fagnin et le
montant devra être chargé à celui-ci.

A et proposé par le Conseiller Henri-
Paul D'Amour, secondé par le Conseil-
ler Pierre Lavoisier, et résolu que
les deux-maitrises soient nommés
inspecteurs de voirie pour la Municipalité

Emery Lafleur.
Omer Germain.
Philippe Demontigny.
Marcel Ducharme.
Romeo Page.
Maurice Corbeil.

(Adopté)

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller, Armand Germain, secondé par le Conseiller Pierre Sevassaur, et résolu que les sous-mentionnés soient nommés Inspecteurs Agraires pour la Municipalité.

Régis Marchand.
Armand Lemie.
Maurice Marchand.
Moïse Baron.
Emile St-Hilaire.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller, Henri-Paul Dupuis, secondé par le Conseiller Armand Germain, et résolu que les sous-mentionnés soient nommés Gardiens d'éclos.

Gionis Courbeaux.
Lucien Lajoie.
Alphonse Richard.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Armand Germain, secondé par le Conseiller Pierre Sevassaur que M. Georges Lamotte soit nommé Inspecteur Municipal.

Qu'il soit la séance est levée.

J. L. Baron

J. W. Dumoulin
Secrétaire-Trésorier.

Assommentation des Juges

Juge Municipal:

Je soussigné: Georges Lavoie, ayant été nommé Juge Municipal pour la Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement mon devoir aux meilleurs de mes connaissances et capacités. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assommenté devant moi ce. +

Juges de Voies

Nous soussignés: Emery Lefebvre, Amer Germain, Philippe Montigny, Marcel Ducharme, Romeo Leger, Maurice Gauthier, ayant été nommés Juges de Voies pour la Municipalité de St. Louis de France, jurons et déclarons que nous remplirons bien et fidèlement notre devoir aux meilleurs de nos connaissances et capacités. Ainsi que Dieu me soit en aide.

+

+

+

+

+

+

Assommenté devant moi.

ce,

Jugeleur Agricole.

Nous soussignés: Riffid Marchand, Arnel Lamire, Maurice Marchand, Moise Garon, Emile St-Hilaire, ayant été nommé jugeleur Agricole, pour la Municipalité de St-Louis de France. jurons et déclarons que nous remplissons bien et fidèlement mon devoir, aux meilleurs de nos connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

+

Maurice

+

+

+

+

+

Assurément devant moi.
ce.

Gardien d'Enclou.

Nous soussignés: Denis Gourleau, Lucien Lajoie, Alphonse Richard, ayant été nommé gardiens d'Enclou, pour la Municipalité de St-Louis de France. jurons et déclarons que nous remplissons bien et fidèlement mon devoir, aux meilleurs de nos connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

+

Assurément devant moi
ce.

+

+

Province de Quebec.

Municipalité de St. Louis de France.

Route Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St. Louis de France. tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le quatrième jour du mois d'août mil neuf cent quarante sept, à sept heures du soir, laquelle séance sont présents Messrs les ~~Conseillers~~ Conseillers :

Joseph Hamelin
 Pierre Lavallée
 Louis Fortin

et son honneur, M^r Louis Larou. Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Pierre Lavallée, secondé par le Conseiller Louis Fortin et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés

(Adopté)

Marc Deschamps : \$ 3.25
 entretien de chemin de front du Haut St-Jean, et ce montant devra être chargé aux sus-mentionnés.

Henri Champion	\$ 0.75
Georges Lacroix	1.50
Marie Dambourcq	1.00
<u>Total</u>	<u>\$ 3.25</u>

A

Maurice Corbeil # 31.55
 pour entretien d'hiver de la Gali de Ben
 et la route Haut-St-Marguerite, et
 ce montant chargé aux intéressés
 tel que donne:

Gali de Ben.

Joseph Demontigny	2.14
Alfred Page	1.43
Therese Goyette	1.86
Lucien Goyette	1.82
Domine Corbeil	4.83
Alfred Corbeil	1.95
Alfred Halie	7.33
<u>Total</u>	<u>21.40</u>

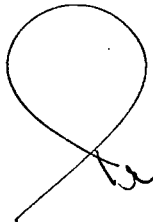
Haut St-Marguerite

Gerard Valluy	1.05
Alfred Corbeil	3.50
Domine Corbeil	2.45
Therese Goyette	1.05
Lucien Goyette	1.05
Emile Richard	1.05
<u>Total</u>	<u>10.15</u>

Après quoi la séance est levée.

Le Baron Maire

G. W. Demontigny,
 Sec. - Trés.



Province de Quebec.

Municipalite de St-Louis de France.

Route Champlain.

8 Sept 1948

A une assemblee reguliere et mensuelle du Conseil de la Municipalite de St-Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses seances, le dimanche jour de septembre, mil neuf cent quarante-huit, a sept heures du soir, a laquelle la seance sont presents, Messrs. les Conseillers :

- Armand Germain.
- Henri-Paul D'Amour.
- Lucien Morin.

et son honneur, le Maire, Jos-Louis Caron, formant quorum sous la presidence de ce dernier.

Les precedes de la derniere seance sont lus et approuves.

Homologation du role d'evaluation

Il est propose par le Conseiller Henri-Paul D'Amour, secondé par le Conseiller Lucien Morin, et résolu que le rôle d'evaluation fait par les trois estimateurs nomme par le dit Conseil, soit homologue et sans aucune amendement.

Adopte

Il est propose par le Conseiller Armand Germain, secondé par le Conseiller Lucien Morin, et résolu que les comptes ci-apres soient acceptes et payes.

Adopte

Armand Germain ;	Estimateur	\$ 20.00
Ernest Marchand ;	estimeur	20.00
Louis Alma Dujin ;	estimeur	15.00
J. W. Demoulin ;	confecion du role	60.00
Journes d'etude	\$ 5.00, voyag. pour role	13.00
Louis-Gorges Marchand	= Taxi.	26.65
Richard Bellemare	= Taxi.	8.00
Jos-Louis Caron	Journes d'etude	5.00

(Adopté) Il est proposé par le Conseiller, Armand
 D'Amour, et résolu par le Conseiller Henri Paul
 D'Amour, et résolu que le taux de la
 taxe Municipale, soit à huit cents
 du cent piastres. (# 0.30) du (# 100.00).

Après quoi la séance est levée.

Le Baron Maire

G. W. Demontigny
 Sec. - Trés.

Province de Québec.

3 Nov. 1947

Municipalité de St. Louis de France.

Conseil Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du Con-
 seil de la Municipalité de St. Louis de France,
 tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi
 de la troisième jour du mois de Novembre, mil
 neuf cent quarante-sept, à sept heures du
 soir, à laquelle séance sont présents, Messrs.
 les Conseillers

Henri-Paul D'Amour,

Aimé Fortin,

Lucien Morin,

et son honneur le Maire, Jos. Louis Baron,
 formant bureau sous la présidence de ce
 dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus
 et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller, Henri-Paul
D'Amour secondé par le Conseiller, Aimé Fortin,
et résolu que les comptes ci-après soient acceptés
et payés.

Adopté.	A	Hon: Trésorier Provincial pour assistance - Publique. de Québec. 1946 à Mars. 1947.	\$ 89.90.
	A	Imprimerie St-Robert Ltd. deux imprimés.	\$ 23.30
Adopté.	A	Maurice Corbeil pour réparation de la Côte de Beau, et ce mon- tant devra être chargé aux intérêts comme suit:	\$ 13.05
		Joseph Demontigny	\$ 1.50.
		Johnina Corbeil	3.15
		Wilfrid Corbeil	1.35
		Alfred Hélie	6.05.
		Alfred Page	1.00
		<u>Total</u>	\$ 13.05

Adopté.	A	Omer Germain pour réparation de la route Héou, et ce montant devra être chargé comme suit, aux intérêts.	\$ 46.05	
		Joseph Beaumier	\$ 6.30	
		Mons: Chase	3.20	
		Roland Carrière	6.20.	
		Aimé Lamy	4.23.	
		Arthur Lacroix	7.75	
		Louis-Alma Pêpin	2.40	
		Wilfrid Nolin	7.75	
		Maurice Nolin	.96	
		Arnold Lermier	4.70	
		Michel Plouffe	1.44	
		Salvin Demers	1.22	
			<u>Total</u>	\$ 46.05.

Adoptée. A

J. W. Demontigny. # 8.00
 Billet des jurés au Notaire, Mercier.

A

Welfrid Marchand. # 99.71.

surveys du creusage du Ruissau les mines, et ce
 montant devra être chargé aux intéressés, comme
 suit :

Adoptée.

Lucas William Ritchie	# 29.62
Joseph Demers.	20.82
Paul Rochelcan.	14.50
Auguste Sabzeque.	14.50
Mme. Aubine Lafebre	1.52
Emercy Lafebre.	18.70

Total # 99.71

Conception

Adoptée

Il est proposé par le Conseiller Lucien Morin,
 secondé par le Conseiller Henri-Paul D'Amour,
 et résolu que le conseil Municipal de notre
 paroisse, consent à l'ouverture de la Route Nationale
 pour les automobilistes par Carrier & Frère, et
 lui permettant une subvention de \$ 250.00 pour
 l'hiver, 1947-48.

Adoptée.

Il est proposé par le Conseiller Lucien Morin
 secondé par le Conseiller Aimé Fortin, et résolu
 que le rôle de perception municipale est terminé
 et soit homologué, pour la perception des taxes.

~~AS~~
 1947/48

Après quoi la séance est levée
 Le Maire.

J. W. Demontigny.
 Secrétaire.

Province de Quebec.

Municipalite St-Louis de France.

Route Champlain.

5 Jan. 1948

A ~~leur~~ assemblée reguliere et mensuelle du Conseil de la Municipalite, tenue au lieu ordinaire de ses seances, lundi le cinquiesme jour de janvier, mil neuf cent quarante-huit, a sept heures du soir de laquelle seance sont presents. Mrs:

- les Conseillers: Henri Paul D'Amour.
- Joseph Hamelin.
- Armand Germain.
- Lucien Morin.
- Aime Fortin.

et son honneur le Maire, Jos. Louis Caron, formant quorum, sous la presidence de ce dernier.

Les proces-verbaux de la derniere seance sont lus et approuves.

Adopte.

Il est propose par le Conseiller Henri Paul D'Amour, seconde par le Conseiller Armand Germain, et resolu que le Conseil de St-Louis de France approuve la demande des interesses du Rang St-Alexis pour le creusage du Puisseau des Mines.

Adopte.

Il est propose par le Conseiller Lucien Morin, seconde par le Conseiller Joseph Hamelin, et resolu que le compte ci-apres, soit accepte et paye.

A

Corporation du Local Champlain.

\$ 141.53

Conseil de Route . \$ 85.13

Unite Sanitaire . \$ 58.40

Adopte.

Il est propose par le Conseiller Aime Fortin, seconde par le Conseiller Henri Paul D'Amour et resolu qu'une avis soit envoye au Patronage St-Charles, pour l'enfant Gille Bacon, pour qu'il soit charge a la charge de la Municipalite.

Adopté. Il est proposé par le Conseiller Aimé Fortin, secondé par le Conseiller Armand Germain et résolu que le Secrétaire-Trésorier, soit autorisé à faire la demande au Ministère des Affaires Municipales, pour en connaître les heures de bureau du Secrétaire-Trésorier.

Adopté. Il est proposé par le Conseiller Aimé Fortin, secondé par le Conseiller Lucien Morin, et résolu que la vérification des municipales soit faite par le Maire: A. J. O. Bergeron.

Après quoi la séance est levée.

J. L. Baron Maire

J. W. Lamontigny,
Sec. - Trés.

Province de Québec

Municipalité Saint-Louis de France

Comté Champlain.

2 Février
1948

A une assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la Municipalité, tenue
au lieu ordinaire de ses séances, le deux
février mil neuf cent quarante-huit à sept
heures du soir à laquelle se sont présentés,
Messieurs les Conseillers,

Henri Paul D'Amour
Pierre Levasseur
Lucien Marin

et son honneur le Maire Jos. Louis Caron
formant quorum sous la présidence de ce
dernier

Les procès-verbaux de la dernière séance sont lus
et approuvés.

II
limites de
20 pieds
Adopté

Il est proposé par le conseiller Lucien Marin
et secondé par le conseiller Henri Paul D'Amour
et résolu que le Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis de France exige une distance de
vingt cinq pieds de la ligne de la route nationale
et toute nouvelle bâtisse construite sur toute sa
longueur, c'est-à-dire des limites du Cap-de-la
Madeleine et de Mont-Carmel et ainsi que
le rang St-Jean, parti du village.

Après quoi, séance est levée.

J. L. Caron Maire

G. A. Demontigny
Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

Boulevard Champlain.

1 Mars 1948

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi, le premier jour de Mars, mil neuf cent quarante-huit, à sept heures du soir, à laquelle furent présents Messrs les Conseillers:

Armand Fortin.

Henri-Paul D'Amour.

Joseph Hamelin.

Armand Germain.

et son honneur le Maire, Jos-Louis Caron, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller, Armand Germain, secondé par le conseiller Henri-Paul D'Amour, et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Adopté.

Shawinigan Water & Power Co. \$ 27.03 ✓
relavage des rues. 16 Dec au 3 Avril 1948.

Genard Assurance Inc. \$ 10.00 ✓
prime pour cautionnement. du Secrétaire-Treasorier.

Hon. Trésorier Provinciale. \$ 54.25 ✓
Assistance Publique pour l'enfant Gille Bacon.

Après quoi la séance est levée.

J. L. Caron Maire
G. W. D'Amour
Sec-Treas.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Route Champlain.

5 Avril 1948.

A une assemblée ~~de~~ régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St. Louis de France, tenue à la salle paroissiale de notre paroisse, lundi le cinquième jour de Avril, mil neuf cent quarante-~~sept~~ huit, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents, Mes les Conseillers

Henri-Paul D'Amour.

Armand Germain.

Aimé Fortin.

Lucien Morin.

et son Honneur : Joseph-Louis Garon, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller, Aimé Fortin, secondé par le Conseiller, Lucien Morin, et résolu que le Conseil de la Municipalité de St. Louis de France confesse jugement, dans la cause du règlement fixant les heures du bureau du Secrétaire-Trésorier, et consent aux dépenses.

Il est proposé par le Conseiller Henri-Paul D'Amour secondé par le Conseiller Lucien Morin, et résolu que le règlement, passé le septième jour de Janvier, mil neuf cent quarante-six soit cassé, lequel fixant les heures ~~de~~ bureau du Secrétaire-Trésorier.

Il est proposé par le Conseiller Armand Germain secondé, par le Conseiller Henri-Paul D'Amour et résolu à l'unanimité que ~~de~~ les heures et le jour du bureau du Secrétaire-Trésorier soit à l'avenir, le lundi - après-midi

Adopté.

Adopté.

Adopté.

4

de une heure à quatre heures,

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier est autorisé d'inviter le
suppléant d'avis, M: Maurice Marechal, pour les tra-
vaux de clôture demandés par M: Edmond Beauchemin.

Après quoi la séance est levée.
Le Baron Maire
G. W. Lamontigny
Sec-Trés.

Province de Quebec.

Municipalite de St. Louis de France.

Route Champlain

3 Mai 1948.

A une assemblee reguliere et mensuelle du Conseil de la Municipalite de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses seances, lundi de la dixieme jour de Mai, mil neuf cent quaranti-huit, a sept heures du soir, a laquelle eteent presentes Messrs: Les Conseillers Armand Germain, Henri-Paul D'Amour, Aimé Fortin.

et son honneur le Maire: Jos. Louis Caron, formant quorum, sous la presidentie de ce dernier.

Les procedes de la demiere seance, sont lus et approuves.

Il est propose par le Conseiller, Henri-Paul D'Amour, secondé par le Conseiller Armand Germain, et résolu que les comptes ci-apres soient acceptés et payés.

Howington Water Power Co -	\$ 7.65
éclairage des rues.	
Maurice Marchand	\$ 70.00 ✓
entretien d'hiver route Les Chevaux	
Joseph Beaumier	\$ 75.00 ✓
entretien route, Heon.	
et	\$ 20.50 ✓

pour entretien de chemins de front et dont le dernier montant devra être chargé au sous-mentionnés.

Auguste Tessier	\$ 2.00
Gouvernement Provincial	4.85
Alfred Beaumier	2.75
Richard Beaumier	2.75
Syndicat - tabac, T.R.	7.50
Mme: Lebidier Chas.	3.50
Total	20.50

Adopté.

Maurice Corbeil	\$ 11.11 ^v
pour entretien du chemin de front haut Ste-Marguerite, et ce montant devra être chargé, aux intéressés, comme suit:	
Thérèse Goyette	\$ 2.20
Domina Corbeil	2.56
Joseph Demontigny	1. ⁰⁰
Alfred Page	.75
Estelle Richard	1.10
Alfred Hélie	3.50
Total.	<u>\$ 11.11</u>

Maurice Corbeil	\$ 20.58 ^v
pour entretien de la Côte de Den, et chargé aux intéressés comme suit:	
Joseph Demontigny	\$ 2.25
Thérèse Goyette	4.09
Domina Corbeil	5.06
Alfred Page	1.50
Alfred Hélie	7.68
Total.	<u>\$ 20.58</u>

Garage Louis Larou	\$ 13.40 ^v
pour stockage de la pompe à feu.	

Amer Germain	\$ 60. ⁰⁰ ^v
pour entretien route de Lins.	

Carrier & Fric	\$ 250. ⁰⁰ ^v
pour entretien d'hiver de la route Nationale 1947-48	

Francois Hobert	\$ 75.70 ^v
pour frais d'avocat.	

A. J. O. Bergeron	\$ 36.60 ^v
pour vérification de 1947.	

entretien

Adopté

Il est proposé par le Conseiller Armand Germain, secondé par le Conseiller Aimé Fortin et résolu, que la Corporation de St-Louis de France, prie le Ministre de la voirie de faire entretenir et réparer, conformément aux dispositions de la loi de la voirie, aux frais du gouvernement, les chemins améliorés suivants, savoir: Chemin du rang des Chenoux. gravelage - 6,320. pieds.

Salaires minimums

Adopté

Il est proposé par le Conseiller Aimé Fortin secondé par le Conseiller Armand Germain et résolu que le Secrétaire-Trésorier soit payé suivant le prix fixé par la Commission de Salaires Minimums.

Après quoi la séance est payée.
J. L. Baron Maire
G. W. Dumontigny

Nomination des Conseillers.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

Couste Champlain.

A une assemblée des contribuables de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, mercredi le dix-neuvième jour de Mai, mil neuf cent quarante-huit, sous la présidence de G. W. Lamontigny, Secrétaire-Trésorier, et Président d'élection aux fins de proposer trois Conseillers en remplacement Mrs. Aimé Fortin, Lucien Morin et Joseph Hamelin, tous trois sortant de charge; Le tout suivant avis-publie, dûment lu et achevé en date du seizième jour de Mai, mil neuf cent quarante-huit, dont l'original revêtu du certificat de qualification demeurera annexé aux livres des présentes.

A dix heures précises, le Président d'élection ayant pour Secrétaire d'élection M. Gaston Lamothé ouvre la séance et requiert Mrs. les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation, pour remplacer les susmentionnés sortant de charge.

Les électeurs Lionel Têtu et Ernest Dargis, ayant proposé que Moïse Caron, soit élu Conseiller, pour la Municipalité, le Président, après examen des proposers et du proposé, accepte la proposition.
Proposition écrite.

Les électeurs Aimé Fortin et René Vandamme, ayant proposé que Napoléon B. Marchand, soit nommé Conseiller pour la Municipalité et le Président après examen des proposers et du proposé, accepte la proposition.
Proposition écrite.

Le élué Marcel Ducharme et Jos-Louis
Baron, ayant proposé que Jules Dusnière soit
élu Conseiller pour la Municipalité. Le
Président après examen des qualités des proposeurs
et du proposé, accepte la proposition.
proposition faite.

A midi souvant, Le Président, déclare
~~déclare~~ élu Conseillers pour la Municipalité
de St-Louis de France, M^{rs}: Moise Baron,
Napoleon Marland et Jules Dusnière.

J. A. Dumontier
Sec. - Trés. et Président
d'élection

Assommentation des Conseillers.

Je soussigné, Jules Bussière, ayant été nommé Conseiller pour la Municipalité de St-Louis de France, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement mon devoir, aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assommenté devant moi
ce septième jour de Juin,
mil neuf cent quarante-huit.

J. W. Demontigny
Sic-Trés.

Jules Bussière

Je soussigné, M^{lle} Pierre Caron, ayant été nommé Conseiller pour la Municipalité de St-Louis de France, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement mon devoir aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assommenté devant moi
ce septième jour de Juin,
mil neuf cent quarante-huit.

J. W. Demontigny
Sic-Trés.

M^{lle} Pierre Caron

Je soussigné, Napoléon Marchand, ayant été nommé Conseiller pour la Municipalité de St-Louis de France, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement mon devoir aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assommenté devant moi
ce septième jour de Juillet,
mil neuf cent quarante-huit.

Napoléon Marchand

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

Couité Champlain.

A une assemblée ordinaire et régulière du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France, tenue dans la salle paroissiale, de notre paroisse, le dimanche le septième jour de Juin, mil neuf cent quarante-huit, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents Messrs:

Denis Levesque,

Maire, Denis ~~Levesque~~ Baron,

Henri-Paul D'Amour,

Armand Germain,

Paul Dumier.

et son honneur: L. Mari, Joseph-Louis Baron, formant bureau, sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Henri-Paul D'Amour, secondé par le Conseiller Moïse-Richard Baron, et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Rodolphe Ducharme
pour l'année à la caisse. \$ 6.⁰⁰

Delippe Page
pour parti de moulin. \$ 30.⁰⁰

Jean Dubois
pour parti de moulin \$ 45.⁰⁰

Alfred Hamelin.
pour parti de moulin. \$ 16.⁰⁰

(Adopté.)

Shawinigan Water & Power Co. \$ 7.65

Eugène Demontigny \$ 26.00 ✓
 pour l'entretien de l'éclairage d'hiver et ce montant
 devra être chargé aux intérêts comme suit.

Treffle Nouvelle	\$ 1.50
Lafleur de Rocher Auguste	3.00
Rocher Auré	2.15
Frank Ritcher	7.15
Napoléon Caron	2.18
Jean-Baptiste Gormain	1.18
Rosine Gormain	1.18
Antoine Lafleur	1.50

Après quoi la séance est levée
 J. G. Caron Maire
 G. A. Demontigny
 Sec. Trés.

Journal de Quatre.

Municipalité de St. Louis de France.

Courte Champlain.

2 Août 1948;

A une assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la Municipalité de St. Louis
de France, tenue à la salle Paroissiale
de notre paroisse, lundi le ~~vingt~~
deuxième jour d'Août, mil neuf
cent quarante-huit, à sept heures du
soir, à laquelle séance sont présents Mrs
les Conseillers

Napoléon Marchand.

Armand Germain.

Jules Bussière.

et son honneur le Maire Jos. Louis
Baron. formant quorum sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Armand
Germain, secondé par le Conseiller Napoléon
Marchand, et résolu que le Conseil, après
la demande des intéressés, pour avoir l'honneur
du Département du Drainage, pour le
excavage du cours d'eau Marais des plaines.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Jules
Bussière, secondé par le Conseiller Armand
Germain, que le Conseil Municipal, accepte
l'offre, offerte par le Département du
Drainage, pour le cours d'eau Martin.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Napoléon Marchand, secondé par le Conseiller Armand Germain, et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Louis Dargès - \$ 4.39

seuare pour clôture.

Ernest Dargès - \$ 4.32

seuare pour clôture

Shawmut Gas Water & Power Co. \$ 7.65

éclairage des rues.

Formules Municipales. \$ 10.82

table d'évaluation.

Armel Lemire \$ 40.00

imulsion ~~par~~ divorci.

Adopté

Il est proposé par le Conseiller Armand Germain, secondé par le Conseiller Jules Bussières et résolu que les Estimateurs soient autorisés, à faire dans la soirée pour faire l'évaluation des habitations nouvelles, le 30 Aout 1948.

Adopté

Il est proposé par le Conseiller Napoléon Marchand, secondé par le Conseiller Armand Germain, et résolu que Mr. Georges Lamotte soit nommé collecteur pour la taxe de chien et qu'une commission de 25% lui soit accordée.

Collecteur
taxe de chien
Adopté

Après quoi la séance est levée.

Le Maire

J. A. Demontigny
Sec. Trés.

Province de Quebec.

Municipalite de St-Louis de France

Couche Champlain.

13 Sept 1948.

A une assemblee ordinaire et reguliere de Conseil de la Municipalite de St-Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses seances, lundi le treizieme jour de Septembre, mil neuf cent quarante-huit, a sept heures du soir a laquelle seance sont presents Messrs les Conseillers:

- Armand Germain.
- Jules Bussiere.
- Henri-Paul D'Amour.
- Napoleon Marchand.

et son Honneur le Maire, M. Louis Baron, formant quorum, sous la presidence de ce dernier.

Les precedes de la derniere seance sont lus et approuves.

Il est propose par le Conseiller Henri-Paul D'Amour, seconde par le Conseiller Jules Bussiere et resolu que les comptes ci-apres soient acceptes et payes.

Fleurbaey Laviolette # 12.48
soumme pour l'abri de feu Curé Livernoche.

Cheminage Water & Tower Co- # 15.30
eclairage des rues.

Honorable: Tresorier Provincial # 55.15
assistance publique - Jules Baron.

Oscar Pepin, # 5.
pour services d'automobile pour estimateur.

Adopte.

Amer Germain	Estimateur	\$ 2.50 ✓
Eugene Marchand	Estimateur	\$ 2.50 ✓
Louis-Alma Lepin	Estimateur	\$ 2.50 ✓
J. W. Demontigny	Secr. Trés.	\$ 6.00 ✓
Division du Gold d'évaluation		
Georges Lamotte	Inspecteur Spécial	\$ 295.00 ✓
pour le sondage du Cour d'eau Young.		
Jos. Louis Caron		\$ 4.25 ✓
grande-messe payé pour le défunt avec Beverly.		

Adoptée.

Il est proposé par le Conseiller Henri-Paul D'Amour, secondé par le Conseiller Napoléon Marchand, et résolu que l'Acte d'Record du Cour d'eau Martin, soit homologué à l'unanimité.

Après quoi la séance est levée.
F. Caron Maire

J. W. Demontigny
Secr. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

Boulevard Champlain.

4 Oct. 1948.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France, tenue à la salle paroissiale de notre paroisse, lundi de quatorzième jour d'Octobre, mil neuf cent quarante-huit, à sept heures du soir à laquelle seances sont présents Messrs les Conseillers:

Napoléon Marchand.

Armand Germain.

Henri-Paul D'Amour.

Monsieur Baron

et son honneur le Maire: Jos-Louis Baron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Adopté,
Il est proposé par le Conseiller Napoléon Marchand, secondé par le Conseiller Henri-Paul D'Amour et résolu que l'entretien d'hiver de la route Nationale, pour l'année 1948-49, soit confié à Carrier & Fils Ltée. en lui permettant toute subvention de \$ 250.⁰⁰.

Adopté.
Il est proposé par le Conseiller Henri-Paul D'Amour secondé par le Conseiller Napoléon Marchand, et résolu que le taux de la taxe municipale pour l'année 1949 soit fixé à \$ 0.50 de cent pesées.

Après quoi la séance est levée.

J. L. Baron Maire

G. W. Demontigny.

Sec-Tre.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

Comté Champlain.

6 Dec 1948.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité de St-Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le sixième jour de Décembre, mil neuf cent quarante-huit, à sept heures du soir, à laquelle étaient présents Messrs les Conseillers.

Henri-Paul D'Amour.

Armand Germain.

Napoléon Marchand.

Jules Bussière.

et son Honneur le Maire: Joseph-Louis Coron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Il est proposé par le Conseiller Napoléon Marchand, secondé par le Conseiller Armand Germain et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Éclairage Wala & Tova Co. \$ 15.30
éclairage des rues.

Armand Germain \$ 2.50

engagement de bûche sur le chemin de front de Mr. Trudel et ce montant devra être chargé à celui-ci.

Imprimerie St-Police Eng. \$ 3.27
pour article d'imprimerie.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Henri-Paul D'Amour secondé par le Conseiller Jules Bussière que Mlle Louise Demontigny, soit nommée assistante secrétaire-trésorière.

Adopté.

Après quoi la séance est levée.

Le Maire

J. O. Demontigny
Sec. - Trés.

1948

Province de Québec,

Municipalité de St-Louis de France,

Comté Champlain.

10 Janv, 1949

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le dixième jour de janvier, mil neuf cent quarante-neuf, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents Messrs les Conseillers:

Henri-Paul D'Amour.

Armand Germain.

Napoléon Marchand.

et son honneur le Maire: J.-Louis Baron prenant quorum, sous la présidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Armand Germain, secondé par le Conseiller Napoléon Marchand, et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Marbrite Manufacturing Company.

7.42 x

100 médailles de Bohème.

Shawinigan Water & Power Co -
Éclairage des rues pour Décembre 1948.

7.65 x

Rente Seigneuriale.

199.81 x

Adopté.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Napoléon Marchand, secondé par le Conseiller Henri-Paul D'Amour, que M. Robert Lapointe soit nommé Officier Collecteur de taxe de chien.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Armand Germain, secondé par le Conseiller Napoléon Marchand et résolu que l'audition des livres, soit faite par le Notaire, A. J. A. Bergeron.

Après quoi la séance est levée.

J. L. Baron Maire

J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Province de Quebec

Municipalite de St. Louis de France

Comte Champlain

7 Mars 1949

A une reguliere et mensuelle du Conseil de la Municipalite de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses seances, lundi le septieme jour de Mars, 1949. a huit heures du soir a laquelle seance sont presents Mrs: les Conseillers

- Armand Germain,
- Henri Paul D'Amour,
- Napoleon Marchand,
- Moise Caron

et son honneur le Maire: Joseph-Louis Caron, formant quorum sous la presidentie de ce dernier.

Adopte.

Les procedes de la derniere seance, sont lus et approuves.

au Regule du Comte Champlain.

Le Conseiller Henri Paul D'Amour propose et le Conseiller Armand Germain seconde que les comptes ci-apres soient acceptes et payes.

Adopte.

Adopte.

Javier Germain \$ 3.03X
ouvrage pour pompe a feu.

La Cie de Bois St-Laurent, Inc. \$ 77.99X
pour bois, reparation de la batise des pompes a feu.

Jean Deschamps \$ 3.17X
pour articles de bureau.

Maurice Fortin \$ 6.50X
pour ouvrage a la batise des pompes.

Garage ~~St-Louis~~ St-Louis Burg. \$ 27.96X
ouvrage pour reparation des pompes a feu.

La Corporation du Comté Champlain
Moulin-Hautaire et Conseil de Comté. \$ 127.⁷⁰

Général Limité Assurance.
Prime pour cautionnement. \$ 10.⁰⁰

Mme: Janet Lausette
dumbr. - ~~forte~~ 3.⁰⁰

Il est proposé par le Conseiller Henri-Paul D'Amour
secondé par le Conseiller Napoléon Marchand,
et résolu que les sous-mentionnés soient nom-
més Inspecteurs de Mauvaises Herbes.

Adopté.

Ronald Lehou.
Camille Bourque.
Marcel Lemire.

Il est proposé par le Conseiller Moïse Baron.
Secondé par le Conseiller Henri-Paul D'Amour, et
résolu, que le Conseil Municipal de notre pais-
se, demande de venir en aide au propriétaire
du Moulin Dupresse, pour faire une section
de chemin suspendue, considérant que les
travaux sont très dispendieux pour le proprié-
taire, et considérant sur plus que cela abé-
rait la classe de cultivateurs.

au Député
du Comté de
Champlain.

Adopté.

Ainsi que la séance est levée.
F. G. Baron Maire

J. A. Lecomte
Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de Saint Louis de France

Comté de Champlain.

4 avril 1949

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de Saint Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le quatrième jour d'avril mil neuf cent quarante-neuf à huit heures du soir à laquelle séance sont présents Messrs les Conseillers

Moise Caron

Napoléon Marchand

Pierre Levasseur

et son honneur le Maire Joseph Louis Caron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Il est proposé par le Conseiller Pierre Levasseur, secondé par le Conseiller Moise Caron et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Arnold Lemire
moutons dévorés

\$ 30.00 ✓

Louis-Georges Lefebvre
ouvrage fait à la pompe

\$ 4.13 ✓

A. J. O. Bergeron
vérification

\$ 37.00 ✓

The Ashmunigan Water & Power
éclairage des rues pour l'année 1949

\$ 91.80 ✓

Après quoi la séance est levée.

J. L. Caron Maire

G. O. Desautels
Sec. Trés.

Nomination des Maires et des Conseillers.

Province de Quebec.

Municipalité de St. Louis de France.

Comté Champlain.

À une assemblée des contribuables de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, mercredi le onzième jour de Mai, mil neuf cent quarante-neuf, sous la présidence de G. W. Bernoult, Secrétaire-Trésorier, et Président d'élection, aux fins de proposer un Maire, et trois Conseillers, en remplaçant Jos. Louis Caron, maire sortant, et Mess: Armand Germain, Henri-Paul D'Amour, Pierre Jovasseur, Conseiller sortant de charge. Le tout suivant avis public dûment lu et achemé en date du huitième jour de Mai, mil neuf cent quarante-neuf, dont l'original revêtu du certificat de qualification, demeurera annexé aux livres des procédures.

À dix heures précises, le Président d'élection ayant pour Secrétaire d'élection M. Ouil Lamotte suivi la séance et requiert, Mess: les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation, pour remplacer les susmentionnés sortant de charge.

Les électeurs Joseph Dugré, et Roger Jovieur proposent que M. Joseph Louis Caron soit réélu Maire, pour la Municipalité, le Président avec examen des qualités des proposeurs et du proposé, accepte la proposition.

election

Les électeurs Roger Lejeune et Joseph Dugès, proposent que Mrs Maurice Marchant, soit nommée Conseiller pour la Municipalité, le Président après examen des qualités des proposeurs et du proposé, accepte la proposition.

Les électeurs Henri-Paul D'Amour, et Henri Lougval, proposent que Mrs Paul Marchand soit nommée Conseiller pour la Municipalité, le Président, après examen des qualités des proposeurs, et du proposé, accepte la proposition.

Les électeurs Joseph-Louis Baron et Armand Germain, proposent que Joseph Ducharme soit nommé Conseiller pour la Municipalité, le Président après examen des qualités des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

A midi courant, le Président d'élection déclare élus, M. Jos-Louis Baron, Maire pour la Municipalité, et Mrs, Maurice Marchant, Paul Marchand, et Joseph Ducharme tous trois élus Conseiller pour la susdite Municipalité.

G. A. Demontigny
Président d'élection,

Le 2 mai 1949 Province de Québec,

Municipalité de Saint Louis de France,

Comté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de Saint Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi, le deuxième jour de mai mil neuf cent quarante-neuf à huit heures du soir à laquelle séance sont présents Messrs. les Conseillers :

- Henri-Paul D'Amours
- Jules Bussières
- Moise-Pierre Claron
- Armand Hermain

et son Honneur le Maire Joseph Louis Claron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Il est proposé par le Conseiller Henri-Paul D'Amours, secondé par le Conseiller Moise Pierre Claron et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Adopté	Charles-Edouard Demontigny	\$10.60
	souage et réparation	
	Omer Hermain	\$75.00
	entretien de route	
	Garage Saint Louisbourg	\$ 10.00
	loyer de la pompe à feu	
	Garage Louis Claron	\$12.45
	divers	
	Gerard Dugre	\$ 55.00
	entretien de route	
+	Francois Paquin	\$ 24.00
	entretien de route	
+	Joseph Beaumier	\$ 95.00
	entretien de route	
+	Maurice Corbeil	\$ 26.11
	entretien de route	

D

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Armand Hermain et
secondé par le Conseiller Jules Bussières que le Conseil
Municipal consent qu'à l'avenir le chemin amélioré du
rang Haut Saint Marguerite soit entretenu par le gou-
vernement suivant les devis de la voirie sur une longueur
de 1800 pi.

Adopté.

Le Secrétaire Héroux est autorisé d'aviser Philippe
Demontigny, inspecteur de voirie, de faire couper les bran-
ches dans le chemin de front Beauchemin et Huard.

Après quoi la séance est levée,

J. G. Baron Maire

J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Assermentation du Maire

Je soussigné Jos. Louis Baron, Maire de la Communi-
pauté de Saint Louis de France, jure et déclare que je
remplirai bien et fidèlement mon devoir, aux meilleures
de mes connaissances et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi J. G. Baron Maire
ce septième jour de Juin.
mil. neuf cent quarante. neuf.

J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Assermentation des Conseillers

Je soussigné Maurice Marchand ayant été nommé
Conseiller pour la Municipalité de Saint Louis
de France jure et déclare que je remplirai bien
mon devoir aux meilleures de mes connaissances et
capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide
Maurice Marchand

Assermenté devant moi,
le dixième jour de Juin,
mil neuf cent quarante-neuf.

J. W. Demoulin

Je soussigné Paul Marchand ayant été nommé
Conseiller pour la Municipalité de Saint Louis
de France jure et déclare que je remplirai bien
mon devoir aux meilleures de mes connaissances et
capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide.
Paul Napoléon Marchand

Assermenté devant moi,
le dixième jour de Juin,
mil neuf cent quarante-neuf.

J. W. Demoulin

Je soussigné Joseph Ducharme ayant été nommé
Conseiller pour la Municipalité de Saint Louis
de France, jure et déclare que je remplirai bien
mon devoir aux meilleures de mes connaissances et
capacité

Assermenté devant moi,
le dixième jour de Juin,
mil neuf cent quarante-neuf.

Joseph Ducharme

J. W. Demoulin
Sec. Trés.

Le 4 juin 1949. Province de Québec

Municipalité de Saint Louis de France
Comté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du
Conseil de la Municipalité de Saint Louis de
France tenue au lieu ordinaire de ses séances,
lundi le sixième jour de juin mil neuf cent qua-
rante-neuf à huit heures du soir à laquelle
séance sont présents M^{rs}. les Conseillers:

Maurice Marchand
Joseph Ducharme
Paul Marchand
Napoleon Marchand
Jules Bussières
Moïse Pierre Caron

et son Honneur le Maire Jos. Louis Caron for-
mant quorum sous la présidence de ce dernier.

Il est proposé par le Conseiller Moïse Pierre
Caron et secondé par le Conseiller Maurice
Marchand et résolu que les comptes ci-après
acceptés et payés.

Adopté,	Lucien Hamelin	\$ 10.80 ✓
	ouvrage de chemin d'hiver.	
	Michel Caron	\$ 2.40 ✓
	ouvrage	
	Edouard Beauchemin	\$ 5.00 ✓
	entretien du chemin de Jos. Guay.	

Adopté. Le Conseil approuve la demande de M^{rs}. Lebel
et Beault pour demande d'un cours d'eau et
d'un pont.

Après quoi la séance est levée,
J. J. Caron Maire.

J. W. Demoulin
Sec. Trés.

4 juillet 1949. Province de Québec

Municipalité de Saint Louis de France

Comté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du
Conseil de la Municipalité de Saint Louis de
France tenu au lieu ordinaire de ses séances,
lundi le quatrième jour de juillet mil neuf
cent quarante-neuf à huit heures du soir à
laquelle séance sont présents Mrs. les Conseillers

Paul Marchand

Jules Bussières

M. P. Caron

et son honneur le Maire Jos. Louis Caron
formant quorum sous la présidence de ce
dernier.

Les procès de la dernière séance ont été
lus et approuvés.

La séance ouverte, n'en a été présente.

Le secrétaire tris. ferme la séance.

Lus :

J. A. Demontigny
Sec. tris.
J. G. Caron

8 août 1949 Province de Québec

Municipalité de Saint Louis de France

Comté Champlain.

A une assemblée régulière et minguelle du
Conseil de la Municipalité de Saint Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le huitième
jour d'août mil neuf cent quarante-neuf, à
huit heures du soir à laquelle séance sont présents
M^{rs}. les Conseillers:

Jules Bussières

Joseph Ducharme

M^oire Pierre Caron et son

Honneur le Maire J. P. Caron formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Il est proposé par le Conseiller Joseph Ducharme
et secondé par M. P. Caron, et adopté, que le Con-
seil donne son consentement à ce que The Bell
Telephone Co. of Canada construise des lignes télépho-
nique dans le territoire de cette Municipalité tel que
mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en
date du 3 août 1949 et les plans qui l'accompagnent
et de plus, le Conseil demande s'il n'y aurait pas po-
ssibilité de poursuivre leurs lignes au moins 1/4 miles
laquelle desservirait plusieurs résidents.

Il est proposé par le Conseiller M. P. Caron et
secondé par Jules Bussières que les comptes ci-après
soient acceptés et payés

Imprimerie Saint-Patrice

\$ 14.61

reçu imprimés

Pavan Augré

\$ 6.50

entretien de chemin.

Après quoi la séance est levée

J. P. Caron
Joseph Ducharme

J. O. Lavoie
Sec. Trés.

Adopté

Adopté

12 sept. 1949. Province de Québec

Municipalité de Saint Louis de France

Comté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de Saint Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le douzième jour de septembre mil neuf cent quarante-neuf à huit heures du soir à laquelle séance sont présents M^{rs}. les Conseillers:

Paul Marchand
Joseph Ducharme
M. P. Caron
Maurice Marchand

et son Honneur le Maire J. L. Caron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Il est proposé par le Conseiller Joseph Ducharme et secondé par Maurice Marchand que le compte ci-après soit accepté et payé.

Marcel Ducharme

entretien de chemin, et ce montant devra être chargé sur vote à M^r. J. G. Lafrenière.

90.75%

Il est proposé par le Conseiller Marchand Maurice et secondé par Paul Marchand que les estimateurs passent dans toute la paroisse de Saint Louis de France pour l'évaluation des nouvelles bâtisses, samedi le 17^{ème} jour de septembre à une heure de l'après-midi.

Après quoi la séance est levée.

J. L. Caron Maire.

J. W. Demuligny
Sec. Trés.

Adopté.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Louis de France

Comté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le troisième jour d'octobre mil neuf cent quarante-neuf à huit heures du soir à laquelle séance sont présents M^{rs}. Les Conseillers:

Paul Marchand
Joseph Ducharme
Jules Bussières
Napoléon Marchand
M. Pierre Caron
Maurice Marchand

et son Honneur le Maire Jos. Louis Caron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Demande (Adoptée) Il est proposé par Paul Marchand et secondé par Joseph Ducharme qu'une demande soit faite à l'Office du Drainage pour venir en aide aux intéressés qui veulent faire creuser le cours d'eau du Marais des Plaines.

Il est proposé par Jules Bussières et secondé par M. Pierre Caron que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Georges Demondigny, révision du rôle et auto. \$ 10.00 ✓

Georges Lamothe \$ 2.60 ✓

réparation de clôture \$ 6.82 ✓

Formules Municipales Enrg. \$ 2.50 ✓

estimateur \$ 2.50 ✓

Louis Alma Pepin \$ 2.50 ✓

estimateur \$ 2.50 ✓

Cornel Marchand \$ 2.50 ✓

estimateur

estimateur

(Adopté)

Il est proposé par Maurice Marchand et
secondé par Napoléon Marchand que le taux de la
taxe municipale soit fixé à \$ 0.50 du cent prastre.

Après quoi,
la séance est levée,
J. G. Baron Maire

J. W. Lamontigny
Sec-Tre.

Province de Québec

Municipalité de Saint Louis de France

Comté Champlain

A une assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la Municipalité de Saint Louis
de France tenue au lieu ordinaire de ses séances
lundi le septième jour de novembre mil neuf
cent quarante-neuf à huit heures du soir à
laquelle séance sont présents M^{rs} les Conseillers

Napoléon Marchand

Joseph Ducharme

Maurice Marchand

Julien Bussières

et son Honneur le Maire Jos. Louis Caron for-
mant quorum sous la présidence de ce dernier.

Il est proposé par Julien Bussières et
secondé par Maurice Marchand que les comptes
ci-après soient acceptés et payés.

Jos. Louis Caron

\$ 7.80 /

articles divers fournis

Cité des Trois-Rivières

\$ 150.00 /

service de pompes à feu

M^{de} Donat Lamothé

\$ 3. /

\$ 7.00 /

Timbres

(Adopté)

ouverture
chemins

(Adopté)

Il est proposé par Jules Busières et secondé par Joseph Ducharme que le Conseil consente à l'ouverture de la route nationale et à verser la balance d'octroi de \$ 250. c'est-à-dire l'ouvrage qui ne sera pas fait par Carrier et Héris, telle que traverse de chemin, sera faite par nos employés et payé sur le montant de \$ 250. et la balance sera remise à Carrier et Héris.

Après quoi,
la séance est levée.

J. G. Baron Maire

J. W. Damboutigny
Sec. - Trés.

Province de Québec

Municipalité de Saint Louis de France

Comté Champlain.

À une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de Saint Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le vingt-neufième jour de décembre mil neuf cent quarante-cinq à huit heures du soir à laquelle séance sont présents Mrs. les Conseillers:

Maurice Marchand

Joseph Ducharme

Jules Busières

Monsieur P. Caron et son

Honneur le Maire Jos. Louis Caron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Il est proposé par Jules Busières et secondé par M. P. Caron que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Corporation du Conseil du Comté
répartition gen. unité sanitaire

Syndicat National du Rachat des Rentes Aug. 199.81

#112.27

Adopté.

Compte Rendu
Proposé par Joseph Ducharme, et secondé par
engagé

Acte

par
ou
livre

CANADA,
PROVINCE DE QUEVEC,
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain,

JE, soussigné, LUCIEN HEON, Industriel, domicilié en la
paroisse de St. Louis de France, ayant été nommé
Secrétaire-Trésorier de la Municipalité de St. Louis de
France, par les présentes, fait serment de remplir les
devoirs de ma charge, au meilleur de mes connaissances
et croyance.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, en la paroisse de
St. Louis de France, ce neuvième jour du mois de Janvier,
Mil neuf cent cinquante.

Lucien Heon

P2

ASSERMENTE devant moi,
J. CYPRIEN SAWYER, Notaire,
en la paroisse de St. Louis de
France, ce neuvième jour du
mois de Janvier, Mil neuf cent
cinquante.

J. C. Sawyer J. P.
NOTAIRE.

men-
te de
cinquie
jour
cinq
cent

hand
me
d

Carou
nce

ce dernier.
Les procès de la séance précédente
ont été lus et approuvés.

Il est proposé par Joseph Ducharme, et secondé par Jules Bussières que Monsieur Lucien Héon soit engagé comme secrétaire Trésorier.

Il est proposé par M. P. Caron et secondé par Joseph Ducharme que l'audition des livres soit faite immédiatement avant la livraison des livres et documents.

Après quoi,
la séance est levée.

J. P. Caron
G. A. Lamontigny
Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de St. Louis de France

Canton de Champlain P. 2.

1950 A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St. Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le neuvième jour du mois de janvier dix-neuf cent cinquante à huit heures du soir, à laquelle étaient présents:

Messieurs les Conseillers: Maurice Marchand
Joseph Ducharme
Paul Marchand
Jules Bussières
M. Pierre Caron
et son Honneur le Maire Jos Louis Caron
formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance précédente ont été lus et approuvés.

Secrétaire
Trésorier
Résolution
No 1

Il est proposé par le conseiller Joseph Ducharme^{2.3.} secondé par le conseiller Moïse Pierre Baron et résolu que la démission verbale de M. Georges Demontigny comme secrétaire Trésorier de la Municipalité St Louis de France soit acceptée

2 Il est proposé par M. le conseiller Moïse Pierre Baron et secondé par le conseiller M. Paul Marchand et résolu que M. Lucien Stéon soit élu par les présentes nommé secrétaire Trésorier de la Corporation Municipale en remplacement de M. Geo Demontigny, démissionnaire son salaire est fixé à trois cents dollars par année, à compter du mois de janvier inclusivement.

3 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Marchand, appuyé par M. le conseiller Joseph Ducharme et résolu que M. Fortunat Beaumier, Verificateur B "C" du Caf de la Madeline, soit et par les présentes nommé verificateur des livres de cette municipalité pour l'année dix neuf cent cinquante et partie dix neuf cents quarante neuf.

4 Il est proposé par M. le conseiller Jules Bussière appuyé par M. le conseiller Moïse Pierre Baron et résolu que les heures de Bureau de la Corporation Municipales de St. Louis de France soient et par les présentes les mêmes heures que ceux de la Banque Populaire St. Louis de France dont l'horaire se lit comme suit:

Fermé: Dimanche, fêtes d'obligations, fête légale, samedi après midi
 Ouvert:

Tous les jours de neuf heures à midi et de deux heures à cinq heures, mardi soir et vendredi soir, ouvert de sept heures à huit.

16. pot pour
refuse

3-11

Il est propose par le conseiller M. Joseph Ducharme et secondé par M. Jules Turcotte et résolu que la demande de la corporation de la Cite du cap de la Madeleine, dans une lettre en date du cinq janvier 1950, concernant l'installation d'un depot dans les limites de la Municipalite de St Louis de France, soit refusée

6-11

Il est propose par le conseiller M. Pierre Baron appuyé par le conseiller Paul Marchand et résolu que les comptes, telle que detaillés dans les feuilles ci-après soient acceptés et payés:

La Caisse Populaire St Louis	1099	3.00
La Caisse Populaire St Louis	1092	36.24
Int. 42 compte au debit pour l'année 1949		
Alexandre Menantigny	1094	4.50
Entrée du chemin St-Alexis		
A. J. O. Bergeron verification		21.30
Shawinigan Water & Power Co 1096		91.80
Eclairage des rues		

Adopté: Apres quoi la séance est levée

J G Baron Maire
L. G. G. G. Sec Tres

Province de Quebec

Municipalite St Louis de France

Cote de Champlain

16/2/50

A une assemblee reguliere et menue-elle du conseil de la Municipalite St-Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses seances lundi le sixieme jour du mois de fevrier dix neuf cent cinquante a huit heures du soir a laquelle sont presents Messieurs les conseillers:

Napoleon Marchand
M. Pierre Baron

— Suite —

Joseph Ducharme
et son honneur le Maire Joseph
Louis Baron formant quorum
sous la présidence de ce
dernier.

Les Procédés de la séance précé-
dente sont lus et approuvés.

Propose par le conseiller M. Jos. Ducharme
secondé par le conseiller Napoléon Marchand
et résolu que le secrétaire Trésorier
soit autorisé à payer la somme
de trois dollars à la Revue Municipale
pour l'abonnement d'une copie de
cette revue.

Il est proposé par M. Pierre Baron,
secondé par M. Napoléon Marchand et résolu
que le secrétaire Trésorier M. Lucien
Heon soit autorisé à envoyer un avis
à tous les propriétaires qui ne se sont
pas acquittés de leurs taxes.

Il est proposé par M. M. Pierre Baron
secondé par M. Napoléon Marchand
et résolu que le secrétaire Trésorier
Lucien Heon soit autorisé à acheter
pour et au nom de la Municipalité de
St Louis de France aux prix de deux cents
dollars environ, un type pour l'usage

Après quoi la séance est
levée.

Signé Louis Baron Maire
Lucien Heon
Sec Trés

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

6/3/50

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances, le lundi le six mars dix ~~ans~~ cents cinquante à huit heures du soir à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers:

Napoleon Marchand
Moise P. Baron
Joseph Ducharme
Julés Bussières

et son honneur le Maire Joseph Louis Baron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés.

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

Il est résolu que M. Lucien Gheon secrétaire-trésorier soit autorisé à écrire à la Compagnie Carrier & Frère Ltee pour l'avertir de bien vouloir arranger les courbes de la route Trois-Rivières - Charbonnières traversant la paroisse St Louis de France spécialement dans les limites du village ou le chemin est devenu dangereux à cause des bordages obliques qui se sont formés.

Il est résolu que la Assurance "La Prévoyance" au montant de deux mille dollars être payé par le secrétaire-trésorier par l'entremise

autorisation
l'œuvre
Carrier
Ltee

de "Spénard Htee" soit acceptée et que la prime soit payée par la Municipalité.

Il est résolu que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés:

M Valère Dubois	1103	207.57
un clavographe		
P. W. Cuyotte		
Papeterie	1100	7.44
La Revue Municipale	1100	3.00

Il est résolu que la Municipalité de St Louis de France achète de M. Armand Page contribuable de St Louis de France un lopin de terre d'une superficie d'environ un arpent, faisant partie du numéro cinq cent vingt huit du cadastre de St Louis de France et que M. Louis Baron maire et Lucien Hégu secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat au prix de quarante dollars (40.00) Adopté à l'unanimité

M. M. P. Baron donne avis de motion concernant la spirale
 après quoi, la séance est levée
 Louis Baron maire
 Lucien Hégu Sec. Trés

11/4/50

Province de Québec

Municipalité de St Louis de France

Route de Champlain

Une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St Louis de France tenue à la salle paroissiale locale ce onzième jour du mois de Avril dix-neuf cent cinquante à huit heures du soir

à laquelle étaient présents messieurs les conseillers :

Napoléon Marchand
Joseph Ducharme
Maurice Marchand
Napoléon Marchand
Moïse Pierre Baron

et son honneur le maire Joseph Louis Baron formant quorum sous la présidence de ce dernier,

Les procès-verbaux de la séance précédente sont lus et approuvés.

Reglement no 3

Projet de règlement municipal concernant la repression de la pyrale du maïs suite à l'avis de Motion de M. M. P. Baron :

Considérant qu'un insecte redoutable appelé "Pyrale du maïs", a envahi la province de Québec et menace de devenir un fléau redoutable;

Considérant que la multiplication de ce fléau rendrait la culture du blé-d'Inde impossible et causerait la ruine de nombreux cultivateurs;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et urgent d'arrêter les ravages de cet insecte et que, pour arriver à cette fin, le concours de tous les intéressés est essentiel;

Le Conseil de la Municipalité de St. Louis de France (Champl) en vertu du paragraphe 4, de l'article 404 du code Municipal, tel qu'amendé en 1929, décrète ce qui suit :

1. La semaine du nettoyage des champs de blé-d'Inde est instituée dans cette municipalité pour exterminer la Pyrale du Maïs. A cette fin la semaine du premier mai au 7 mai a été choisie.

2. Au cours de cette semaine, quiconque a cultivé du maïs ou blé-d'Inde fourrages ou sucré, l'an dernier doit :

à suivre

- a = Ramasser soigneusement et brûler toute partie quelconque des plants de maïs (blé-d'Inde) qui n'a pas été utilisée, tout déchets ou débris laissé soit dans les champs, autour des bâtisses, sur les fumiers ou ailleurs;
- b = Détruire de la même façon les mauvaises herbes qui ont poussé dans et autour des champs de blé-d'Inde (car elles servent de refuge à la pyrale)
- c = Enfoncer par un profond labour les chaumes, souches ou débris qui n'auraient pas été détruits, de telle sorte que la surface du sol en soit complètement débarrassée
- 3 = Le conseil nomme Monsieur Ernest Dargis comme inspecteur chargé de surveiller à l'exécution du présent règlement. L'inspecteur a le droit de pénétrer sur tout terrain dans l'exercice de ses fonctions
- 4 = Quiconque n'observera pas l'une quelconque des dispositions de ce règlement à la satisfaction de l'inspecteur, le conseil sera forcé (d'imposer) d'amender le règlement aux fins d'imposer une amende, aux fonctionnaires nommés à cette fin,

un mot rayé
4.98.

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité

Il est résolu que les sous-mentionnés soient nommés inspecteurs des mauvaises herbes et des champs de maïs

M. Roumald Hefebvre
 Marcel Lemire
 Jacques Champoux

Le conseil nomme M. Ernest Dargis surveillant aux fins de faire respecter les règlements et les charges pour lesquels les dits inspecteurs ont été nommés

Il est résolu que la Municipalité de St Louis de France achète de Mme Gaspard Zelenare au prix de soixante quinze dollars un morceau de terrain sur le numéro 528 quinze pieds de large environ aux fins de servir de passage aux transporteurs de déchets et que ^{les Messieurs} M. le Maire Louis Larou et le Sec. Trés. M. Guerin Neon soit autorisé à signer le contrat concernant cette transaction.

Il est proposé par M. Napoléon Marchand, seconde par M. Maurice Marchand.

Attendu que depuis plusieurs années il est question de construire un pont sur le St. Laurent, soit à Trois-Piviers, soit dans les environs.

Attendu que la construction de ce pont serait un complément naturel à l'amélioration de la Route Mégalic Trois-Piviers

Attendu que un pont entre Saint-Angels et Trois-Piviers serait de nature à stimuler, non seulement le commerce de toute la région de la Mauricie, mais aussi la venue des touristes américains.

Attendu que ce pont provoquerait aussi une recrudescence de prospérité dans toute la région environnante de la rive sud.

Attendu que la construction de ce pont pourrait aussi incidemment apporter un précieux remède au chômage.

Il est adopté à l'unanimité que la Municipalité de St Louis de France donne son entière approbation à la construction d'un pont sur le

le fleuve St Laurent entre Trois Piviers et St Angèle ou dans les environs. et que copie de cette résolution soit envoyée au secrétaire de la conférence des maires de la Mauricie

Il est résolu que M. Denis Papien soit nommé collecteur de la taxe de chien, remplaçant M. Robert Lapointe, pour dix neuf cent cinquante et dix neuf cents cinquante et un. ce fonctionnaire aura droit à vingt cinq pour cent (25%) pour en rémunération de son travail.

Il est résolu que M. Charles Edouard Hamoth soit nommé inspecteur de voirie pour le rang St Marguerite

M. Lion Gauthier pour les chemins
Bernel Lemire pour le marais des Rangs
Rock Longval pour St Alexis
Ernest Dargis pour le rang St Jean

Il est résolu que les noms sous-mentionnés soient nommés inspecteurs agraires

Mesmes: Alphonse Demaitry
Georges Masse
Zeauchemin Edouard
Joseph Hamelin
Leon P Page

Il est résolu que Messieurs Jean Longval et M. Romeo Guisior et M. Michel Caron soient nommés gardien d'enclos.

Il est résolu que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés:

No 1105	M. Fortunat Beaumier	40.00
1107	" P. Deyotte	1036
1108	" Herve Savary	3.00

Collecteur de chiens

Inspecteur de voirie

no 1109	Ministère de la Santé vs l'Hopital St. Joseph	37.00
" 1111	Lionel Pepin ouvrage	4.00
" 1113	Spénard Petite œuvre caution	10.00
1112	P. A. Gouin une bêche à la main	6.43
1130	Le Versaireault	30.00
1129	Armand Page	40.00

Considérant que la côte dite "côte de Ben" située à environ un mille côté Nord-Ouest du village de St. Louis de France dans le rang St. Jean s'est endommagée considérablement par les eaux du printemps provenant de ce dit rang.

Considérant que ce dit rang St. Jean des limites du village à la "côte de Ben" sur une longueur d'un demi mille est noyé tous les printemps d'une couche d'eau qui atteint parfois plus d'un pied de profondeur et que le meilleur moyen à notre connaissance, d'y remédier serait d'élargir le rang trop étroit, le rehausser de la terre provenant des fossés et de le graver sur la longueur désignée.

Considérant que les cultivateurs du rang des chemins demandent à réparer leur chemin, de le graver et de refaire le pont qui le traverse et ce sur une longueur de six arpents jusqu'à la demeure de M. Alph. Marchand.

Considérant que le pont dit "Pont Germain" devant la demeure de M. Germain est trop étroit ainsi que la côte que ce dit pont traverse, les intéressés demandent d'élargir la côte et de refaire le pont.

Considérant que les route intéressés de la route du marais des Plaines appelé communément route No. 1 demandent de graver cette route sur une longueur d'une douzaine d'arpents.

Armand Page

Considérant qu'à tous les printemps, une étendue d'eau de plus d'un pied d'une superficie de cinq arsis arpentés se forment sur les terres, aboutissant aux limites du bas Madeleine que la route nationale Nos Puits - Shawmigan ^{noyée elle-même} longent, et cause des ennuis aux propriétaires.

Considérant que la Municipalité de St Louis de France ne peut par ses finances remédier à cet état de choses qui sont d'une nécessité absolue

Il est ^{résolu et} adopté à l'unanimité que la Municipalité de St Louis de France s'adresse au ministre de la voirie provinciale pour faire exécuter ces travaux aux frais du gouvernement et que copie de cette résolution soit envoyée à l'honorable ministre de la Voirie

Adopté à l'unanimité =

Assermentation des fonctionnaires de la Municipalité de St Louis de France.

Assermentation des fonctionnaires municipaux

Je soussigné, M. Ed Lamotte, ayant été nommé inspecteur de la voirie pour le rang St Marguerite à St Louis de France jure et déclare que je remplirai bien mon devoir au meilleur de ma connaissance et capacité

Celui que Dieu me verra aider

Ed Lamotte

Assermenté devant moi ce premier jour de mai dix-neuf cents cinquante

Ruein Heon Sec. Pres

Assermentation des fonctionnaires municipaux

Nous soussignés ayant été nommés inspecteurs de la Voirie municipale jurons et déclarons que nous remplirons bien et fidèlement notre devoir au meilleur de notre connaissance

Ainsi que Dieu nous soit en aide

Signé L. Gauthier
Armand Perron
G. Perron
E. Noyes

Pour les échevins
Marais des Bois
St Alexis
St Jean

Nous soussignés ayant été nommés inspecteurs égraires pour la Municipalité de Louis de France jurons et déclarons que nous remplirons bien et fidèlement notre devoir au meilleur de notre connaissance et capacité

Ainsi que Dieu nous soit en

aide

Signé M. J. Desrosiers
Georges Arme
Joseph Arme
Léon Desrosiers
Joseph Hamelin

Léon Desrosiers

Assermentation de Touchonnières municipaux

Nous soussignés ayant été nommés
gardiens d'éclos pour la Municipalité de Touchonnières
de France jurons et déclarons que nous
remplirons bien et fidèlement notre
devoir au mieux de notre connaissance

Ainsi que Dieu nous soit en aide
Boch Longval

Signé Y. Poyrat
Rene Guisson
M. L. Caron

Province de Québec

Municipalité St. Louis de France

Canton de Champlain

1. A une séance régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St. Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le premier de mai dix-neuf cents cinquante à huit heures du soir à laquelle seances étaient présents messieurs les conseillers:

Joseph Ducharme
Maire Pierre Baron
Jules Bussières
Maurice Marchand
Napoleon Marchand

et son honneur le maire J. Louis Baron formant quorum sous la présidence de ce dernier

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

Il est résolu que Mr. le conseiller Louis Baron soit autorisé à signer la carte du ministère de la Santé concernant la loi d'assistance publique en rapport avec la pension ou l'assistance de Mr. Willie Marchand.

Il est résolu que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés

Maurice Fortin	1133	68.00
Ministère de la Santé		
Cité publique de Marchand		50.00
Mme Sanford Bellemare	1114	75.00
achat du terrain pour ^{de l'école} à servir		

no 1114

Carrier & Tréire

No 1119 241.00

1115

M Richard Beaumier

route Masse

80.00

1116

Joseph Dugré

route des champs

49.00

1117

Armand Gernain

route des pins

75.00

no 1118

Emnt Marchand

ouvrage de chemin

5.00

No 1121

Joseph Louis Baron ouvrage divers 14.20
Actes de Motion est donne par M.avis de
motion

Maurice Marchand, conseiller, aux
fins d'établir un règlement concernant
le dépôt achete par la Municipalité St-Louis
de la rue; ce règlement sera proposé,
discuté et adopté, s'il y a lieu, à
la prochaine séance du conseil, le
vingt juin des cinq cent cinquante.

Après quoi la séance
est levée
J G Baron Maire
Lucien Steor sec Trés

St. Louis de France 10 Mai 1950

Il est proposé par Joseph Ducharme
à M^{rs} Moïse-Pierre Casan ^{not} nommé conseiller pour
le prochain terme et Secrétaire
Aimé Fortin

St. Louis de France 10 mai 1950

Il est proposé par Jules Bussières
Que Stevan Lennice soit nommé conseiller

Aimé Fortin

MUNICIPALITÉ

D
E

COMTÉ DE CHAMPLAIN

SAINT-LOUIS DE FRANCE

Province de Quebec,
Municipalité de St-Louis de France
Comté de Champlain,

Avis public est par les présentes à tous les intéressés de la Municipalité de St-Louis de France, que MERCREDI le dixième jour de Mai dix neuf cent cinquante, à dix heures de l'avant midi, il y aura nomination de conseillers en remplaçant Messieurs Moise Pierre Caron, Napoléon X. Marchand, et Jules Bussières sortant de charge comme conseillers.

S'il y a votation, elle aura lieu le lundi suivant le quinzième jour de Mai, dix-neuf-cent-cinquante, de neuf heure, du matin à six heure du soir, au bulletins secrets.

Je soussigné, Lucien Héon, Président d'élection, nomme M. Gaston Lamothe comme secrétaire d'élection.

Donné à St-Louis de France,
ce septième jour de Mai,
mil neuf cent cinquante.

Lucien Héon, Sec-Trés.

Lucien Héon

Je soussigné, Lucien Héon, Secrétaire -trésorier de la Municipalité de St-Louis de France, comté de Champlain, par les présentes, certifie que j'ai donné lecture de l'avis ci-joint à l'issue de l'Office Divin, Dimanche, le septième jour du mois de Mai dix neuf cent cinquante et que j'ai affiché une copie du dit avis aux endroits requis par la loi.

Signé.....

Lucien Héon
Sec-trés

Nomination des conseillers

Province de Québec

Municipalité de St. Louis de France

Comté de Champlain

Une assemblée des contribuables de la Municipalité de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, mercredi le dixième jour de Mai dix neuf cent cinquante sous la présidence de Lucien Héon secrétaire-trésorier et président d'élection aux fins de proposer trois conseillers en remplaçant Messieurs ^{les} Napoléon Marchand, Maire Pierre Baron et Joseph Ducharme tous trois sortant de charge, le tout suivant avis public dûment lu et affiché en date du sept mai dix neuf cent cinquante dont l'original revêtu du certificat de qualification demeure aux annexes des livres des présentes.

A dix heures précises, le président d'élection ayant pour secrétaire d'élection M. Gaston Hamothé ouvre la séance et requiert Messieurs les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation pour remplacer les sus-mentionnés sortant de charge

Les ~~électeurs~~ ^{conseillers} Joseph Ducharme et Jami Martin proposent que M. Moïse Pierre Baron soit nommé conseiller pour un prochain terme.

M. Jules Buisieres et Arme Tortur electeurs
proposent que M Stevens Demire soit nomme
conseiller pour le prochain terme

Il est propose par M. Joseph Ducharme
et M. Jules Buisieres, electeurs, que M.
Napoleon X Marchand. soit nomme con-
seillers pour le prochain terme.

Le President, apres examens des proposi-
Messieurs Stevens Demire, Moise Pierre
Caron et Napoleon X Marchand et
des proposeurs Messieurs Arme Tortur, Jules
Buisieres et Joseph Ducharme, accepte
leurs propositions esrites.

Signe Lucien Neos
President d'Electois

un trait paye
Moise Caron
R. H. sec Tres

Je soussigne ~~Moise P Caron~~
nomme conseiller pour la municipalite
de St. Louis de France pure et declare
que je remplirai brief et fidelment
ma charge de conseiller au meilleur
de ma connaissance et capacite,
ainsi que Dieu me, soit en aide
Signe Moise Caron

Ass. devant moi
le sixieme jour de
juin dix-neuf
cent cinquante
9. 9. 1850 sec Tres

un trait paye
Stevens Demire
R. H. s Tres

Je soussigne ~~M. Stevens Demire~~
nomme conseiller de la municipalite
de St Louis de France pure et declare
que je remplirai fidelment et bien ma
charge de conseiller au meilleur
de ma connaissance et capacite.

Assurance devant
moi ce 6^e jour
de Juin 1850
9 Neos
sec Tres

Signe St Demire

Ass. devant
moi ce 8^{me}
jour de juin
1950
J. N. N.
Sec. Tr.

Je soussigné Henri Longval ayant
été nommé inspecteur agraire pour
la Municipalité St Louis de France
jure et declare que je remplirai bien
et fidelement mon devoir au meilleur
de mes connaissances et capacite.

Henri Longval

Je soussigné M. J. Marchand ayant été nommé conseiller
pour la municipalité St Louis de France jure et declare que
je remplirai bien et fidelement ma charge de conseiller au
meilleur de mes connaissances et capacite, ainsi que
pour me servir utile. J. jure.

Province de Quebec

Ass. devant moi
ce

juin 6-50 Municipalité St Louis de France
Comte de Champlain P 2.

A une assemblée reguliere et
mensuelle du Conseil de la Municipalité
St Louis de France tenue au lieu
ordinaire de ses seances a la salle
publique locale le sixieme jour du
mois de juin dix neuf cent cinquante
a huit heures du soir a laquelle
étaient presents messieurs les conseillers

M. M. Moise Caron

Maurice Marchand

Paul Marchand

Joseph Ducharme

et son honneur le Maire Joseph Louis Caron
formant quorum sous la presidence de
ce dernier

Reglement no 4 Les resolutions ^{de la seance} precedentes sont lues et adoptes
pour faire suite a l'avis de Motion
donné a la dernière seance reguliere du
conseil par M. le conseiller Maurice
Marchand concernant le depotair acquis
dernierement, a suivre

Règlement au dépôt en amende par résolution

Il est proposé par M. le conseiller
Moïse Piché Gagnon
deuxième par M. le conseiller Joseph Ducharme
et résolu à l'unanimité que le règlement
concernant le dépôt soit et est par
les présentes ordonné, statué et adopté
comme ci-après décrit:

- 1° In aucun déchets de viandes d'animaux
ou autres vidanges desquels peuvent
se dégager une odeur malsaine
ou malsalonde ou qui viennent
en contrevention avec la loi du
ministère de la santé concernant l'hygiène,
ne doivent être déposés au dépôt de
la dite Municipalité.
- 2° In aucun déchets ou vidanges
quelconques ne doivent être
lâchés ou perdus en cours de route soit
dans le rang, ou dans le chemin qui
conduit au dépôt.
- 3° In une amende de cinq (\$5.00) dollars
plus les frais de nettoyage ou débarrassant
occasionnés par une infraction au règle-
ment, sera imposée à toute personne
qui ne se conformera pas à la loi.
et dix dollars (\$10.00) d'amende pour
seconde et autres (offenses) infractions
plus les frais de nettoyage ou débarrassant.

Les résolutions suivantes sont
adoptées à l'unanimité

Il est résolu que M. Henri
Languval soit nommé Inspecteur
agréé en remplacement de M.
Alphonse Hémondigny démissionnaire.

Il est résolu que les
comptes ci-après décrits soient acceptés
et payés
à suivre

MUNICIPALITÉ

D
E

COMTÉ DE CHAMPLAIN

SAINT-LOUIS DE FRANCE

Province de Quebec,
Municipalité de St-Louis de France
Comté de Champlain,

Avis public est, par les présentes donné, à tous les intéressés de la municipalité de St-Louis de France, qu'un règlement concernant le dépotoir a été adopté à la dernière séance régulière du conseil et se lit comme suit:

- 1o Qu'aucun déchet de viande d'animaux ou autres vidanges desquels peuvent se dégager une odeur malsaine ou qui viennent en contre-vention avec la loi de l'hygiène du ministère de la Santé, ne doivent être déposés au dépotoir de la Municipalité.
- 2o Qu'aucun déchet ou vidange quelconque ne doit être laissé en cours de route, soit dans le rang ou dans le chemin qui conduit au dépotoir.
- 3o Qu'une amende de cinq dollars (\$5.00) plus les frais de nettoyage ou déblaiement occasionnés par une infraction au dit règlement sera imposable à toute personne qui ne se conformera pas à cet loi, et (\$10.00) dix dollars plus frais de nettoyage ou déblaiement pour seconde ou autres infractions au dit règlement."

Donné à St-Louis de France ce dix-huitième jour de juin dix neuf cents cinquante.

Signé.....

Lucien N. ...

Reclament en depotei amende pei revolution

Je soussigné, Lucien Léon secrétaire trésorier de la
Municipalité de St Louis de France certifie par la
présente que j'ai donné lecture de cet avis
et règlement à la porte de l'église paroissiale
de St Louis de France à l'issue de l'office
divin ce dix-huitième jour de juin des années
cent cinquante et ont avoir affiché une
copie à l'endroit indiqué par le Conseil de
celle susdite municipalité.

Lucien Léon
Le Greffier

Ernest Marchand	3.00	1122
annonce en trois jour de pair		
Léon Page Etre chemin	50.00	1125
R. Hevin papeterie, timbres,	23.55	1123
Alphonse Demontigny Etre route	24.50	1126
Formules municipales Etre papeterie	21.69	1127
Alfred Helle	10.00	1132

Considérant que le téléphone "Bell" installé chez M. Lucien Hevin ligne 3682 n'est plus beaucoup serviable à cause de nombreuses personnes qui abusent de la dite ligne tout le temps durant

Considérant que M. Louis Baron maire et président de la Commission scolaire ^{de St Louis} est sur cette même ligne et qu'il a un commerce personnel comme forgeron garagiste

Considérant que M. Lucien Hevin secrétaire et trésorier de la Municipalité et commission scolaire de St Louis de France est sur cette même ligne et qu'il a un commerce personnel de camionneur.

Considérant que M. Lucien Hevin est Secrétaire de la Caisse Populaire de St Louis de France et est sur la même ligne et qu'il se prive de renseignements secrets

Il est résolu et adopté à l'unanimité que le Conseil de St Louis de France s'adresse à la Co Bell Telephone pour que M. Louis Baron et Lucien Hevin soit seuls sur une même ligne

avis de M. Moyon de M. Maurice Marchand concernant les reuterelles sont revues

est levé

Après quoi la séance

est levée
J. J. Baron Maire

Province de Québec
Municipalité de St. Louis de France
Comté de Champlain

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St. Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le troisième jour de juillet dix-neuf cents cinquante à huit heures du soir, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers:

Stevens Lemire
Joseph Ducharme
Paul Marchand
Maurice Marchand

et son honneur M. Louis Baron forment quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés.

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

Il est résolu, que les évaluateurs ci-après ~~nommés~~ soient nommés évaluateurs pour la Municipalité de Louis pour trois années consécutives

Mess. La Pépinière
Gélphouse Marchand
Bernard Ducharme

Il est résolu que M. Henri Lougeval inspecteur agricole soit autorisé à faire faire les travaux de débroussaillage nécessaires au cours d'eau Martin.

A suivre

Considérant que le feu se déclare assez souvent dans les limites de la corporation de St Louis de France sur des terres à bois il est résolu qu'une ou deux personnes ~~sont~~ nommées par la dite corporation comme garde-feu, c'est à dire que aussitôt qu'un feu est déclaré dans les bois il devra avoir à le faire éteindre immédiatement et ces personnes seront nommées pour l'année courante.

Il est résolu que M. ~~Morisset~~ Pepin et M. Georges Lamotte soient nommés gardes-feu pour l'année des neuf cents cinquante au prix de soixante cents (0.60) l'heure de travail et 20¢ le mille en plus pour le service d'une automobile.

Règlement No 5

Suite à l'avis de Motion de M. le conseiller Maurice Marchand:

Considérant qu'un insecte redoutable appelé "Gauterille" a envahi une grande partie des terres de la corporation de St Louis de France

Considérant que la multiplication de ce fleau rendrait la culture impossible et causerait des ruines de nombreux cultivateurs

Considérant qu'il est dans l'intérêt public d'arrêter les ravages de cet insecte et que pour arriver à cette fin le concours de tous les intéressés est essentiel

Le Conseil de St Louis de France (Champl) en vertu du paragraphe 404 du Code Municipal tel qu'amendé en 1929 décrète ce qui suit.

Suite

Une semaine d'empoisonnement des sauterelles est instituée dans cette municipalité; à cette fin un comité de cinq membres nommés par cette dite municipalité aura le pouvoir de se nommer un président qui lui-même aura le pouvoir de faire respecter les décisions du dit comité concernant l'empoisonnement des sauterelles

Que la semaine d'empoisonnement des sauterelles soit déterminée par le dit comité et le président aura droit de punir sur tout terrain dans l'exercice de ses fonctions les personnes et après avis soit nommés pour former le comité pour l'année courante

- MM. Marcel Lemire, St Marguerite
- Philippe Lemouche, St Eschanaux
- Opies Pepin, Marais des Pêches
- Armand Pepin, St Jean
- Nelson Hazenau, St Marguerite

Quiconque n'obéira pas l'une quelconque des dispositions de ce règlement à la satisfaction du président du comité sera passible d'une amende de pas moins de cinq dollars et pas plus de vingt dollars

Après quoi la séance est levée

Je soussigné, Louis Alma Pepin, Alphonse Marchand, et Bernard Ducharme, jurons et déclarons que nous remplirons fidèlement et bien notre charge de évaluateurs de la Municipalité de St Louis de France au meilleur de notre connaissance et capacité.
En foi de quoi nous avons signé:

Assermenté devant moi ce neuvième jour de juillet 1950
Rueven Herz,
Sec. Trés.

Louis Alma Pepin
Alphonse Marchand
Bernard Ducharme

MUNICIPALITÉ

COMTÉ DE CHAMPLAIN

D
E

SAINT-LOUIS DE FRANCE

Province de Quebec,
Municipalité de St-Louis de France,
Comté de Champlain, P.Q.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à tous les intéressés de la Municipalité de St-Louis de France qu'a sa dernière séance tenue au lieu ordinaire, un règlement est passé concernant l'empoisonnement des sauterelles et se lit comme suit:

"Considérant qu'un insecte redoutable appelé "sauterelle" a envahi une grande partie des terres de la Municipalité de St-Louis de France.

Considérant que ce fléau rendrait la culture impossible et causerait la ruine de nombreux cultivateurs.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public d'arrêter les ravages de cet insecte et que pour arriver à cette fin le concours de tous les intéressés est essentiel.

Le Conseil municipal de St-Louis de France en vertu du paragraphe quatre du Code Municipal décrète ce qui suit.

"Qu'une semaine d'empoisonnement des sauterelles est instituée dans cette dite municipalité.

A cette fin, un comité de cinq membres nommé par le conseil aura le pouvoir de se nommer un président qui lui-même aura le pouvoir de faire respecter les décisions du dit comité concernant l'empoisonnement des sauterelles.

La semaine d'empoisonnement sera déterminée par le comité et leur président aura droit de pénétrer sur tout terrain dans l'exercice de ses fonctions.

Les personnes ci-après nommées feront partie du comité pour l'année courante:

Messieurs: Marcel Lemire, Philippe Demontigny
Osius Pépin, Lionel Pépin, Nelson Dagenais."

Quiconque n'observera pas l'une quelconque des dispositions de ce règlement à la satisfaction du comité, sera passible d'une amende de pas moins de cinq dollars (\$5.00) et pas plus de vingt dollars."

Le règlement prendra force et effet quinze jours après sa promulgation.

Donné à St-Louis de France ce vingtième jour Août

Dix neuf cent cinquante

Signé

J. J. J.
J. J. J.

En une semaine d'empoisonnement
des sauterelles est insérée dans cette
municipalité; à cette fin un comité

Province de
M

Il s'agit de l'avis, certifié comme s'écrit
dans l'avis, que, par la présente par conseil
de cet avis et règlement écrit en-contre à la
porte de l'église paroissiale de St Louis de France
à l'issue de l'office divin ce jour pour le Comité
aux fins de l'office divin. On en leur offre
une copie à l'endroit indiqué par le conseil de
cette municipalité
Jusqu'à Jean Sec. Trés.

Année
samedi du 6
St Louis de
ordinaire
septième jour
à huit heures
présents Mes

1952

Assurance
de Jullé

Rue des
M. Trés.

Gilhouse Marchand
Terrans Richman

cette fin
Il est res
es cartes de de
publique de
Ed. Beauchemin
soient refusés

1952

Province de Québec

Municipalité de St Louis de France

Comté de Champlain

À une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le septième jour du mois d'août assurant à huit heures du soir à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers:

Stevens Lemire

Jos Ducharme

Raoul Marchand absent

Maurice Marchand

et son honneur ^{le maire} Jos Louis Baron formant quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès-verbaux de la séance précédente sont lus et approuvés.

Les résolutions suivantes sont ^{adoptées} résolues à l'unanimité
Le Sec.-Trésorier fait lecture d'une lettre de l'Association forestière du St. Maurice demandant une contribution de vingt cinq dollars pour venir en aide à l'organisation contre les feux de forêt dans la Mauricie suite à cette demande:

Il est résolu et adopté à l'unanimité que la ^{dite} Municipalité ne peut contribuer à cette association vu que un règlement est déjà institué dans la paroisse à cette fin de combattre les feux de forêts.

Il est résolu à l'unanimité que les cartes de demande à l'Assistance publique soient refusées de Messieurs Ed. Beauchemin, Emile Doucet et Salen Carners soient refusées parce qu'elles ne comportent à suivre

pas de raisons suffisantes d'après l'interprétation de la loi et des informations reçues

avis de Motion

M. Maurice Marchand donne un avis de Motion concernant les nouvelles constructions dans la province à savoir la grandeur, la hauteur et la distance du chemin public et autres raisons qui seront à l'étude à la prochaine séance régulière.

Il est résolu que l'inspecteur agraire M. Armand Lemire soit autorisé à faire les travaux nécessaires à la route des pins c-a-d. la labourer et la rendre passable aux véhicules

Il est résolu que les comptes ci-après décrits soient acceptés et payés

André Hawththé charrier 1136 3.00

Formules municipales Enq.

Josephine Pamban 1137 17.73

J. B. Sawyer contrat 1138 27.00

clever

Après quoi la séance est

Signé Louis Baron Maire

Lucien Stepié
Sec. Trés.

Province de Quebec,

Municipalité de St-Louis de France

Comté de Champlain, P.Q.

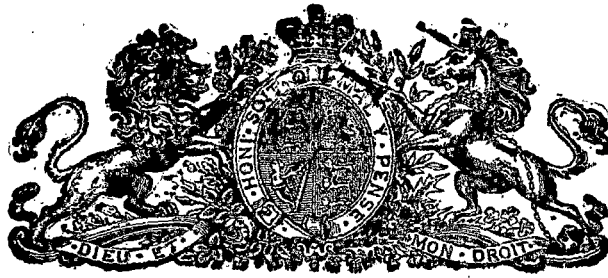
Certificat de Publication

Je, Soussigné, résidant à St-Louis de France, comté de Champlain certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le panneau attaché à l'Eglise après l'avoir lu après les deux offices divins le sixième jour du mois d'aout dixneuf cent cinquante.

En foi de quoi je donne ce certificat ce septième jour du mois d'aout dix neuf cent cinquante

Signé

Rueen St-Louis Sec-Tré



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality

PUBLIC NOTICE

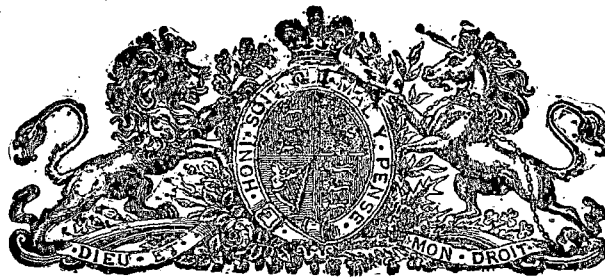
is hereby given by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, that the Valuation Roll of the said Municipality has been completed and deposited at my office; that it will remain open to the examination of the interested parties, or their representatives, during the 30 days next following the date of this notice. And that on _____, the day of _____ 19____, at its usual hour and place of meeting, the Council will proceed to the examination, revision and homologation of the said roll.

GIVEN at _____ this
day of _____ one thousand nine hundred
and _____

(Français au verso)

Signed:.....

Secretary Treasurer



PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de

ST^ÉLOUIS DE France

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le rôle d'évaluation de cette municipalité est complété et déposé à mon bureau; qu'il restera ouvert à l'examen des intéressés, ou de leurs représentants, durant les 30 jours qui suivent celui du présent avis. Et que ^{Mardi} ~~LUNDI~~, le ⁵ septembre ^{cinquième} jour du mois de septembre 1950, à l'heure et au lieu ordinaires des séances, le Conseil procédera à l'examen, à la revision et à l'homologation dudit rôle.

DONNE à St-Louis de France----- ce sixième
jour de Août ----- mil neuf cent cinquante.

Signé:

Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Province de Quebec

Municipalité de St Louis de France

Comte de Champlain P^d.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité de St-Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le onzième jour de septembre dix-neuf cent et quarante à huit heures du soir, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers:

Maurice Marchand

Hilarion Baron

Joseph Ducharme

et son honneur Joseph Louis Baron
formant quorum sous la présidence
de ce dernier

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés.

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité

Il est résolu que la route dite "des pins", la route dite "Forsyth" et la route dite "Pont à la hache" soient entretenues aux frais et sous contrôle de la municipalité l'été comme l'hiver.

Il est résolu que le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter un nouveau code municipal qui restera la propriété de la Municipalité
à suivre

Il est résolu que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés:

Chq. 1139	M. Amédée Martin	3.00
	route Entretien d'entrées d'ivoire	
ch. 1141	Osias Pepin	
	Depenses pour Pension à l'interelle	800.47
ch 1145	Corporation des Comté de Champlain	
	Report générale et l'ultra. 170.37	

Nos

un moin
rayer

Reglement no 6
Suite à l'avis de Motion
de M. Maurice Marchand, il est
proposé par M^{rs} / ~~Silverson~~ Baron seconde
par M. Joseph Ducharme et résolu
à l'unanimité!

Premierement: 1^o qu'aucune construction
permanente ne soit érigée sans avoir
la hauteur de pas moins de douze pieds de
hauteur à partir du solage à l'extrémité du
toit.

Deuxiement 2^o: qu'aucune construction
permanente ne soit érigée sans avoir les
dimensions de pas moins de (26 pds par 26 pds
vingt six pieds par vingt six pieds de surface
du solage sur une hauteur régulière
de huit pds.

Troisiement: 3^o: Que sur tout emplace-
ment, longeant la route nationale (No 19)
numéro dix-neuf dans les limites de la
paroisse de St. Louis de France, aucune
construction permanente ne soit érigée
à moins de vingt cinq pds de la ligne
ou clôture de ligne qui sépare le propriétaire
de l'emplacement du propriétaire et celui
chacun du gouvernement.
adopte

Il est résolu que les comptes ci-après décrits soient acceptés et payés

Année au cours de l'année Martin

Facture pour collection des taxes.

Marquis Longval	9.30	1148
Marquis Longval	57.90	1147
Gerard Barbin	18.60	1140
Laurent Baron	75.90	1149
Wonal Demontigny	11.70	1150
J. Marie Demontigny	11.70	1151
Regent Masson	8.70	1143
Ridger Desbore	9.60	1152
Jean Marchand	4.80	} 1142
Clement "	9.60	
Roger Héroux	8.70	1144
Henri Longval	7.20	- 1153
Map Baron	7.20	- 1154
	<u>231.60</u>	

rôle homologué

Wilson &

Il est résolu et adopté à l'unanimité que le rôle d'évaluation ¹⁹⁵⁰⁻⁵¹ soit accepté et homologué tel que préparé par les évaluateurs et sans amendement.

levé
 après quoi la séance est
 levée
 J. J. Baron Maire
 Lucien Héroux sec. Trés.

Province de Quebec

Municipalité de St Louis de France
Comté de Champlain

Une assemblée réguli-
ère et mensuelle. du Conseil
de la Municipalité de St Louis de
France tenue au lieu ordinaire
de ses séances le deuxième jour
du mois d'octobre dix neuf cents
cinquante à huit heures du
soir à laquelle étaient présents:
Messieurs les conseillers.

(Napoleon)

Monsieur Pierre Baron
Maurice Marchand
Jos Ducharme

et son honneur Jos Louis Baron
fermant quorum sous la
présidence de ce dernier

Les procès de la séance, pré-
cedente sont lus et approuvés.

Les résolutions suivantes sont
adoptées à l'unanimité:

Il est résolu et adopté à l'una-
nimité que le secrétaire Trésorier soit
autorisé à envoyer un nouvel avis
pour, à de droit pour collection des
arrérages de Taxe.

Il est résolu et adopté à l'unanimité
que le secrétaire Trésorier soit auto-
risé à envoyer par lettre enregistrée
un avis des comptes d'arrérage de
taxe de trois ans et plus en spécifiant

que si un règlement n'est pas fait pour le vingt-cinq novembre, le compte de ~~taxe~~ d'arbrage de taxe sera envoyé au conseil de comte pour vente de la propriété en cause.

Il est résolu et adopté à l'unanimité que les comptes ci-après énumérés soient acceptés et payés

		Bour deau St Mary.	
Choz No 1155	Messieurs:	Charles Ed Lamothé	21.60
1156		Raymond Auger	19.20
1161		Golland Page	26.40
1158		Lionel Page	9.60
1159		Emer Lemire	30.60
1160		Celphome Richard	30.60
1162		Alfred Charrette	10.80
1163		Jean Marc Jacques	2.40
			<hr/> 151.20
1164	Munster de la Santé	No 1164	48.00
1165	Formule Municipale Eng	No 1165	14.93
1146	Un code Municipal		9.00
1131	Fact de Caron, Marchand Lamothé et Hawyer		= 53.40
	pour clôture de l'ère Demontigny.		

Il est résolu et adopté à l'unanimité que le secrétaire trésorier adresse une demande à la Shawinigan Water Power pour l'installation de huit (8) lumières comme suit: une, coin de la route nationale, près la résidence de M. Wilfrid Molin, une lumière, coin de route St Alexis, six lumières dans le village.

Après quoi la séance est levée

Joseph Ducharme
Pro. maire

Province de Québec
 St Louis de France
 Comté de Champlain

6/11/30

A une assemblée régulière
 et mensuelle du conseil de la municipalité
 de St Louis de France tenue au lieu
 ordinaire de ses réunions le sixième
 jour de novembre des ~~rencontres~~^{rencontres}
 à huit heures du soir à laquelle étaient
 présents Messieurs les commissaires

Joseph Ducharme
 Mauriel Marchand
 Monse P Laroc
 et Joseph Ducharme

formant quorum

Les procès-verbaux de la séance précédente
 sont ~~lus~~ et approuvés

Il est résolu ~~et à l'unanimité~~ et
 adopté à l'unanimité que M.
 Joseph Ducharme conseiller de soit
 nommé ~~procurateur~~ procureur de la Municipalité de
 St Louis de France.

Approuvé
 le 11 novembre

Il est résolu et adopté à l'unanimité
 que le secrétaire trésorier s'adresse
 à la commission municipale de
 Québec pour l'approbation d'un
 emprunt ^{temporaire} de cinquante cents dollars ou
 moins selon le besoin actuel de
 la corporation municipale en
 rapport avec la baisse populaire ou elle
 a son déficit.

il est résolu à l'unanimité et adopté
que les comptes ci après mentionnés
sont acceptés et payés:

~~Comme Moins~~ ~~4.00~~
 Syndicat de routes seigneuriales n° 199.81
 Eau de Eau Meiller = ~~11~~ ~~13.20~~
~~Laurent Caron~~
~~Marcel Durocher~~ ~~52.90~~
~~Gerard Durocher~~ ~~18.60~~
~~Laurent Caron~~ ~~15.90~~
 Jean Marie 1173 4.80
 May Caron 1170 20.40
 Laurent Caron 1169 20.40
 Jean Donat Demulys 1172 4.80
 petite route no 1172 7.150
 Laurent Caron 7168 6.30

Après quoi la séance est
levée.

Signé J. Caron Maire
Lucien Dion
sec Tres

Province de Québec

Municipalité St. Louis de France

Canton de Champlain

4/12/50

À une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité de St. Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le quatrième jour de décembre mil neuf cent cinquante à huit heures du soir à laquelle eurent présents:

Messieurs les conseillers
 Napoleon Marchand
 Maurice Marchand
 Joseph Ducharme
 et son honorable maire Jos. Louis Baron
 formant quorum sous la présidence
 de ce dernier

avis de motion
 M. Maurice Marchand, conseiller donne avis de motion qui à sa prochaine séance ou à une séance subséquente le conseil prendra en considération un règlement concernant:

(a) L'éclairage de la Municipalité, soit au frais de la Corporation, soit aux frais de la partie éclairée ou aux frais des deux;

(b) L'octroi d'une franchise à toute personne, société ou corporation pour distribuer l'électricité dans les limites de la Municipalité et la passation d'un contrat pour ces fins.

Il est résolu et adopté à l'unanimité qu'une lettre de remerciement soit adressée au Député M. Maurice Bellavance pour le generous octroi d'un subside de \$396.81 pour defrayer les dépenses occasionnées par l'épidémie des sauternes.

Il est résolu et adopté à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés.

ouvrage au pli	} Claude Jacques	11.25	No 1176
évaluation		} Géphouse Marchand	42.00 " 1177
"	} G. Pepin		25.00 " 1178
"	} Bernard Ducharme	25.00 " 1179	
"	} H. Veon	27.00 " 1181	
"	" " confection du rôle	70.00	187.50 " 1180
"	" " papeterie	17.50	
"	Intéret au défil	11.52 4.00	1182-

Après quoi la séance est levée
 P. G. Baron Maire
 Lucien Heon
 Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité St. Louis de France

Comté de Champlain

Une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St. Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le huitième jour du mois de janvier dix-neuf cent cinquante à huit heures du soir à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers

Moise Pierre Baron
Napoleon Marchand
Joseph Ducharme
Maurice Marchand

et son honneur Joseph Louis Baron, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés

Règlement, no 7

Faisant suite à l'avis de motion de M. Maurice Marchand: règlement no. 6.

Attendu que les prescriptions et formalités du rapport avec la passation du règlement ont été remplies;

Attendu qu'il est à propos de pouvoir à l'éclairage d'une partie de la Municipalité et d'autoriser le conseil à entendre avec toute personne, société ou corporation pour le dit éclairage;

Il est en conséquence proposé par M. Joseph Ducharme, conseiller

et par les présentes réglé et statué comme suit, savoir :

Que les rues d'une partie de la municipalité soient éclairées et que les lampes de rues soient installées dans la dite partie aux endroits désignés par résolution du Conseil; la dépense annuelle à cette fin ne devant pas excéder trois cents dollars \$300.00 et devant être incluse chaque année aux prévisions budgétaires;

Que le Conseil soit autorisé à s'entendre avec toute personne, société, ou corporation pour le dit éclairage et à cette fin, il pourra passer un contrat pourvoyant au nombre de lampes, au taux, à l'achat de l'énergie électrique pour les autres besoins de la corporation et la durée du contrat qui ne devra pas excéder les dispositions de la loi, il pourra en outre dans ce contrat accorder à telle personne, société ou corporation une franchise pour la distribution de l'électricité dans les limites de la municipalité, pourvu au mode d'exercice de la dite franchise en ce qui concerne spécialement le coupage et le montage des arbres, les déplacements des poteaux et les travaux à être exécutés sur les propriétés de la corporation.

Que le coût de l'éclairage soit supporté par la corporation et à cette fin une taxe spéciale est par les présentes imposée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité. Elle sera basée sur la valeur des biens-fonds telle qu'elle apparaît ou apparaîtra au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité à l'époque de chaque perception. Cette taxe sera perçue en même temps que la taxe générale, le tout suivant les dispositions du Code Municipal.

le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

Il est proposé par M. Joseph Louis Baron et résolu que, la date de l'élection concernant le règlement no six (6) pour l'éclairage des rues, soit le vingt neuf janvier dix neuf cent cinquante et un (1951)

Attendu que le gouvernement accorde des subventions aux (corporations) municipalités qui entretiennent leurs chemins ^{d'hiver} carrossables à l'automobile, il

Il est proposé par M. Moïse Pierre Baron et résolu à l'unanimité que les routes ^{d'hiver} suivantes soient entretenues comme suit:

Route	St. Alexis	2.23 miles	subv. \$12.50 ⁰⁰ du mille
"	Marais des Bleus	3.41 "	" \$12.50 ⁰⁰ "
"	Chemin Toright	1.17 "	" \$12.50 ⁰⁰ "
"	Des chevaux	3.53 "	" \$12.50 ⁰⁰ "
"	St Marguerite	2.10 "	" \$12.50 ⁰⁰ "
"	St Jean	2.11 "	" \$12.50 ⁰⁰ "
	St Marguerite West	.34	12.50 ⁰⁰ "
		<u>13.89</u>	

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité

Il est résolu à l'unanimité qu'un comité soit formé pour pourvoir à l'entretien des chemins d'hiver dont les personnes dont les noms sont mentionnés ci-après sont nommés officiellement:

à suivre

Messieurs M. Louis Alma Pepin Prés
 Rosare Germain Sec. Trés
 Lucien Pepin "
 Ernest Marchand "
 H. Paul D'Amour "
 Albald Neon "
 Armand Germain "
 Georges Masse "

Sont nommés surveillants.

Messieurs

Louis Baron

Maurice Marchand

Il est résolu que le taux de la
 taxes pour l'exercice de l'année finissant
 le 31 Décembre dix-neuf cents cinquante
 et un soit de cinquante centes
 par cent piastres.

Il est résolu et adopté à l'unanimité
 que les comptes ci après mentionnés
 soient acceptés et payés:

annulé ~~Lucien Neon~~ 89.50
 Un abonnement à la Revue Mⁱⁿ 1893, 00 c

Après quoi la séance est levée

L. J. Baron Maire

Lucien Neon sec. Trés

Province de Québec

Municipalité de St Louis de France

Comté de Champlain

À une assemblée publique des électeurs propriétaires de la Corporation de St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances ce vingt-neuvième jour de janvier dix-neuf cent cinquante et un concernant la votation sur le règlement numéro six (6) sous la présidence de M. Lucien Néon vice-prés et de M. M. Gaston Lamotte Greffier et secrétaire d'élection.

Nous avons reçu les votes des électeurs de neuf heures du matin à six heures du soir après quoi nous avons procédé au comptage dont le résultat se lit comme suit :

Pour	36
Contre	0
Majorité	36

Nous soussignés président et greffier de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue le (29) vingt-neuvième jour de janvier dix-neuf cent cinquante et un certifions que le résultat du vote sur le règlement no six concernant l'éclairage des rues s'est établi comme suit :

1 ^o trente six électeurs ont voté	
Pour	36
Contre	0
Majorité	36

Fait et signé à St Louis de France
ce 29th jour de janvier 1951

Lucien Néon
Prés

Gaston Lamotte Greff

Prouince de Quebec

Municipalite St. Louis de France

Ponte de Champlain

Une assemblee reguliere et mensuelle de la municipalite de St. Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses seances lundi le cinquieme jour de Fevrier dix neuf cent cinquante deux a huit heure du soir a laquelle etaient presents:

Messieurs les Commissaires Conseillers:

Stevens Lemire
Joseph Ducharme
Moise P. Baron
Maurice Marchand

et son honneur le maire Joseph Louis Baron formant quorum sous la presidence de ce dernier

Les procedes de la seance precedente sont lus et approuves.

II Il est propose par M. Maurice Marchand et resolu a l'unanimité que le compte du Ministere de l'Agriculture au montant de \$ 329.00 soit reparti selon le proces verbal des interesses au cours d'eau Martin et entre au livre de perception des taxes en taxe speciales.
#

Propose par M. Moise Pierre Baron et resolu a l'unanimité que le montant de \$ 800.00 soit verse par la Municipalite St. Louis de France

au Comte des Chemins d'hiver pour le règlement des comptes survenus pour l'entretien des routes.

Proposé par ^{le} M. Joseph Ducharme et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés:

Ministère de l'Agriculture	329.00
Shawmigan Water & Power	7.65
Gaston Lamothé Frais d'élec.	8.00
Rucien Steon Frais d'élect	12.00
Spenard Ltee Asscant.	10.00
Comte de deniement des chemins d'hiver	800.00

Proposé par M. ^{J.D.} Stevens Lemire et résolu que M. Gaston Lamothé soit nommé pour l'entretien de la pompe à feu au prix de \$0.60 de l'heure

Proposé par M^{re} Pierre Baronnet résolu que l'offre ^{de subvention} du Ministère de la voirie à \$225.00 de mille pour le rang Il Jean et \$125.00 de mille pour les autres rangs soient acceptés et que le Ministère de la Voirie en soit avisé.

Après quoi la séance est levée
 Le Baron Maire
 Rucien Steon
 Sec. Trés.

Province de Quebec

Municipalite St Louis de France

Comte de Champlain

A une assemblee reguliere et mensuelle de la municipalite de St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ces seances lundi le cinqueme jour de Mars dix neuf cent cinquante et un a huit heure du soir a laquelle etaint present:

Messieurs les conseillers:

Moise Pierre Baron

Joseph Ducharme

Napoleon Marechal

Paul Marchand.

et son honneur le maire Joseph Louis Baron formant quorum sous la presidence de ce dernier

Les procedes de la seance precedente sont lus et approuves

Les resolutions suivantes sont adoptees a l'unaninite:

Il est resolu que les comptes ci apres mentionnes soient acceptes et payes:

Shawinigan Water & Power	8.57
Louis Baron 3he joues	3.00
Ministere de la Sante	289.00-

Il est resolu que M. Michel Baron remplace M. Jacques Champagne pour le reglement des mandats de travail.

Après quoi la seance est levée
Lucien Neos se crei J L Baron Maire

Province de Québec

Municipalité St-Louis de France

Comté de Champlain P. 2.

Une assemblée régulière et mensuelle de la Municipalité St-Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le deuxième jour de Avril dix neuf cent cinquante et un à huit heures du soir à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers :

Joseph Ducharme
Paul Marchand
Maurice Marchand
Napoleon Marchand
Stevens Lemire

et son honneur le maire Joseph Louis Baron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés.

Il est proposé par M. Maurice Paquin Marchand appuyé par M. Napoleon Marchand et résolu à l'unanimité :

Que ce conseil donne son consentement à ce que le Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette dite Municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du huit mars dix neuf cent cinquante et un et les plans qui l'accompagnent et

Suite

que M. Armand Germain surveille
le travail pour le compte de la Mu-
nicipalité

~~Il est par~~ les résolutions suivantes
sont adoptées à l'unanimité:

Il est résolu que les comptes ci-
après mentionnés soient acceptés et
payés:

1200.	Alexandre Demontigny, travaux de chemin	7.00
1199	Fortinat Becceunier Verificateur	35.00
1198	Shaw Water & Power Co	15.30
	Leonel Pepin ouvrage de chemin	1.80

Après quoi la séance est levée
J. G. Baron Maire
Lucien Léon

Province de Québec

Municipalité de St Louis de France

Comté de Champlain

La dite assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité de St Louis de France tenue à la salle paroissiale locale à huit heures du soir le septième jour du mois de mai dix-neuf cent cinquante et en a laquelle étaient présents:

Messieurs,

Maurice Marchand
Joseph Ducharme
Stevens Lemire
Paul Marchand
M. P. Baron

et son honneur le maire Joseph Louis Baron formant quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès-verbaux de la séance précédente sont lus et approuvés

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

Il est résolu que la souscription pour le séminaire St. Marie soit étudiée et renvoyée au prochain conseil.

Il est résolu que M. Alfred Hélie soit accepté comme indigent sous la loi de l'assistance publique

a suivre

- Suite -

franchise
à perpétuité
et à son profit

Considérant qu'une franchise, donnant le droit exclusif de la société de l'Acqueduc de Ste Marguerite de fournir l'eau aux résidents du rang Ste Marguerite sur une limite déterminée, ayant été possédée en l'année dix-neuf cents trente deux environs

Il est résolu que cette dite franchise soit accordée de nouveau à la société de l'Acqueduc de Ste Marguerite dont M. Adonai Desilets est propriétaire pour un terme de quinze années consécutives.

autres choses

Il est résolu que M. Louis Baron soit autorisé à acheter pour et au nom de la Municipalité St Louis de France, un wagonnet sur pneus dit "Traylor" sur lequel sera installée la pompe à incendie.

Il est résolu que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés

M. Louis Baron	266.00
Richard Beccumier	90.00

Après quoi la séance est levée
L. L. Baron
Lucien Héon

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

DEPARTMENT OF MUNICIPAL AFFAIRS

PROVINCE DE QUÉBEC

28532

QUEBEC, le 30 mai 1951.

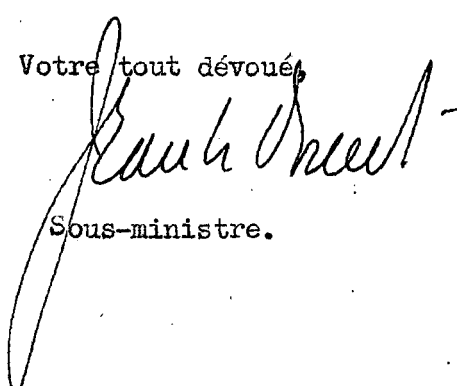
Monsieur Lucien Héon, sec.-trés.,
St-Louis de Champlain,
P.-Q.

Monsieur,

L'honorable Bona Dussault, ministre des Affaires municipales, me donne instructions de vous informer qu'il a plu au Lieutenant-gouverneur en conseil d'adopter, en date de ce jour, un arrêté en conseil à l'effet de nommer M. Louis Caron maire de la municipalité de la paroisse de St-Louis de France et de nommer MM. Alphonse Marchand, Henri Longval et Roméo Buisson, conseillers de la même municipalité, afin de remplir les vacances qui existent à la charge de maire et à la charge de conseillers.

Auriez-vous l'obligeance d'informer ces personnes de leur nomination.

Votre tout dévoué,


Sous-ministre.

/ML

Province de Québec
 St Louis de France
 Comté de Champlain

Par suite d'une méprise sur
 le deuxième mercredi du mois, sur
 que l'assemblée du conseil a eu
 lieu après le premier mercredi, il
 n'y a pas eu d'assemblée des
 contribuables, le deuxième mercredi ^{du mois}
 comme c'est le règlement.

Comme les conseillers sont
 déjà désignés et qu'il y a unanimité
 dans ces nominations, le secrétaire
 trésorier s'occupera d'avoir l'approba-
 tion du ministère des affaires
 municipales pour que le conseil
 soit rétabli légalement.

Lucien Héon
 sec. - trés.

Assementation des Conseillers

Je soussigné, Louis Baron, ayant été nommé maire de la paroisse de St Louis de France, par la Commission Municipale de Quebec a l'approbation du Lieutenant-Gouverneur, jure et declare que je remplirai bien et fidelement mon devoir au meilleur de ma connaissance

Ainsi que Dieu me soit en aide

Signe: L. Baron

Assementé devant moi a St Louis de France le cinquiesme jour du mois de Juin dix neuf cent cinquante et un
 Julien Heon

Je soussigné Alphonse Marchand du rang des cheneux ayant été nommé conseiller par la municipalite de St Louis de France jure et declare que je remplirai mon devoir bien et fidelement au meilleur de ma connaissance

Ainsi que Dieu me soit en aide

Signe: Alphonse Marchand

Assementé devant moi a St Louis de France le dixieme jour de Septembre dix neuf cent cinquante et un

Je soussigné Roméo Buisson ayant
 été nommé conseiller pour le
 rang St Marguerite dans la paroisse
 de St Louis de France jure et
 declare que je remplirai bien et
 fidelement mon devoir au mieux
 de ma conscience

Ainsi que Dieu me soit en
 aide

Signe: Roméo Buisson
 Assurances de St Louis de France
 le 10 jour de Sept. 1951

Je soussigné, Henri Longval,
 ayant été nommé conseiller pour
 le rang St Alexis de la paroisse
 de St Louis de France jure et
 declare que je remplirai bien
 et fidelement mon devoir au
 mieux de ma conscience

Ainsi que Dieu me
 soit en aide

Signe: remplacé par
~~Roméo Buisson~~ Maurice Pagnon

5/6/51

Règlement
des

Lumières

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Province de Québec

Une assemblée du conseil de la municipalité St-Louis de France régulière et mensuelle tenue à la salle publique locale ce cinquiesme jour du mois de juin dix-neuf cent cinquante et un à huit heures du soir à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers:

Napoleon Marchand

Jules Lemire

Joseph Ducharme

Moise Pierre Baron

et son honneur le maire Joseph Louis Baron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance du sept mai et celle des sept six et approuvés.

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

Attendu que par son règlement numéro six adopté le huitième jour du mois de janvier dix-neuf cent cinquante et un, le conseil a été autorisé de pourvoir à l'éclairage municipal et de s'entendre avec toute

- à suivre -

personne, société ou corporation pour
cette fin ainsi que pour octroyer une
franchise pour la distribution de
l'électricité dans les limites de la mun-
icipalité.

Attendu que la Compagnie "Shawin-
gigan Water & Power" a proposé à la
corporation un contrat dans les termes
suivants :

- 1 -

La corporation accorde à "The
Shawinigan Water & Power Company"
le droit de construire, ériger, et main-
tenir dans la municipalité toute ins-
tallation électrique ou autre
nécessaire et utile, à procurer l'éclair-
rage, la chaleur ou la force motrice
durant la période du présent contrat
et la compagnie s'engage à maintenir
l'installation nécessaire et utile à
ces fins;

- 2 -

Les arbres qui nuisent aux lignes
dans les rues, chemins ou places publi-
ques seront emondés aux frais de
la compagnie, après que celle-ci
aura donné à la corporation
un avis de huit jours (8) du temps
où l'emondage devra se faire.
Si la corporation néglige de
déléguer un représentant pour diriger
cette opération, la compagnie en
assumera la direction, et procé-
dera de la façon la moins domma-
geable possible.

Dans le cas d'urgence, la com-
pagnie fera l'emondage sans avis
au préalable à la corporation.

- A suivre -

3

Tous les déplacements des poteaux demandés par la corporation seront faits aux frais de celle-ci sauf après ordonnance contraire de la Régie provinciale de l'électricité.

Puisque la compagnie fera des travaux dans les rues et places publiques elle devra sans délai inutile remettre les lieux dans le même état qu'avant les travaux.

- 5 -

La compagnie sera responsable des dommages qu'elle pourra causer aux propriétés de la corporation par suite des travaux entrepris en conséquence des présentes; elle devra aussi garantir la corporation contre les dommages causés au tiers, mais seulement dans le cas où ceux-ci pourraient légalement réclamer de la corporation et que ces dommages seraient la conséquence des travaux entrepris en vertu des présentes.

- 6 -

Tout l'énergie électrique ou pouvoir dont la corporation pourra avoir besoin pour l'éclairage des rues, places publiques et allègement de la corporation chauffage électrique ou force motrice etc, etc, sera achetée de la compagnie qui fournira le tout suivant les taux qu'elle a déposés à la Régie Provinciale de l'électricité et aux conditions établies.

par les règlements de cet organisme
 des lampes des divers services électriques
 fournis par la compagnie aux con-
 sommateurs de la Municipalité seront
 également déposés par elle à la Régie
 provinciale de l'électricité.

7
 Le prix net pour l'éclairage des rues
 de la Municipalité est de quinze
 dollars (\$15.) par lampe de cent (100)
 Watts. par année et payable
 mensuellement.

La manœuvre de l'interrupteur
 du système d'éclairage des rues
 ainsi que le remplacement des
 ampoules et l'entretien des lampes
 sont aux frais de la compagnie
 si le présent contrat couvre
 cinq lampes (5) de rues ou plus
 autrement ils sont à la charge
 de la corporation.

8
 La période de durée du présent
 contrat est de cinq (5) années
 commençant le premier juin 1951
 et expirant le premier juin 1956

La corporation contracte
 dès maintenant avec la compagnie
 pour lampes de rues de cent (100)
 watts pour la période de ce
 contrat, les lampes seront placées
 à une distance approximative
 de 375 pds l'une de l'autre

9
 La compagnie ne sera pas tenue
 de distribuer l'éclairage, la
 chaleur, ou force motrice à
 au-delà de trois cents pieds (300)
 de la dernière lumière de rue
 sur chaque rue si quelque
 — a suivre —

difficultés survenant à ce sujet elle sera soumise à la Redij provinciale del Electrate dont la décision sera finale

10
 Puis dans le présent contrat ne doit être interprété comme donnant à la compagnie un privilège exclusif de fournir le courant électrique aux particuliers ou contribuables de la corporation

11
 Si pour quelque cause que ce soit ou quelque raison, il se produit une interruption totale de plus de vingt quatre (24) heures consécutives dans la fourniture de l'électricité, l'éclairage des rues, la compagnie accordera à la Corporation une réduction de compte proportionnelle à la durée de l'interruption, mais cette réduction de compte est strictement limitée à l'éclairage municipal.

La compagnie ne sera responsable d'aucune perte, dommage ou accident résultant de toute interruption quelconque dans la fourniture de l'électricité dans la municipalité soit pour l'éclairage municipal soit pour tout autre distribution électrique quelconque faite à la municipalité ou aux particuliers sauf la réduction précitée.

— or suivie —

Il est résolu :

que le contrat, tel que proposé, soit accepté;

que les lampes de rues prévues par le dit contrat restent placées aux endroits où elles sont actuellement.

Que la présente résolution dès que la compagnie en aura accepté les termes et conditions, tiendra lieu de contrat entre la corporation et la compagnie, et ce contrat aura force et effet à compter de la présente résolution.

Adopté

Il est résolu que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés:

Reçu No 4206 402 404 403	Garage Louis Baron \$ 30.00 Shalungun Water P. 6.71 Ernest Richard 2.38 Lucien Heon 17.55
---	--

Il est proposé par M. Joseph Ducharme et résolu à l'unanimité que la lecture des avis publics ne sera plus de nécessité suivant les règlements du code municipal.

levé
 Après quoi la séance est
 levée
 J. G. Baron Maire
 Lucien Heon Sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité St Louis de France
Comté de Champlain

le 10 sept
1957

À une séance régulière et mensuelle de la municipalité St Louis de France, tenue à la salle publique locale à huit heures du soir ce jour, laquelle est ainsi présente:

Messieurs les conseillers
Stéphen Desjardins
Alphonse Marchand
Robert Desjardins
Maurice Piquin

et son honneur Joseph Louis Caron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés.

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité.

1° Il est résolu que M. Maurice Piquin soit nommé conseiller, remplaçant M. Henri Longval démissionnaire.

2° Considérant qu'une somme de \$800.00 a été avancée au comité de déneigement pour l'entretien des chemins d'hiver et celui-ci demeure au début d'une somme de \$31.50

Il est résolu que la dite Municipalité comble ce déficit et absorbe cette somme comme frais pour chemins d'hiver.

- 3 Il est résolu que M. Moïse Pierre Baron soit nommé pro-maire de la Municipalité et Louis de France
- 4~~o~~ ~~Il est résolu que un montant de cinquante dollars soit versé au semi-maire St. Marie en souscription et cela annuellement jusqu'à épuisement de ~~deux~~ cent dollars deux cent cinquante dollars.~~
- 5~~o~~ Il est résolu que la Croix du rang des évenons soit illuminée aux frais de la Municipalité
- 6 Il est résolu que M. Romeo Douvert soit nommé pour exécuter les travaux ~~de~~ éclairage ^{du système cathodique} du Monument du Sacre, boeuf situé sur le terrain de la Fabrique avec un système automatique
- 7~~o~~ Il est résolu, que la municipalité qui considère que M. Emile Douvert est en mesure de payer ses comptes d'assistance publique, donne avis à ce dernier qu'à l'avenir les dépenses faites à l'assistance publique par lui, seront réclamées.
- 8 Il est résolu que les demandes de Mme Lucien Lajoie, de M. Alphonse Beaumes et de M. Bruno St. Germain concernant leur entrée sur l'assistance publique soit refusé.
- 9~~o~~ Il est résolu que le rôle d'évaluation révisé par Mess. Louis Piquin, Alphonse Marchand et Fernand Deschamps soit accepté et que ce dit rôle soit homologué sans autre changement
à suivre

liste des
noms

assistance
publique

rôle d'évaluation

suite

10° Il est résolu que les comptes
ci après mentionnés soient acceptés
et payés

N ^o 421	Ministère de la route	472.70
426	A. Desnard & Ducharme	24.00
419	Ed. Deschamps	24.00
418	Fairche Alfred	48.96
417	Jos des Baron	44.50
424	Henry Water & Power	15.30
425	de la Sapeur	4.00
427	Ed. Deschamps	8.00
428	de Neon	4.00
408	Ed. Deschamps	6.00
	Bastien Lamotte	2.00

Après quoi la séance est levée

J. J. Baron, Maire
Lucien Neon, Sec. Trés.

Je soussigné Maurice Paquin, ayant
été nommé conseiller de la
Municipalité de St Louis de France
jure et déclare que je remplirai
avec loyauté et fidélité mon devoir au
meilleur de ma conscience et
capacité
Ainsi que Dieu me soit en
aide

Signé: " Maurice Paquin

Cerements devant moi a St Louis le 14 jour d'octobre 1951
Lucien Neon

Province de Québec
Municipalité de St Louis de France
Comté de Champlain

À une assemblée régulière
et mensuelle de la municipalité de
St Louis de France tenue à la
salle publique locale à huit heures
du soir le lundi le premier jour
d'octobre dix-neuf cents cinquante et
un la veille etant présents:

Messieurs les conseillers

Stevens Lemire

M. Pierre Baron

Maurice Paquin

Napoleon Marchand

et son honneur Louis Baron maire
formant quorum sous la presi-
dence de ce dernier.

Les procès de la séance préce-
dente sont lus et approuvés

10 Il est résolu que la demande
de M. Alphonse Beaumier a profiter de
la loi de l'assistance publique soit
acceptée

20 Considérant que'il y eu erreur dans
la transcription du livre de la perception
des taxes concernant Mr. Bruno St. Germain
Il est résolu que l'évaluation
de M. Bruno St. Germain soit rétabli
au montant de cent dollars comme
au paravant. et qu'un montant
de trois dollars et soixante quinze
cents soit diminui sur le rôle
d'évaluation pour l'année 1951 et
les suivantes jusqu'à décision contraire
des évaluateurs.

Suite
 Il est résolu que les comptes
 ci-après mentionnés soient
 acceptés et payés

M. Romeo Boisvert \$ 203.79
 Shammyan Water Co 15.30

après quoi la séance est levée

J. J. Baron Maire
 Lucien Héon Secrétaire

St Louis de France

Comte de Champlain

Commission ^{Municipale} ~~Scolaire~~ de St Louis de France

A une assemblée spéciale de la Commission Municipale de St Louis de France tenue à la salle publique locale ce vingt huitième jour du mois d'octobre dix neuf cent vingt quatre et un à onze et demi de l'avant midi à laquelle étaient présents messieurs les conseillers

Stevens Lemire

Monsieur Pierre Laron

Romeo Guason

Napoleon Marchand

Alphonse Marchand

et son honneur le maire Joseph Duménil formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés.

Les considérant que la Commission Scolaire de St Louis de France a fait la demande au département de l'Instruction publique pour la construction d'une école à quatre classes et que l'école actuelle ne lui est plus d'aucune utilité.

Il est proposé par M. Moise Peire Laron appuyé par M. Napoleon X Marchand et résolu que la Corporation Municipale offre à la Commission Scolaire la somme de cinq mille dollars

Pour l'école actuelle à deux classes
à la condition expresse que la
dite Commission scolaire érige une
école à quatre classes sur le terrain
qu'elle possède actuellement.

Après quoi la séance est levée
P^r le Baron Maire
Rueven Heon son V^{ic}é

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain.

À une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le cinquantième jour de Novembre dix-neuf cent cinquante et un à huit heures du soir à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers

Maurice Pagnin

Marchand Célephouse

Buisson Romeo

Jermie Stevens

Baron Moïse Pierre

et son honneur M. Louis Baron formant quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

1^o Il est résolu que la demande de souscription du séminaire St. Marie de Shawinigan Falls soit refusée et que le secrétaire trésorier soit prié de leur avertir la communauté.

2^o Il est résolu que la liste des noms qui sont inscrits au rôle d'évaluation et qui ont des arrearages de taxe enver, la dite corporation soit approuvée comme tel et que le secrétaire trésorier soit autorisé à les en aviser par un état de compte

arrangés de taxes

3° Il est résolu que un avis par lettre recommandée soit envoyé à ceux qui ont des arerages de plus de deux ans d'avoir à payer leur compte pour le premier de décembre de l'année courante sinon leur compte sera envoyé au conseil de comté pour faire vendre la propriété de l'arriere de taxe.

4° Considérant qu'un comté a été formé pour l'entretien des chemins et que le comté appelé communément "Comité de déneigement" passé en date du huit janvier mil neuf cent cinquante et un à la séance régulière du conseil de la Corporation du Bois de Torrance.

Il est résolu que de dit comté soit rétabli comme suit:

Président M. Arnie Tortin remplaçant

Sec' prés. M. Rosaire Germain remplaçant
M. Rosaire Germain

Directeurs M. Lionel Pepin
Joseph Decharme
Henri Paul L'Amours
Albald Héon
Armand Germain
Georges Masse

Surveillants M. Louis Baron
Maurice Marchand

5° Il est résolu que les frais d'installation d'entree de l'électricité à la fabrique de l'O.G.J. soit fait au frais de la Corporation municipale.

6^e Il est résolu que les comptes ci après mentionnés soient acceptés et payés:

No 431	Shawing an Water & Power	5.67
	" " "	7.65
		<hr/>
		13.20
No 434	Syndicat des Rentiers	215.61
457	Formule Municipale Edg.	8.22

Après quoi la séance est levée
 P. L. Baron Maire
 Pucenot Sec. des Trés

Province de Quebec

Municipalite St Louis de France

Comte de Champlain

A une assemblee reguliere
et mensuelle de la Municipalite
St Louis de France tenue au lieu
ordinaire de ses seances lundi
le troisieme jour du mois de
decembre mil neuf cent cinquante
et ~~deux~~ ^{un} a huit heures du soir
a laquelle sont presents messieurs
les conseillers:

Alphonse Marchand

Camel Brisson

Maurice Paquin

Eleves Benire

Maise Pierre Baron

et son honneur le maire Joseph
Louis Baron formant quorum
sous la presidence de ce dernier

Les procedes de la seance
precedente sont lus et approuves

Les resolutions suivantes sont
adoptees a l'unanimité

Il est resolu que les
comptes des arrieres de taxes de
plus de deux ans et plus soient en-
voyes au conseil de comte pour
vente de la propriete des interessés,

Il est resolu que les
comptes de apres mentionnes soient
acceptés et payés

a suivre

Compte

Corporation du conseil de Comté

Ref. générale	85.74
M. Dantaine	<u>63.85</u>

no.

148.99

Sparrington Water 2 Poverles	7.27
à Noël papeterie tombes	69.21

Adapté

après quoi la séance est

levée
J. G. Caron Maire
Lucien Heon Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Une assemblée régulière et mensuelle de la Corporation de St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances le troisième jour de Mars mil neuf cent cinquante deux à huit heures du soir à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers:

Gilphome Marchand

Camil Zussor

Maurice Piquin

Monsieur Pierre Baron

et son honneur le Maire Joseph Louis Baron formant quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés.

Lettre de la ^{société} St Jean Baptiste de Montreal lue, demeuré sans résolution.
Lettre de la Shell Oil lue; demeuré sur la table sans résolution.

Lettre de moralité publique de Montreal demeuré sur la table sans résolution

Proposé par Monsieur R Landry et résolu que la Corporation municipale de St Louis de France

Proposé par Monsieur P. Baron et résolu que Monsieur Hon

arrêté

negociation
avec la
E.P.
Populaire

1^o Proposé par M. Moïse Pierre Caron et
résolu que le secrétaire trésorier
de la Municipalité de Louis de France
(ci après dénommé la Corporation),
soit et il est par les présentes autorisé,
pour et de la part de la corporation à
negocier avec la ~~Corporation~~ Caisse
Populaire de Louis de France à y déposer et à lui trans-
mettre (mais au crédit du compte de
la corporation seulement) tout chèque
et ordre pour le paiement d'argent
et pour les dites fins les endosser de la
part de la corporation soit par écrit
soit par un timbre en caoutchouc.

2^o Que tous les chèques de la corporation
soient tirés au nom de la corporation
et signés de sa part par:
Monsieur le maire membre du
Conseil et par M. le secrétaire trésorier
et en cas de l'absence du maire ou
de l'incapacité d'agir ou d'une
vacance dans la charge de maire,
par le premier nommé.

3^o (Lire des conseillers au compte des
résolutions par la dite Corporation par
résolutions)

3 Lire le secrétaire-trésorier (actuellement
M. Lucien Neon) est par les présentes
autorisé pour et de la part de la corporation
de même que toutes les pièces justificatives
y rapportant et tous les items rapportés
impayés et débite au compte de la
corporation, et à signer et délivrer
à la dite Caisse Populaire la formule
de corporation, règlement de solde et
quittance en faveur de la Caisse
Populaire.

a suivre

4° Que cette résolution soit commu-
niquée à la dite bourse populaire et
demeure en vigueur jusqu'à ce
qu'un avis écrit signifié au gérant
alors en fonction et que reçu de
tel avis ait été dûment accusé par
écrit.

A adopté

~~Mouvements par les présents que
ce n'est pas le cas~~

Les résolutions suivantes sont
adoptées à l'unanimité:

1°
autorisation
d'abonnement

Il est résolu que M. Le secrétaire
trésorier M. Lucien Dion soit
autorisé à prendre deux abonne-
ments au nom de la dite corporation
de la revue Municipale

2°
lumières
de rue

Il est résolu que M. Le secrétaire
trésorier à donner ordre à la Cie
Shawinigan Water & Power de faire
l'installation de deux lumières de rue:
une au milieu du village et une à
l'extrémité du village côté Nord de
long de la route nationale.

3°
évaluation

Il est résolu que Messieurs G. A.
Papin, Bernard Germain et M. Thomas
Fouquet soient nommés évaluateurs des
la dite corporation.

4°
inspecteurs
de voirie

Il est résolu que M. Marcel Lemire
les sous-mentionnés soient nommés
inspecteurs de voirie:
Ste Marguerite M. Marcel Lemire
Les Chenaux " Philippe Demontigny
Marais des Planes " Georges Masse
St Alexis ~~de~~ " Denis Bourbon
St Jean Ernest Dargis

à venir

5^e Il est résolu que les ~~sous~~ mentionnés soient nommés inspecteurs agraires:

Les chemaux:	M. Ed Beauchemin
St Jean	Joseph Hamelin
Marais des Plaines	Maurice Aubin
St Marguerite:	Leon ^{Hé} Page (les de Phil)
St Alexis	Alphonse Demontigny

~~remplacé par~~

6^e Il est résolu que les sous-mentionnés soient nommés gardiens d'enclos:

Roger Lesieur
 Camil Guisson
 Outil Lamothe

7^e Il est résolu que les sous-mentionnés soient nommés inspecteurs des mauvaises herbes:

St Marguerite	M.	Marcel Lemire
Les chemaux	"	Phil Demontigny
Marais des Pl.	"	Casias Pepin
St Jean	"	Henri Pepin
Maison St-Maur Maison Dagenais	"	Nelson Dagenais

8^e Il est résolu que la subvention proposée par le Ministère de la route soit acceptée et que la longueur des routes à entretenir se lieut comme suit:

chemin St Alexis	2.69 milles	à	125 ⁰⁰ deniers
Entrée Est	.14		"
chemin Marais des Pl.	3.41		"
chemin Foresight	.17		"
Les chemaux	3.53		"
Ch St Marguerite Est	2.10		"
" " Ouest	.34		"
	<u>11.78</u>		"
chemin St Jean	2.11		2.75
	<u>13.89</u>		

Il est résolu que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés

No	448	Robert Barrette	26.16
..	436	Ministre des Finances Santé publ.	163.50
..	454	Corporation du Centre de Champl. 1	
		Trais de vente	74.50
	453	J. A. Marinon papeterie	39.28
	451	Louis Baron Charg. Ent.	7.50
	450	Paul Pepin	10.50
	449	Shaw, Walter 2 ^e P.	45.18
	448	Leonie Gervais hist. compteur Elect.	35.00
	446	Garage St Louis charg. Ent.	6.60
	445	Promes Tourment spot light les ch.	5.39
	444	Fortunal Beaune verif.	50.00
	443	Edmond Ste ass. caution	10.00
	442	Trais de vente de terre	45.62

Après quoi la Reçueuse est levée
 J. G. Baron
 Lucien Neou se Trés

Assermentation des estimateurs

Nous soussignés, ayant été nommés estimateurs pour faire le rôle d'évaluation de la municipalité St-Harris de France jurons et déclarons que nous remplirons bien et fidèlement notre devoir au meilleur de notre connaissance et capacité

Ainsi que Dieu nous soit en aide,
 Signé: Armand Gervais
 Thomas Doucet
 Louis Almo P. Pina

Inspecteurs de voirie

Nous soussignés ayant été nommés inspecteurs de voirie jurons et déclarons que nous remplirons bien et fidèlement notre devoir au meilleur de notre connaissance et capacité

Ainsi que Dieu nous soit en aide
 Armand Dorey
 François Gauthier
 Marcel Lemire
 Georges Morisse

Maie Lemire
 Phil. Desrochers
~~Charles Pichon~~
~~Armand Gervais~~
~~Henri Gervais~~
 Geo. Maie
 Louis Gauthier
 de Paris

Inspecteurs Agraires 1952-1953

Nous, soussignés, ayant été nommés inspecteurs agraires pour la Municipalité de St Louis de France jurons et déclarons que nous remplirons bien et fidèlement notre devoir au meilleur de notre connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu nous soit en aide

Signés: Maurice Holm
 Wald Heon
 Camille Robert
 Joseph Hamill
 Jos Haaslin
 Maurice Nelson
 Al Heon
 Camille Robert

Gardiens d'enclos

Nous soussignés, ayant été nommés gardiens d'enclos pour la Municipalité de St Louis de France jurons et déclarons que nous remplirons bien et fidèlement notre devoir au meilleur de notre connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu nous soit en aide

Signés: Ouit Lamotte
 Camil Buisson
 Roger Jesent
 Camille Robert

Province de Quebec

Municipalite St-Louis de France

Comte de Champlain, P. 2.

En une assemblee reguliere et mensuelle de la Municipalite St-Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses seances lundi le septieme jour du mois de Avril mil neuf cent cinquante deux a huit heure du soir a laquelle etaient presents messieurs les conseillers

Stevens Lemire

Camil Buisson

Maurice Paquin

et son honneur Jos Louis Baron formant quorum sous la presidence de ce dernier

Les procedes de la seance precedente sont lus et approuves.

~~Il est~~ Les resolutions suivantes sont adoptees a l'unanimité:

1° Il est resolu que M. Leon Page soit remplace par M. Ubald Neon comme inspecteur agraire et que M. Alphonse De-Montigny soit remplace par M. Dionis Carthel également comme inspecteur agraire.

2° Sur demande du M. President de l'O.T.J. il est resolu que la dite Municipalite verse aux fonds de cette association la somme de deux cents dollars pour leur venir en aide.

3° Il est resolu que le secretaire-tresorier soit autorise a envoyer une lettre a M. Donatien St-Cubin lui adjoignant de reparer la porte de cave arriere de l'ecole

inspecteur
agrar

recommande
de 100.00
à l'O.T.J.

annule
29.00

St. Alexis détériore malicieusement par son garçon Pierre et si l'ouvrage n'est pas fait d'ici cinq jours M. le Conseil Maurice Paquin fera faire les travaux et le compte sera envoyer a M. Donohue et Aubin pour paiement.

Il est propose par M. Barnil Zussor appuyé de M. Maurice Paquin et résolu que ce conseil donne son consentement a ce que The Bell Telephone Company of Barriada construisse des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 4 Mars 1952. et les plans qui l'accompagnent, et que M. Dargis Ernest surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

amule { Il est propose par M. Stevens Duffin seconde par M. Maurice Paquin et résolu que la danse soit prohibée dans les salles publiques dans les limites de la dite municipalité.

M. Maurice Paquin donne avis de motion en vue de passer un règlement interdisant les ~~salles~~ de danses dans les salles publiques dans les limites de la dite municipalité.

Adopté
Après quoi la séance est levée
J. G. Baron Maire
Ducien Héon
Sec. Trés

PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of:

ST-LOUIS DE FRANCE



To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

mercredi le quatorzième jour du mois de mai mil neuf cent cinquante deux, à dix heure de l'avant-midi, il y aura nomination de conseillers, remplaçant Messieurs Moise-Pierre Caron, Stevens Lemire et Napoléon-X^e Marchand, tous conseillers sortant de charge, et s'il y a votation, elle aura lieu le lundi suivant le dix-neuvième jour du mois de mai mil neuf cent cinquante deux, de neuf heure du matin à six heure du soir, au bulletin secrets.

Je soussigné, Lucien Héon, Président d'élection, nomme M. Gaston Lamothe comme secrétaire d'élection.

Lucien Héon Prés. d'élection

Donné à St-Louis de France ce ~~quatrième~~ jour de Mai mil neuf cent cinquante deux.

Lucien Héon Sec-Trés.

GIVEN at this day of and one thousand nine hundred

Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms, Reg'd., Farnham, Que. — No. 200

CERTIFICATE OF PUBLICATION (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at St-Louis de France do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council, between the hours of eleven and twelve o'clock in the morning noon, on the eleventh day of May 1952, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the eleventh day of may 1952

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this eleventh day of May one thousand nine hundred and fifty two

Signed: Lucien Héon Title



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de:

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

DONNE à ce
jour de mil neuf cent

(English on reverse side)

Secrétaire-Trésorier

Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué. — No. 200

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 348 du Code)

Je, soussigné, résidant à
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux
copies, aux endroits désignés par le conseil, entre et heures de
l' -midi, le jour de 19, et en le
lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin, le
jour de 19

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce jour de
mil neuf cent

Signé:

Titre

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

À une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité St Louis de France tenue à la salle paroissiale locale le mardi le cinquième jour du mois de mai mil neuf cent cinquante deux à huit heures du soir, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers

Stevens Lemire

Moise Pierre Baron

Maurice Paquin

et son honneur Louis Baron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés,

Les résolutions suivantes sont résolues à l'unanimité

Il est résolu que M. Camille Roberts soit nommé inspecteur agricole remplaçant M. Dionis Courteau pour le rang St-Alexis

Il est résolu que M. Louis Baron et M. Lucien Heon soit autorisés à acheter au nom de la Municipalité St Louis de France, six extincteurs chimiques comme prévention des incendies dans les limites de la paroisse.

Cours d'eau
Marais des
Plaines

Considérant que la majorité des propriétaires des lots de terre sur lesquels traverse un cours d'eau dit: "Cours d'eau Marais des Plaines" ont présenté en séance régulière, au conseil de la Municipalité St. Louis de France, un acte d'accord signé par plus des trois quarts des intéressés et dont les conseillers ont pris connaissance.

Il est proposé par M. Moise P. Caron et résolu que ce dit acte d'accord soit et est accepté par la dite municipalité et que ce document soit envoyé au Ministère du Drainage pour étude et approbation.

Adopté -

Suite à l'avis de Motion de M. Maurice Pagnier. Règlement no 8.

No 7

Considérant qu'au cours de la dernière session provinciale l'article 403 du code municipal et l'article 428 de la loi des cités et villes ont été amendés pour autoriser les municipalités autre que les cités et villes de plus de 15000. ames, à prohiber ou à réglementer au moyen d'un règlement les salles de danses de leur territoires respectifs.

Il est Proposé par M. Moise Pierre Caron appuyé de M. Alexis Souire et résolu qu'il soit déclaré, réglementé et statué que la danse dans les salles publiques ou ailleurs dans tout rassemblement public dans les limites de la dite Municipalité soit interdite.

Quiconque n'observera pas les dispositions de ce règlement à la satisfaction de la majorité des membres du conseil de la municipalité sera passible d'une amende de pas moins de vingt (\$20.00) dollars et pas plus de trente (\$30.00) dollars pour première offense plus les frais. Pas de moins de cinquante (\$50.00) dollars et pas plus de soixante (\$60.00) dollars pour deuxième offenses plus les frais. Pas de moins de cent (\$100.) dollars pour troisième offense plus les frais.

- a suivre -

et pas plus de (\$125.00) cent vingt cinq plus les
frais et un mois de prison pour troisième
offense et plus.
adopté

Il est résolu que le secrétaire Trésorier
soit autorisé à prendre information et
procéder si il y a lieu à faire ouvrir l'enquête
et en appeler du jugement de la cour
du bien-être social au sujet de ~~M. Emile~~
~~Doucet~~ enfants de M. Emile Doucet de St. Louis
de France dont la corporation a déboursé
une somme assez élevée et que le dit
M. Emile Doucet est maintenant en mesure
de payer pour l'entretien de ses enfants.
adopté

Il est proposé par M. Maurice Papin et
résolu que l'unité des répartitions pour
cours d'eau de M. Roberts de pointe désigné
dans l'acte d'acte d'accord dit "Cours d'eau
Martin" soit changé et que cette unité
porte le nombre sept appent au lieu
de vingt et que ^{les taxes des} les taxes qui ont été
chargé ~~des taxes~~ a Roberts de pointe soit
absorbé par la corporation.
adopté

~~Just de justice~~
proposé par M. Muriel P. Caron et
résolu que les comptes ci après men-
tionnés soient acceptés et payés.

~~W. Kerfoot~~ ~~pour les taxes~~ remboursement ~~de~~
~~M. P. Caron~~ ~~taxes~~
~~Carl Bellamy~~ 193.00

Gaston Lanthé Entr. Pompe 3.75
V. Annals Murayak Eng. Rep. 63.96

Après quoi la séance est levée,
J. Louis Caron - Maire
J. M. Heon Sec. Trés.

Je soussigné, Gaston Lamothe, ayant été nommé
secrétaire d'élection jure et déclare que je rem-
plirai bien et fidèlement mon devoir au meilleur
de ma connaissance et capacité ainsi que
Dieu me soit en aide

Signé Gaston Lamothe

Assisté devant moi le 14^{me} jour de mai 1952

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE ST-LOUIS DE FRANCE

COMTE DE CHAMPLAIN

101

AVIS PUBLIC Est par les présentes donné à tous les contribuables de la Municipalité de St-Louis de France, qu'à sa dernière séance régulière en date du 5 mai 1952, la dite municipalité a adopté un règlement portant le numéro 7 qui se lit comme suit:

Considérant qu'au cours de la dernière session provinciale l'article "403 du code municipal et l'article 428 de la loi des citées et villes" ont été amendés pour autoriser les municipalités autres que les ~~XXXX~~ ~~XXXXXX~~ citées et villes de plus de 15000 âmes, à prohiber ou à réglementer au moyen d'un règlement, les salles de danses dans leur territoire respectifs,

" Il est proposé par M. Moise Pierre Caron, conseiller, "

" Secondé par M. Stevens Lemire, Conseiller, "

Et résolu qu'il soit décrété, réglementé, et statué, que la danse, dans "

" les salles publiques ou ailleurs dans tout rassemblement public dans "

" les limites de la dite municipalité, soit interdite. "

" Quiconque n'observera pas les dispositions de ce règlement à la satisfaction de la majorité ses membres du conseil de la dite municipalité sera "

" passible d'une amende de pas moins de \$20.00 et pas plus de \$30.00 pour "

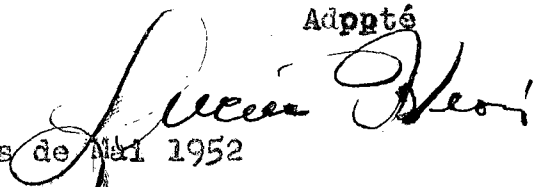
" première offense plus les frais. Pas moins de \$50.00 et pas plus de \$60. "

" pour deuxième offense. Pas plus de \$100.00 et un mois de prison et pas "

" moins de \$125.00 et un mois de prison pour troisième offense "

Adopté

Donné à St-Louis de France
ce dix-huitième jour du mois de Mai 1952



JE certifie, par la présente, que cet avis ci-contre écrit, a été lu et affiché
à la porte de l'église ce dix-huitième jour du mois de mai mil neuf cent cinquante et deux.

en foi de qui j'ai signé


.....sec-Trés.

1952

Nominations des Conseillers

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

À une assemblée des contribuables de la Municipalité de St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances, mercredi le quatorzième jour du mois de mai mil neuf cent cinquante deux à dix heures de l'avant midi, sous la présidence de M. Lucien Héon secrétaire, trésorier et président d'élection aux fins de proposer trois conseillers en remplacement de Messieurs

Maire P. Garon

Stevens Lemire

Nap. X. Marchand

sortant de charge.

Le tout suivant avis public dûment lu et affiché en date du quatrième jour du mois de mai mil neuf cent cinquante deux dont l'original revêtu du certificat de qualification demeure aux annexes du livre des présentes.

À dix heures précises, le président d'élection M. Lucien Héon, ayant comme secrétaire d'élection M. Gaston Lamotte ouvre la séance et requiert les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation pour remplacer les sous-membres sortant de charge.

- à suivre -

Les électeurs Ouil Lamotte et Emile Masson proposent que M. Moise Pierre Baron ^{cultivateur} soit nommé conseiller pour la Municipalité St Louis de France. Le President apres examens ^{des qualites} des professeurs et des profors accepte la proposition. cette proposition concerne l'arrondissement Bas-St-Jean et la nomination faite écrite.

Les électeurs Camil Bourque et Dionis Courteau cultivateur propose M. Romeo Boiverts electricien comme conseiller de la Municipalité St Louis de France. Le President apres examens des qualites des professeurs et des Profors accepte la proposition. cette proposition concerne l'arrondissement Haut St-Jean.

Les électeurs Charles Arthur Lamotte et Lucien Hamelin propose que M. Marcel Demire cultivateur soit nommé conseiller pour la municipalité St Louis de France. apres examens ^{des qualites} des professeurs et des profors, le president accepte la proposition.

Annulee par le St. J. A midi sonnant, le President d'élection declare élu comme conseiller Messieurs Moise Pierre Baron, Romeo Boiverts et Marcel Demire pour la Municipalité St Louis de France.

Signe Pres. Lucien Neon.

" Sec D'Éc.

Ce paragraphe ci haut. écrit, dernier paragraphe ayant été écrit cinq minutes avant la heure sonnant midi. M. le president annule ce dit paragraphe.

Signe L. Neon

Boston Lamotte sec det.

St Louis de France le 17/5/52

Je soussigné, ~~Maurice~~ ^{Romeo Boisvert} Boisverts, ayant
été proposé par M. Camil Bourque et
M. Louis Courteau à la nomination
de conseiller, mercredi le 14 mai 1952
resigne en faveur de M. Roger Dugré
proposé lui aussi à cette nomination

En foi de quoi j'en ai signé et
dixseptième jour de Mai 1952
Signé Romeo Boisvert

Les électeurs Donat Marin, Lucien Fournier,
Ernest Hergis proposent que M. Roger Dugré
membré soit nommé conseiller pour
la municipalité St Louis de France
Le président après examen des qualités
des proposés et des proposées accepte
la proposition, cette nomination concerne
le haut St Jean St Jean

A midi souvant, le président d'élection
déclare élu M. Marcel Laine conseiller
du rang St Marguerite; M. Marie
Pierre Laine élu pour le bas Rang St Jean

Considérant que deux nominations
ont été faites pour le haut rang St Jean
à savoir M. Pierre Borvict et M. Roger
Dugré il y aura élection entre ces
deux candidats..

Signé

Lucien Fournier

Boston Paroisse

Assementation des Conseillers

Assement
devant moi
le 2^m
jour de
juin
1952
Lucien
9/1000

Je soussigné, Moïse Pierre Baron, ayant
été nommé conseiller pour la
Municipalité St Louis de France juré
et déclare que je remplirai bien et
fidèlement mon devoir au meilleur
de ma connaissance et capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide
Signé: Moïse Pierre Baron

Assement
devant moi
le 2^m
jour de
juin
1952
Lucien
9/1000

Je soussigné, Marcel Lemire cultivateur
ayant été nommé conseiller pour
la Municipalité St Louis de France
juré et déclare que je remplirai bien
et fidèlement mon devoir au
meilleur de ma connaissance et
capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide
Signé: Marcel Lemire

Assement
devant moi
le 2^m
jour de
juin
1952
Lucien
9/1000

Je soussigné, Roger Dupré, menuisier
ayant été nommé conseiller pour la
Municipalité St Louis de France juré
et déclare que je remplirai bien et
fidèlement mon devoir au meilleur
de ma connaissance et capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide
Signé: Roger Dupré

Province de Quebec
Municipalite St Louis de France
Comte de Champlain.

A une assemblee reguliere et
mensuelle du conseil de la Muni-
cipalite St Louis de France tenue a la
salle paroissiale publique ce deuxieme
jour du mois de Juin mil neuf cent
vingt quatre de dix a huit heure du soir
a laquelle etaient presents Messieurs les
conseillers

Moise Pierre Baron
Alphonse Marchand
Camil Buisson
Maurice Paquin
Eleves Lemire

et son honneur Louis Baron formant
quorum sous la presidence de ce dernier

Les procedes de la seance precedente
sont lus et approuves.

Les resolutions suivantes sont adoptes
a l'unanimité

évaluations

Il est résolu que le rôle d'évaluation
se fasse dans la semaine du 15 au 22
Jus le pris des évaluateurs à 9.00 par jour
Machine 1.00 l'heure

inspecteur
d'œuvre

Il est résolu que M. Lorenzo Hamel
soit nommé inspecteur agraire rem-
placant M. Marcel Lemire

Il est résolu que les comptes ci-aprés
mentionnés soient acceptés et payés

Paul Emile Bergeron	161.57
Shaw Eng, Ltd	43.25
Pastor Barrothe, see d'elect.	5.00

Attendu que le département de la Voirie a fait des travaux d'améliorations il y a quelques années dans le grand chemin qui passe dans la paroisse de St Maurice

Attendu que ces travaux de voirie ont eu cependant pour effet de rendre plus difficile l'accès au moulin à scie et à farine de M. Albert Dupresne qui compte une nombreuse clientèle tant à St. Maurice que dans les paroisses environnantes

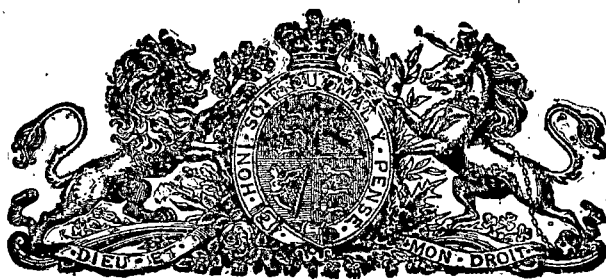
Attendu qu'il aurait lieu de recom-
mander au ministère de la voirie de bien vouloir prendre les mesures nécessaires le plus tôt possible pour rendre plus facile l'accès du chemin principal au moulin à scie et à farine de M. Albert Dupresne

Il est proposé par M. M. Plaron
seconde par M. Camil Buisson
et résolu qu'une recommandation soit faite au ministère de la Voirie de bien vouloir faire faire le plus tôt possible les travaux nécessaires pour permettre de communiquer plus facilement entre le chemin principal de la paroisse de St Maurice et le moulin à scie et à farine de M. Albert Dupresne et que copie de cette présente résolution soit adressée au ministre de la Voirie et à M. Maurice Bellemare député du comté.

M Maurice Piquin donne avis de motion pour régler le cours d'eau marais des plaines.
Proposé par M. Maurice Pierre Caron
seconde par M. Camil Buisson
et résolu que cette corporation prie le Ministre de la Voirie de faire entretenir et réparer durant la saison d'été, conformément aux dispositions de la loi de la voirie aux frais du gouvernement les chemins améliorés

Proposition
voix

12.1.1



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

ST-LOUIS DE FRANCE

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le rôle d'évaluation de cette municipalité est complété et déposé à mon bureau; qu'il restera ouvert à l'examen des intéressés, ou de leurs représentants, durant les 30 jours qui suivent celui du présent avis. Et que Lundi-----, le quatrième jour du mois de août----- 1952, à l'heure et au lieu ordinaires des séances, le Conseil procédera à l'examen, à la revision et à l'homologation dudit rôle.

DONNE à ST-LOUIS DE FRANCE----- **ce vinst-huitième** jour de Juin----- **mil neuf cent cinquante deux**

Signé: Lucien Lévesque
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

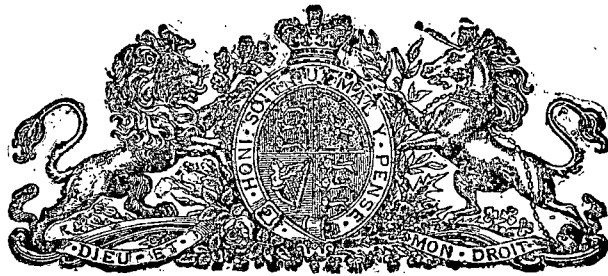
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué. — Numéro 206

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 348 du Code)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France-----, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre cinq---- et six -- heures de l'après--- -midi, le 28 ième jour de juin----- 1952, et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin, le jour de -nil- 1952.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28 ième jour de juin mil neuf cent cinquante deux-----

Signé: Lucien Lévesque
Titre.



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality

PUBLIC NOTICE

is hereby given by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, that the Valuation Roll of the said Municipality has been completed and deposited at my office; that it will remain open to the examination of the interested parties, or their representatives, during the 30 days next following the date of this notice. And that on _____, the day of _____ 19____, at its usual hour and place of meeting, the Council will proceed to the examination, revision and homologation of the said roll.

GIVEN at _____ this _____ day of _____ one thousand nine hundred and _____

Signed: _____ Secretary-Treasurer
(Français au verso)

Municipal Forms, Reg'd., Farnham, Que. — No. 206

CERTIFICATE OF PUBLICATION (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at _____ do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council, between the hours of _____ and _____ o'clock in the _____ noon, on the _____ day of _____ 19____, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the _____ day of _____ 19____.

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of _____ one thousand nine hundred and _____

Signed: _____

Title

suivants, savoir:

~~Chemin royal des chevaux-gravelage~~
2,434 pieds.

Après quoi la séance est levée
J. G. Caron Maire
Lucien Drouin sec. Trés.

- Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la municipalité St Louis de France tenue à la salle paroissiale publique ce septième jour de juillet mil neuf cent cinquante deux à huit heures du soir à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers:

Moïse - Pierre Caron

Marcel Lemire

Roger Hugré

Maurice Pagnier

Louis P. La. Caron

Alphonse Marchand

formant quorum sous la présidence de son honneur le maire J. Louis Caron

Les procès de la séance précédentes sont lus et approuvés.

#

Proposé par M. Roger Hugré secondé par M. Moïse - Pierre Caron et résolu que ce conseil sollicite ardemment de l'Honorable Ministre de la Voirie de la Province de Québec, par l'intermédiaire des députés des Comtés de Champlain et de Lavolette, l'institution et la confection d'une route régionale pour donner la seule communication directe avec le chef-lieu

des comtés de L'avolette et de Champlain, savoir le village de Ste Genevieve, aux municipalités locales de Canton Langelier, St-Roch de Mékinac, St-Jacques des Piles, St-Jean des Piles, Village St-Georges, St-Théophile du Lac, St-Imothée, St-Narcisse, St-Maurice, St-Louis de-France, Mont-Carmel, Almarville, Shamirigan Sud, sans compter Shamirigan Falls et Grand-Mère.

Que cette route serait une voie directe centrale; qu'elle aurait comme assiette la voie reliant St-Théophile du Lac à St-Narcisse et St-Narcisse à Ste Genevieve, les extrémités étant déjà en asphalte, que ces municipalités surdités aux accès facile par chemin d'asphalte pour atteindre cette route susindiquée et ainsi pour aller au chef-lieu, seraient exemptes de circuler tout autour pour n'y rentrer que par voie de troisième ordre, à moins de courir d'un clocher à l'autre avec leurs tours; que le chef-lieu cesserait d'être isolé des municipalités du comté de L'avolette faute de communication directe et facile; que ce serait la voie la plus droite de Grand-Mère à Québec ou Montréal, parce que descendant au centre jusqu'à Batiscan, traversant le chef-lieu et conduisant le voyageur parti des municipalités au Canton Langelier, de la Trigue, de St-Jacques des Piles, de St-Jean des Piles, de St-Georges, de St-Théophile du Lac, de St-Narcisse à la route nationale No 2 à Batiscan, assez justement au milieu de la route Montréal-Québec; et pour Shamirigan Sud, Mont-Carmel, St-Louis de-France, St-Maurice, St-Narcisse

et St. Luc, route avantageuse en direction de Québec, outre de passer par le chef-lieu; que cette route ne demanderait des travaux qu'entre St. Théophile du Lac et Ste. Genevieve.

Que ce serait contrebalancer les améliorations considérables apportées aux chemins qui contournent le chef-lieu et n'améliorent rien comme entrée directe au Village de Ste. Genevieve par l'ouest, par le côté donnant sur les susdites municipalités; que ce serait faire cesser les contorsions à faire pour aller aux sessions du conseil de comté, aux enregistrements du comté et aux affaires généralement du comté municipal comprenant Lavolette et C. Campbell.

On pourrait nommer cette route "Grand'rière - Bastieau," laquelle, courte, directe, s'impose à tant # d'égards.

Adopté.

Proposé par Moïse - Pierre Caron
secondé par Roger Hégué:

Que cette corporation prie le ministre de la voirie de faire entretenir et réparer, durant la saison d'été, conformément aux dispositions de la loi de la Voirie, aux frais du gouvernement, les chemins améliorés suivants, savoir:

Chemins du Rang des Chenaux - gravelage
2,934 pieds

Proposé par M. Moise - Pierre Caron et résolu à l'unanimité que le plan, projet de la subdivision d'une partie du lot P 89 du cadastre officiel de la paroisse de St-Maurice propriété de M. Maurice Pagnin et situé à St-Louis-de-France qui est un démembrement soit approuvé et accepté par la dite municipalité.

Proposé par M. Moise - Pierre Caron et résolu à l'unanimité que le plan de subdivision d'une partie du lot 478 du cadastre de la paroisse de St-Maurice et situé à St-Louis-de-France qui en est un démembrement soit approuvé et accepté par la dite municipalité.

Proposé par Moise - Pierre Caron et appuyé par Roger Hugré et résolu que :

Cette corporation prie le ministre de la voirie de faire entretenir et réparer, conformément aux dispositions de la loi de la Voirie, aux frais du gouvernement, les chemins améliorés suivants :

Chemin du Rang Ste-Marguerite (ouest)
gravillage 1,800 p

Considérant que les propriétaires intéressés au cours d'eau Marais des Plaines ont signé un acte d'accord dans une partie au-dessus des trois quarts des intéressés.

Il est proposé par Moise - Pierre Caron, secondé par Marcel Lemire et résolu à l'unanimité que l'acte d'accord du Cours d'eau Marais des Plaines

(Suite)

soit homologuée à l'unanimité, le tout suivant le rapport des signataires.

Proposé par M. Moïse - Pierre Larou, secondé par M. Marcel Lemire et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'offre du Département du Drainage pour le curage du cours d'eau Marais des Plaines avec les conditions indiquées dans la lettre du 6 juin 1952.

Proposé par M. Roger Augré, et résolu que la demande de M. Rodolphe Marchand par l'intermédiaire du Bien-Être Social pour sous-médicament soit acceptée et que la demande de M. Édouard Beauchemin par l'intermédiaire du Bien-Être Social soit refusée.

Proposé par M. Marcel Lemire et résolu que le ^{salarié au} Secrétaire-Trésorier soit établi à (\$ 50.00) cinquante dollars par mois.

Proposé par M. Marcel Lemire et résolu que les ^{comptes} ci-dessous mentionnés soient acceptés et payés:

S. Lavinigan W. P.	électricité	\$ 11.30
A. Juneau	part d'octroi restants	472.50
G. E. Bourgeois	octroi restants	262.50

Proposé par M. Moïse - Pierre Larou, secondé par M. Marcel Lemire et il est résolu de demander au Ministère de l'Agriculture de la Province de bien vouloir se charger, au nom et pour le compte de la Corporation, de l'exécution à la machine des travaux pro-

jetés dans le cours d'eau Marais des Plaines.

Au prix d'un dollar et demi de l'heure pour chaque tracteur et d'un dollar de l'heure pour chaque machine excavatrice ou compresseur employés à ces travaux, dans les conditions mentionnées dans la lettre du sous-ministre de l'agriculture, en date du 6 juin 1952.

Il est également résolu que la Corporation s'engage à payer le prix susmentionné, à la réquisition du Ministre ou de ses préposés, et à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption.

M. Roger Hugré donne avis de motion pour réglementer les constructions sur les terrains des subdivisions de Mrs. Maurice Pagnier et Wilfrid Molin

Proposé par M. Alphonse Marchand, secondé par M. Moise-Pierre Caron et résolu que demande soit faite à l'office du drainage des terres de bien vouloir venir en aide pour le creusement du cours d'eau Ste Marguerite

après quoi la séance est levée
J. G. Caron Maire
Lucien Héon Sec. Trés.

Avis de motion

M. Caron
à l'office
des terres
de bien
aider
pour
le creusement

Province de Québec
 Municipalité St Louis de France
 Comté de Champlain

À une assemblée ordinaire de la municipalité St Louis de France tenue à la salle paroissiale locale ce quatrième jour du mois de Août dix neuf cent cinquante deux à huit heures du soir à laquelle étaient présents messieurs les conseillers : -

Roméo Zuisson
 Moïse Pierre Baron
 Maurice Paquin
 J. Louis Baron formant quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès-verbaux de la séance précédente sont lus et approuvés

1.
 # Proposé par M. Roméo Zuisson et résolu que le rôle d'évaluation fait par Messieurs C. Pepin, Armand Germain et M. Thomas Doreet soit homologué sans amendement.

2.
 # Proposé par M. Roméo Zuisson et résolu que demande soit faite au Ministère de la voirie de faire l'élargissement du rang St-Jean en viron 1/2 mille et des Chenaise à Ste Marguerite environ un mille, la corporation St-Louis s'engageant à fournir le terrain et que copie de cette résolution soit envoyée au Ministère des Travaux publics et à M. le Député Maurice Bellemare.

a suivre -

avis de
motion

M. Roger Duque maintient son avis de
motion pour la prochaine séance
concernant le règlement pour les
constructions situées dans les sub-
divisions des terrains Paquin et Nolin

Propose par M. Romeo Brunson et
résolu que les comptes ci-après
mentionnés soient acceptés et payés.

No 7487

Shawmigan Water 2 P. des chemins 2.98

" " " " Village 7.39

No 486

" " " " lumiere de rues 45.06

40.37

Après quoi la séance est levée
J. G. Baron Maire,
Rueen Deon sec tres

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

À une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances ce huitième jour de septembre mil neuf cent cinquante deux à huit heures du soir à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers:

Moïse Pierre Baron

Roger Dugré

Maurice Paquin

Marcel Lemire

Alphonse Marchand

et Joseph Louis Baron Président formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés.

Attendu que dans les limites du village de St Louis de France, les automobilistes voyagent à une vitesse effrénée.

Attendu que dans les limites du village, la route nationale est plus étroite de quelque six pieds.

Attendu que une nouvelle école paroissiale qui contient quelque cent vingt écoliers vient d'être construite en plein centre du village le long de la route nationale et qu'il est devenu urgent de prévenir les accidents autant pour l'intérêt public que local.

Il est proposé par M. Moïse Pierre Baron secondé par M. Roger Dugré et résolu

- à suivre -

a l'unanimité que l'offre de M. Romeo Zairvert Electricien au montant de mil deux cents quatre vingt dollars pour l'installation complète d'un système de lumière de couleur pour direction du trafic à la croisée des chemins dans le village de la route nationale et du rang St. Jean, soit accepté et que le paiement en sera accordé après que les travaux seront acceptés par les membres du conseil.

Ce système de lumière devra être celui fourni, par écrit, par la Northern Electric Company dans sa lettre du 5 novembre 1952.

Attendu que la corporation de St Louis de France a décidé par résolution de faire l'installation d'un système de lumière pour direction, dans le village de St Louis de France pour la protection du public comme pour les nombreux écoliers qui fréquentent l'école du village nouvellement construite.

Attendu que l'installation complète de ce système de lumière, à la plus basse soumission se chiffre au montant de mille deux cent quatre vingt dollars

Attendu que cette installation est faite autant dans l'intérêt ^{du} public étranger que local et que le coût de cette entreprise est considéré trop élevé pour les revenus ordinaires de la corporation

Il est proposé par M. Maurice Pagnin secondé par M. Alphonse Marchand et résolu à l'unanimité, que demande soit faite au ministre de la Police qui un généreux octroi soit accordé à la dite corporation pour lui venir en aide dans cette entreprise.

Propose par M. Moise Pierre Baron et résolu que la carte du Bien-être Social demande par M. David Savary, M. Edouard Beauchemin et M. Adolard Pousseau soient ^{acceptées} signées par le maire.

Propose par M. Marcel Lemire et résolu que demande soit faite à la Cie Bell Telephone Co of Canada de bien vouloir transférer de ligne de téléphone M. Maurice Paquin conseiller et commissaire d'école pour les des communes ~~des communes~~ habitées.

Propose par M. Maurice Paquin et résolu que les comptes ci. après mentionnés soient acceptés et payés.

491	Georges Demontigny	4.83
492	L. Neon	37.77
493	Shaw Water & Power Co	89.19

Après quoi la séance est levée

Signé Louis Baron Maire
Jucien Neon sec-rés

Province de Québec

Municipalité St. Louis de France

Comté de Champlain

A une assemblée régulière et mensuelle de la Municipalité de St. Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances ce sixième jour du mois de Octobre mil neuf cent cinquante deux à huit heures du soir à laquelle étaient présents messieurs les conseillers:

Maurice Paquin, Alphonse Marchand

Marcel Lemire

Roger Duqué

Moise P. Baron

Pompeo Buisson

et son honneur le maire Joseph Louis Baron formant quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés.

Propose par M. Moise Pierre Baron et résolu que les limites du village de Lang St. Jean Est soit limite au minimum deux cent soixante douze inclusivement, du cadastre de la ^{paroisse} ~~municipalité~~ de St Louis de France.

P. 100
St. Jean
no 218

évaluation #
5 mots pages
ajouté quel

286

Propose par M. Alphonse Marchand et résolu que le taux de la taxe pour évaluation de dix neuf cent cinquante trois soit fixé à ~~une~~ ~~deux~~ ~~trois~~ ~~quatre~~ ~~cinq~~ ~~six~~ ~~sept~~ ~~dix~~ ~~onze~~ ~~douze~~ ~~treize~~ ~~quatorze~~ ~~quinze~~ ~~seize~~ ~~dix sept~~ ~~dix huit~~ ~~dix neuf~~ ~~vingt~~ ~~vingt et un~~ ~~vingt deux~~ ~~vingt trois~~ ~~vingt quatre~~ ~~vingt cinq~~ ~~vingt six~~ ~~vingt sept~~ ~~vingt huit~~ ~~vingt neuf~~ ~~cent~~ ~~dollars~~ cinquante cents et sept

Propose par M. Maurice Paquin et résolu que les routes à entretenir pour les chemins d'hiver soient les mêmes que celles de

- a suivre -

l'année dernière qui se lit comme suit:

routes
entretien

Chemin St-Alexis	milles	2.9	} <u>13.59</u> + 17 = 3.70
Entree Est	"	.14	
Chemin Marais des Plaines		3.41	
Chemin G'orright	"	.17	
des Chenaux	"	3.53	
St. Marguerite Est	"	2.10	
St. Jean	Ouest	0.24	
		2.11	14.70

Propose par M. Maurice Paquin et résolu que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés:

évaluation

Ministère du bien-être social		401.15	} cheques No
Repartition générale du 3 Oct.		126.02	
Ministère Santé 1952-53		63.83	
Ubaldo Neon Insp agricole rép sanitaire		189.97	
Tasse de ligne		45.00	Adopté

M. Moïse Pierre Baron donne avis de motion pour municipaliser les routes d'hiver St-Alexis, Marais des Plaines et des Chenaux et autres s'il y a lieu.

avis de motion

Adopté
Après quoi la séance est levée
J. G. Baron Maire
Lucien Neon sec Trés

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis-de-France

Comté de Champlain.

Qu'une assemblée régulière et mensuelle de la Municipalité de St-Louis-de-France tenue au lieu ordinaire de ses séances ce troisième jour de novembre mil neuf cent cinquante-deux à huit heures du soir à laquelle étaient présents Messieurs les Conseillers:

Maurice Piquin

Roger Dugré

Moïse P. Caron

Marcel Lemire

Roméo Buisson

et son honneur le maire Joseph-Louis Caron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la séance précédente sont lus et approuvés.

Considérant qu'il est devenu nécessaire d'avoir un service d'autobus desservant les étudiants et les travailleurs cause usines du Cap et Trois-Rivières qui demeurent le long de la route nationale jusqu'à la limite du village St-Louis-de-France.

Considérant qu'il nécessiterait seulement une prolongation du parcours d'autobus St-Odilon, jusqu'au village St-Louis-de-France sans qu'il y ait retardement appréciable.

Attendu que ce service d'autobus devrait commencer de six heures jusqu'à neuf heures A. M. et de trois (suite)

heures à 7 heures P. M. et quelques heures plus tard dans la soirée.

Considérant qu'une requête de quelque cent trente-sept noms de personnes intéressées à être adressée à la Corporation de St. Louis de France pour faire pression auprès des autobus de la Cie de Transport d'autobus St. Maurice & Cie pour obtenir le service du parcours ci-dessus décrit.

Il est proposé par Monsieur Roméo Buisson, secondé par Monsieur Roger Hugré et résolu que demande soit faite à la Cie de Transport St. Maurice & Cie des Trois Rivières de bien vouloir donner suite aux considérations précitées qui semblent être dans l'intérêt des deux parties ci-haut désignées.

Adopté

Il est proposé par M. Moise Pierre Caron, appuyé par M. Roger Hugré et résolu que ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell au Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros 1 de l'ordre No R. O. T. 987 en date du 17 octobre 1952; et désigne M. Alphonse Marchand pour surveiller les travaux pour le compte de la Municipalité.

Que ce Conseil par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand routes, squares et lieux publics

de cette Municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphones indiquées aux plans susdits; cet émondage devra être fait sans dommage et aux frais et risques de la dite Compagnie.

Adopté

Attendu que le conseil juge à propos qu'il est d'un avantage général de faire l'ouverture d'une partie des routes d'hiver carrossables pour les véhicules automobiles et acceptables à l'entretien selon la loi provinciale pour obtenir les subventions promises par le gouvernement.

Attendu que le conseil juge à propos qu'il est d'un avantage général de municipaliser ces routes d'hiver, c'est-à-dire d'imposer aux contribuables ou taxe spéciale répartie chacun selon leur évaluation les dépenses encourues par les travaux précités et seront taxés seulement les contribuables dont leurs lots de terre abou-
tissent ou touchent aux chemins entretenus par la dite Corporation ou autres entrepreneurs.

Attendu qu'il a été donné avis de la présentation du présent règlement.

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur le conseiller Maurice Pagnier et résolu que ce règlement portant le numéro huit (8) soit adopté et qu'il soit décrété par le dit règlement ce qui suit:

1^o Le conseil est autorisé à faire ouvrir et entretenir les routes carrossables aux véhicules automobiles comme suit:

- 1^o Rang St Alexis enbetum sur une longueur de 2.09 miles
- 2^o Entre Est route Nationale et Alexis 4.14

A suivre

3 ^o	Rang	Marais des Raines, entretenu sur une longueur de 3.41 milles	
4	Rang des Benaux	prolongement des Marais des Raines entretenu sur une longueur de 3.53 ..	
5	Rang St. Marguerite	Est de la route nationale 2.10 ..	
6	"	Ouest " " " 0.34	
7	"	St Jean Est de la route nationale 2.11	
8	"	" " Ouest " " " 2.20	
			<u>15.9%</u>

2^o Il est par le present règlement impose et il sera prelevé chaque année une taxe spéciale sur les propriétaires des fonds imposables de la municipalité dont les lots aboutissent ou touchent des chemins entretenus par la Corporation ou tout autres entrepreneurs et selon l'évaluation en vigueur des dits lots.

3^o Que l'entrepreneur des travaux d'entretien des routes ou parties de routes mentionnées dans le règlement d'entretien des chemins d'hiver d'hiver, s'engage à prendre, payer, fournir à la corporation une police d'assurance couvrant la responsabilité de l'entrepreneur, et de la corporation en rapport avec tous dommages pouvant être causés à des personnes, véhicules automobiles, ou autres véhicules qui feront usage des dits chemins.

Ont voté pour ce règlement
 Pour: Roger Dugré
 Maurice Piquin
 Moïse Pierre Baron

Ont voté contre le règlement
 Contre: Romeo Zuisson
 Marcel Lemire

Adopté

Propose par M. Roger Dugré et résolu que la pompe à feu de la Corporation soit remis au garage Louis Baron au prix de cinq dollars par mois.

Propose par M. Maurice Piquin et résolu que M. Joseph Hamelin soit nommé de nouveau inspecteur agraire pour le rang St. Jean.
 Adopté
 à suivre

Proposé par M. Romeo Buisson et résolu
que les comptes ci-après mentionnés
sont acceptés et payés :

La Revue Municipale 3⁰⁰

Adopté
Après quoi la séance est levée.
J. G. Baron Maire
Lucien Hébert Sec. res

Province de Québec

Municipalité St-Hovis de France

Comté de Champlain

A une assemblée spéciale
tenue à la salle de réception du
couvent et dûment convoquée par
avis donné à domicile le douzième
jour du mois de novembre mil neuf
cent cinquante deux par le secrétaire,
trésorier, assemblée tenue le quinze
jour du mois de novembre mil neuf
cent cinquante deux à huit heures
du soir à laquelle sont présents.

Messieurs les conseillers

Alphonse Marchand

Maurice Pagnier

Marcel Lemire

Moïse Pierre Baron

Roger Duqué

et son honneur

le maire Louis Baron, formant quorum sous
la présidence de ce dernier

Les procès-verbaux de la séance précédente
sont lus et adoptés à l'unanimité.

Proposé par M. Alphonse Marchand et
résolu que qu'à l'avenir les séances
du conseil de la dite corporation se

- à suivre -

tiendront à la salle de réception du couvent
située le long de la route nationale dans
le village de Louis de France et qu'une
somme de cent dollars soit versé en
loyer à la commission scolaire de Louis
de France annuellement.

Adopté

Après quoi la séance est levée
J. J. Caron Maire
Lucien Hébert

Province de Québec

Municipalité de St-Louis-de-France

Comté de Champlain

A une assemblée régulière et
mensuelle de la Municipalité de St-
Louis-de-France. Tenue au lieu
ordinaire de ces séances le premier
jour de décembre mil neuf cent cin-
quante-deux à huit heures du soir
à laquelle étaient présents messieurs
les Conseillers :

Maurice Pagnon

Moïse P. Caron

Roméo Buisson

Roger Dugré

Alphonse Marchand et son honneur le
Maire J. Louis Caron formant quo-
rum sous la présidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la séance pré-
cédente sont lus et approuvés.

Proposé par Monsieur Moïse Pierre
Caron et résolu que Monsieur Georges
Marchand soit nommé Inspecteur Muni-
cipal jusqu'à la prochaine nomination de l'inspecteur
(à suivre)

Proposé par Monsieur Roméo
Buisson et résolu à l'unanimité que
le Secrétaire Trésorier Monsieur
Lucien Héou soit autorisé à faire
toiser les propriétés dans les limi-
tes du village en vue de faire
l'évaluation sur cartes spéciale-
ment imprimées pour nouveau
système d'évaluation.

Proposé par Monsieur Alphonse
Marchand et résolu que l'ouverture des
rangs St. Alexis, Marais des Plaines,
les Chenaux et haut du rang St.
Jean soit donné par contrat au
comité des chemins d'hiver dont
Messieurs Armand Germain, Roméo
Boisvert, Aimé Fortin, Remi Vanden-
hede et Georges Masse sont propri-
étaires, et dont le contrat se lit
comme suit:

L'an mil neuf cent cinquante-deux
le neuvième jour du mois de dé-
cembre.

Les parties soussignées: Messieurs
Armand Germain, Roméo Boisvert, Aimé
Fortin, Remi Vandenhede et Georges
Masse tous résidant dans la pa-
roisse de St. Louis-de-France formés
en comité sous le nom de "Comité
des chemins d'hiver de St. Louis-
de-France.

Partie de la première part.
et.

La Corporation de la paroisse de St.
Louis-de-France, comté de Champlain,
représenté par Monsieur J. Louis
Caron, maire, et Monsieur Lucien Héou
secrétaire-Trésorier.

Partie de la deuxième part.
Ont convenu et arrêté ainsi qu'il
suit les conventions qui ils ont con-

tractis ensembles:

Article I

Après s'être parfaitement rendu compte de toutes les conditions qui pourraient concerner les travaux à faire, nous soussignés, partie de la première part, nous nous engageons à faire conjointement selon les règlements de la loi provinciale, l'ouverture des routes d'hiver ci-après mentionnées carrossables aux véhicules automobiles ou autres véhicules qui feront usage des dits chemins ci-après mentionnés à savoir:

- 1 - Route St-Alexis, sur une longueur de (2.23) deux milles et 23/100 à partir des limites de la paroisse de St-Maurice à la route Nationale Shaw. Trois-Rivières.
- 2 - Route du Marais des Plaines sur une longueur de (5.13) cinq milles et 13/100, à partir de la route Nationale de l'entrée de Monsieur Louis-Alma Pépin et de l'entrée de Monsieur Wilfrid Nolin continuant la route ordinaire, passant par la route dite: Germain, entreprendre le rang des Chenauze jusqu'à l'entrée de la demeure de Monsieur Alphonse Marchand cultivateur du rang des Chenauze.
- 3 - Route Masse dérivant de la route Marais des Plaines sur une longueur de 17/100.
- 4 - Rang St-Jean Ouest à partir de la route Nationale continuant la route ordinaire jusqu'à la Croix illuminée du rang des Chenauze rejoignant ainsi la route des Chenauze sur une longueur de (2.2) deux milles et 20/100.

Article II

Nous nous engageons, en plus, à prendre, payer et fournir à la dite Corporation, une police d'assurance couvrant la responsabilité des entrepreneurs et de la Corporation en rapport avec tous les dommages pouvant être causés à des personnes, véhicules automobiles ou autres véhicules qui feront usage des dits chemins.

Partie de la seconde part.

Article 1

La partie de la seconde part s'engage envers la partie de la première part à payer en réimbursement pour l'exécution de ces dits travaux en entier, la somme de trois cent cinquante-dollars (350.00) pour chaque mille entretenu à la satisfaction de la dite corporation et payable comme suit:

Vingt pour cent (20%) du montant de deux cent vingt-cinq dollars (225.00) du mille entretenu payable le quinze janvier mil neuf cent cinquante-trois; quatre-vingt pour cent (80%) du montant de deux cent vingt-cinq dollars (225.00) du mille entretenu payable le premier mai mil neuf cent cinquante-trois. Balance du montant, cent vingt-cinq dollars (125.00) du mille payable à la réception du montant de l'octroi du gouvernement.

Article 2

Le consentement mutuels des deux parties précitées, au cas où les chemins ci-dessus mentionnés ne soient pas entretenus à la satisfaction de la dite Corporation. La partie de seconde part se réserve le droit de faire
- à suivre -

faire les travaux selon les règlements du ministère de la Voirie concernant l'ouverture des chemins d'hiver et au détriment pécuniaire de la partie de la première part en retenant les sommes nécessaires destinées à la partie de la première part

Attendu que les contribuables intéressés dans le creusage du cours d'eau du Marais des Plaines dans la paroisse de St Louis de France ont constaté un retardement considérable dans l'exécution des travaux de la pelle mécanique fournis par le gouvernement moyennant remuneration

Attendu que les intéressés du dit cours d'eau ont constaté, après enquête faite et signée par plusieurs (intéressés) témoins, que le chauffeur de la pelle mécanique travaillait à des heures irrégulières, et que les travaux s'exécutaient lentement

Attendu qu'une plainte des intéressés a été déposée au conseil de cette municipalité.

Il est proposé par Mr. Moïse Poiré Baron et résolu à l'unanimité qu'une plainte soit portée aux autorités du ministère des travaux publics afin de voir à prendre en considération l'intérêt de ces intéressés du dit cours d'eau.

Proposé par Mr. Roger Sugrè et résolu que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés

No 506	Shaw-Water & Power Co. Eled.	22.53
505	Pomes Boisverts spid light	4.39
503	L'Heon Paper type timbre etc	22.53
502	Compte du timbre de Noël	1.00

Après quoi le sceau est fermé
 L' Baron Maire
 S. J. Heon
 Sec. V. res.

Province de Quebec

Municipalite St Louis de France

Comite de Champlain

Une assemblee reguliere et mensuelle du conseil de la Municipalite St-Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses seances a la salle du bouvent le cinqueme jour du mois de janvier mil neuf cent cinquante trois a huit heures du soir a laquelle etaient presents Messieurs les conseillers:

Marcel Lemire

Maurice Paquin

Moise P. Baron et son honneur le Maire

Louis Baron formant quorum sous la presidence de ce dernier

Les procedes de la seance precedente sont lus et approuves

Comite des Chemins d'hiver

Propose par M. Moise Pierre Baron et resolu a l'unaninite que l'ouverture des chemins d'hiver du rang St-Jean de la route nationale, du rang Ste Marguerite Est de la route nationale, et Ste Marguerite Ouest de la route nationale sur une longueur de 34 milles, soit accord au Comite des Chemins d'hiver St Louis de France aux memes conditions existantes dans un contrat passe par le dit Comite avec la Corporation pour les autres chemins Il est entendu que ces chemins se limitent aux territoires de la Municipalite

Propose par M. Marcel Lemire et resolu que les comptes ci apres mentionnes soient acceptes et payes

Suite

Comité des Chemins d'hiver	625.50	
Maurigan Water & Power	36.21	
Carrière St Maurice Inc.	40.00	
Fortunat Beaumier Veisif	50.00	
Pemre sur taxi	29.88	Habit
Comité des Chemins d'hiver	900.00	
Promes 3 ans vert	1000.00	
	Adopte	

Après quoi la séance est
levée.

Signé : J. G. Baron
Lucien N. de la Tré

Province de Québec

Municipalité St. Louis-de-France

Comté de Champlain

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité de St. Louis-de-France tenue au lieu ordinaire de ces séances, à la salle du couvent le deuxième jour du mois de mars mil neuf cent cinquante-trois à huit heures du soir à laquelle étaient présents:

Messieurs les Conseillers

Marcel Lemire

Maurice Pagnon

Moïse Pierre Caron

Roger Dugré et son honneur le maire Louis Caron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Proposé par Monsieur Roger Dugré et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Shawinigan Water & Power Co. aux fins de faire déplacer un poteau, propriété de la dite compagnie, qui est nuisible dans la cour de Monsieur Donat Morin, Loucher, résidant dans le village St. Louis-de-France.

Attendu que la cité du Cap-de-la-Madeleine a adopté un règlement en février dernier limitant la vitesse des véhicules motorisés à vingt milles à l'heure dans toutes les rues de la Cité (à l'heure)

La demande
à S. P. M. P.
pour déplacer
un poteau

attelle à
10 milles

Attendu que la rue Thibeault, plutôt résidentielle que commerciale, située dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine est une prolongation de la route 19 Sharnigan - Trois Rivières qui est la route employée par les résidents de la paroisse St. Louis-de-France.

Attendu que cette limite de vitesse à 20 milles à l'heure est une cause de retard appréciable et dommageable pour le transport et le commerce en général de nos résidents.

Il est proposé par Monsieur Maurice Piquin et résolu à l'unanimité que demande soit faite aux autorités ou Conseil du Cap-de-la-Madeleine de leur vouloir, dans l'intérêt public, amender le règlement no 281E aux fins de limiter la vitesse des véhicules-moteur à trente (30) milles à l'heure, vitesse considérée comme raisonnable au minimum applicable à la rue Thibeault sur toute sa longueur.

Proposé par Monsieur Marcel Lemire et résolu qu'une remise de taxe pour Monsieur Alfred Hélie au montant de \$29.80, le 17 mars 1953 soit ratifiée et acceptée par la Corporation.

Proposé par Monsieur Maurice Piquin, secondé par Monsieur Moise-Pierre Caron et résolu que le rapport sur les opérations de l'année 1952 faite par le vérificateur Fortunat Beaumier soit accepté tel que lu et que décharge et quittance soient données au Secrétaire-Trésorier et à tous les officiers du Conseil.

Proposé par M. Moise Pierre Baron et résolu
que les comptes ci après mentionnés soient
acceptés et payés :

Maurice Marchand organisateur 3ang March.	152.07
loyer 2 déjeunés	5.00
Shaw W. & P.	58.28
Carri St Maurice	

Après quoi la séance est levée
J. G. Baron Maire
Maurice Marchand Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Canton de Champlain

Ce que assemblee mensuelle
du conseil de la municipalité St Louis
de France tenue au lieu ordinaire
de ses séances à huit heures du
soir le treizieme jour d'Avril mil
neuf cent cinquante trois à laquelle
étaient présents messieurs les
conseillers :

Moisi Pierre Baron

Roger Ducre

Maurice Paquin

Marcel Senire

Alphonse Marchand

et son honneur le Maire Joseph Louis Baron
faisant quorum sous la présidence de ce dernier
A suivre

Proposé par M. Alphonse Marchand et résolu à l'unanimité que ce conseil consente, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie Bell Telephone du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiquée aux plans portant les numéros sur (1) de R.O.T. 87 en date du 6 mars 1953 et accompagnant une demande la dite compagnie en date du 6 mars 1953.

Que ce conseil autorise par les présentes la dite compagnie à élever les arbres croissant au existants sur les rues, routes, grand routes, squares et lieux publics de cette municipalité susceptible de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdits; cet arondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite compagnie.
Mon nomme M. Marcel Lemire surveillant.

Adopté

Mugie Plaron

Proposé par ~~M. Romeo Buisson~~ et résolu à l'unanimité que ce conseil offre, à M. François Roy, deuxième vice Président de la Hawyan Water & Power Co, ses meilleurs remerciements pour sa générosité en faisant don à la municipalité 11 barres de bronze d'une poteaux de fer de quelque vingt pieds de long devant servir à soutenir les lumières de circulation dans le village.

Adopté

un nom
change
7/9/53

Propose par M. Alphonse Marchand
 et résolu à l'unanimité que M.
 Fortunat Beaumier vérificateur, soit
 nommé vérificateur ~~pour~~ des livres
 de la corporation St Louis de
 l'annee pour l'annee dix neuf cent
 cinquante trois. adopté

Attendu que cette dite municipalité
 est appelée à payer d'avance une somme
 de six mille deux cent quatre dollars
 (\$6204.⁰⁰ dont quatre mille neuf cent vingt
 une (\$4921.⁰⁰) pour l'entretien des
 chemins d'river et 1280.⁰⁰ pour
 installation d'une lumière de
 circulation dans le village.

Attendu que ces montants
 devront être remboursés comme suit:

Chemins } \$2952.50 en répartitions de taxes
 } 1968.50 en subventions

Lumière de circulation: 1280.⁰⁰ en subvention

Il est proposé par M. Moïse Pierre
 Baron secondé par M. Marcel Lemire
 et résolu à l'unanimité que demande
 soit faite au ministre des affaires mu-
 nicipales de Québec pour l'approbation
 d'un emprunt temporaire de (\$5000.⁰⁰)
 cinq mille dollars, montant suffisant
 à la dite municipalité pour acquitter
 ces comptes.

Adopté

Propose par M. Moïse Pierre Baron et
 résolu à l'unanimité que les comptes ci-
 après mentionnés soient acceptés et payés:

Moulin au Water 2 P.	45.06
Assistance Publique	102.57
R. Boivent	280.00
Club des P. Riv.	100.00
Aurélien Martin	7.00

No 530

529

528

527

526

Province de Quebec
MUNICIPALITE DE ST-LOUIS DE FRANCE
COMTE DE CHAMPLAIN

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné à tous les électeurs de la dite municipalité, que mercredi, le treizième jour du mois de mai de l'année dix-neuf-cent-cinquante-trois, à dix heure de l'avant-midi, heure avancée, à la salle de réception du Couvent (école no 6), il y aura nomination d'un maire remplaçant Monsieur Louis Caron sortants de charge, et de trois conseillers remplaçant Messieurs Maurice Paquin, Alphonse Marchad, et Roméo Buisson sortants de charge également.

Si la votation est nécessaire, elle aura lieu le mardi le dix-neuvième jour du mois de Mai dix-neuf-cent-cinquante-trois de huit heure de l'avant-midi à six heure de l'après-midi, heure avancée, et aux bulletins secrets.

Je, soussigné, président d'élection nomme Monsieur Gaston Lamothe secrétaire d'élection.

Donné à St-Louis de France ce quatrième jour du mois de Mai mil neuf cent cinquante trois, en foi de quoi, j'ai signé,

Lucien Néon

.....Sec-Trés et Prés.
d'él.

Certificat de publication

Je, soussigné, secrétaire trésorier et président d'élection, résidant à St-Louis de France, comté de Champlain, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus annexé en en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre neuf heure et onze heure (heure avancée) le quatrième jour de mai 1953.

En foi de quoi je donne ce certificat ce jour même. *Lucien Néon*.....Sec.

No 525	Charles Poliquin	7.70
524	Raymond Auger	4.20
522	L. Hevier pasteur	26.90
521	Royer de la Beunéal	100.00

Propose par M. Moine Pierre Baron
 seconde par M. Marcel Lemire et
 résolu à l'unanimité, que le
 grand rôle d'évaluation soit
 fait cet année (1953) et que les
 mêmes estimateurs soient et sont
 nommés comme suit

- Louis Alma Pepin
- Thomas Doucet
- Armand Germain

2^e: que les personnes ci après mentionnées
 soient nommés inspecteurs
 agraires à savoir:

- Membres:
- Edouard Beauchemin Chenoy
 - Joseph Hamelin St Jean
 - Maurice Nolin Marais
 - M. Hevier St Marg.
 - ~~St Alexis~~ ~~St Germain~~
 - Dionis Carrière St Alexis

3^e: que les personnes ci après mentionnées
 soient et sont nommés gardiens
 d'engrais:

- Roger Desjardis (remplacé à prochaine
réunion)
- Carroll Guisot
- Emil Danthe (remplacé par A
Duroy. le 20 sans de j...)

Peillet
 1
 1

que les personnes ci après mentionnées
 soient nommés inspecteurs des
 mauvaises herbes:

- Marcel Lemire St Marguerite
- Philippe Dumontgoy deschamps
- Maurice Pepin Marais
- St Jean Lionel Pepin
- Nelson Payan St Marguerite
- Emil Pargo Insf des Travaux

5^o Que les personnes ci-après mentionnées soient et sont nommées inspecteurs de Navire:

Ernest Dargis

et Georges Masse

X Alphonse Demontigny

~~Raymond Vanclès~~

Philias Refrenière

6^o Que les personnes ci-après mentionnées soient et sont nommées comme suit:

Monsieur: François Barthe.

Adopté

Après quoi la séance est levée

J. G. Baron Maire

Rue de Neon sec 1 res

Assermentation des estimateurs 1953

Nous soussignées, ayant été nommées estimateurs pour faire le rôle d'évaluation de la Municipalité St-Louis-de-France jurons et déclarons que nous remplissons bien et fidèlement notre devoir au meilleur de notre connaissance et capacité

Ainsi que Dieu nous soit en aide

Armand Germain

Thomas Durost

Louis Alma Pepin

Assermentation devant moi ce dix-huitième jour d'avril mil neuf cent cinquante trois
Lucien Héon

Inspecteurs de voirie 1953

Nous soussignées ayant été nommées inspecteurs de voirie jurons et déclarons que nous remplissons bien et fidèlement notre devoir au meilleur de notre connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu nous soit en aide

Inspecteurs agraires 1953

Nous, soussignés, ayant été nommés inspecteurs agraires pour la municipalité St Louis de-France, jurons et déclarons que nous remplirons bien et fidèlement notre devoir au meilleur de notre connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu nous soit en aide

Signé Edward Beauchemin

J. Soussigné, Lucien Heon, secrétaire Trésorier

Assermenté devant moi ce sixième jour d'octobre mil neuf cent cinquante trois

Lucien Heon sec Trés

Gardiens d'enclos.

Nous soussignés, ayant été nommés gardiens d'enclos pour la municipalité St Louis de-France, jurons et déclarons que nous remplirons bien et fidèlement notre devoir au meilleur de notre connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Province de Québec

Municipalité St-Louis de France

Ponte de Champlain

À une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité St-Louis de France tenue à la salle de réception du couvent école no 6 ce quatrième jour du mois de Mai mil neuf cent cinquante trois à huit heures du soir à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers:

Alphonse Marchand

Moise P. Laron

Roger Ducre

Romeo Buisson et son
honneur Louis Baron maire, formant
quorum sous la présidence de
ce dernier.

Proposé par M. Roger Ducre
et résolu à l'unanimité, que M.
Donat Morin soit nommé gardien
d'écrits remplaçant M. Roger Ducre
démissonnaire.
adopté

Proposé par M. Romeo Buisson et résolu
à l'unanimité que dorénavant le
lieu des séances du conseil de la
municipalité St-Louis de France sera
la salle de Réception du Couvent
dite l'école no six (6) dans le village.
adopté

Proposé par M. Romeo Buisson et résolu
que que M. Gaston Lamotte soit
autorisé à fabriquer une porte et
installer aux murs de la façade de
— à suivre —

de l'école dite école No six (6)
une boîte, avec couvercle vitré, et
destinée aux affiches de la municipalité
de St Louis de France et à la
Commission scolaire.

adopté

Proposé par M. Alphonse Marchand
et résolu à l'unanimité que
que les prix des évaluateurs des propriétés
de la dite municipalité soit le même
que celui de la dernière évaluation
soit .90¢ l'heure; le même prix sera
aussi attribué au secrétaire trésorier.

Adopté

Proposé par M. Alphonse Marchand
et résolu à l'unanimité que le
secrétaire trésorier soit autorisé à
aviser M. Marie Demontigny, contri-
buable de cette paroisse de payer d'ici
un mois de cette date, l'abrégeage
de taxe au montant de \$53.40 plus
intérêt à 5% l'an provenant d'une
réparation de clôture entre la propriété
de M. Emery Sawyer et M. Marie Demontigny,
~~M. Marie Demontigny~~ ayant été
avisé par M. George Lamotte,
inspecteur paroissial.

Adopté

Proposé par M. Romeo Guisson et
résolu que les comptes ci après men-
tionnés soient acceptés et payés:

Louis Baron	37.32	No 534
Maise Plaron	1.00	

Adopté

Proposé par M. Alphonse Marchand
et résolu à l'unanimité que

Attendu que les travaux de creusage et de défrichage du cours d'eau dit "cours d'eau Marais des Plaines" ont été exécutés selon l'acte d'accord déjà approuvé.

Attendu qu'une plainte a été faite au conseil de cette ville municipale par M. Edmund Payne déclarant par lettre que la répartition des frais du cours d'eau ~~sa~~ a été faite sur toute l'étendue de sa terre, ce qu'il déclare contraire aux faits.

Attendu que M. Le Maire ^{Louis Caron} et trois conseillers Messieurs Moise Peire Caron, Belfosse, Marchand et Maurice Paguin sont allés visiter les lieux et ont constaté des irrégularités non prévues et que seulement environ la moitié des eaux de son terrain égoutte dans le dit cours d'eau.

Il est proposé par M. Belfosse Marchand et résolu à l'unanimité que la moitié du prix de la plainte répartition, soit \$29,83, lui soit chargé pour sa part de répartition du dit cours d'eau qui demeurera aravage de base à M. Edmund Paguin.
Adopté

Proposé par M. Moise Peire Caron et résolu par l'unanimité qu'un emprunt de cinq mille dollars soit contracté avec la Caisse Populaire St Louis de France aux fins de payer des comptes dus et que le billet à demande soit signé par le maire et le secrétaire Trésorier.
Adopté

Après quoi la séance est levée
Maire
Secrétaire Trésorier

L. B. Caron

Arrival para profe
en - ebr 1876

Je soussigné, Gaston Lamothé, ommis
jure et déclare que je remplirai
fidèlement mon devoir au meilleur
de ma connaissance et capacité
~~pour~~ comme secrétaire d'élection.

Signé Gaston Lamothé

ce serment devant moi ce dixneu-
vième jour de mai mil neuf
cent cinquante trois.

J. J. Gros Président

1953

Nomination des Commissaires et des Conseillers

Province de Québec

Municipalité St. Louis de France

Comté de Champlain

A une assemblée des contribuables de la susdite Municipalité tenue au lieu ordinaire de ses séances mercredi le treizième jour de mai mil neuf cent cinquante trois à dix heure de l'avant midi sous la présidence de M. Lucien Neon secrétaire trésorier et président d'élection aux fins de proposer un maire et trois conseillers en remplacement de M. Joseph Louis Baron, maire et Messieurs Romeo Guisson, Alphonse Marchand et Maurice Paquin tous sortant de charge.

Le tout suivant avis publics dûment affichés aux endroits indiqués par la dite municipalité le quatrième jour du mois de mai mil neuf cent cinquante trois dont l'original revêtu du certificat de qualification demeure annexe au livre des présentes.

A dix heure précise, le président d'élection ayant pour secrétaire d'élection M. Gaston Hamothé ouvre la séance et requiert Messieurs les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation des candidats pour remplacer les susmentionnés, sortant de charge.

à suivre

6^o
1^o

Les électeurs Maurice Pagnin et Jean
Garietaire proposent que Mr. Lorenzo
Parkin soit élu conseiller pour l'arron-
dissement St. Alexis et Marais des Plaines et Rock Tracy
Proposition écrite

maire
2^o

Les électeurs Georges Masse et Arnel
Remire proposent que Monsieur
Joseph Louis Baron soit rechu maire
pour la municipalité St. Louis de France
Le Président après examen des proposeurs
et du Proposé accepte la proposition écrite
et dûment signée des proposeurs

Le président, après examen des proposeurs
du bulletin de présentation de Mr. Lorenzo
Parkin, fait par écrit, M. Maurice Pagnin
et Georges Masse, accepte la proposition
écrite et dûment signée par les proposeurs.

3^o

Les électeurs Alphonse Marchand et
Mosaie Lemain proposent que M.
Philippe Demontigny soit élu conseiller
pour l'arrondissement des Chenaux et St. Jean
Le Président après examen des proposeurs
et du proposeur accepte la proposition faite
par écrit et dûment signée par les
proposeurs.

4^o

Les électeurs Romeo Buisson et Pierre
Levasseur proposent que M. Claude
Jacques soit nommé conseiller pour
l'arrondissement Rang St Marguerite Ouest
et Royin de France.
Le Président après examen des proposeurs
et du proposeur accepte la proposition
écrite et dûment signée par les propo-
seurs.

5^o

Les électeurs Curchien Martin et Salem
Demers proposent que M. Maurice
Ricard fils de Gyprien soit élu
à suivre -

conseiller pour la municipalité St Louis de France pour l'arrondissement St Alexis et Marais des Plaines. Proposition écrite.

Le Président après examen des proposeurs et des proposés accepte la proposition.

Les électeurs Hercules Lacroix, Roger Vaugé, Marcel W. Weharne et Robert Marchand proposent que M. Lucien Hamelin soit élu maire de la municipalité St Louis de France (Bhampt)

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition des proposeurs faite par écrit et dûment signée par deux électeurs qualifiés M. Hercules Lacroix et Roger Vaugé.

Les électeurs ^{ehs} Edouard Demontigny et Georges Hamothé proposent que M. Roger Desjardis soit élu maire de la municipalité St Louis de France.

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition faite par écrit et dûment signée par deux électeurs qualifiés.

Le midi juste le président d'élection ^{municipalité} déclare élection au siège de Maire de la ^{St Louis de France} entre les candidats Joseph Louis Caron ^{maire sortant de charge} Lucien Hamelin ^{retirataire} et Roger Desjardis ^{commerçant}.

Le président déclare également élection entre les candidats Maurice Picard fils de Cyfran et Lorenzo Larkin au siège de l'arrondissement Marais des Plaines et St Alexis comme conseillers de la municipalité St Louis de France.

Le président déclare également élu ^{ce soir}

conseillers pour la municipalité
 St Louis de France M. Philippe
 Demontigny ~~est~~ de l'arrondissement
 du rang des clercs et M. Claude
 Jacques pour l'arrondissement
 St Marguerite ouest.

Lucien Heon Trésorier
 Barton Hamothé Sec. d'ad. élec.

Présermentation du Maire

Je soussigné, Louis Baron, ayant
 été réélu maire de la Municipalité
 de St Louis de France jure et déclare
 que je remplirai bien et fidèlement
 mon devoir au meilleur de ma
 connaissance et capacité

Ainsi que Dieu me soit
 en aide

Signé Maire
 L. Baron

Présermenté devant moi ce 1^{er} jour de Juin 1953,
 L. Heon sec. Trés.

Présermentation des Conseillers

Nous soussignés, Philippe
 Demontigny et Claude Jacques
 ayant été nommés conseillers pour
 la municipalité St Louis de France
 jurons et déclarons que nous remplirons
 bien et fidèlement notre devoir au
 meilleur de notre connaissance et
 capacité.

Ainsi que Dieu nous soit en aide

Signé { Claude Jacques
 { Philippe Demontigny

Présermenté devant moi ce 1^{er} jour de Juin
 1953 L. Heon sec. Trés.



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de:

St-Louis de France

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

QUE:

A l'élection de mardi le (19) dixneuvième jour de mai mil neuf cent cinquante trois à six précise P.M. j'ai procédé au comptage des votes et comme président d'élection, à la majorité des votes donnés j'ai déclaré élus:

M. Louis Caron, Caragiste,

Maire de la Municipalité de St-Louis de France

M. LorenzotLarkin,

Conseiller pour l'arrondissement St-Alexis et Marais des Plaines.

Tous deux élus pour une période de deux ans.

DONNE à St-Louis de France, ce vingt et unième jour de Mai mil neuf cent cinquante trois

Lucien Héon
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué. — No. 200

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 348 du Code)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre-neuf- et -dix- heures de l' Avant-midi, le -21- jour de Mai 1953 ; et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin, le -21- jour de -Mai- 1953 .

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21 jour de Mai mil neuf cent cinquante trois.

Signé

Titre



PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of:

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and

Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms, Reg'd., Farnham, Que. — No. 200

CERTIFICATE OF PUBLICATION (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at
do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice here-
unto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council,
between the hours of and o'clock in the noon,
on the day of 19, and by reading the same
in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the
day of 19

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this day of
one thousand nine hundred and

Signed: Title

Je soussigné, Lorenzo Larkin, ayant
 été nommé conseiller pour la
 municipalité St Louis de France
 jure et declare que je remplirai fide-
 lement mon devoir au meilleur de
 ma connaissance, et ajoute
 Ainsi que Dieu me sera en aide

Signé: Lorenzo Larkin
 leserment devant moi ce 1^{er} jour de Juin 1953
 H. Deon Sec. Trés

Province de Quebec

Municipalité St. Louis de France

Canton de Champlain

A une assemblée regu-
 liere et mensuelle de la municipalité
 St Louis de France, tenue au lieu
 ordinaire de ses séances le premier
 jour de Juin mil neuf cent cinquante
 trois a huit heures du soir a laquelle
 etaient presents messieurs les conseillers
 Claude Beques
 Roger Dugre
 Moise Pierre Baron
 Philippe Demontigny
 et son honneur le maire Louis Baron
 formant quorum sous la présidence
 de ce dernier

Les procedes de la séance precedente
 sont lus et approuvés a l'unanimité.

Il est propose par M. Moise Pierre Baron
 secondé par M. Philippe Demontigny et
 résolu a l'unanimité
 que cette corporation prie le ministre de
 la voirie de faire entretenir et refaire,
 durant la saison d'été, conformément
 a suivre

aux dispositions de la loi de la Vairie,
 aux frais du Gouvernement, les chemins
 ameliores suivants, savoir:
 Chemin Marais des plaines, gravelage
 - 9511 pieds

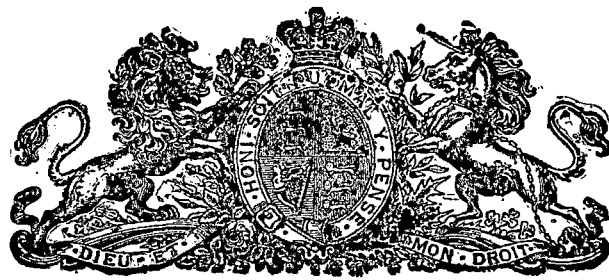
Adopte

2^e Propose par M. Philippe Demontigny et
 resolu a l'unanimité que les
 comptes ci-apres mentionnes soient
 acceptes et payes

533	Monsieur Baron potence pour depot	1.00
534	Monsieur Baron Fact de 1953	27.22
537	Excalphat Morehand ouvrage edotone	90.60
538	L'Art Graphique Buletins	21.88
539	Houvi lumber es bois	20.35
540	Gaston Barrette ouvrage general	15.00
541	Pomes Boisvert lampes il ou pour stop Lyl	29.30
542	L'Heon Presid election	25.00
543 X	Gaston Barrette des delect.	13.20
545	L'Heon recherche nomination	6.00
546	L'Heon nomination	6.00
547	Shaw W 2 P.	45.06,

Après quoi la séance est levée

Signe J. Baron Maire
 Lucien Heon sec tres



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

St. Louis de France

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le rôle d'évaluation de cette municipalité est complété et déposé à mon bureau; qu'il restera ouvert à l'examen des intéressés, ou de leurs représentants, durant les 30 jours qui suivent celui du présent avis. Et que *lundi*, le *dixième* jour du mois de *août* — 1953, à l'heure et au lieu ordinaires des séances, le Conseil procédera à l'examen, à la revision et à l'homologation dudit rôle.

DONNE à *St. Louis de France* *septième* jour de *juillet* mil neuf cent *cinquante trois*

Signé:

Luceen Heon

Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué. — Numéro 206

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 348 du Code)

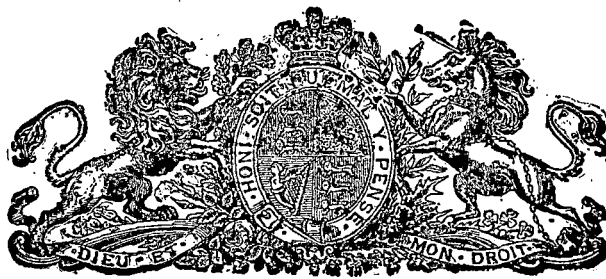
Je, soussigné, résidant à *St Louis de France*, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre *neuf* et *dix* heures de l'*après* -midi, le *septième* jour de *juillet* — 1953, et en le lisant à ~~voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin,~~ le jour de *19*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce *sixième* jour de *juin* 1953
mil neuf cent *cinquante trois*

Signé:

L. Heon

Titre



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality

PUBLIC NOTICE

is hereby given by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, that the Valuation Roll of the said Municipality has been completed and deposited at my office; that it will remain open to the examination of the interested parties, or their representatives, during the 30 days next following the date of this notice. And that on 19, the day of 19, at its usual hour and place of meeting, the Council will proceed to the examination, revision and homologation of the said roll.

GIVEN at 19 this
day of 19 one thousand nine hundred
and

Signed: 19
(Français au verso) Secretary Treasurer

Municipal Forms, Reg'd., Farnham, Que. — No. 206

CERTIFICATE OF PUBLICATION (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at 19, do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council, between the hours of 19 and 19 o'clock in the 19 noon, on the 19 day of 19, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the 19 day of 19.

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this 19 day of 19 one thousand nine hundred and

Signed: 19

Title

Province de Quebec

Municipalité St Louis de France

Canté de Champlain

une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le ~~septième~~ jour de juillet mil neuf cent cinquante trois à huit heures du soir, à laquelle étaient présents messieurs les conseillers:

Lorenz Larkin

Claude Jacques

Philippe Demontigny

Monsieur P. Caron

et son honneur le maire Joseph Louis Caron formant quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés à l'unanimité.

Proposé par Monsieur P. Caron et résolu à l'unanimité que la démission de M. Wald Heon comme inspecteur agricole soit acceptée, et qu'il soit nommé et accepté comme conseiller de cette dite municipalité.

Adopté.

Proposé par M. Philippe Demontigny et résolu que le salaire des secrétaires et trésoriers soit établi à quarante dollars par mois et qu'un loyer dix dollars par mois soit de plus versé au secrétaire trésorier et retroactif au premier janvier mil neuf cent cinquante trois.

~~Proposé par M. Moïse Pierre Baron, seconde par
M. Philippe Demontigny et résolu que~~

Attendu
Considérant que l'évaluation générale
des biens immobiliers est considérée,
tant par ce conseil que par les évaluateurs
comme trop basse pour en rapport
avec la réalité

Il est proposé par Moïse Pierre Baron
seconde par M. Philippe Demontigny
et résolu que l'évaluation de chaque
propriétaire, l'évaluation à taux fixe
établie par le gouvernement exceptée, soit
augmentée de vingt dollars du cent de
et que le taux en soit réduit
s'il y a lieu.

Adopté
Proposé par M. Lorenzo Hardin et résolu
que les comptes ci-dessus mentionnés
soient acceptés et payés:

— à suivre page 221 —

Je soussigné, Abald Neon, ayant été
nommé conseiller pour la Municipalité
de la ville de Trévise jure et déclare
que je remplirai bien et fidèlement
mon devoir au mieux de ma
conscience et capacité, ainsi
que Dieu me verra en aide.
Signé Abald Neon

Assermenté devant moi ce dix septième
jour de Août mil neuf cent vingt
trois
Signé Lucien D. son secrétaire

548	Jerome Marchand	ouvr. cloture	28.00
549	A P Bousseau	" "	28.00
550	Gene Tartin	ouvrage	7.50
551	John W & P,		21.79
552	Le Germain	Evaluateur avec march.	21.00
553	Les Le Pefain	"	10.00
554	Thomas Noucet	"	10.00
555	L Heon	"	10.00
556	Omer Morin	" coutable	8.00

Adopte
 del leveci Apres quoi la séance

Signe pour le maire
 Lucien Heon, Sec. Trés.

Province de Quebec

Municipalite St Louis de France

Comte de Champlain

Assemblée régulière et men-
 quelle du conseil de la municipalite
 St Louis de France tenue au lieu
 ordinaire de ses seances de troisieme
 jour du mois de Août mil neuf cent
 cinquante trois a huit heure du soir
 a laquelle etaient presents messieurs
 les conseillers:
 Jerome Larbin
 Philippe Demontigny
 Moise Pierre Baron et son honneur le maire
 Louis Caron formant quorum
 sous la presidence de ce dernier
 les procedes de la seance precedente sont
 lus et approuves a l'unanimité.

- 1^o Propose par M. Albald Neon
 seconde par M. Lorenzo Barbin
 et résolu que M. des Paul Page soit
 nommé Directeur Agraire remplaçant
 M. Albald Neon pour St Marguerite.
- 2^o Propose par M. Moise Pury Larou
 seconde par M. Lorenzo Barbin
 et résolu que le rôle d'évaluation
 soit homologué sans amendement
 tel que lu et étudié et que le taux de
 la taxe soit établi à cinquante cent le cent piastre (50%)
- 3^o Propose par M. Philippe Hermonts
 et résolu à l'unanimité que les
 comptes ci après mentionnés soient
 acceptés et payés :

Shaw W. 2 P.	20.62	no 566
G Lamotte Bate	8.45	565
R H Marinan	61.51	563
Larmule sous-palos	17.17	562
Comité des Chem. et Bus	1757.50	561
Kicen Ducharme	35.97	560
Heur J Pousman	18.90	559
Jerome Marchand	18.90	558

Après quoi le moue ait levé
 J. G. Lamotte Maire
 Julien Neon sec. Trés

Province de Quebec

Municipalite St Louis de France

Cote de Champlain

A une assemblee reguliere
et mensuelle du conseil de la municipalite
St Louis de France tenue au lieu ordinaire
de ses seances Mardi le huitieme jour
du mois de ~~septembre~~ ^{septembre} mil neuf cent ~~quatre~~
vingt trois a huit heure du soir a laquelle
etaient presents messeurs les conseillers
Lorenzo Barbin
Claude Jacques
Abald Neon
Moise Plaron
Philippe Demontigny
Roger Dugre et son honneur le maire
Louis Baron formant quorum sous
la presidence de ce dernier

Les proces-verbaux de la seance precedente
sont lus et approuves a l'unanimité

Propose par M. Lorenzo Barbin
Seconde par M. Claude Jacques
et resolu a l'unanimité qu'un abonnement
de la Revue municipale soit prise aux
nom des ~~seules~~ conseillers M. Claude Jacques
et M. Lorenzo Barbin pour le temps
qu'ils seront conseillers!

Propose par M. Lorenzo Barbin et resolu
que les comptes ci-apres mentionnes
sont ~~acceptes~~ ^{acceptes} et payes

568	Shanungon Water 2 Poverles	45.06
566	u	78.62
565	Garbon farnotte brit a eau	8.42
566	Shan Water 2 1/2 les	22.53

Après quoi la seance est levee
Louis Baron Maire Succes Neon ser vice

Province de Québec
Municipalité St-Louis de France
Comté de Champlain

À une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité de St-Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le cinquième jour du mois d'Octobre mil neuf cent cinquante trois à huit heures du soir à laquelle étaient présents messieurs les conseillers:

Blaude Jacques

Joger Allgre

Moise Pierre Baron

Louis Baron, maire formant quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès de la séance régulière précédente sont lus et approuvés à l'unanimité

Proposé par M. Moise Pierre Baron,
secondé par M. Blaude Jacques,
et résolu à l'unanimité, que l'entretien et le déblayage des chemins d'hiver de la dite municipalité sur une longueur de environ quinze milles $\frac{18}{100}$ (15,18 milles) au prix de trois cent soixante et quinze dollars par mille (\$375.00) et entretenus selon les règlements du ministère de la Voie provinciale, soit accordé à la firme G.A. Gruninger & Fils Ltée pour l'année 1953-1954 concernant les chemins d'hiver.
Cette firme devra fournir une police d'assurance couvrant toutes les responsabilités publiques et matériels concernant les travaux sus-mentionnés et devront signer la convention par écrit
— a suivre —

Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, 9 octobre 1953

Province de Québec

Municipalité St-Louis-de-France

Comité de Champlain

Avis Public est par le présent donné qu'un avis de motion a été donné par M. le conseiller Moise-Pierre Caron en vue d'amender le règlement no 6 concernant les habitations et constructions dans la dite municipalité.

Donné à St-Louis-de-France ce neuvième jour d'octobre 1953

Lucien Neveu
.....sec-tré.

J certifie, par la présente, que j'ai publié
l'avis ci-contre le mercredi 21 d'octobre 1953
à deux endroits désignés par la municipalité.

Suzanne Neveu
sec. (res)

CONVENTION CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

DANS LA PAROISSE DE ST-LOUIS DE FRANCE

Hiver 1953-1954

Convention entre G. A. GRUNINGER & FILS LIMITEE, ayant son siège social aux Trois-Rivières, représenté par M. Carl Gruninger, son président, et M. Paul Jacob, son gérant;

Et LA CORPORATION DE LA PAROISSE DE ST-LOUIS DE FRANCE, dans le Comté de Champlain, représentée par Messieurs Louis Caron, Maire, et Lucien Héon, secrétaire-trésorier, autorisés par une résolution adoptée à une assemblée de la dite Municipalité tenue lundi, le cinquième jour d'octobre, mil neuf cent cinquante trois, dont copie est annexée à la présente.

G. A. Gruninger & Fils Limitée s'engage à déblayer et à entretenir pour la libre circulation des véhicules automobiles ou tous autres véhicules qui feront usage des dits chemins, en tout temps et selon les règlements de la loi provinciale du Ministère de la Voirie qui concernent l'enlèvement de la neige seulement; ceci, à compter du 1er novembre 1953, jusqu'au trente avril 1954, ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de neige, si elle fond définitivement avant cette date.

Les routes et chemins suivants font l'objet de la présente convention, à savoir:

<u>Items</u>	<u>Noms et description.</u>	<u>Longueur en milles.</u>
1.	Chemin St-Alexis, sur une longueur de	2.09
2.	Chemin St-Alexis, entrée Est, longueur de	0.14
3.	Chemin Marais des Plaines, sur une longueur de	3.41
4.	Chemin Forsight, sur une longueur de	0.17
5.	Chemin Les Chenaux, sur une longueur de	4.82
6.	Chemin Ste-Marguerite - Est, sur une longueur de	2.10
7.	Chemin Ste-Marguerite - Ouest, sur une longueur de	0.34
8.	Chemin St-Jean - Est, sur une longueur de	2.11

15.18

G. A. Gruninger & Fils Limitée aura la responsabilité patronale et publique concernant tous les travaux qui feront l'objet de la présente convention, et il s'engage à prendre et maintenir en force, une police d'assurance couvrant ces responsabilités publiques soit aux montants de \$ 50,000.00 et \$ 100,000.00; et pour dommages matériels, jusqu'à concurrence de \$ 10,000.00.

La Corporation de la Paroisse de St-Louis de France s'engage à payer au dit G. A. Gruninger & Fils Limitée, la somme de TROIS-CENT-SOIXANTE-ET-QUINZE DOLLARS (\$ 375.00) pour chaque mille de chemin entretenu tel que ci-dessus mentionné.

Ce paiement sera fait en quatre versements mensuels égaux et consécutifs de un quart du coût total de l'entretien chacun, dont le premier de ces paiements sera dû le 15 janvier 1954, le deuxième le 15 février 1954, le troisième le 15 mars 1954, et le quatrième et dernier, le 30 avril 1954.

A défaut, par le dit G. A. Gruninger & Fils Limitée d'entretenir les dits chemins pour toute la saison d'hiver, tel que ci-dessus mentionné, la dite corporation se réserve le droit de faire ouvrir et entretenir les dits chemins aux frais pécuniaires de la dite compagnie, après lui en avoir signifié ses intentions par lettre enregistrée.

Signé en double, ce neuvième jour de novembre, mil neuf cent cinquante trois.

Carl Gruninger
J. G. Caron Maire
Lucien Héon
Paul Jacob

ci-annexée dont Monsieur le Maire et M. le secrétaire trésorier seront les signataires avec la dite firme.

Proposé par M. Moine Pierre Baron
secondé par M. Roger dugré
et résolu à l'unanimité que les
comptes ci-après mentionnés
soient acceptés et payés:

Rente Municipale	573-	8.25
Munition des Tranchées	572	296.81
Jean-Marc Tortin	571	5.00
Shaw Water 2 Ples	570	21.58
Shaw Water 2 Power Co	575	46.82

Ce vis de Motion est donné par le
conseiller Moine Pierre Baron en
vue d'un arrondissement au règle-
ment numéro six concernant les
habitations et les constructions dans
la dite municipalité.

Après quoi la séance est levée

Moine Pierre Baron Pro-Maire
Maurice Héon sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité et town de France

Route de Champlain

Ce sera une assemblée régulière
et mensuelle du conseil de la
municipalité et town de France
tenue au lieu ordinaire, ce sera
séances lundi le deuxième jour
de novembre mil neuf cent dix-
quatre trois à huit heures du soir

- a suivre -

à laquelle étaient présents messieurs les conseillers:

Roger Dugré
Philippe Demontigny
Urbain Léon

~~Monsieur Ruysser~~

Monsieur Ruysser, baron et monsieur le maire le premier formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés à l'unanimité.

Proposé par M. Roger Dugré
secondé par M. Urbain Léon
et résolu à l'unanimité qu'il est attendu que des incendies forestiers ont détruits en 1949 et en 1953 quelques centaines d'acres de magnifiques boisés de fermes évalués à plusieurs millions de dollars. Contrairement à certaines provinces voisines, la province de Québec ne possède aucune législation prévoyant la protection contre le incendie de ces importants boisés. Les corporations municipales ne peuvent bénéficier d'aucun octroi pour les aider à organiser pour cette protection.

Il est donc résolu à l'unanimité que le gouvernement provincial soit prié d'établir le plus tôt possible une législation prévoyant la protection contre l'incendie des boisés de ferme et des bois appartenant à des particuliers résidant dans les municipalités organisées.

2^o Que la loi prévoyant des octrois aux conseils municipaux pour la protection des habitations soit modifiée de manière à ce que

les mêmes conseils bénéficient des mêmes avantages pour la protection contre l'incendie des boises de fermes appartenant à des particuliers.

Adepte

Proposé par M. Roger Degrie
et résolu à l'unanimité que les comptes en que mentionnés soient acceptés et payés.

Syndicat de rentes seign.	189.73
Compt. du rent de Bradford	213.01
Heon ref. du rôle	70.00
Shaw W 2 P.	23.81
" " "	71.26

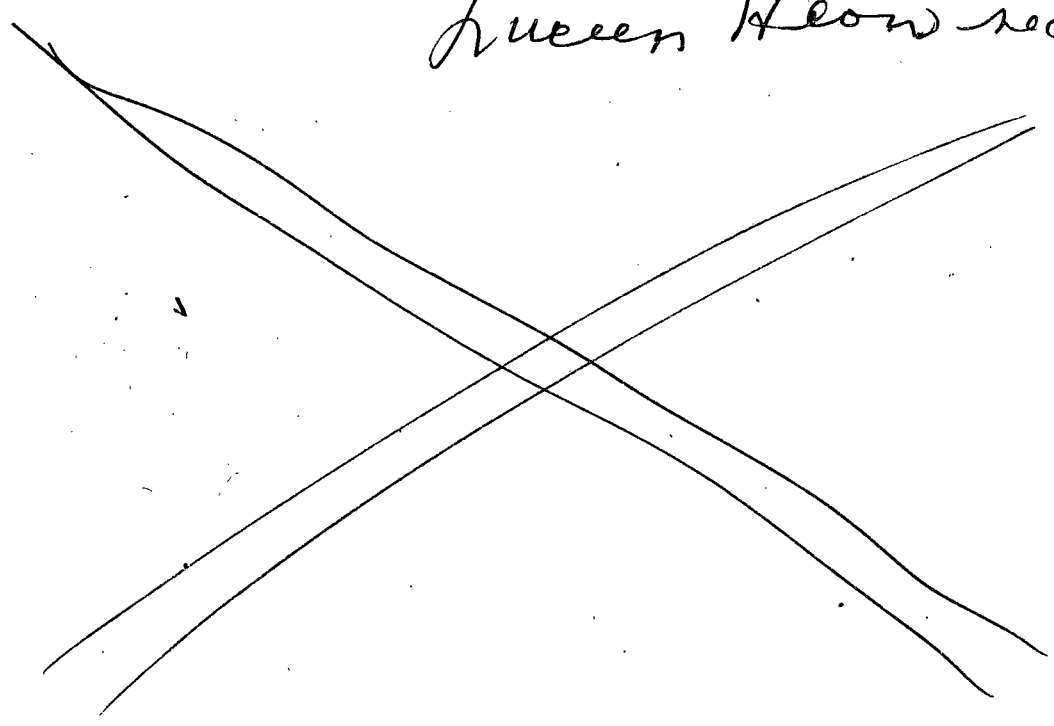
Après quoi la séance est levée

Pierre Caroy
Lucien Heon secrés

Décembre 1900

Assemblée du 7 Décembre
pas quorum

Lucien Heon secrés



Province de Québec

Corporation de St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la Municipalité St Louis
de France tenue au lieu ordinaire
de ses séances lundi le quatrième
jour du mois de janvier mil neuf
cent cinquante quatre à huit heures
du soir. A laquelle étaient présents
messieurs les conseillers:

Blaude Jacques
Roger Degré
Lorenz Harbin
Maire Pierre Laron ^{pro-maire} formant quorum
sous la présidence de ce dernier

Les procès de la séance précédente
sont lus et approuvés à l'unanimité

Proposé par M. Blaude Jacques.
Secondé par M. Lorenz Harbin
et résolu à l'unanimité qu'une somme
de cinq dollars soit payé au comité
du timbre de Noël.

Adopté

Proposé par M. Blaude Jacques
et résolu à l'unanimité que
M. Georges Marchand soit nommé
surveillant pour le bon entretien des
chemins d'hiver.

Adopté

Proposé par M. Roger Degré.
et résolu à l'unanimité que les comptes
ci-après mentionnés soient acceptés et
payés:

No 594	Mme Honoré Babin, remise sur taxe	.50
593	Sti Trunger 2 fils charis d'hiver	1423.12
592	Armand Gormans remise sur taxe	.60

591	Comité du temple de Noël	5.00
590	J.M. Fortin ouvrage h. Tropic	3.00
589	Georges Marchand ouvrage pour lum.	2.50
588	Loranger 2 mols. Walk-Mat pour 25	16.36
587	Pommes 3 ciment ouvrage h. Tropic	61.00
586	Gerard Vargas ouvr. clôture	12.20
585	Syndicat Peuple-Beign.	6.99
584	Remise sur prêt et intérêt	2115.35

Adopté

Après quoi la séance est levée
 J.J. Caron Maire
 Lucien Hébert sec. Trés.

Provinces de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Rouis
 de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et
 mensuelle du Conseil de la
 paroisse de St-Rouis de France tenue
 au lieu ordinaire de ses séances,
 lundi, le premier jour de Janvier
 mil neuf cent cinquante quatre
 à huit heures du soir à laquelle
 étaient présents messieurs les
 conseillers:

Ubalde Dion
 Lorenzo Darbin
 Claude Jacques
 Roger Ducre
 M. le Père Baron
 et son honneur le Maire Louis
 Baron, faisant quorum sous
 la présidence de ce dernier

— à suivre —

Les procès-verbaux de la séance précédente sont lus et approuvés à l'unanimité.

Attendu ~~considérant~~ que le chemin de terre Rang Ste Marguerite, sur une longueur d'environ deux milles et demi (2½) à partir de la côte dite "Côte de Ben" vers le sud-Ouest jusqu'à la route dite "Route Beauchemin" qui longe la rivière St Maurice, est trop étroit, sablonneux et est devenu impraticable aux véhicules motorisés.

Attendu que la refecton de ce chemin par l'élargissement et le gravelage ~~serait~~ formerait une route circuit Rang Ste Marguerite, Rang des Chenaux et Rang St Jean et offrirait de grands avantages de développements et aux propriétaires qui auraient facilement accès à leur terre.

Attendu que la dite Municipalité est considérée à juste droit comme une municipalité pauvre et est incapable de faire des dépenses pour ces travaux considérés comme obligatoires.

Il est proposé par M. Roger Dugré secondé par M. Philippe Demontigny et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de la Navire de bien vouloir prendre à ses charges l'élargissement et si possible le gravelage du dit rang aux fins ci-dessus mentionnées; il est entendu que la dite municipalité se charge de fournir le terrain pour l'élargissement du dit chemin.

Adopté.
Proposé par M. Roger Dugré
secondé par M. Philippe Demontigny
et résolu à l'unanimité que le Maire
à son honneur le maire Louis Caron
soit autorisé à signer la carte d'assistance
publique de Madame Amedie Dupresnes
et de Mme Epalpat Marchand. Adopté

Propose par M. Lorenzo Larkin
 secondé par M. Albald Hen
 et résolu à l'unanimité que le secrétaire
 trésorier soit autorisé à mettre en collection
 les comptes de taxes en arérages de l'année
 1952 et au paravent.

Adopté

Propose par M. Lorenzo Larkin
 et résolu à l'unanimité que M. Fortunat
 Beaumier soit nommé vérificateur des
 livres de la municipalité pour l'année 1954.
 et que son rapport pour l'année 1953 soit
 accepté tel que lu.

Adopté

Propose par M. Roger Dugré
 secondé par M. Moise Pierre Baron
 et résolu à l'unanimité que décharge
 et quittance soient données au secrétaire-trésorier
 et à tous les officiers de la dite municipalité
 pour les bons offices de ces démissionnés.

~~M. Moise Pierre Baron conseiller donne
 avis de motion qu'il proposera un
 avis de motion un nouveau règlement
 pour~~

Propose par M. Roger Dugré et
 résolu à l'unanimité que les
 comptes ci-après mentionnés
 soient acceptés et payés.

No 608	Shaw-Wales 20	23.01
" 602	" " "	19.89
" 604	" " "	3.88
" 601	Spencer Cas.	10.00
" 600	Des Treres Sebun	27.60
" 598	Fortunat Beaumier	50.00
" 597	De Henon Papeterie	26.18
" 596	Saraya Thibault	26.50
" 594	Horion Zovria	50
" 593	Lauranti G. Dugre	23.12
592	Arin Germanis remota	50

— a suivre —

M. Moise Pierre Baron donne
avis de motion pour demander
un règlement pour la construction

~~Prof.~~ Après quoi la séance est levée
/ & c. ar. M. ar.
Messrs de nos se. res

Province de Québec
Municipalité de Louis de France, C. de Champl.

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la Corporation de la
paroisse de St Louis de France tenue
au lieu ordinaire de ses séances
lundi le premier de mars mil
neuf cent cinquante quatre à
huit heure du soir à laquelle étaient
présents messieurs les conseillers:

L. Herys barbin.

Albald Héon

Roger Duqué

Moise Pierre Baron

et son honneur le maire Louis Baron
formant quorum sous la
présidence de ce dernier

Les procès de la séance précédente
sont lus et approuvés.

Pour faire suite à l'avis de motion
du conseiller Moise Pierre Baron
à la séance précédente

Il est proposé par M. Moise Pierre Baron
secondé par M. Roger Duqué
et résolu à l'unanimité qu'un
règlement portant le numéro dix (10)
soit et est adopté et qu'il soit
statué et décrété par cette résolution
comme suit savoir:
à suivre

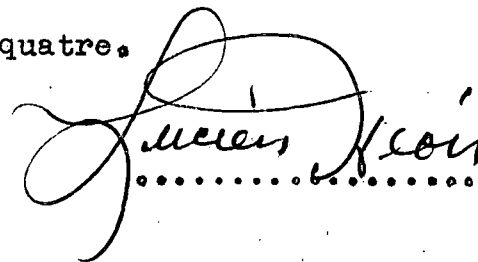
St-Louis de France, Le 19 Mars 1954

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, qu'à sa dernière session mensuelle, La Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis de France a adopté un règlement concernant la construction de bâtiments sur une grandeur de territoire limité le long de la route nationale Trois-Rivières-Shawinigan.

Les intéressés qui voudront en prendre connaissance devront s'adresser au bureau du Secrétaire-Trésorier.

En foi de quoi, j'ai signé ce dixième jour du mois de Mars dix neuf cent cinquante quatre.


.....Sec-Trés.

1^o Les énoncés de ce présent règlement s'adaptent spécialement sur toute la longueur de la route nationale Trois-Rivières-Hawinigan dans les limites de la paroisse de St-Louis de France, sur une largeur de dix (10) arpents coté ouest de la dite route et dix (10) arpents coté est de la même route.

2^o Personne ne devra édifier de construction permanente ou temporaire, modifier ou réparer extérieurement transporter ou démolir une construction ou une partie de construction, entreprendre des travaux d'excavation en vue d'édifier une construction sans se procurer une permis de la dite corporation à cet effet obtenue de l'Inspecteur des bâtiments.

3^o Le prix du permis de construction est de deux (\$ 2.00) dollars et devra être demandé par écrit. L'Inspecteur de la construction devra émettre le permis dans les deux semaines suivant la date du dépôt de la demande, s'il est conforme aux règlements; sinon il devra faire connaître son refus par écrit et le motif. Le permis est nul s'il n'a pas été obtenu dans le délai de six mois de la date de son émission et aucun permis de construction sera émis sur toute subdivision de terrains et lots non approuvés par la dite corporation. Pour modifier les plans acceptés une fois les travaux commencés, il faut en faire la demande à l'Inspecteur qui émettra un permis autorisant les modifications si elles sont conformes aux règlements.

4^o La superficie minimum des bâtiment principal ne devra être de moins de six cents pieds carrés (600 pieds) et la largeur donnant sur la route au rang devra être au minimum de vingt pieds (20") de neuf pieds ou moins par étage à partir d'un solage de pas moins de quatre pieds de hauteur fabriquée en pierre de maçonnerie, ciment, d'une épaisseur de huit pouces au minimum. Tout bâtiment devra avoir des fondations et l'extérieur de toute construction devra être terminée dans les douze mois de la date de l'émission du permis.

5^o L'alignement minimum des bâtisses devra être de vingt-cinq pieds de la ligne de la route.

vingt ou plus sans addition d'étage sur
l'édifice déjà existant.

6° L'espace compris entre la ligne de la
rue ou route et celle de l'alignement des bâti-
ments à construire devra être libre de toute em-
barras autre que les clôtures, murs, fais de
lancette approuvés.

7° Le bâtiment principal et ses parties
saillantes telles que porches, portiques, balcons,
galeries, escaliers, etc, ne devront pas empro-
uber sur l'espace désigné au paragraphe 4°.

8° Si un bâtiment, dont les construc-
tions ou l'usage ne sont pas conformes à la
réglementation prévue au règlement lors de son
édifice, en vigueur, est interdit ou endommagé
dans la proportion de 50% ou plus de ses valeurs
sans tenir compte de ses fondations, il ne pourra
être reconstruit ou restauré qu'en conformité
avec les dispositions du présent règlement.

9° Tout bâtiment non conforme au présent
règlement lors de sa mise en vigueur pourra
continuer à être utilisé pour les mêmes fins
qu'actuellement mais il ne pourra être modifié
ou agrandi qu'à la condition expresse que telle
modification serait conforme au présent règlement.

10° Les surveillance et le contrôle de ces
constructions relèveront d'un officier nommé par le
Conseil et désigné comme inspecteur des bâtiments
qui peut avoir lui désigné un adjoint chargé de
l'aller sur de le remplir grand pour diverses ra-
sons il ne peut exercer ses charges. Il aura le droit
de visiter et d'examiner toute propriété mobilière ou
immobilière, tout édifice, maisons ou bâtiment pour
constater si les règlements sont observés; il peut
également questionner les propriétaires, locataires ou re-
cepteurs pour renseignements.

11° L'inspection des bâtiments est autorisée
d'empêcher le maintien des murs, voûtes et élemens
ou autre constructions n'ayant pas la solidité voulue
des pouvoirs à leur disposition si nécessaire. Les élem-
ens préfabriqués ne seront acceptés que pour les ba-
timens de pas plus de deux étages; dans les bâti-
mens collectives chaque logis doit être accessible

x de plus
de huit
pièces
H. P.
H. P.

neues devoir à passer par une autre copie.
 12^e Si les travaux de construction sont
 commencés sans autorisation préalable ou sans
 trace ou même réplément, l'ingénieur doit
 ordonner la suspension des travaux et en avertir
 par écrit le propriétaire, le Maire de la com-
 mune et le directeur Travaux, et si la
 propriétaire ne se tient pas compte dans les
 24 jours de la signification, le conseil doit
 passer à la démolition dont les frais re-
 vont à la charge du propriétaire et remboursable
 de lui.

13^e Toute construction devra offrir le
 maximum de rigidité, de solidité et de confort
 14^e Toute construction principale devra être
 revêtue extérieurement soit de lambris de bois,
 "clay board" bardage d'amiante, planches à "clém"
 briques, pierres, stucco, papier minéralisé ou en
 panneaux, ou bardage.

15^e Les cases ne peuvent servir à l'habitation
 ni des fours ni de la suite. Les clôtures
 ajourées de bois ou de métal, les murs de pierre
 ou de grès vives de pas plus de 4 pieds de hauteur
 sont permises sur la ligne de rue et sur les
 lignes latérales du lot. Le fil barbelé est
 défendu pour construction des clôtures sauf sur
 des fermes.

16^e La dite corporation se réserve le droit
 de faire enterrer par une clôture de bois ou de
 panneaux métalliques non ajourés, tout englacement
 sur lequel on dispose de ses machines usagées, ou
 tout autre rebuts, et en ce genre de propriété.

17^e Les affiches, annonces, enseignes, panneaux
 néons, etc sont interdits, sauf dans certains cas
 comme les suivants : quand ils émanent de l'autorité
 publique, ou ils annoncent une manifestation religieuse ou
 une exposition, un bâtiment ou un terrain à vendre ou
 à louer ; quand il s'agit d'inscriptions historiques, quand
 ils indiquent la circulation sur les voies publiques,
 quand il s'agit de la plaque d'adresse de quelqu'un
 ou de lettres sur des bâtiments, même pour les
 caractères, ou quand il s'agit d'annonces ou in-
 timant commercial ou industriel. Le nom du propriétaire

191.

*
 de les murs
 de six pieds
 de hauteur.

12 - Le règlement No 6 en date du 11 septembre 1950
concernant le règlement de construction est par les
présentes abrogé. Adopté 4/6 Maire H. N. sic Iris

Le genre de commerce qui s'y exerce. Tout autre
usage est interdit.

18^e Les toits doivent être couverts de
matériaux incombustibles d'une résistance au
feu non inférieure à celle des toits gothériques.

19^e Toute demande de permis pour
l'édification à caractère spécial sera soumise
au conseil municipal qui autorisera l'émission
du dit permis. La décision du conseil sera
communiquée au requérant dans les 15 jours
suivant la première séance régulière du conseil,
après la date de la dite demande.

20^e Les au-las portes de distribution
d'eau sont permises. Il doit y avoir une
espace libre d'au moins 15 pieds entre la
ligne de la rue et la base de la ou des portes.
Tout bâtiment autre qu'être occupé comme porte
de distribution d'eau devra avoir des mesures
masonry d'au moins 8 pouces d'épaisseur. Tout
bâtiment occupé ou à être occupé comme garage
public devra avoir des murs masonry d'au
moins 8 pouces d'épaisseur et un plafond d'une
résistance au feu telle que requise par le code
national du bâtiment. Tout habitations au
dessus d'une garage public, station de service
ou lieu d'empilage, de produit facilement in-
flammable devra être séparé par une dalle en béton
armé d'au moins 4 pouces d'épaisseur. Les violents
combustibles comme le bois de scié, planches de bois
ou autres matériaux de même nature sont interdits.

21^e Aucune élargement extérieur dans
l'usage d'un bâtiment ou d'une partie de bâti-
ment ne pourra être fait sans au préalable avoir
obtenu l'approbation de l'inspecteur. Les prescriptions
des règlements provinciaux de hygiène et leurs futurs
amendements, font partie intégrante des présents ré-
glement. Toute infraction au règlement rend
le délinquant passible d'une amende. Les délinquants
par # 20.00 et le frais ou l'un des prison. L'in-
fraction de contenance, la contenance constatée une
infraction séparée pour pas jour. Le bon pour
l'après pour la semaine est de \$1000.00. Le bon pour la
semaine non se / 13

Municipalité de la Paroisse de St Louis de France
 Province de Nouvelle

Canton de St-Amand

Une assemblée régulière
 et extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances le mardi le sixième jour du mois d'Avril mil neuf cent dix-sept à quatre heures du soir à laquelle étaient présents messieurs les conseillers :

Monsieur Ponce Larou

Messieurs Puzié

Hubert Larou

Monsieur Philippe Dumontigny

et son lieutenant Monsieur Louis Larou

présentement y compris sous les précédentes et
 les dernières.

Ensemble par M. Meisig Pierre Larou

Secrétaire par M. M. Philippe Dumontigny

et résoudre à l'unanimité que la
 recette de la paroisse de la Corporation de
 la Paroisse de St Louis de France soit et
 restera par les présentes autorisée pour et de
 la part de la Corporation à négocier avec la
 population québécoise de St Louis de France en y disposant
 et à lui transférer (mais au crédit du compte de la Corporation
 et non seulement) tout égoûte et arde pour le paiement
 d'argent, et par la suite sans les endossements de la part
 de la Corporation, soit par écrit, soit par un timbre
 ou autrement.

Et que tous les égoûtes de la Corporation soient
 au nom de la Corporation et signés de ses
 conseillers et par le secrétaire-trésorier ou dans
 les cas de l'incapacité d'agir du maire, ou de
 l'absence ou de l'incapacité d'agir du maire, ou de
 l'absence dans la charge de maire, par le
 premier membre du conseil et par le secrétaire-trésorier.
 (Les premiers en priorité)

3^e Que M. le maire et les conseillers sont par les présentes autorisés, pour et de la part de la corporation, à recevoir de temps à autres de ladite Caisse populaire un état du compte de la corporation, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les items restant impayés et débiteurs au compte de la corporation, et à requérir et délivrer à ladite Caisse populaire la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse populaire.

4^e Que cette résolution soit communiquée à ladite Caisse populaire et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'avis écrit signifié au girant alors en fonctions et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.

Adopté

annulé
ci-contre

~~Voys certifie, par les présentes que ce qui précède est une copie exacte d'une résolution prise à une assemblée du conseil de la paroisse de St-Louis de France dûment convoquée et régulièrement tenue en conformité de la loi régissant ladite corporation, le cinquième jour d'Avril 1954.~~

Adopté

Proposé par M. Moire Pierre Baron
secondé par M. St P. Demontigny
et résolu à l'unanimité que le montant de \$350.50, compte du Ministère de l'Agriculture pour le creusage du cours d'eau Marcis des Plaines soit reparti selon l'évaluation de chaque contribuable intéressé au dit cours d'eau.

Adopté

Proposé par M. Roger Degré
secondé par M. St P. Demontigny
et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés

350.50	Ministère Agriculture
47.62	Shaw W 2 P.
24.63	" " "

Adopté

Après quoi la séance est levée
J. G. Baron Maire
Guerin Héon

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St. Louis de France

Comté de Champlain

À une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la dite Municipalité tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le troisième jour de Mai Mil neuf cent cinquante quatre à huit heures du soir à laquelle étaient présents messieurs les conseillers :

Roger Dugré

Moïse Pierre Baron

Albald Béon

Forenz Karbin et non présent le ^{Maire}

Monsieur Baron formant quorum nous la présidence de ce dernier

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés à l'unanimité.

Proposé par M. Moïse Pierre Baron
secondé par M. Roger Dugré
et résolu à l'unanimité que
M. Rodolphe Marchand soit accepté
comme indigent et que sa carte
d'assistance Publique du ministère de
la Santé soit signée par le maire
et le secrétaire Trésorier.

Adopté

Considérant que le solde de la
caisse de la dite Municipalité à la
banque n'est pas assez élevé pour
subvenir aux dépenses ordinaires.

Considérant que un montant assez
important des taxes ne sont pas encore
payés.

Considérant que un montant de \$4317.25 doit nous parvenir du gouvernement provincial dans le courant de l'été;

Il est proposé par M. Moine Pierre Laros ~~Roger Dugré~~

Seconde par M. Horeys barbin et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'accorder à la dite municipalité un pouvoir d'emprunt de \$4000.00 pour payer le contracteur des chemins d'hiver et pour subvenir aux dépenses ordinaires.

Proposé par M. Roger Dugré
Adopté
Seconde par M. Alwald Heon et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés.

Carton Hamotte 33.00
Mule sanitaire 266.25

Proposé par M. Moine Pierre Laros
Seconde par M. Horeys barbin et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier M. Lucien Heon soit autorisé à négocier avec la Banque provinciale du Canada, sur trois Rivières un emprunt de quatre mille dollars au taux de pas plus de cinq pour cent par billet payable à demande pour et au nom de la dite Municipalité.
Adopté

- à suivre page 243

Emprunt
Rég. Prov. des comptes

Je soussigné Lucien Heon Président d'élection
nommé M. Alwald Heon, secrétaire d'élection
remplaçant M. Roberts Lapointe, absent.
En foi de quoi j'ai signé ce doyenème jour
de mois de mai 1957
Lucien Heon

1954

Nominations des ~~Commissaires~~ et des Conseillers.

Province de Québec

Municipalité St-Louis-de-France

Comté de Lehamplain

A une assemblée des contribuables de la susdite Municipalité au lieu ordinaire de ses séances mercredi le douzième jour de Mai mil neuf cent cinquante quatre à dix heures de l'avant-midi sous la présidence de M. Lucien Hérou secrétaire-Trésorier et président d'élection aux fins de proposer trois conseillers en remplacement de Messieurs Moïse Pierre Caron, Ubaldo Hérou, Roger Dugré tous sortant de charge.

Le tout suivant avoir publié dûment affichés aux endroits indiqués par la dite Municipalité le troisième jour du mois de Mai mil neuf cent cinquante quatre dont l'original revêtu du certificat de qualification demeure annexé au livre des présentes.

A dix heures précises, le président d'élection ayant pour secrétaire d'élection M. Ubaldo Hérou remplaçant M. Robert Lapointe absent, ouvre la séance et requiert Messieurs les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation des candidats pour remplacer les sus-mentionnés, sortant de charge.

Les ^{électeurs} Moïse Pierre Caron ~~propos~~ et Rosario Hamelin proposent que M. Orvil Lamothe soit nommé conseiller pour l'arrondissement bas St-Jean

- à suivre -

Municipalité de la paroisse de St-Louis de France
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, 195

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, à tous les électeurs et électrices de la dite Municipalité, que mercredi le douzième jour du mois de Mai, mil neuf cent cinquante quatre, à dix heure à midi, heure avancée, à la salle de réception du Couvent, lieu ordinaire des séances du Conseil, il y aura nomination de trois conseillers en remplacement de Messieurs Ubald Héon, Moïse Pierre Caron, et M. Roger Dugré, sortant de charge.

Si la votation est nécessaire, elle aura lieu lundi, le dixseptième jour de mai mil neuf cent cinquante quatre de huit heure de l'anant midi à six heure du soir, heure avancée et aux bulletins secrets.

Je soussigné Lucien Héon, Président d'élection, ~~NOMME~~
Monsieur Roberts Lapointe secrétaire d'élection.

Donné à St-Louis de France ce troisième jour de mai mil neuf cent cinquante quatre.

En foi de quoi, j'ai signé ce troisième jour de
Mai mil neuf cent cinquante quatre.

Lucien Héon

Sec-Trés et Prés.d'él.

Je soussigné Lucien Héon par la présente certifie que l'avis ci-dessus a été affiché à deux endroits désignés par la corporation le troisième jour du mois de Mai 1954

En foi de quoi j'ai signé

Lucien Héon

de la Municipalité St Louis de France
 Le Président après examen des
 qualités des proposeurs et des proposé
 accepte la proposition.

Proposé par M. Théobald Héon
 Seconde par M. Lucien Morin et M.
 Philippe Gagnon que M. Leon Page soit
 nommé conseiller pour l'arrondissement
 du bas St Marguerite.

Le Président, après examen des proposeurs
 et du propose accepte la proposition.

Proposé par M. M. Lucien Hamelin et
 M. Honoré Lebel que M. Roger
 Duque soit nommé conseiller pour
 l'arrondissement haut St Jean.

Le Président, après examen des proposeurs
 et du propose, accepte la proposition.

A midi juste le président d'élection
 déclare élus conseillers pour la munici-
 palité de la paroisse de St Louis de France
 Monsieur Roger Duque conseiller pour
 l'arrondissement du haut St Jean, et Mon-
 sieur Quil Hamette conseiller pour
 l'arrondissement du bas St Jean
 et M. Leon Page conseiller pour
 l'arrondissement du bas St Margue-
 rite.

Lucien Morin, Président d'él.

Proposé par M. Moïse Pierre Leveau.

Secondé par M. Roger Duqué

et résolu à l'unanimité que M. Lucien Hébert, secrétaire-trésorier de la corporation de la paroisse de St-Louis de France soit et il est par les présentes autorisé pour et de la part de la corporation à négocier avec la Banque Provinciale du Canada, 1433 Notre-Dame, à y déposer et à lui transférer (mais au crédit du compte de la corporation seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour lesdites fins les endosser de la part de la corporation, soit par écrit, soit par un titre en court-cour.

Que tous les chèques de la corporation soient tirés au nom de la corporation et signés de sa part par M. Louis Caron le Maire et par M. Lucien Hébert le secrétaire-trésorier ou dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir du Maire, ou d'une vacance dans la charge de Maire par le Pro-Maire, membre du conseil et par Lucien Hébert le secrétaire-trésorier. (La preuve de cette absence, de cette incapacité ou de cette vacance sera fournie au girant)

Que M. le Maire ou les conseillers sont par les présentes autorisés, pour et de la part de la corporation, à recevoir de temps à autre de ladite Banque en état du compte de la corporation de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les items retournés impayés et débités au compte de la corporation, et à signer et délivrer à ladite Banque la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Banque Provinciale du Canada.

Que cette résolution soit communiquée à ladite Banque et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit signifié au girant alors en fonction et que ceux de tel avis ont été dûment accusés par écrit.

Proposé par M. Roger Duqué. Adopté
 Secondé par M. Albalade Hebert
 et résolu à l'unanimité que M. Roméo
 Boivin fasse les réparations nécessaires
 à servir —

tel que convenu avec Monsieur le
Maire quant au prix comme les
reparations, a la statue du Pere Coeur
Après quoi la séance est levée
F. F. Baron Maire
Lucien Neon son Trésorier

Je soussigné Leon Page, ayant été nommé
conseiller de cette municipalité jure et
declare que je remplirai fidèlement mon
devoir au meilleur de ma connaissance
et capacité.

Aussi que Dieu me soit en aide

Leon Page
Je sermenté devant moi ce septieme jour
du mois de Juin 1954
En foi de quoi j'ai signé ce septieme
jour du mois de Juin 1954
Lucien Neon Secrétaire

Je soussigné, Lamotte Ouil, ayant été
nommé conseiller pour la municipalité
de la paroisse de St Louis de France
jure et declare que je remplirai bien
et fidèlement mon devoir au meilleur
de ma connaissance et capacité
aussi que Dieu me soit en aide

Ouil Lamotte

Je soussigné, Lucien Neon, declare que
M. Lamotte Ouil a fait serment de
sa declaration ci-dessus.
En foi de quoi j'ai signé.
Lucien Neon

Je soussigné, Roger Degry ayant été
nommé conseiller pour la municipalité
St Louis de France jure et declare
que je remplirai bien et fidèlement
mon devoir au meilleur de ma connais-
sance et capacité a savoir —

Province de Québec,
Municipalité du comté
de Champlain.

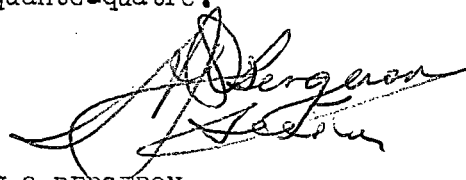
A V I S P U B L I C .

A tous les intéressés aux affaires municipales du comté
de Champlain.

.....

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, A.J. Ovila Bergeron, secrétaire-trésorier, domicilié en la paroisse de Ste Geneviève de Batiscan, que le Conseil municipal du comté de Champlain a résolu qu'à l'avenir et à compter du mercredi, neuf juin prochain, les sessions générales du dit conseil auront lieu à neuf heures du matin, au lieu de dix heures.

Donné à Ste Geneviève de Batiscan, ce vingt-sixième jour du
mois de mai de l'année mil neuf cent cinquante-quatre.



(Signé) A. J. O. BERGERON
Sec. Trés.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Roger Dugré
 Serment devant moi ce
 septième jour de Juin 1957
 Rucien Weber

Me soussigné, Outil Lamotte, donne
 ma démission comme gardien d'écus
 pour la corporation de la paroisse de
 St Louis de France

Signé Outil Lamotte

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St Louis de France
 Bouté de Champlain

Une assemblée régu-
 lière et mensuelle des membres
 de la corporation de la paroisse de St Louis
 de France tenue au lieu ordinaire
 de ses séances, lundi le septième
 jour de Juin mil neuf cent cinquante
 quatre à huit heure du soir à laquelle
 étaient présents messieurs les con-
 seillers:

Royce Harkin
 Claude Jacques
 Outil Lamotte

Leon Page,

Roger Dugré

et son honneur le Maire Louis-
 Baron formant quorum sous la
 présidence de ce dernier

Les procès de la séance précédente
 sont lus et approuvés à l'unanimité.

— à suivre —

À l'ouverture de la séance, Son Honneur le Maire ^{Louis Baron} ~~secondé~~ par Messieurs les conseillers Lorenzo Parkin et Claude Jacques se joignent à l'assistance pour offrir leurs félicitations aux nouveaux conseillers Messieurs Orvil Lamothé et Léon Page qui se sont mérités la confiance des contribuables en étant élus par acclamation.

1.° Il est ensuite proposé par M. Claude Jacques, ^{Adopté}

secondé par Monsieur Orvil Lamothé et résolu à l'unanimité que Monsieur le conseiller Lorenzo Parkin soit nommé pro-maire de la dite Municipalité.

2.° Proposé par Monsieur Léon Page ^{Adopté} secondé par Monsieur Claude Jacques et résolu à l'unanimité que Monsieur Gaston Lamothé soit et est nommé inspecteur des bâtiments dont la charge sera de faire respecter le règlement no dix (10) concernant la construction.

Adopté

Proposé par M. Roger Duce, secondé par M. Léon Page et résolu à l'unanimité que Monsieur Armand Bourque soit nommé ~~inspecteur~~ gardien d'enclos en remplacement de Monsieur Orvil Lamothé démissionnaire.

Adopté

Attendu que la route Gros Rivières - Shawmigan, ^{Route 19} qui traverse la ~~parc~~ ^{parc} de St-Jovis de France, est plus étroite de quelque six pieds, dans le village, que la route ordinaire et que par le trafic intense qui existe est un danger constant pour les

— à suivre —

accidents qui d'ailleurs sont nombreux à date.

Attendu que les contribuables se sont présentés au conseil de cette municipalité pour faire pression auprès des autorités gouvernementales aux fins de demander l'élargissement de cette route dans le village afin d'avoir l'espace désiré pour assurer la sécurité de la population dans le temps présent comme pour l'avenir.

Attendu que la ~~population~~ se développe considérablement par la construction de résidences modernes et que la population est orgueilleuse de leur village au point de vouloir constituer un comité d'embellissement qui seconde fortement la demande de l'élargissement de cette route dans le village qui sera le point de départ du succès.

Il est proposé par M. Roger Dugré secondé par M. Outil Kambothe et résolu à l'unanimité que demande soit faite au ministre de la Voirie de bien vouloir faire l'élargissement de la route (19) des neuf dans le village St-Basile de France que toute la population considère comme une nécessité.

Adopté

Proposé par M. Blandine Jacques
secondé par M. Roger Dugré
et résolu à l'unanimité que
la bâtisse située sur le terrain
de la fabrique en arrière de
la statue du Sacre-Coeur soit
vendue à l'enchère sur le
perron de l'église lundi le 14
juin de sept heure à huit heure
heure avancée à condition que

l'acquéreur déménage cette
bâtisse et libère le terrain de
la fabrique dans les dix jours
de la date de la vente. Cette vente
sera accordée au plus haut enchérisseur
payable comptant. Adopté

Attendu que le secrétaire trésorier de
la Municipalité de Louis de France est
aussi secrétaire-trésorier de la Commission
Scolaire et Secrétaire Gérant de la Caisse
Populaire et a lui-même un commerce
de camionnage.

Attendu que le téléphone actuel ne peut
suffire à sa clientèle ou que plusieurs
abonnés même des commerçants emploient
continuellement la même ligne.

Attendu que de nombreuses plaintes ont
été faites au conseil tant au municipal
qu'au scolaire résultant de déplacé-
ments coûteux de contributables faute
de service du téléphone.

Il est proposé par M. Claude Jacques
secondé par M. Lorenzo Herbin
et résolu à l'unanimité que de-
mande soit faite aux autorités de la Com-
pagnie Bell Téléphone de bien vouloir faire
l'installation d'une ligne de téléphone
seule au bureau de la municipalité
de Louis de France à la résidence de
M. Lucien Héon sec. Trés., ligne que
la population considère comme utilité
publique de première importance.
Adopté

Proposé par M. Roger Ducre
et résolu à l'unanimité que les comptes
ci-après mentionnés soient acceptés et
payés:

No 617	de Maevelliste	94
618	Shaw W & S.	16.00
616	Comptes municipaux Emg	12.86
615	M Héon sec d'Electon	5.00
620	L. Héon	6.00

Propose par M. Leon Page
 seconde par M. Philippe Demontigny
 et resolu a l'unanimité que
 le secretaire tresorier soit autorisé
 a faire imprimer pour la
 dite municipalite des permis de
 construction pour deux ans ^{constructeurs}
~~travaux~~ nouvelles des constructeurs

Propose par M. Lorenzo Barkin
 seconde par M. Gaston Lamotte
 et resolu a l'unanimité que
 le bâtiment abritant le puits de
 la municipalite en arriere du
 monument du Sacre Coeur
 soit vendu a M. Myron Dupin
 pour le prix de cinquante dollars
 comptant.

Propose par M. Philippe Demontigny
 et resolu a l'unanimité
 que M. Leon Esauthier soit
 nommé ~~inspecteur~~ ^{agrainier}
 gardant-étât pour les charaux.

Propose par M. Roger Dugre
 seconde par M. Lorenzo Barkin
 et resolu que "M. le Maire honneur
 le maire Louis Caron soit autorisé
 a signer la carte d'assistance de
 Messieurs Aurelien Martin et ~~adde~~
 Bourbeau

Propose par M. Roger Dugre
 et resolu a l'unanimité que Monsieur
 Napoleon Marchand soit nommé ^{inspecteur}
 agraire pour le rang St Alexis.

Après quoi la séance est levée
 J. Baron Maire
 ancien Notaire Sec. - 1. res

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Courtois de Champlain

A une séance régulière et mensuelle du conseil de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le deuxième jour du mois de Août, mil neuf cent dix-neuf à quatre heures du soir à laquelle étaient présents messieurs les conseillers :

Blaise Jacques

Paul Lamothe

Roger Dugré et son honneur le maire
Jadis Baron formant quorum sous
la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés.

Proposé par M. Roger Dugré
secondé par M. Paul Lamothe
et résolu à l'unanimité M. Edouard
Beauchemin inspecteur agraire,
soit autorisé à faire faire la part
de clôture de M. Leon Gauthier dans
le rang des chemins.

Proposé par M. Blaise Jacques
secondé par M. Paul Lamothe
et résolu à l'unanimité que la demande
à l'assistance publique des enfants de
Richard Beaumont et Helen Winters
soit subversent le jugement de la cour
du bien-être social pour admission.

Proposé par M. Roger Dugré
et résolu à l'unanimité que les
comptes ci-après mentionnés soient
et sures p

accepté et payé

Pompe Zouvent	36.57
Garage La Cour	6.00
Hon. messe	4.00
Shaw M & P.	71.43

Après quoi la séance est levée
 J. Gaboron Maire
 Julien Héon sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Canton de Champlain

Assemblée régulière et man-
 uelle du conseil de la municipalité
 St Louis de France, tenue au lieu
 ordinaire de ses séances le
 seizième jour de septembre mil neuf
 cent cinquante quatre à huit heures du
 soir, date annoncée publiquement sur
 le perron de l'église remplaçant la séance
 du six septembre jour de fête de
 des conseillers présents sont
 les suivants:

Jacques Barbin

René Pagé

Claude Piquet

Orvil Hamotte et son honneur
 le maire Louis Gaboron formant sous
 la présidence de ce dernier

Proposé par M. Jacques Barbin
 Secondé par M. René Pagé et
 résolu à l'unanimité que les cartes
 d'assistance publique présentées

pour arrêter l'ame de M. de la Course Joseph
 Périlets et Monsieur Prudent Dargis soient
 renvoyées pour que ces personnes subissent
 le jugement de la cour du Bien être social

Proposé par M. Leon Page
 seconde par M. Ouil Hamoth
 et résolu à l'unanimité que les
 changements au rôle d'évalu. dans la
 révision du rôle d'évaluation se
 lisent comme suit:

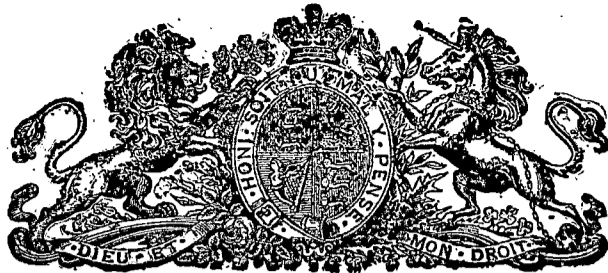
P 89 M. Maurice Pagin :
 3 maisons sans terrain \$550.00 chacune
 / " " avec terrain 1500.00
 Total : 2050.00

lots

Can. Pac. Railway Co. Co.

Total: 3000. revise à 500.00

	terrain	bâtiures	Total
P. 72	Cloutier Oliva	100.	800.00
P 81	Trotter Armand	60.	60 -
P 88	Polland Dionne	60	660. -
P 94	Jean Guy Gervais	100	200. -
"	Marcel	200	200 -
P 98	Camil Belbin	200	400 -
P 99	Lefebvre Emile	200	400 1000 -
P 99	Mestor Gerolcan		200. -
P 100		200	
P 477	Hamelin Renald	60	860. -
P 477	immend. Cape	120	1100
P 478	Mewis Roger	100	700. -
P 478	Houle Grayois	120	120. -
P 478	Wenlets Roberts	120	120 -
P 478	Molin Alplouse	200	1200. -
P 478	Mikel Zeebrug	240.	240 -
P 500	Maurice Thebaud	120	1200
P 501	Landry Rosaire	120	120. -
P 501	etiquere	120.	120 -
P 502	Hotelle Buccin	120. -	120 -
P 502	Toucher	120. -	300
P 515	Paul David	60. -	60
P 525	Demers Cimbin	600. -	600
P 547	Proyer Lesieur	\$ 60,	100.
P 547	Thiffault Roll.	60	100
P 570	Rodolph Ducharme	460.	1180
P 570	Gérard Masson	60	500
P 570	Joseph Ducharme	120	1140



PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de

St-Louis de France, Comté de Champlain

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le rôle d'évaluation de cette municipalité est complété et déposé à mon bureau; qu'il restera ouvert à l'examen des intéressés, ou de leurs représentants, durant les 30 jours qui suivent celui du présent avis. Et que -JEUDI-----, le seizième jour du mois de Septembre----- 19⁵⁴, à l'heure et au lieu ordinaires des séances, le Conseil procédera à l'examen, à la revision et à l'homologation dudit rôle.

DONNE à St-Louis de France ce seizième jour de -Août----- mil neuf cent cinquante quatre

Signé: *Lucien Lévesque*

Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué. — Numéro 206

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 348 du Code)

Je, soussigné, résidant à *St-Louis de France* certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre -7- et -8- heures de l'Après-midi, le *16* jour de *Août* 19⁵⁴, et en lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin, le jour de *19*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce *16* jour de *Août* mil neuf cent *cinquante quatre*

Signé: *Lucien Lévesque*

Titre

Sec. Trés.



PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality

PUBLIC NOTICE

is hereby given by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, that the Valuation Roll of the said Municipality has been completed and deposited at my office; that it will remain open to the examination of the interested parties, or their representatives, during the 30 days next following the date of this notice. And that on _____, the day of _____ 19____, at its usual hour and place of meeting, the Council will proceed to the examination, revision and homologation of the said roll.

GIVEN at _____ this _____ day of _____ one thousand nine hundred and _____

Signed:

(Français au verso)

(Secretary-Treasurer)

Municipal Forms, Reg'd., Farnham, Que. — No. 206

CERTIFICATE OF PUBLICATION (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at _____ do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council, between the hours of _____ and _____ o'clock in the _____ noon, on the _____ day of _____ 19____, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the day of _____ 19____.

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of _____ one thousand nine hundred and _____

Signed:

Title

		Terrain	Retenue	
P 273	Laerwis blonde	120	920	1040
"	Roger Lereux	360	2600	2960
"	Dargis Maurice & Co	120	380	500 -
P 274	Desile's Calderie	120	2380	2500. -
P 274	Garage Demonty	240	2560	2800. -
P 274	Laron/Claron	180	2660	2840. -
P 274	Ed Demonty	300.	1320	1620. -
P 274	M. Demonty	300	800.	2100. -
P 275	J. March	100	800.	900. -
P 279	Ornd. Lantier	600.	1900	2500 -
P 288	Alph Grenier	100.	300	400. -
P 289	Jacques Poligum	60	200	260. -

Propose par M. Leon Page et resolu
a l'unanimité que les comptes ci-apres
mentionnes soient acceptes et payes

les droits 2,20

M. Tortin 7,00

Council Municipal Cantelchamps 251,00

Propose par Leon Page

Seconde par Ornd. Lantier

et resolu a l'unanimité que le
contrat pour l'entretien des chemins d'hiver
soit donne a M. Bruniger et fils avec
les memes conditions que celle de l'annee
derniere et que M. le maire et le
secretaire tresorer soit autorise a
signer le contrat qui sera exactement
le meme que celui de l'annee derniere;
et que la taxe speciale soit prelevee
sur les biens fonds de cette municipalite
comme l'annee 1953-54.

Après avoir la séance du soir
J. G. Lantier Maire,
J. Lecomte Secrétaire

contre l'unanimité

St Louis de France

Province de Quebec

Municipalite St Louis de France
Comte de Champlain

A une assemblee reguliere
et mensuelle du conseil de la
municipalite St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses
seances ~~marci~~ le deuxieme jour
du mois de Novembre mil
neuf cent cinquante quatre
a huit heures du soir a laquelle
etaient presents messieurs les
conseillers:

Henry Garburi

Blaise Jacques

Emil Harrothe

Leon Page,

Roger Dugre et son honneur le
maire Robt Baron formant quorum
sous la presidence de ce dernier

La seance du mois d'octobre
n'ayant pas eu lieu faute de quorum
les proceeds de la seance du
mois de septembre sont lus et
approuves. ainsi que

lettres lues.

Requies des residents et proprietaires
des lots situes a l'extremite sud-est
du Parc Marais des Plains demandant
la verbalisation de la route conduisant
a leurs proprietes.

Lettre remise pour etude

Lettre du journal "Nos Droits" demandant
à suivre —

de faire paraître une édition spéciale à l'occasion des fêtes au prix de \$10.00. cette dernière à l'étude.

Propose par M. Claude Jacques
 seconde par M. Lorenzo Barbin
 et résolu à l'unanimité que Monsieur le secrétaire Lucien Neon soit autorisé à prendre information sur la validité du règlement de construction et et de notifier ceux qui ne se sont pas conformer aux règlement s'il y a lieu.

* Propose par M. Claude Jacques
 seconde par M. Lorenzo Barbin
 que Monsieur le secrétaire Neon soit autorisé à accorder des permis de construction aux intéressés en autant qu'il aura l'assentement par écrit de M. l'Inspecteur des bâtiments.

Propose par M. Claude Jacques
 seconde par M. Lorenzo Barbin et résolu à l'unanimité que l'abonnement à la revue municipale soit annulé.

Propose par M. Onil Lamotte
 seconde par M. Leon Page
 et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés sont acceptés et payés.

Syndicat des Meuniers Beignemial	194.88
Ed. H. Mondigny, charg. -ct.	8.50
Shaw W & S.	68.97
Ministère de la Santé	478.33

Après que la séance est levée
 = Louis Leon Maire

Lucien Neon sur les

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

A une assemblée
régulière et mensuelle du conseil
de la municipalité St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses
séances lundi le sixième jour
de décembre mil neuf cent ein-
quante quatre à huit heures du
soir à laquelle étaient présents
messieurs les conseillers

Lorenzo Larkin

Orvil Lamothé

Roger Dugré

et son honneur le maire Louis Baron
fournant quorum sous la presi-
dence de ce dernier.

Proposé par M. Orvil Lamothé
secondé par M. Roger Dugré
et résolu à l'unanimité que la
demande des contribuables ^{intéressés} aux fins
de faire verbaliser une route
privée conduisant du lot no 509 à 221
soit refusé.

Adopté

Proposé par M. Roger Dugré
secondé par M. Orvil Lamothé
et résolu à l'unanimité que demande
soit faite au ministre de la voirie
aux fins de continuer l'élargisse-
ment du ~~chemin~~ St rang Ste
Marguerite Ouest à partir des chemins
vers la route nationale.

Adopté

Proposé par M. Lorenzo Larkin
secondé par M. Roger Dugré
et résolu à l'unanimité que

- a suivre -

la carte d'assistance publique demandée par Mme Barton Gauthier, soit refusée afin qu'elle subisse le jugement de la Cour du Bien - Etio social.

Proposé par M. Lorenzo Barbin ^{Adopté}
 et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Compagnie Shawmut Water & Power de discontinuer l'éclairage de la lumière de trafic dans le village pour la saison d'hiver.

Proposé par M. Lorenzo Barbin ^{Adopté}
 secondé par M. Ouil Samotte et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés :

Compte du timbre de Noil	5.00
Mueen Neow	31.18
James Barwert	100.00
Commissaire	100.00
Intérêt de 4000.00 6 mois 5%	100.00

Les trois seconds et le
 J. G. Baron Maire
 Mueen Neow sec. 1er

Province de Quebec

Municipalite et Bois de France

Comte de Champlain

Assemblée spéciale de la municipalite et Bois de France tenue au lieu ordinaire de ses seances Jeudi le vingt-neufieme jour du mois de janvier mil neuf cent cinquante cinq a huit heures du soir a laquelle etaient presents Messieurs les conseillers.

Barthelemy Derbin Roger Wazey
Olivier Lamotte
Leon Page et son honneur
Louis Caron maire, formant quorum.

Les avis de convocation ayant été dûment signifiés.

Propose par M. Barthelemy Derbin
secondé par M. Olivier Lamotte
et résolu a l'unanimité le taux
de la taxe generale dont budget
a été soumis au conseil soit
adopté et que le taux de la
taxe pour l'exercice 1955 soit
fixé a cinquante cents de cent
dollars (0.50) de dévaluation soit
imposé sur tous les biens foncés
de cette Municipalite;

Propose par M. Philippe Lamontagne
secondé par M. Leon Page
et résolu a l'unanimité que
le taux de repartition de la taxe

speciale pour chemins ouverts a la cir-
culation de nuit soit faite a soixante
sous par cent dollars d'evaluation des
proprietaires, dont la propriete touche
aux chemins entretenus.

après quoi la séance est levée
+ Lorenzo Larkin

Province de Quebec / Hon. M. L. Robitaille

Municipalite St Louis de France
Comte de Champlain

A une assemblee speciale
de la Municipalite St Louis de
France tenue au lieu ordinaire
de ses seances vendredi le
vingt huit janvier mil neuf cent
cinquante cinq a huit heures
du soir a laquelle etaient
presents messieurs les conseillers
Claude Jacques, Philippe Demontigny, Leon Pazo et son
les avis de convocations ont ete signés
tel que prévu par la loi.

honneur le
Maire
J. G. L.

Propose par M. Philippe Demontigny
secondé par M. Claude Jacques
et résolu a l'unanimité que les minutes
de la seance speciale du vingt huit
janvier 1955 soit adopte tel que
des

après quoi la seance est levée
J. G. L. Maire
Maurice Héon

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comité de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le dixième jour du mois de janvier mil neuf cent cinquante cinq à huit heures du soir à laquelle étaient présents même les conseillers: Claude Jacques
Philippe Demontigny
Leon Page

et son honneur le maire Louis Larou
formant quorum sous la présidence
de ce dernier

Proposé par M. Leon Page
Secondé par M. Philippe Demontigny
et résolu à l'unanimité que M.
le secrétaire-trésorier soit autorisé à
demander des fonds aux intéressés à
réparer la lumière du Sacré-Coeur
endommagée par la charrie des
entrepreneurs de chemins d'hiver.

Proposé par M. Claude Jacques
Secondé par M. Philippe Demontigny
et résolu à l'unanimité que le
quart du prix d'abonnement du
téléphone de M. Lucien Beon, secrétaire
trésorier de la municipalité, soit trois
dollars et soixante cinq cents soit payé
par la dite municipalité mensuellement.

Proposé par M. Claude Jacques
Secondé par M. Philippe Demontigny
et résolu à l'unanimité que demande
à suivre

soit faite au ministère de la Voie de
 bien vouloir accordé à la dite municipalité
 comme par le passé un octroi de
 (225⁰⁰) deux cents vingt cinq dollars du mille
 pour le rang St Jean et (125⁰⁰) cent
 vingt cinq dollars de mille pour les
 autres rangs entretenus pour les chemins
 d'hiver, soit une longueur de
 2.11 mille pour le rang St Jean et
 13.67 pour les autres rangs entretenus.

Proposé par M. Léon Payer
 secondé par M. Philippe Demontigny
 et résolu à l'unanimité que
 les comptes ci-après mentionnés
 soient acceptés et payés.

Jean Marie Tortin	6.80
P. H. Marinéau	3.98
Shaw W & P.	2.29
La Prévoyance Assurances	10.00
Gilles Marchand	4.80
Jules Provancher	7.00

Monsieur le Philippe Demontigny
 conseiller donne avis de motion
 concernant le règlement de la
 vitesse des véhicules dans le village
 St Louis de France de la dite municipalité.

Le docteur

Après quoi la séance
 est levée

Ernesto Larkin pro-maire
 Révisé par M. L. L.

Province de Québec
Municipalité St Louis de France
Comté de Champlain

Cette assemblée régulière et mensuelle du conseil de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le septième jour de Février 1955 à huit heures du soir à laquelle étaient

présents messieurs les conseillers:

Roger Dugré, Claude Jacques
Lorenzo Larbin
Le Phil Demontigny
Léon Page

L'assemblée étant présidée par le pro-maire M. Lorenzo Larbin

Les procès-verbaux de l'Assemblée de la séance ordinaire du mois de janvier est lu et approuvé.

Proposé par M. Louis-Philippe Demontigny
secondé par M. Roger Dugré
et résolu à l'unanimité que la démission de son honneur le maire Louis Larbin donné par écrit, soit acceptée ~~et payée~~.

Adopté

Proposé par M. Roger Dugré
secondé par M. Léon Page
et résolu à l'unanimité que le rapport de M. Fortunat Beaumier sur la vérification des livres de la municipalité pour l'année 1954 soit accepté tel que lu.

Proposé par M. Le Philippe Demontigny
secondé par M. Léon Page
et résolu à l'unanimité que M. Fortunat Beaumier, vérificateur licencié soit nommé vérificateur des livres de la municipalité pour l'année 1955.

Adopté

Annule proposition
et contre

R. D. sé. ins

30

4^e
 Propose par M. Claude Jacques
 seconde par M. Philippe Demontigny
 et résolu à l'unanimité que M. Lucien
 Heon secrétaire trésorier pour la dite mu-
 nicipalité soit engagé de nouveau pour
 l'année 1955 au salaire de quatre cent
 quatre vingt dollars pour l'année payable
 quarante dollars mensuellement.

Adopté
 Propose par M. Louis Philippe Demontigny
 seconde par M. Claude Jacques
 et résolu à l'unanimité que demande
 soit faite à la commission municipale
 de Québec de bien vouloir renouveler le
 pouvoir d'emprunt pour la somme
 de quatre mille dollars en attendant
 la rentrée des taxes et l'octroi du
 gouvernement pour les chemins d'hiver.

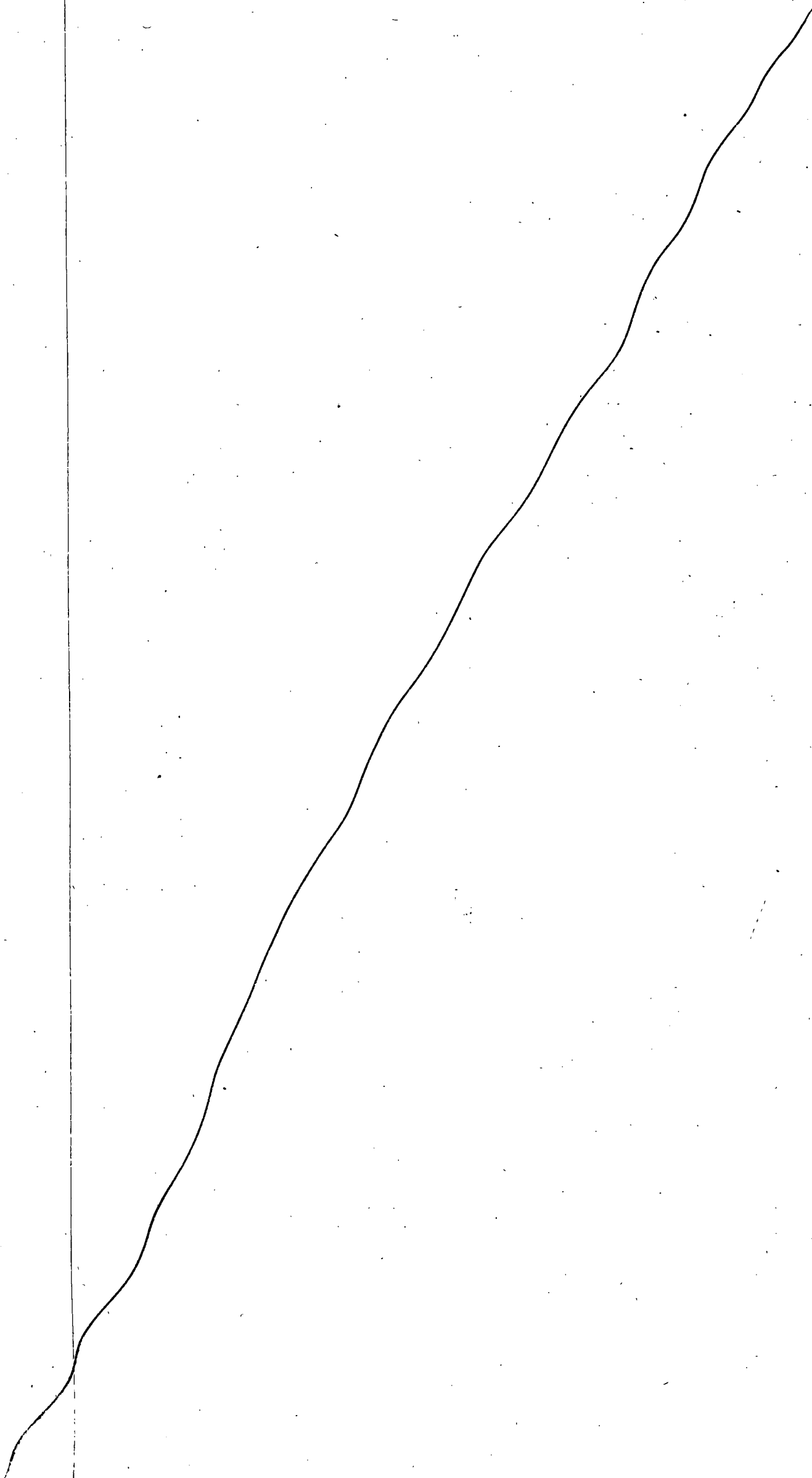
Adopté
 2^e Propose par M. Roger Buzze
 seconde par M. Lucien Page
 et résolu à l'unanimité que
 le rapport de M. Torturaat Beaumier
 vérificateur des livres pour l'année
 1954 de la dite municipalité soit
 accepté tel que lu et que décharge
 et quittance soit donne donne
 au secrétaire trésorier pour son terme
 d'engagement expiré.

Adopté
 Propose par M. Philippe Demontigny
 seconde par M. Claude Jacques
 et résolu à l'unanimité que les comptes
 ci après mentionnés soient acceptés et
 payés.

Mario Boivent	\$ 70.00 -
Torturaat Beaumier	50.00 -
Les com	22.73 -
Shaw W & M	71.43 -

Pageo J. J. J. J.
 Maire

Adopté
 Lucien Heon secrétaire



Province de Quebec
 Municipalite St Louis de France
 Comte de Champlain

Assemblée speciale du conseil de
 la municipalite St Louis de France
 tenue au lieu ordinaire de ses seances
 Vendredi le onzieme jour du mois
 de Fevrier mil neuf cent cinquante
 cinq a huit heures du soir a laquelle
 sont presents messieurs les conseillers

Lorenzo Barkin
 Claude Jacques
 Louis Philippe Demontigny
 Leon Page
 Roger Dugre
 Ouil Lamotte

L'assemblee est presidee par le pre-maire
 Lorenzo Barkin

Les avis de convocations ont ete signi-
 fies tel que prevu par la loi.

Propose par M. Claude Jacques
 secondé par M. Roger Dugre
 et résolu que M. Roger Lesieur
 soit nommé maire de la municipalite
 St Louis de France en remplacement
 de M. Louis Leon Demontigny
 M. Messieurs Ouil Lamotte et Roger
 ont son vote contre la proposition ainsi
 qu M. Lorenzo Barkin. — Adopte

Après quoi la séance est
 levée

Lorenzo Barkin Maire
 Julien Héon Sec. Tr.

Je soussigné, Roger Desieur, ayant été
nommé maire de cette municipalité jure
et déclare que je remplirai fidèlement
mon devoir au meilleur de ma connais-
sance et capacité; ainsi que Dieu me
soit en aide.

Signé Roger Desieur
Maire de St Louis de France

Approuvé devant moi ce treizième jour
de février 1955.

Signé Lucien Heon Sec. Trés.

Lundi le 7 Mars assemblée tenue sur ordre du maire

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle de la Municipalité St Louis
de France tenue au lieu ordinaire
de ses séances lundi le quatorzième
jour du mois de Mars mil neuf
cent cinquante cinq à huit heures
du soir, étant l'assemblée ordi-
naire du mois remise à ce jour
faute de quorum lundi le sept-
ième jour de Mars mil neuf cent
cinquante cinq.

Sont présents à l'assemblée les con-
seillers:

Jacques Larhin

Roger Desieur

Leon Page

et son honneur le maire Roger
Desieur formant quorum sous
la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance régulière

ST-LOUIS DE FRANCE, COMTE DE CHAMPLAIN

A: Conseiller *Roger Dugré*

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par son Honneur le Maire pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, mercredi le quatorzième jour du mois de Mai----- prochain, 1958 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Etudier plans et devis des trottoirs et passer résolution pour soumissions s'il y a lieu, ainsi qu'accepté les dits plans et devis, ou d'autres décisions concernant les trottoirs.

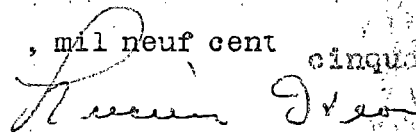
DONNE ce dixième jour du mois de mai -----, mil neuf cent cinquante huit

(Copie conforme)



Secrétaire-Trésorier

(Signé)



Secrétaire-Trésorier

du mois précédent sont lus et approuvés.

Proposé par M. Roger Dugré
 Secondé par M. Leon Page
 et résolu à l'unanimité que le
 secrétaire trésorier soit autorisé à signer
 le transfert de créances de la Banque
 Canadienne Nationale rue Des Forges
 Trois-Rivières en rapport avec la
 remise des argents dus à la firme
 Gunninger & Fils ayant un contrat
 d'ouverture des chemins d'eau avec
 la municipalité. M. le secrétaire trésorier
 est donc par la présente résolution auto-
 risé à faire les paiements directement
 à la Banque Canadienne Nationale.

Proposé par M. Roger Dugré
 Secondé par M. Leon Page
 et résolu à l'unanimité que
 tous les contribuables arriérés en taxes
 soient notifiés de faire leur paiement
 de taxe avant le douzième mois
 de Mars mil neuf cent cinquante
 cinq et que M. le secrétaire trésorier
 soit autorisé à envoyer les comptes
 des contribuables arriérés en taxes
 après le douze mars 1955 en collection
 par un collecteur autorisé.

Proposé par M. Lorenzo Parkin
 Secondé par M. Roger Dugré
 et résolu à l'unanimité que, qu'un
 montant de cinq dollars soit
 payé pour la Croix-Rouge au bureau
 des Trois Rivières.

Proposé par M. Lorenzo Parkin
 Secondé par M. Leon Page
 et résolu à l'unanimité que M.
 Maurice Pepin soit nommé juge officiel
 et que Messieurs: _____
 - à suivre -

guelle. fcco

Jean Marie Demouigny, Jérôme Germain, Marcel Lamié
Rosario Hamelin, soient nommés garde feux
auxiliaires par la municipalité de St Louis
de Travel et ce sans aucune remuneration.

Adopté

Proposé par M. Lorenzo Barkin
secondé par M. Leon Page
et résolu à l'unanimité que personne
ci-après ci-dessous mentionnées
soient nommés officiers de la mu-
nicipalité comme suit:

Estimateurs:
Messieurs: Thomas Doucet
" Armand Germain
" Albie Neault.

Secrétaire des Estimateurs: Lucien Neon
La remuneration de ces officiers ci-
dessus nommés ne devra pas dépasser
un dollar ⁴⁰/₁₀₀ l'heure de travail.

Proposé par M. Leon Page
secondé par M. Lorenzo Barkin
et résolu à l'unanimité que les personnes
ci-après mentionnées soient nommés
officiers de la municipalité comme suit.
Estimateurs
Thomas Doucet
Armand Germain
Albie Neault

Inspecteurs municipal
Inspecteur en chef: M. Lionel Pepin
arrondissement St Marguerite: M. Camil Brunon
" des Chénais: Edouard Beauchemin
" St-Alexis: H. P. D'Amours
" St-Jean: Osimé Fortin
" Marais des Plaines: Arnel Lemire

a suivre a la page 277

Estimateurs
Inspecteurs municipal

d'imp Agraire

Je soussigné, Marcel Nolin, ayant été nommé inspecteur agraire pour l'arrondissement Marais des Plaines. jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de ma connaissance et capacité.
Signé Marcel Nolin

Asserments devant moi ce dixseptième jour du mois de Mars mil neuf cent cinquante cinq.

Jurés Honn. ses Jrs

Je soussigné Fernand Ducharme, ayant été nommé inspecteur agraire pour l'arrondissement St Marguerite jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Signé Fernand Ducharme

Asserments devant moi ce dixseptième jour du mois de Mars mil neuf cent cinquante cinq.

Jurés Honn. ses Jrs

Je soussigné, Yvon Longval ayant été nommé inspecteur agraire pour l'arrondissement de ^{Cadoret} Marguerite jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Signé Yvon Longval

Asserments devant moi ce dixseptième jour du mois de Mars mil neuf cent cinquante cinq.

Jurés Honn. ses Jrs

Jurés Honn. ses Jrs

d'imp. Agraire
pour Longval

Sur. Agreé

Je soussigné
ayant été nommé inspecteur Agreé
pour l'arrondissement des chemins
fais et déclare que je remplirai fi-
dèlement mon devoir au meilleur
de ma connaissance et capacité
Ainsi que Dieu me soit en
aide

Assurément devant moi e

Sur Agreé

Je soussigné Dominique Zoinvert
ayant été nommé inspecteur Agreé
pour l'arrondissement, et fais
fais et déclare que je remplirai fi-
dèlement mon devoir au meilleur de
ma connaissance et capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Dominique Bossard
Assurément devant moi e
des huitième jour de Juin 1555
L. Heon

Je soussigné Ulric Naault
ayant été nommé estimateur
pour la paroisse de St Louis de France
fais et déclare que je remplirai fi-
dèlement mon devoir au meilleur de
ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en
aide. Ulric Naault

Assurément devant moi e
vingt huit Mars mil neuf cent
cinquante cinq

Lucien Heon Sec' Trés

Estimateur

Estimateur

Remplacé par René Fortin
 Je soussigné Armand Germain
 J'ayant été nommé estimateur pour la
 paroisse de St Louis de Trappe jure et
 declare que je remplirai fidèlement
 mon devoir au meilleur de ma con-
 naissance et capacité.
 Ainsi que Dieu me soit en aide

Armand Germain
 Assermenté devant moi ce
 dix huitième jour de Mars 1955
 L. Héon Sec. Trés.

Estimateur

Je soussigné Thomas Doucet
 J'ayant été nommé estimateur
 pour la paroisse de St Louis de
 Trappe jure et declare que je
 remplirai fidèlement mon devoir
 au meilleur de ma connaissance
 et capacité Thomas Doucet
 Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi ce
 21/3/1955

Surpêche-lées Marguerite

Rueven Héon
 Je soussigné
 J'ayant été nommé inspecteur mu-
 nicipal pour l'arrondissement
 de Marguerite jure et declare que
 je remplirai fidèlement mon devoir
 au meilleur de ma connaissance
 et capacité Camil Buisson
 Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi ce
 en sixième jour de Avril 1955
 R. Héon

Maire Municipal
de Morsmangeon
des Chenoisy

Je soussigné
Ayant été nommé Inspecteur mu-
nicipal pour l'arrondissement
~~de Morsmangeon~~ jure et declare que
~~les cheques~~
je remplirai fidèlement mon devoir au
meilleur de ma connaissance et
capacité
Ainsi que Dieu me soit en
aide

Assermenté devant moi ce

Inspecteur Municipal
de Celles

Je soussigné Henri Paul d'Amours
Ayant été nommé inspecteur
municipal pour l'arrondissement
de Celles jure et declare que
je remplirai fidèlement mon devoir
au meilleur de ma connaissance
et capacité
Ainsi que Dieu me soit en
aide

Assermenté devant moi ce

Inspecteur municipal
de Saint Jean

Je soussigné Aimé Fortin
Ayant été nommé inspecteur mu-
nicipal pour l'arrondissement
de Saint Jean jure et declare que je
remplirai fidèlement mon devoir
au meilleur de ma connaissance
et capacité
Ainsi que Dieu me soit en aide
Aimé Fortin

Assermenté devant moi ce
25^e jour de Mars 1955

S. Non notés

Info. Municipal
Mairies des Plains

Je soussigné Arnel Lemire
Ayant été nommé inspecteur Municipal
pour l'arrondissement Marais des Plains
jure et declare que je remplirai fidele-
ment mon devoir au meilleur de
ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en
Aide
Arnel Lemire

Ces serments devant moi ce

ce 21/3/1950

L. Héon

Forces d'entraide
St Jean

Je soussigné
Ayant été nommé gardien d'éclos
pour l'arrondissement St Jean jure
et declare que je remplirai fidelement
mon devoir au meilleur de ma
connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en
Aide

Ces serments devant moi ce

Forces d'entraide
St Alexis

Je soussigné
Ayant été nommé gardien d'éclos
pour l'arrondissement St Alexis
jure et declare que je remplirai fide-
lement mon devoir au meilleur
de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Ces serments devant moi ce

Gardien d'éclos
à Marquante

Je soussigné Rodolphe Marchand
ayant été nommé gardien d'éclos
pour l'arrondissement de Marquante
jure et déclare que je remplirai fidèlement
mon devoir au meilleur de ma connaissance
et capacité
Rodolphe Marchand
Ainsi que Dieu me soit en aide
Assermenté devant moi ce 21/3/1955
L. Heon

→ pour l'arron
d'issement
Les Bheray
L.H.

Je soussigné André Germain
ayant été nommé gardien d'éclos jure
et déclare que je remplirai fidèlement
mon devoir au meilleur de ma
connaissance et capacité
Ainsi que Dieu me soit en aide
André Germain

Assermenté devant moi ce
21^{es} jour de Mars 1955
Lucien Heon

Gardien d'éclos

Je soussigné,
Ayant été nommé gardien d'éclos
pour l'arrondissement Marais
des Plaines jure et déclare que
je remplirai fidèlement mon
devoir au meilleur de ma connais-
sance et capacité.
Ainsi que Dieu me soit
en aide
Maurice Beaumont

Assermenté devant moi ce
vingt huitième jour de Mars 1955
L. Heon

Inspecteurs Agraires

Inspecteurs Agraires:

- Arrondissement St Jean: Joseph Hamelin
- " St Alexis: Yvon Longval
- " Ste Marguerite: Bernard Ducharme
- " des Chenaux: Alphonse Marchand
- " Marais des Plaines: Marcel Nolin

Insp. Gardien d'enclos

Gardien d'enclos

- Arrondissement St Jean: Jean Baron
- " St Alexis: Alphonse Demontigny
- " Ste Marguerite: Rodolphe Marchand
- " des Chenaux: André Germain
- " Marais des Plaines: Maurice Beaumier

Propose par M. Roger Dugré
 Secondé par M. Honoré Page
 et résolu à l'unanimité que
 M. Louis Baron soit gardien de
 la pompe à feu et accessoires
 au prix de cinq dollars par mois
 et qu'il soit et est nommé et
 autorisé à faire le travail nécessaire,
 en cas d'incendie, pour envoyer la
 pompe à feu, et ses accessoires sur
 les lieux de l'incendie et à nommer
 des auxiliaires s'il le juge à propos.
 Le tout moyennant rémunération ordi-
 naire.

Propose par M. Lorenzo Barkin
 Secondé par M. Roger Dugré
 et résolu à l'unanimité que les comptes
 ci-après mentionnés soient acceptés
 et payés.

- Johann Marie, ortho 1.00
- Louis Baron 28.77
- Marchand Taxi 4.50
- Rotary Club of Thruway 5.00
- Shawmigan Eng. Co 47.62

plus...
 Roger Dugré, Jean Baron, Maurice Beaumier

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

A une assemblée régulière
et mensuelle du conseil de la mu-
nicipalité St-Louis de France tenue
au lieu ordinaire de ses séances lundi
le quatrième jour du mois de Avril
mil neuf cent cinquante cinq à
huit heures du soir à laquelle étaient
présents messieurs les conseillers :

Claude Jacques

Paul Kariotte

Lorenzo Barbin

Roger Dugré et son honneur le maire

Roger Desjardins formant quorum sous
la présidence de ce dernier.

Propose par M Lorenzo Barbin

et résolu par M. Claude Jacques
et résolu à l'unanimité que M.

- 1^o Alphonse Marchand soit nommé
inspecteur municipal remplaçant
M. Edouard Beaucœur
et que Monsieur Paul Marchand
soit nommé inspecteur municipal
remplaçant Monsieur Henri Paul
d'Amours
- 2^o que Monsieur Michel Baron soit nommé
gardien d'enclos remplaçant Monsieur
Jean-Baron
- 3^o que Monsieur Denis Pagnier soit nommé
gardien d'enclos remplaçant Monsieur
Alphonse Desjardins
- 4^o que Monsieur Edouard Masson soit nommé
inspecteur agraire remplaçant Monsieur
Joseph Hamelin
- 5^o que M. Edouard Beaucœur soit
nommé inspecteur agraire remplaçant
Monsieur Alphonse Marchand.

Propose par M. Claude Jacques
second par M. Lorenzo Barkin
et résolu à l'unanimité que l'école
avancées d'une heure soit l'heure offi-
cielle de la paroisse de St Louis de France

Propose par M. le conseiller Lorenzo Barkin
second par M. le conseiller Claude Jacques
et résolu à l'unanimité que M. Alphonse
Velin soit accepté par ce conseil à
l'assistance publique et que la carte
de demande du Ministère de la
Santé soit signée par son honneur
le Maire Roger Dubois

Propose par M. Roger Dubois
second par M. le conseiller Ouil Lavette
et résolu à l'unanimité que demande
soit faite à M. le Député Maurice
Pellissier de bien vouloir graveler
la route Marais des plaines de la
route nationale à la limite de
la propriété de M. Maurice Beaumes
auprès que le rang St-Alexis aux
endroits les plus détériorés.

~~Propose par M. Claude Jacques
second par M. Roger Dubois
et résolu à l'unanimité que demande
soit faite au gouvernement Kellars
par l'intermédiaire du ministre de
Marais, l'honorable Paul Martin
et après requête de la paroisse, les
contribuables sont à l'unanimité
en faveur de doubler le prix des
allocations familiales ^{parquements les foras} considérant
que le coût de la vie a doublé depuis
la mise en vigueur de l'allocation~~

et l'unanimité résolu
à contre

Propose par M. Claude Jacques conseiller
second par M. le conseiller Roger Dubois
et résolu à l'unanimité que le
secrétaire trésorier soit autorisé à
notifier M. Guy Marin, à cause d'une
absence -

Plainte portée par M. Maurice Beauchesne
 au sujet des déchets déversés sur
 son terrain, de voir à être les débris
 que ce dernier prétend avoir déposés
 chez lui.

Considérant que le coût de la vie
 a doublé depuis la mise en vigueur
 des allocations familiales.

Considérant que demande des
 contribuables est faite au conseil
 de la faire la demande au gouvernement
 fédéral de doubler le prix des allocations
 familiales.

Il est proposé par M. Claude Jodique
 secondé par M. Roger Dugré
 et résolu à l'unanimité que deman-
 de soit fait au gouvernement fédéral
 par l'intermédiaire du ministre de la
 Santé et du Bien-être social pour que
 le prix des allocations familiales soient
 doublés en raison des considérations
 énoncées ci-dessus.

Proposé par M. Roger Dugré
 secondé par M. Arvid Hamotte
 et résolu à l'unanimité que la lumi-
 ère de trafic du village sur route
 nationale et rue St-Jean endommagé
 par accident par la sibbe Granger et
 soit réinstallée aux frais de la mu-
 nicipalité et que le montant des dépenses
 soit collecté de la ferme Granger à \$25.

Proposé par M. Arvid Hamotte
 secondé par M. Roger Dugré
 et résolu à l'unanimité que M.
 Romeo Jaisvert électricien soit nommé
 pour faire la réparation de la
 lumière des trafic du village
 au prix de \$1.90 l'heure plus une piastre et

Municipalité
de St-Louis de France

Comté de Champlain, Qué.

St-Louis de France, 195

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE ST-LOUIS DE FRANCE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les électeurs de la dite municipalité, par le soussigné Secrétaire Trésorier et Président d'élection, QUE:-

Mercredi, le onzième jour du mois de Mai mille neuf cent cinquante cinq, à dix heures de l'avant-midi (heure avancée) à la salle du Couvent, lieu ordinaire des séances du conseil, il y aura nomination à la charge de Maire remplaçant M. Roger Lesieur sortant de charge, et de trois conseillers remplaçant M. M. Claude Jacques, Louis-Philippe Dementigny, et Lorenzo Larkin sortant de charge également.

Si la votation est nécessaire, elle aura lieu le lundi suivant, le seizième jour du mois de Mai, de huit heures de l'avant midi à six heures de l'après midi (heure avancée) aux bulletins secrets, à la salle du Couvent.

Je soussigné Lucien Héon président d'élection nomme M. Adonai Desilets Secrétaire d'élection.

Donné à St-Louis de France ce trentième jour du mois d'avril mille neuf cent cinquante (cinq) 1955.

.....
..... Sec-Trés et Prés-d'élect.

Certificat de publication

Je soussigné, Lucien Héon, secrétaire Trésorier, résidant à St-Louis de France, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessous décrit a été affiché à deux endroits désignés par résolution du conseil, entre 8 heure et neuf heure a.m. le trentième jour de Avril 1955.

En foi de quoi j'ai signé ce jour,

Lucien Héon
.....Sec-Trés.,

000 00 00 00 00 00

000 00 00 00 00 00

000 00 00 00 00 00

prix
payés
en cas
des honoraires
employés.

quatre vingt dix sous l'heure de travail.
et que M. Romeo Boisvert soit payé dans
un délai de trois mois, ce dernier acceptant
ces conditions.

La corporation se réserve le droit cependant
de annuler les travaux si elle le juge nécessaire.

Propose par M. Roger Dugré
deuxième par M. Aril Kamotho
et résolu à l'unanimité que les
comptes ci-après mentionnés soient
acceptés et payés

Charbonnier M. A. P.	1561
"	1123
"	2351

Bien être social \$ 79.13
M. Leon Page donne avis de motion concernant règlement pour chiens
Après quoi la séance est levée

Roger Lesieur Maire
Alfred Heon Sec. 1er

1933

Nominations du Maire et des
conseillers

Province de Québec

Municipalité St Louis de France
Route de Champlain

À une assemblée des contribuables de la susdite municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances mercredi le onzième jour du mois de mai mil neuf cent cinquante cinq, sous la présidence de Monsieur Lucien Nolin secrétaire trésorier et président d'élection, ont été nommés un maire et trois conseillers remplaçant comme maire M. Roger Lenoir sortant de charge et Messieurs les conseillers Claude Jacques, Renzo Larkin, Louis Philippe Desmontigny également sortant de charge.

Le tout, suivant avis public dûment affiché aux endroits désignés par le conseil en date du premier jour du mois de avril mil neuf cent cinquante cinq de l'original revêtu du certificat de qualification demeure annexé aux livres des présentes.

À dix heures précises le président d'élection ayant comme secrétaire d'élection M. Adonai Perlels ouvre la séance et requiert Messieurs les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation des candidats en remplacement de ceux sortant de charge.

5^e/_n

Les électeurs Jean Davidovic, Maurice
Gazvin, Alexandre Germain, Romuald
Lefebvre, Elie Deshaies, Roger Marois,
Maurice Thibeault, Louis Georges Marchand,
Pierre Sevasseur, Jean Paul Rousseau
proposent que Monsieur Loreux
soit élu conseiller pour
la dite municipalité.

Le Président après examen du
proposé et des proposeurs accepte
la proposition.

6^e/_n

Les électeurs Louis Philippe Dimeon-
Ligny, Maurice Thibeault, Elie
Deshaies proposent que Monsieur
André Germain soit élu conseiller
de la dite municipalité.

Le Président après examen du
proposé et des proposeurs accepte la
proposition.

À midi junte le président d'élection
ayant mis en nomination plus
de candidats à la mairie, aussi
plus de candidats comme conseiller de
la dite municipalité, déclare qu'il
y aura élection lundi prochain
à seize heures mil neuf cent
vingt-cinq.

Rueen Jean Grenier
Adonai Desilets Secrétaire

Le sous-signé, Kueen Heon Meritaire
 et election et president d'election, pure
 et declare, que je remplirai fidelement
 mon devoir au millards ma connaissance
 et capacite.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Kueen Heon

Assermenté devant moi ce onzieme
 jour du mois de mai 1955.

Adonai Lesilets

Je soussigné, Adonai Lesilets,
 ayant été nommé secrétaire
 d'election pure et declare que je
 remplirai fidelement mon devoir
 au millier de ma connaissance
 et capacite.

Ainsi que Dieu me soit en
 aide

Adonai Lesilets

Assermenté devant moi ce
 onzieme jour du mois de mai
 1955.

Kueen Heon

Province de Québec
Municipalité St Louis de France
Comté de Champlain

Certificats du Président d'élection
concernant l'élection ^{des conseillers} du septième jour
de mai 1955

Je soussigné Lucien Néon président
d'élection déclare par la présente, qui ont
reçu la démission par écrit de
Monsieur André Germain candidat
à l'élection des conseillers dont la
nomination eu lieu, mercredi le
septième jour du mois de mai 1955
il ne reste plus que le nombre
voulu aux rangs de conseillers,
je déclare donc élus les autres candidats
mis en nomination légalement
sont:

Messieurs Claude Jacques
" Pierre Desrosiers
" Foreys Larbin

En foi de quoi j'ai signé ce septième
jour du mois de mai 1955

Lucien Néon Président d'élection
Je soussigné Lucien Néon président d'élection déclare par la
présente qui ayant compté les bulletins de vote, en
présence des agents ^{et des} candidats Armand Germain
et Roger Desrosiers à la mairie, le nombre
de bulletins favorables à chaque candidats res-
pectifs se lit comme suit:

Armand Germain	125		
Roger Desrosiers	142	Total	267 votes
Bulletins restants			32
" jeté			1
		Total	<u>300.</u>

En foi de quoi j'ai signé ce septième
jour du mois de mai mil neuf cent cin-
quante cinq. Lucien Néon Président d'élect.

Je soussigné, Lucien Néon, président d'élection
 déclare, par la présente sous mon serment
 d'office, qu'ayant reçu aucune demande
 de recomptage des votes après la votation
 jusqu'à ce jour pour l'élection à la
 mairie des candidats Command Germain
 et Roger Lesieur, je déclare donc élu
 M. Roger Lesieur, maire de la municipalité
 de St Louis de Trance pour le prochain
 terme

En foi de quoi j'ai signé ce ~~septième~~ vingt
 sixième jour du mois de mai 1955

Je soussigné Roger Lesieur ayant été
 élu maire de cette la municipalité
 St Louis de Trance jure et déclare
 solennellement que je remplirai fi-
 dèlement mon devoir au meilleur
 de ma connaissance et capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi ce vingt
 quatrième jour du mois de mai
 mil neuf cent cinquante cinq

Signé: Lucien Néon Secrétaire

Je soussigné Claude Jacques ayant
 été élu conseiller pour la municipalité
 St Louis de Trance jure solennellement
 que je remplirai fidèlement mon
 devoir au meilleur de ma connaissance
 et capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi ce quatrièm
 jour du mois de mai mil neuf cent
 cinquante cinq
 Lucien Néon

Je soussigné Lorenzo Larkin
 ayant été élu conseiller pour
 la municipalité St Louis de
 France jure solennellement que
 je remplirai fidèlement mon
 devoir au meilleur de ma
 connaissance et capacité
 Ainsi que Dieu me
 soit en aide

Signé - Lorenzo Larkin

Assermenté devant moi ce
 dixième jour du mois de Juin
 1933
 Pierre Heon notaire

Je soussigné Pierre Devasseur ayant
 été ~~élu~~ conseiller pour
 la municipalité St Louis de France
 jure solennellement que je remplirai
 mon devoir au meilleur de
 ma connaissance et capacité
 Ainsi que Dieu me soit en
 aide

Le Signé Pierre Devasseur

Assermenté devant moi
 ce dixième jour du mois de Juin
 1933
 Pierre Heon notaire

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St Louis de
Tranet

Comté de Champlain

2 mai
1955

Une assemblée régulière
et mensuelle du conseil de la munici-
palité St Louis de Tranet tenue au lieu
ordinaire de ses séances lundi le
deuxième jour de mai mil neuf cent
cinquante cinq à huit heures du
soir à huit heures du soir à laquelle
étaient présents messieurs les conseillers

Leon Page

Glaude Jacques

Philippe Demontigny

Corey Barkin et son

honneur le M^{re} Roger Rivier formant
quorum sous la présidence de ce
dernier.

Les minutes de la séance
précédente sont lues et approuvées.
Adopté

Proposé par M. Corey Barkin
Sec^{re} par M. Ls Philippe Demontigny

et résolu que les comptes de
messieurs Joseph Hamelin et Camil
Bougie soient envoyés à Grunger
& fils pour leur collection en rapport des
dommages à leurs clôtures faits par
les machines à ouvrir les chemins d'hiver.
Adopté

Proposé par M. Corey Barkin
Sec^{re} par M. Ls P. Demontigny

et résolu à l'unanimité que
honneur le maire soit autorisé à faire
enquête sur les personnes admises au
bien-être social et qui sont maintenant
en mesure d'être dispensées de cette
a suivre

assistante, aux fins de faire
demande à la cour, en leur être
social de retraites de l'assistante
publique ceux qui peuvent
subvenir ^{seuls} à leur entretien.

Adopté
Aiant été à l'avis de Motion de M. Léon Page
Règlement No onze (11)

Règlement concernant chiens dans
la municipalité St Louis de France

Considérant que les chiens sont de
plus en plus nombreux dans la
paroisse et que des dommages ont
été même causés par ces derniers

Considérant qu'un règlement
s'impose pour contrôler les respon-
sables des dommages que peuvent être
occasionnés par les chiens

Considérant qu'il est dans
l'intérêt public qu'un règlement
soit adopté à cet effet.

Il est proposé par M. Léon Page
deuxième par M. Le Philippe Demontigny
et résolu, ordonné et statué par
le conseil de la dite municipalité
comme suit, savoir :

1^o

Que tout propriétaire (de chiens ou
chiennes) demeurant dans les
limites de la paroisse de St Louis
de France, possédant un ou des
chiens ou chiennes qui ont atteint
l'âge de six mois
soit possesseur d'une licence de
la dite municipalité pour chaque
chien ou chienne lui appartenant.

Annuelle
+ 1/2
peu plus
fixe par
la municipalité
litt.

— a suivre —

2^o

Que tout chien ou chienne ayant atteint l'âge de six mois et demeurant dans les limites de la paroisse de St Louis de France soit porteur d'une ~~plaque~~ plaque métallique ou autre ayant un numéro d'identification provenant de la dite municipalité.

3^o

Que tout chien ou chienne errant dans les limites de la municipalité, libre ou sous leur maître ~~ou~~ ou autre personne qui en prennent soin, ne portant pas de plaque d'identification soient abattus s'ils sont jugés, par l'officier nommé à cet effet par la municipalité, vicieux ou susceptibles de causer des dommages à autrui.

4^o

Que tous chiens ou chiennes errant en dehors des limites des propriétés de son maître soient abattus par l'officier en charge nommé à cet effet s'ils sont considérés comme atteints de la maladie de la rage ou dangereux pour la liberté des individus.

5^o

Toute personne qui enfreindra les dispositions du présent règlement sera passible d'une amende d'au moins deux dollars et pas plus de vingt dollars, et des frais, et à défaut de paiement de l'amende et des frais dans les quinze jours suivant le prononcé du jugement, d'un emprisonnement pour au plus un mois, lequel emprisonnement cessera cependant dès que l'amende et les frais imposés auront été payés.

6°

Tous réglemens passés précédemment
concernant la réglementation des
chiens est par les présentes abrogés.
Adopté

Proposé par M. Leon Page
secondé par M. Ls P. Demontigny
et résolu à l'unanimité que M.
Donatien St Aubin soit nommé
officier de la municipalité pour faire
respecter le règlement no 11 concernant
les chiens au salaire de vingt cinq
pour cent des recettes reçues

Proposé par M. Leon Page
secondé par M. Ls P. Demontigny
et résolu à l'unanimité que le
prix de la licence pour les chiens
soit fixé à un dollar et cinquante sous
(1.50) et pour les chennes deux dollars.

Et
Proposé par M. Leon Page
secondé par M. Ls Demontigny
et résolu que le secrétaire Trésorier
soit autorisé à acheter pour et au
nom de la Municipalité St Louis
de France deux cents plaques métalliques
pour l'identification des chiens

M. J. Blanche Jacques
Sec. des Trésors Barbu
et rendu que les comptes ci. après
mentionnés soient acceptés et payés
Louis Baron Exp. fin 39/40

Après quoi la séance est levée
Le Pré. Roger Lesieur Maire

Rueur Leon Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité St Louis de France
 Comté de Champlain

Assemblée régulière et
 mensuelle du conseil de la paroisse de
 St-Louis de France tenue au lieu
 ordinaire de ses séances lundi le
 sixième jour du mois de Juin mille
 neuf cent cinquante cinq à huit
 heures du soir, à laquelle étaient
 présents messieurs les conseillers:

Berengé Harkin

Leon Page

Pierre Lussier

Roger Nugré et son honneur
 le maire Roger Desjardins fermant que
 tout se passa sous la présidence de ce dernier

Les procès de la séances précédentes
 sont lus et approuvés à l'unanimité

Proposé par M. Roger Nugré
 secondé par M. Leon Page et résolu
 à l'unanimité que M. Aimé Turin
 soit élu estimateur pour la
 session du rôle 1955 remplaçant
 M. Armand Gervais demissionnaire
 (adopté)

Proposé par M. Leon Page
 secondé par M. Berengé Harkin
 et résolu à l'unanimité que ce conseil
 consente, par les présentes, à la construction
 et à l'entretien par la compagnie de
 Téléphone Bell du Canada de ses lignes
 de téléphone dans les limites de la
 municipalité aux endroits et de la
 manière indiquée au plan portant
 les numéros M.C. de l'ordre 13-861
 M.C. - No 16 en date du 26 mai 1955

— a suivre —

Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, 14 Juin 1955

Province De Québec
Municipalité St-Louis de France
Comté de Champlain

AVIS PUBLIC

Règlement No 11

Règlement concernant chiens dans la municipalité St-Louis de France

Considérant que les chiens sont de plus en plus nombreux dans le paroisse et que des dommages ont été même causés par ces derniers.

Considérant qu'un règlement s'impose pour contrôler les responsables des dommages qui peuvent être occasionner par les chiens.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public qu'un règlement soit adopté à cet effet.

Il est Proposé Par M. Léon Pagé

Secondé par M. Louis-Philippe Demontigny

Et résolu à l'unanimité, ordonné et statué par le conseil de la dite municipalité comme suit à savoir:

- 1- Que tout propriétaire demeurant dans les limites de la paroisse de St-Louis de France, possédant un ou des chiens ou chiennes qui ont atteint l'âge de six mois, soit possesseur d'une licence annuelle de la dite municipalité, au prix fixé par la municipalité, pour chaque chien ou chienne lui appartenant.
- 2- Que tout chien ou chienne ayant atteint l'âge de six mois et demeurant dans les limites de la paroisse de St-Louis de France soit porteur d'une ~~plaque~~ plaque métallique ou autre ayant un numéro d'identification provenant de la dite municipalité.
- 3- Que tout chien ou chiennes errant dans les limites de la municipalité, libre ou sans leur maître ou autre personne qui en prennent soin ne portant pas de plaque d'identification soient abattus s'ils sont jugés par l'officier nommé à cet effet par la municipalité vicieux ou susceptibles de causer des dommages à autrui.

Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, 195

4- Que tout chien ou chienne errant en dehors des limites des propriétés de son maître soient abattus par l'officier en charge nommé à cet effet s'ils sont considérés comme atteint de la maladie de la rage ou dangereux pour la liberté des individus.

5- Toute personne qui entreindra les dispositions du présent règlement sera passible d'une amende d'au moins deux dollars et pas plus de vingt dollars et des frais et à défaut de paiement, de l'amende et des frais dans les quinze jours suivant le prononcé du jugement d'un emprisonnement pour au plus un mois lequel emprisonnement cessera cependant dès que l'amende et les frais imposés auront été payés.

6- Tout règlement passé précédemment concernant la réglementation des chiens est par les présentes abrogés.

Donné à St-Louis de France ce treizième jour de juin 1955

.....Sec-Trés.

Je soussigné certifie par la présente que une copie de ~~est~~
ce règlement a été affiché à deux endroits différents de la
municipalité désignés par le conseil, ce treizième jour du
mois de juin 1955.

.....Sec-Trés.

et accompagnant une demande
de la dite compagnie en date du
27 mai 1953

Le conseil autorisé
par les présentes la dite compagnie
à enlever les arbres croissant
ou existant sur les rues, routes
grand-routes, squares et lieux
publics de cette municipalité sus-
ceptibles de gêner la construction
ou l'exploitation des dites lignes de
téléphone indiquées aux plans sus-
dits; cet enlèvement devra être
fait sans dommages inutile et aux
frais et risques de la dite compagnie.

Adopté
Proposé par M. Leon Page
Secondé par M. Lorenzo Barberin
et résolu à l'unanimité que
Monsieur Edouard Beauchemin
soit nommé pour surveiller les
travaux projetés et approuvés par
la dite municipalité concernant
le Bell Telephone Company of Canada.

Adopté
Proposé par M. Roger Dugré
Secondé par M. Lorenzo Barberin
et résolu à l'unanimité que le
compte de M. Romeo Bourvet
concernant la réparation de sa
lumière de Trafic du village
soit remise à la firme Grammer
& fils pour collection au montant de
\$344.81

Adopté
Proposé par M. Lorenzo Barberin
Secondé par M. Leon Page
et résolu à l'unanimité que M.
~~Romeo~~ Bourvet soit nommé
inspecteur agraire remplaçant M. ~~Marcel~~
Joseph Hamelin

mot remplacé
par
L. H. ~~son~~

Adopté

Proposé par M. Georges Berthel
 Secondé par M. Leon Page
 et résolu à l'unanimité que M.
 Georges Marchand soit nommé
 inspecteur municipal remplaçant
 monsieur Amé. Fortin de dimanche
 Adopté

Proposé par M. Roger Dugri
 Secondé par M. Leon Page
 et résolu à l'unanimité que une
 barrière solide soit installée à l'entrée
 du chemin du dépôt municipal et
 cadenas dont la clef du cadenas
 demeurera ~~chez le~~ ~~gardien~~ ~~du~~ ~~dépôt~~ ~~municipal~~ ~~et~~ ~~la~~ ~~clef~~ ~~du~~ ~~cadenas~~
 demeurera ~~chez le~~ ~~gardien~~ ~~du~~ ~~dépôt~~
 du dépôt.

Que le chemin allant au dépôt
 et l'endroit pour déposer les déchets
 soient nettoyés et suspendre de chaînes
 2°

Que l'accès au dépôt ne sera permis
 que le mardi soir entre sept et neuf
 heures et le samedi après midi
 de une heure à six heures P.M.
 jusqu'à nouvel ordre. - 4° -

Que le maire soit autorisé à faire
 faire les travaux ci-dessus mentionnés
 au meilleur de sa connaissance.

Adopté
 Proposé par M. Roger Dugri
 Secondé par M. Leon Page
 et résolu à l'unanimité que Monsieur
 Elzéar Marchand soit nommé
 gardien et préposé à l'entretien du
 dépôt au prix de deux dollars et
 cinquante sous par le samedi après-midi
 et deux dollars pour le mardi soir.

M. Pierre Gervais conseiller donne
 avis de motion pour réplément et
 numéroté les arrosesments de la
 paroisse.

et le
 dépôt
 J.P.
 J.H.

Propose par M. Roger Dugré
 secondé par Pierre Devosneur
 et résolu à l'unanimité que les
 comptes ci-après mentionnés
 soient acceptés et payés.

Edouard Beulais	17.00	u	/
Philippe Remontigny	7.50	u	/
Armel Morin	10.00	u	/
Marchand Taxi	1.50	u	/
Kart Graphique	19.07	u	Bulletin de vote
Chambre de Commerce	23.50	u	/
Ovide St Ange	2.75	u	/
Bureau Fleon	70.40	u	/
Lucien Néon	39.40		/

après quoi la séance est
 levée.
 Signé Roger Devosneur
 Pierre Devosneur

Le soussigné Arme Tortin ayant été
 nommé liquidateur pour la personne
 de M. Louis de France père il déclare
 que je remplirai fidèlement mon
 devoir au mieux de ma conscience
 et capacité

Arme Tortin
 Arme que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi ce quinze
 jour de Juin 1955

Lucien Néon



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

St Louis de France

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le rôle d'évaluation de cette municipalité est complété et déposé à mon bureau; qu'il restera ouvert à l'examen des intéressés, ou de leurs représentants, durant les 30 jours qui suivent celui du présent avis. Et que *lundi*, le *premier* jour du mois de *août* 19*55*, à l'heure et au lieu ordinaire des séances, le Conseil procédera à l'examen, à la revision et à l'homologation dudit rôle.

DONNE à *St Louis de France* *vingt-troisième* jour de *juin* mil neuf cent *cinquante-cinq*

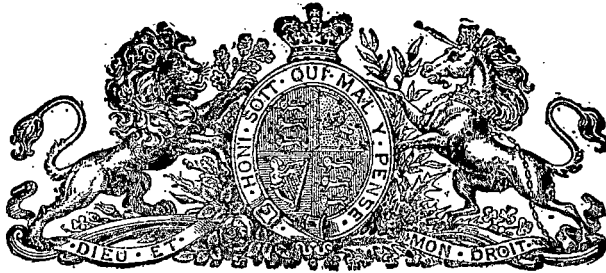
Signé: *Lucien St-Onge*
Secrétaire-Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 348 du Code)

Je, soussigné, résidant à *St Louis de France*, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre *neuf* et *douze* heures de l'*avant*-midi, le *23^{ème}* jour de *juin* 19*55*, et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin, le jour de *19*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce *23^{ème}* jour de *juin* mil neuf cent *cinquante-cinq*
(English on reverse side)

Signé: *Lucien St-Onge*
(Titre)



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality

PUBLIC NOTICE

is hereby given by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, that the Valuation Roll of the said Municipality has been completed and deposited at my office; that it will remain open to the examination of the interested parties, or their representatives, during the 30 days next following the date of this notice. And that on _____, the day of _____ 19____, at its usual hour and place of meeting, the Council will proceed to the examination, revision and homologation of the said roll.

GIVEN at _____ this _____ day of _____ one thousand nine hundred and _____ and

Signed:
Secretary Treasurer

CERTIFICATE OF PUBLICATION (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at _____ do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council, between the hours of _____ and _____ o'clock in the _____ noon, on the _____ day of _____ 19____, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the day of _____ 19____.

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of _____ one thousand nine hundred and _____

(Français au verso)

Signed:
(Title)

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de
St Louis de France

Comté de Beauharnois

Assemblée régulière et mensuelle des membres de la Municipalité de St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le quatrième jour de juillet mil neuf cent vingt-cinq à huit heures du soir à laquelle étaient présents messieurs les conseillers
Blaude Jacques
Gorey Larbin
Pierre Levasseur et son honneur le maire
Roger Leduc formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance précédente sont lus et approuvés à l'unanimité.

Proposé par M. Pierre Levasseur
Secondé par M. Blaude Jacques
et résolu à l'unanimité que
M. Ernest Marchand soit nommé
inspecteur agraire remplaçant
Monsieur Bernard Ducharme
démissonnaire.

Proposé par M. Blaude Jacques
Secondé par M. Pierre Levasseur
et résolu à l'unanimité que Monsieur
le maire et le secrétaire trésorier
sont autorisés à consulter le avocat
Jules Provencher et à prendre action
si nécessaire pour faire la réclamation
des dépenses faites par la corporation
à suivre

pour la réparation de la lumière
 du trafic du village, le montant
 à réclamer est de \$ 334.81.

Propose par M. Pierre Levesneur
 secondé par M. Lorenzo Barbini
 et résolu à l'unanimité que Monsieur
 Claude Jacques conseiller soit nommé
 premier de cette municipalité.

Propose par M. Pierre Levesneur
 secondé par M. Claude Jacques
 et résolu à l'unanimité que les
 comptes ci-après mentionnés soient
 acceptés et payés

Ulric Neault estimateur	23.80	
Clémence Martin	40.80	
Thomas Doucet	23.80	
Imprimerie St Patrice	26.94	
Pierre Baivert	344.81	verse par un trou
L. Heon secrétaire.	28.96	
Shaw W. & Power Co	12.48	
" " "	47.62	

Propose par M. Claude Jacques
 secondé par M. Lorenzo Barbini
 et résolu à l'unanimité que demande soit
 faite à la Commission municipale de
 l'ultra de l'ultra vouloir autoriser à la
 municipalité St Louis de France un emprunt
 temporaire au montant de quinze cents
 dollars son attendant l'entrée de l'arrivage
 de taxes et pour rembourser le ou avant le
 trente et un décembre 1955.

Après quoi la séance est levée

Josée Lesieur Maire
 Lucien Heon au Sec

Province de Québec
Municipalité de Louis de France
Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la municipalité de Louis de
France tenue au lieu ordinaire de ses
séances lundi le premier jour du mois
d'octobre mil neuf cent cinquante cinq
à huit heures du soir à laquelle étaient
présents messieurs les conseillers

Blonde Jacques
Rochery Barbin
Pierre Levasseur
Guil Barrette
Leon Page
Roger Dugré et son honneur le maire
Roger Hébert faisant quarum sous la
présidence de ce dernier

Les procès de la séance précédente
sont lus et approuvés.

Proposé par M. Blonde Jacques
secondé par M. R. Dugré
et résolu à l'unanimité que un amen-
dement soit fait au rôle d'évaluation
de l'année dix neuf cent cinquante quatre
au numéro quatre vingt neuf appartenant
à M. Maurice Pagnon dit qui se lira
comme suit pour l'année 1956

P. 89	5 apt	200 terrain,	1000.00	maison	total	1300.00
	Maison	cottage	20.00	440.		460.00
	"	"	20.00	440.		460.00
	"	"	20.00	440.		460.00
	"	Salvas	60.00	640.		700.00
						<u>2380.00</u>

Proposé par M. Blonde Jacques
secondé par M. Roger Dugré et résolu à
l'unanimité que les additions nouvelles
et les mutations inscrites au rôle 1956 et se fasse
à suivre

par le secrétaire Trévoriz furent acceptés tels
et que le rôle soit homologué tel que
deci.

Proposé par M. Roger Dugre,
secondé par M. Leon Page
et résolu que les comptes ci après
mentionnés furent acceptés et
payés.

Formules Municipales Curg	2.90
John W & Downes Co	73.73
P.A. Curg	13.87
Lawrie Heron	12.39

Après quoi le maire est
devenu.

Roger Lapierre Maire
Léon Page Hon. Sec. des

Province de Quebec

Municipalite de Louis de France

Comte de Champlain

Assemblée reguliere et mensuelle
du conseil de la municipalite de Louis de
France tenue au lieu ordinaire de ses
seances mardi le sixieme jour du
mois de septembre 1955 a huit heures
du soir a laquelle etaient presents
messieurs les conseillers

Forenzo Barbier
Pierre Levesque
Leon Pige

et son honneur le maire Roger Desjardins
formant quorum sur la presidence
de ce dernier

Attendu que les conseillers ont pris
connaissance d'un plan de subdivision
prepare par M. Roger Desjardins expert
geometre, d'une partie des lots nos 532
(soit 532-1 a 532-17) et 533 (soit 533-1 a 533-25)
du cadastre officiel de la paroisse de St-Maurice,
dont le hoy de France est un demembrement
division d'ensemblement du comte de Champlain

annule
religues ci contre
P.L.
L.H.

Il est propose par M. Forenzo Barbier
secondé par M. Pierre Levesque
en prevision d'ouvrir des rues et la balance
du terrain a etre divisee en lots pour
vendre et sujet a etre taxes

Il est propose par M. Forenzo Barbier
secondé par M. Pierre Levesque
et rendu a l'unanimité que le dit plan
soit accepte et approuve tel que demontre
et garde aux archives de la municipalite.

Adopte

a suivre

formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Proposé par M. Leon Page et résolu à l'unanimité que une somme de huit dollars soit allouée à M. Maurice Péprie comme délégué à la convention de l'association Forestière Mauricienne et il accepte d'y prendre part.

Proposé par M. Claude Jacques et résolu à l'unanimité que le prix minimum pour l'emploi de journaliers, soit fixé à soixante et quinze cents l'heure, jusqu'à avis contraire, par décision du conseil.

Proposé par M. Lorenzo Barbieri et résolu à l'unanimité que le conseiller Roger D'Agui soit autorisé à faire faire la clôture déteriorée le long de la route nationale Cap de la Madeleine - Shawmigan côté sud du village.

Proposé par M. Claude Jacques et résolu à l'unanimité que le rang Ste Marguerite Ouest de la route Cap de la Madeleine - Shawmigan - Falls jusqu'à la côte dite "Cote de Ben" soit entretenu, aux frais de la municipalité, carrossable pour les véhicules automobiles pour la saison d'hiver de la même manière et aux mêmes conditions que les autres chemins entretenus l'hiver par la municipalité.

Proposé par M. Claude Jacques et résolu à l'unanimité que le contrat de l'ouverture des chemins d'hiver de la municipalité soit accordé à S. L. Gruniger & Fils Ltée au prix de cinq mille six cents soixante deux dollars (\$5672.00) pour les mêmes chemins entretenus l'hiver de l'année 1954-1955 par la même compagnie; à ajouter cependant à \$400.00 le mille de prolongement

- à suivre -

X payables
en quatre
versements mensuels
égaux
et sans
certificat de
le premier
payement devant
être fait le
premier janvier
1954

les montants
payables seront
faits par
quatre verse-
ments men-
suels égaux
et consécutifs
dont le
premier verse-
ment devra être
de le premier
Janvier 1956
L. Héon

du rang Ste Marguerite Ouest a en-
tretien jusqu'a la côte de Zen⁺
Et que son honneur le maire et
le secrétaire trésorier soit autorisé
à signer le contrat

Propose par M. Roger Dugré et résolu
à l'unanimité que une somme
de cent dollars soit dépensée pour
établir le système de cartes spéciales
d'évaluation

Propose par M. Lorenzo Barkin
secondé par M. Pierre Desrosiers et
résolu à l'unanimité que le salaire du
secrétaire trésorier soit établi au prix
de sept cent vingt dollars par année payable
soixante dollars par mois à partir du mois
de janvier mil neuf cent cinquante six.

Propose par M. Roger Dugré
et résolu à l'unanimité que des
comptes si - après mentionnés soient
acceptés et payés.

Jean Paul Hamelin 11.25
Thierry Héon 28.77

Propose par M. Pierre Desrosiers
secondé par M. Roger Dugré
et résolu à l'unanimité que le taux
de la taxe générale dont budget a été
soumis au conseil soit adopté et que
le taux de la taxe soit établi à cinquante
centimètres (.50¢) le cent dollars d'évaluation
et que le taux de la taxe spéciale
pour chemins soit établi à (60¢) le cent
dollars soixante cent le cent dollars
et que ces sommes soient imposées
sur tous les biens - fonds de cette municipalité
après quoi la séance est levée
Roger Desrosiers Maire
Thierry Héon

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances le mardi le troisième jour d'octobre mil neuf cent cinquante cinq à huit heures du soir à laquelle étaient présents messieurs les conseillers

Pierre Desrosiers

Roger Dugré

Orvil Hamotte

et son honneur le maire Roger Desrosiers formant quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès-verbaux de la séance précédente sont lus et approuvés

Considérant que les bâtiments de M. John O'Connor sont brûlés en octobre 1954 il est proposé par M. Roger Dugré et renvoyé à l'unanimité que son paiement des taxes soit réduit de moitié et que ses prochains paiements soit basés sur la nouvelle évaluation.

Proposé par M. Orvil Hamotte il est résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier soit autorisé à acheter pour et au nom de la municipalité des timbres au montant de vingt dollars pour les besoins de l'administration.

Proposé par M. Pierre Desrosiers il est résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier soit autorisé à emprunter pour et au nom de la dite Municipalité une somme de mille dollars pour payer
- un emprunt -

de la Caisse Populaire et Louis de France
 pour faire le dernier paiement concernant
 les chemins d'hiver entrepris par la Cie
 Gruniger et Fils, et ce jusqu'à attendre
 la rentrée des taxes:

Proposé par M. Roger Dugri et résolu
 à l'unanimité que les comptes ci-après
 mentionnés soient acceptés et payés

Ministère de la Santé	659.98
de Honn. Membres	20.00
Gruniger et Fils	1503.12
M. Martini	7.00
Banque de la Santé	251.51

Chauffage par W.P.

Proposé par M. Lorenz Barberis et résolu
 à l'unanimité que M. le Maire soit
 autorisé à signer la carte
 de M. Édouard Beauchemin pour son
 entrée à l'hôpital et sous les auspices
 du gouvernement et de la municipalité.

Après quoi la séance est levée

Roger Lesieur Maire
 Lucien Héron

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Canton de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le septième jour du mois de novembre mil neuf cent cinquante cinq à huit heures du soir à laquelle étaient présents messieurs les conseillers

Claude Jacques

Pierre Levasseur

Léon Page

et son honneur le curé Roger Desjardins formant quorum sous la présidence de ce dernier

les procès de la séance précédente sont lus et approuvés à l'unanimité.

Proposé par M. Léon Page et résolu à l'unanimité que la carte d'assistance publique de Mme Joseph Beaumier soit signée par son honneur le maire autorisé à cette fin par la présente résolution.

Proposé par M. Claude Jacques et résolu à l'unanimité que la requête demandant la subvention de la route Torseight soit refusée.

Proposé par M. Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité que la superficie des terres de la paroisse de St Louis de France soit divisée en arrondissements portant un numéro désigné pour les conseillers élus ou nommés pour l'arrondissement municipal; les arrondissements sont donc par la présente résolution désignés comme suit:

- à suivre -

Siege de Arrondissement No-1-

Arrondissement Numero un (1) appelé désormais "Notre-Dame-Des-Plaines" et comprend les numeros de lots ci-après mentionnés et formant une ligne separative des autres arrondissements, savoir:

No 475-500-504-493-492-505-508-521-520-519 et tous les lots contourés par ces numeros de ligne.

Siege de Arrondissement numero - 2 -

Arrondissement numero deux (2) appelé désormais "Arrondissement St-Celestis" et comprend les numeros de lots 65@ 111 inclusivement ainsi que les numeros 502 et 503. =

Siege de Arrondissement Numero trois (3)

Arrondissement numero trois appelé désormais "Arrondissement des Chenaux" comprend les numeros de lots 274-288-287-286-285-284-528-527-partie 532 divisé en ligne directe du côté sud du numero 530 a la ligne côté nord du numero 534. Ensuite numeros 533-537 partie 541 partie 543 partie 544 partie 547 formant ligne directe du numero 548 Nord au numero 538 sud. Ensuite 548-550-551-552 et tous les numeros contourés par ces numeros de ligne jusqu'à la limite de l'arrondissement numero un.

Siege de Arrondissement Numero quatre (4)

Arrondissement numero 4 appelé "Arrondissement St-Jean" comprend les numeros de lots 250 inclusivement a 273 inclusivement y compris en plus les numeros (289 a 309) deux cents quatre-vingt-neuf a trois cent treize inclusivement.

Arrondissement No 5 Siege No 5

Arrondissement numero 5 désormais appelé "Arrondissement Ste-Marquie-Du-Desert" a suivre

comprend les numéros 470 - 588 et les numéros
suivant jusqu'au numéro 568 inclus et 567
jusqu'au numéro 555 inclusivement.

Siege Arrondissement numero six (6)

l'Arrondissement numero six appelé desormais
"Arrondissement Ste Marguerite Est" comprend
les numéros Est de la route nationale
savoir ~~444~~ à 469 et 589 à 618.

Toute autre résolution concernant la
division de superficie de la paroisse
en arrondissement ~~desormais~~ est par la
présente résolution annulée et sans aucun
effet.

Proposé par M. Leon Page
et résolu à l'unanimité que les comptes
ci-après mentionnés soient acceptés et
payés

Commission Secours loyer	100.00	"
Shawmigan M 2 P.	71.43	"
Louis Leroy	63.15	"
Quil Orge	2.90	"
Elyéor Marchand	69.50	"
Antoine Patrice	32.99	"
Georges Marchand	3.75	"
Rachat de R. Seigneuriales	194.88	"
Ministère de la Santé - Ind	659.78	"

Proposé par M. Lorenzo Larkin
Secrétaire par M. Leon Page

et résolu à l'unanimité que les conseillers
ci-après nommés soient désignés au numéros
de arrondissement suivants savoir

- 1° Arrondissement No 1 (1) Notre Dame des Plaines
Monsieur Pierre Desrosiers
 - 2° M. Lorenzo Larkin au numéro deux (2) Ste Anne
 - 3° ~~Leon Page~~ Roger Degre au numéro 3 Les Chenarx
 - 4° Onil Kaulotte au No 4 Arrondissement St Jean Est
 - 5° Claude Jacques au No 5 Ste Marguerite Ouest
 - 6° Leon Page. Cote Est No 6 (six) Ste Marguerite Est.
- a suivre a la page 311 = 77

Province de Québec

Municipalité de St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale de la
municipalité de St Louis de France tenue
au lieu ordinaire de ses séances mardi
le vingt-neuvième jour du mois de
novembre mil neuf cent cinquante
cinq à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers

Pierre Lévasseur

Claude Jacques

Leon Page

Guil Hamothé

Armand Fortin et son honneur le maire

Roger Lévasseur formant quorum

les avis de convocations ont été signifiés
tel que requis par la loi.

Proposé par M. Guil Hamothé
secondé par M. Leon Page
et résolu à l'unanimité que le secrétaire
trésorier soit autorisé à notifier Messieurs
Henri Tremblay, Rosaire Matton, et Gérard
Lajoie de se conformer au règlement de
construction d'ici trente jours sinon
le conseil verra à faire exécuter son
règlement concernant la construction en
se servant de ses droits légaux.

Après quoi la séance est levée

Roger Lévasseur Maire
Henri Lévesque Secrétaire

après quoi la séance est levée.

Projet de loi
Rue de la Trinité

Province de Québec

Municipalité et hors de France

Comté de Champlain

L'assemblée du conseil de
la municipalité et hors de France tenue
au lieu ordinaire de ses séances le mardi
le cinquième jour du mois de
décembre mil neuf cent cinquante
cinq à huit heures du soir à laquelle
étaient présents messieurs les
conseillers

Paul Hamothé

Pierre Desrosiers

René Barbeau

Leon Page et son honneur le maire
Roger Desrosiers formant quorum sous
la présidence de ce dernier

Les procès-verbaux de la séance précédente
sont lus et approuvés à l'unanimité.

Proposé par M. Paul Hamothé
secondé par M. Pierre Desrosiers
et résolu à l'unanimité que les
montants d'arriérés de taxe de la taxe
sur le revenu sont cinquante quatre
des contribuables qui ont des arriérés
de taxe depuis mil neuf cent cinquante
quatre soit envoyé le secrétaire trésorier
soit autorisé à envoyer au conseil de
comté pour vente de la propriété le montant
des taxes des contribuables qui ont des
arriérés depuis mil neuf cent cinquante
quatre

Adopté

Proposé par M. Lorenzo Barbin
 Secondé par M. Pierre Levasseur
 et résolu à l'unanimité que ce conseil
 accepte de prolonger au premier jour de
 Juin 1956 le permis de construction
 de Messieurs Frank Matton, Gerard
 Hajoie et Henri Tremblay.

Proposé par M. Ouil Hamothé
 Secondé par M. Leon Page
 et résolu à l'unanimité que il soit
 payé au comité du timbre de Noël
 d'une somme de cinq dollars pour
 la ligue anti-tuberculeuse

Proposé par M. Lorenzo Barbin
 Secondé par M. Pierre Levasseur
 et résolu à l'unanimité que
 Monsieur Ouil Hamothé soit autorisé
 à faire faire la réparation nécessaire
 au monument du Sacre-Coeur.

Proposé par M. Pierre Levasseur et résolu
 à l'unanimité que les comptes ci-après
 mentionnés soient acceptés et payés

Juifs Durnays	\$ 5.78	payé tax en trop
Comité du timbre de Noël	3.00	
Meunier Jean 2 ^e sp et 3 ^e timbre	13.00	
Chaumier M. 2 Paverles	47.86	✓
Grumifor 8 Ouls	1478.00	✓

Après quoi la séance est levée

Josy Lesieur Maire
 Hubert Heon Sec. Pres

Assemblée du 2 Janvier 1956
 par quorum.
 M. Hamothé Maire
 et M. Levasseur Pierre seulement
 présent.

Province de Québec
Municipalité de Louis de France
Comté de Champlain

Assemblée régulière et
générale du conseil de la municipalité
de Louis de France tenue au lieu ordi-
naire de Louis de France le mardi le sixième
jour du mois de février mil neuf
cent cinquante six à huit heures du
soir à laquelle étaient présents messieurs
les conseillers :

Pierre Lussier

Leon Page

Roger Duguay et non honoré le maire
Roger Lesieur formant quorum sous
la présidence de ce dernier

Les procès-verbaux de la ~~présence~~ précédente
assemblée régulière sont lus et
approuvés et approuvés à l'unanimité.

Proposé par M. Pierre Lussier

secondé par M. Leon Page

et résolu à l'unanimité que la prolongation
travaux de prolongation du ramp
de Marguerite formant intersection à la
route 19 presqu'en face de chez Molin, exécutés
par le ministre de la route provinciale
soit acceptés, que cette partie de route
soit par la présente résolution verbalisée
et livrée à la Noire provinciale pour
être inscrite dans la liste des chemins
de la Noire provinciale dans la limite
de la municipalité de Louis de France

Proposé par M. Roger Duguay
secondé par M. Leon Page

et résolu à l'unanimité que le transfert
de créances de la Banque Canadienne
à savoir

Nationale rue Des Torges Trois. Primes
 au montant de cinq mille neuf cent
 douze dollars (\$5912.⁰⁰) concernant
 le contrat des chemins d'hiver avec (Grunig
 & Tils) Laurentide Ready Mix 2 Egru
 Incorporée soit accepté, et que son
 honneur le Maire soit autorisé à
 signer la formule de Transport
 signifiée par la dite Banque.

Propose par Mr. Roger Doyre
 secondé par Mr. Leon Page
 et résolu à l'unanimité que lorsque
 le premier lundi du mois, jour de
 séances régulières du conseil, sera un
 jour de fête légale, la séance régulière
 du conseil aura lieu le deuxième lundi
 du ^{même} mois au lieu du lendemain de lundi
 de fête légale.

Propose par Mr. Pierre Bevasseur
 et résolu à l'unanimité que le montant
 de taxe de M. Gerard Bevesque de \$4.80
 pour 1954 et 1955 soit rayé du livre de perception
 étant donné que ce montant de taxe représente
 l'évaluation d'un terrain qui était vendue
 à l'organisation de la Tabac Fin de Famille du
 Cap. déjà exempté de taxe par résolution

Propose par Mr. Pierre Bevasseur
 et résolu à l'unanimité que le secrétaire
 trésorier soit autorisé à écrire à M. Donatien
 et lui en de bien vouloir faire rapport au
 conseil du travail fait et de la collection faite
 en rapport avec taxe des chiens

Propose par Mr. Pierre Bevasseur
 et résolu à l'unanimité que le Maire
 de la Ville soit autorisé à signer les cartes
 d'assistance publique demandées par Mme et
 Mlle Beule Côté.

Propose par M. Roger Dugre
 et résolu à l'unanimité que le rapport de
 M. Fortunat Beaumier vérificateur des livres
 de la dite municipalité soit accepté tel
 que lu et que décharge et quittance
 soit donnée au secrétaire-trésorier par le
 secrétaire-trésorier.

Propose par M. Roger Dugre
 et résolu à l'unanimité que le Vérificateur
 Fortunat Beaumier soit réengagé comme
 vérificateur des livres de la municipalité pour
 l'année 1956.

Propose par M. Pierre Lavasseur
 et résolu à l'unanimité que le
 conseil consente, par les présentes, à
 la construction et à l'entretien par
 la loi de Bell Telephone du Canada
 de ses lignes téléphoniques dans
 les limites de la municipalité aux
 endroits et de la manière indiqués;
 aux plans portant les numéros
 "M. C." de l'ordre No 13-826 en
 date du 20 décembre 1955 et accom-
 pagnant une de la dite compagnie
 en date du 22 Décembre 1955,
 que ce conseil autorise par les
 présentes la dite compagnie à
 enlever les arbres existant ou
 existant sur les rues, routes, grandes
 routes squares et lieux publics de
 cette municipalité susceptibles de gêner
 la construction ou l'exploitation
 des dits lignes de téléphone indiqués
 aux plans susdits, et en outre
 devra être faits des ouvrages inu-
 tiles et sans profit et verges de la dite
 compagnie.

adopté

Propose par M. Paul Hamothé
 seconde par M. Hureau Larkin
 et résolu à l'unanimité que Monsieur
 Hureau Larkin soit réengagé en perma-
 nence comme secrétaire trésorier de
 la dite municipalité de salaire de
 sept cent vingt dollars annuellement
 payable soixante dollars par mois
 retroactif au premier janvier.

Propose par M.
 seconde par M.
 et résolu à l'unanimité que les comptes
 ci après mentionnés soient acceptés et
 payés.

Shaw Water 2 P. Co	24.09 ✓
La "Prévoyance" Ars caution	23.81 ✓
Laurentide Ready Mix	97.62 ✓
Fortina at 3e janvier	10.00 ✓
Promes Saerent	1478.00 ✓ 12.00 ✓
Helbert Modis	50.00 ✓
J. M. Fortin	4.25 ✓
	12.00 ✓
	14.25 ✓

Après quoi la séance est levée
 Roger Jérome Maice

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Canton de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le cinquième jour de Mars mil neuf cent cinquante ~~deux~~ à huit heures du soir à laquelle étaient présents messieurs les conseillers,

Pierre Devasseur

Forenzo Barbier

Claude Jacques

Quil Lamotte

Leon Page et son honneur

le maire Roger Lesieur formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance régulière précédente sont lus et approuvés à l'unanimité

Proposé par M. Pierre Devasseur

Secondé par M. Claude Jacques

et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Cie Shawinigan Water & P^{ow}er de leur vouloir faire l'installation d'une lumière à l'entrée de l'école Ste-Marguerite sur la route nationale et changer la lumière installée près le magasin Joseph Rivière coin Ste Marguerite et route nationale pour en faire l'installation à un endroit plus propice.

Proposé par M. Quil Lamotte

Secondé par M. Leon Page

et résolu à l'unanimité que le secrétaire Troncin soit autorisé à

- à suivre -

Considérant qu'une lettre de M. Jules Jacob des Trois Rivières, lue à la table du conseil et demandant une exemption de taxe sur une maison située sur son terrain admettant qu'elle ne lui appartenait pas en 1952 mais que par la suite, il s'en est fait acqureur

Considérant que M. Jules Jacob n'a pas notifié le conseil ^{décidé par} pendant les trois dernières années malgré l'homologation et la révision du rôle d'évaluation de chaque année.

Il est proposé par M. Leon Pagé
secondé par M. Outil Lamotte
et résolu à l'unanimité que
l'évaluation de M. Jules Jacob deman-
de la même et que le compte
de taxe lui soit envoyé pour le
plein montant que donne son éva-
luation.

Proposé par M. Claude Jacques
secondé par M. Pierre Desrosiers
et résolu à l'unanimité que le
secrétaire trésorier soit autorisé
à payer au nom de la cité municipale
cinq dollars à la Croix Rouge.

Proposé par M. Leon Pagé
secondé par M. Outil Lamotte
et résolu à l'unanimité que les
officiers déjà nommés pour la protection
des propriétés contre les feux de forêts soient
déchargés de leurs responsabilités et qu'aucun
autre officier soit nommé en rapport avec
l'association forestière Mauricienne Inc.

Proposé par M. Lorenzo Barthe
secondé par M. Claude Jacques
et résolu à l'unanimité que la demande
- à suivre -

St-Louis de France, le 28 ^{Avril} 1956 195

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE ST-LOUIS DE FRANCE
COMTE DE CHAMPLAIN? P.Q.

Avis public est par les présentes donné, à tous les contribuables ou électeurs de la dite municipalité, par le soussigné secrétaire-trésorier et président d'élection, que:-
Mercredi, le neuvième jour du mois de Mai mil neuf cent cinquante six de dix heure de l'avant midi (heure avancée) à la salle du couvent, lieu ordinaire des séances du Conseil, il y aura nomination de trois conseillers en remplacement de messieurs Onil Lamothe, Léon Pagé, Roger Dugré, sortant de charge.

Si la votation est nécessaire, elle aura lieu le lundi suivant le quatorzième jour du mois de Mai mil neuf cent cinquante six, de huit heures A-M. à six heures P-M. (heure avancée) au bulletins secrets à la salle du couvent.

Je soussigné Lucien Héon secrétaire-trésorier et président d'élection nomme M. Gaston Lamothe Secrétaire d'élection.

Donné à St-Louis de France ce vingt-huitième jour du mois d'avril mil neuf cent cinquante six

Lucien Héon
.....
Secrétaire-Trésorier.

Je soussigné, Lucien D'Acou, président d'élection
et secrétaire. Trésorier certifié par les présentes
que j'ai affiché cet avis public à divers
endroits différents, désigné par le conseil
entre 5 heures et six heures de l'après midi
samedi le vingt huitième jour du mois de
Avril 1956

En foi de quoi, ai signé

Lucien D'Acou
sec. Trés.

de la Cie Carrier & Frères concernant la demande à la Régie de Transport pour obtenir un permis aux fins d'établir un circuit d'autobus qui relierait la Tuque, Grand-Mère, Thémogan, Jall, Thémogan Sud et Louis de France avec la ville de Québec soit acceptée et que le secrétaire trésorier soit autorisé à en notifier la Cie.

Proposé par M. Pierre Desrosiers
 secondé par M. Claude Jacques
 il résolu à l'unanimité que le Maire soit autorisé à signer les cartes d'assistance Publique de Mme et Mlle Maurice Gôté.

Proposé par M. Pierre Desrosiers
 et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés.

Donation St Aubin	70.00 ✓
Société de la Croix Rouge	5.00 ✓
Helmut Stelio	8.42 ✓
Marchand Taxi	3.00 ✓

Après quoi la séance est levée

José Lévesque Maire
 Lucien Heois sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité ~~de Saint~~ St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la municipalité St Louis
de France tenue au lieu ordinaire
de ses séances le mardi le neuvième
jour du mois d'avril mil neuf cent
cinquante six à huit heures du soir
à laquelle étaient présents messieurs
les conseillers:

Pierre Revanue
Lorenzo Larkin
Leon Pagé et son honorable maire
Roger Perreux formant quorum sous
la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance régulière
précédente sont lus et approuvés à
l'unanimité.

Proposé par M. Leon Pagé et résolu
à l'unanimité que des avis soient
envoyés à ceux qui n'ont pas payé leurs
licences de chiens.

Proposé par M. Lorenzo Larkin et résolu
à l'unanimité que la carte d'assistance
publique présentée par Mme Gaston
Gauthier soit refusé d'être signée parce
qu'elle ne réside plus dans le paroisse
de St Louis de France depuis plusieurs
années.

Proposé par M. Lorenzo Larkin
et résolu à l'unanimité que son honorable
le maire soit autorisé à faire faire des
patentes aux voitures taxi de Messieurs Tortin
et Marchand de manière qu'elle soit
à suivre

pratique pour tirer les voitures à incendie et que cette patente demeure la propriété de la municipalité et qui elle se réserve le droit de réclamer cette patente fabriquée aux frais de la municipalité quand bon lui semblera.

Proposé par M. Lorenzo Barbin et résolu à l'unanimité que demande soit faite au gouvernement provincial si il serait possible de disposer à ses frais d'un ingénieur en vue de faire des recherches pour approvisionner la paroisse d'eau pour ses besoins en cas de feu ou autres utilités publiques.

Proposé par M. Lorenzo Barbin et résolu à l'unanimité que:
 Conformément aux dispositions de la loi des chemins de fer du Canada (Statuts révisés du Canada 1952) Chapitre 234 Art. 328 Par. 2.) le conseil par les présentes, approuve l'emplacement des lignes téléphoniques, tant aériennes que souterraines, de la Compagnie Bell Telephone du Canada déjà construite dans les limites de la municipalité, et consent à ce que la dite compagnie construise toute lignes aériennes ou souterraines dont elle pourra avoir besoin, pourvu que le choix de l'emplacement de ces dernières soit assujéti à l'approbation du secrétaire trésorier ~~de~~ de cette municipalité dont l'approbation liera la municipalité. Que ce conseil autorise par les présentes la dite compagnie à enfoncer ^{ou} les arbres croissants ou existants sur les rues, routes, grandes routes, squares et lieux publics de cette municipalité de façon qu'ils ne gênent en rien les dites lignes téléphoniques; cette demande devra être faite sans dommage inutile.

il aux frais et risques de la dite compagnie.

Avis de Motion

Monsieur Lorenzo Barbin conseiller donne avis de motion qui a sa prochaine séance ou à une séance subéquente le conseil prendra en considération un règlement concernant:

- A: - l'Éclairage de la Municipalité soit aux frais de la Corporation soit aux frais de la partie éclairée ou aux frais des deux.
- B: - l'Octroi d'une franchise à toute personne, société ou corporation pour distribuer l'électricité dans les limites de la Municipalité et la passation d'un contrat pour ces fins
- C: - l'Approbation du règlement no six (6) adopté le huitième jour du mois de janvier 1951 et son remplacement par un nouveau règlement aux mêmes fins.

Proposé par M. Lorenzo Barbin et résolu à l'unanimité que demande soit faite au ministre des affaires municipales de leur vouloir approuver la dite Municipalité un pouvoir d'emprunt ^{temporaire} de deux mille dollars en attendant la rentrée des taxes pour être remboursé au plus tard le 31 Décembre 1956.

Proposé par M. Pierre Bevasseur et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés

Marchand Taxi	3.50 ✓
P. A. Corin Inc	3.84 ✓
J. Bergeron	416.32 ✓
Shaw's W. & P.	26.59 ✓
Donatus et Aubin	26.00 ✓

Jules Provancher

51,42[✓]

Après quoi la séance est levée

Je prie Messieurs Messieurs
Guerin de vous dire mes
salutations

Province de Québec

Corporation de la paroisse de St Louis de
France
Comté de Champlain

Assemblée régulière et
municipale du conseil de la municipalité
St Louis de France tenue au lieu
ordinaire de ses séances lundi le
septième jour du mois de mai mil neuf
cent cinquante six à huit heures du soir
à laquelle et avec présents messieurs
les conseillers:

Claude Jacques

Pierre Housseur

Roger Dupré

Onil Hamothé

Joreys Barbin et son honneur le maire

Roger Hérier formant quorum sous
la présidence de ce dernier.

Proposé par les procès de la séance
régulière précédente sont lus et approuvés
à l'unanimité.

Proposé par M. Roger Dupré
secondé par M. Onil Hamothé et
résolu à l'unanimité que le montant
~~remise~~ de taxe proportionnée au temps
que les bêtes de M. Ephouse Genies ont
été détruites par le feu soit remise à ce
dernier et que le montant établi soit
rayé du livre de perception.

à suivre

Propose par M. Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité que la dite corporation verse, la somme de trente dollars par année à la commission scolaire St Louis de France comme loyer pour le service des soirées d'assemblée.

M. Henrys Kerbin maintient son avis de Motions du 7 avril. Propose par M. Outil Hamothé et résolu à l'unanimité que M. Georges Marchand soit nommé inspecteur et surveillant pour faire respecter le règlement de construction de la dite corporation; la somme retirée des permis de construction lui sera cependant remise pour son travail de responsabilité.

Propose par M. Roger Dupré et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés.

Alphonse Gervin remueur taxe	2.78	✓
J. Héon (Mme Hamothé)	10.00	✓
J. M. Tortura Dolumica Trofé	8.00	✓
Marchand Taxe	3.50	

X
annuel!
Après quoi la séance est levée et Roger Héon, maire pour lire page 328 la continuation de la séance

Propose par M. Outil Hamothé et résolu à l'unanimité que la démission verbale de M. Gaston Hamothé comme surveillant pour faire respecter le règlement de construction soit acceptée.

X Après quoi la séance est levée.

Roger Héon, Sec. Rés.

Je soussigné Lucien Héon, élu président d'élection, jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.
Signé Lucien Héon, Prés d'Élect.

Assermenté devant moi ce jour même pour du mois de Mai mil neuf cent vingt six

Signé Lucien Héon

J. Héon
Sec. Rés.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain P.Q.

Nomination des Conseillers

A une assemblée des contribuables de la corporation de la paroisse de St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances mercredi le neuvième jour du mois de mai mil neuf cent cinquante six à dix heure de l'avant midi (heure avancée) sous la présidence de M. Lucien Heois secrétaire - trésorier et président d'élection aux fins de proposer trois conseillers en remplacement de messieurs Aril Hamothé, Roger Dupré et Léon Pagé sortant de charge

le tout suivant avis publics dûment affichés aux endroits indiqués par le conseil de la corporation en date du vingt deuxième jour du mois d'avril mil neuf cent cinquante six dont l'original revêtu du certificat de qualification demeure aux annexes du livre des présentes. (Page 317)

A dix heure précise, le président d'élection M. Lucien Heois ayant comme secrétaire d'élection M. Gaston Hamothé ouvre la séance et requiert les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation des candidats pour remplacer les sus-mentionnés sortant de charge.

Les électeurs Charles Édouard Hamothé et M. Pierre Lavoisier et Paul Émile Bussière proposent que M. Léon Pagé soit nommé conseiller pour la corporation St Louis de France au siège No six

Le président après examens ^{des qualités} du pro-
posé et des proposeurs accepte la
proposition faite par eient.

Les électeurs Albé Neault, Charles-
Ed. Demontigny, Aldéric Hébert
George Hamothé proposent que
Monsieur Roger Dugré soit nommé
conseiller pour la corporation de la paroisse
de St Louis de France au siège
numero trois (3)

M. le Président après examens des
qualités des proposeurs et du propos-
accepte la proposition faite par eient.

Les électeurs Louis Georges Marchand
Moise Pierre Baron, Louis Baron
Jean Beland Larroix proposent que
Monsieur Ouil Hamothé menuisier soit
nommé conseiller pour la corporation de
la paroisse de St Louis de France
au siège numero quatre (4)

M. le Président après examen des
qualités des proposeurs et des propos-
se accepte la proposition donnée
par eient

Les trois propositions sus-mentionnées
ont été faites en présence de Messieurs
Charles Edouard Hamothé et Paul Ouil Pessier

A Midi juste, le président d'élection
n'ayant pas plus de candidats désirés nommés
pour les sièges vacants, déclare monsieur
Ouil Hamothé conseiller au siège numero
quatre, monsieur Leon Page nommé au
siège numero six et M. Roger Dugré
nommé au siège numero trois.

Lucein Neon Président d'Élection

Je soussigné, Emil Lamotte, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité de la paroisse de St Louis de France au siège numéro quatre, jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assurance

Emil Lamotte

En foi de quoi, j'ai assermenté, ce quatrième jour de juin mil neuf cent cinquante six. L. Hébert sec. 1^{er}

Je soussigné Leon Pagi, ayant été dûment nommé conseiller pour la municipalité de la paroisse de St Louis de France au siège numéro six jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Leon Pagi

Je soussigné Assermenté devant moi ce cinquième jour de juin mil neuf cent cinquante six.

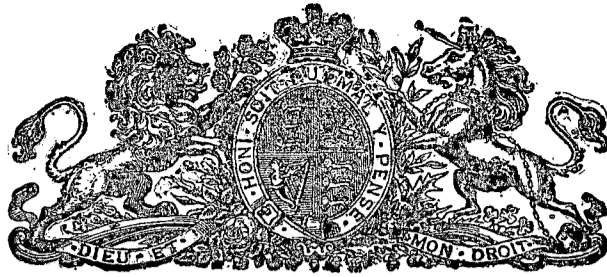
Luce Hébert sec. 1^{er}

Je soussigné Roger Dupré ayant été dûment nommé conseiller de la municipalité de St Louis de France au siège numéro trois jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Roger Dupré

Assermenté devant moi ce quatrième jour de juin 1956 L. Hébert sec. 1^{er}



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

St Louis de France

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le rôle d'évaluation de cette municipalité est complété et déposé à mon bureau; qu'il restera ouvert à l'examen des intéressés, ou de leurs représentants, durant les 30 jours qui suivent celui du présent avis. Et que *mardi*, le *quatorzième* jour du mois de *juillet* 19*56*, à l'heure et au lieu ordinaires des séances, le Conseil procédera à l'examen, à la revision et à l'homologation dudit rôle.

DONNE à *St Louis de France* ce *quatorzième* jour de *juillet* mil neuf cent *cinquante six*

Signé: *Luceen Nelson*
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

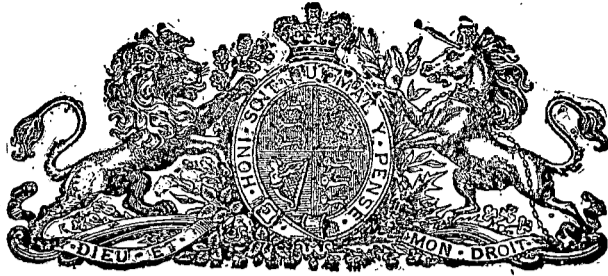
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué. — Numéro 206

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 348 du Code)

Je, soussigné, résidant à *St Louis de France*, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre *5* heures de l'*après*-midi, le *quatorzième* jour de *juillet* 19*56*, et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin, le jour de *19*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce *14* jour de *juillet* 19*56* mil neuf cent

Signé: *Luceen Nelson*
Titre



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality

PUBLIC NOTICE

is hereby given by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, that the Valuation Roll of the said Municipality has been completed and deposited at my office; that it will remain open to the examination of the interested parties, or their representatives, during the 30 days next following the date of this notice. And that on _____, the day of _____ 19____, at its usual hour and place of meeting, the Council will proceed to the examination, revision and homologation of the said roll.

GIVEN at _____ this
day of _____ one thousand nine hundred
and _____

Signed: _____

(Français au verso)

Secretary Treasurer

Municipal Forms; Reg'd., Farnham, Que. — No. 206

CERTIFICATE OF PUBLICATION (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at _____, do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council, between the hours of _____ and _____ o'clock in the _____ noon, on the _____ day of _____ 19____, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the day of _____ 19____.

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of
one thousand nine hundred and _____

Signed: _____

Title

Neuf
et contre
H.

Propose par M. Roger Dugre et rendu
à l'unanimité que le rôle d'évaluation
des biens fonds de cette municipalité soit
fait par les évaluateurs du 16 juin au
cinq septembre de l'année suivante
au prix de 1.40 l'heure de travail.

Province de Québec

Municipalité de Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle du conseil de la munici-
palité de Louis de France tenue au
lieu ordinaire de ses séances le mardi
de quatrième jour de juin mil neuf
cent cinquante six à huit heures du
soir à laquelle étaient présents mesmes
les conseillers:

- Pierre Bevaux
- Claude Jacques
- Daniel Lamotte
- Pagé Bois
- Roger Dugre

et son honneur le maire Roger Lesieur
formant quorum sous la présidence de
ce dernier

Les procès de la séance précédente sont
lus et approuvés à l'unanimité

Propose par M. Roger Dugre et résolu à l'una-
nimité que le rôle d'évaluation
des biens fonds de cette municipalité soit
à suivre

faite par les ~~estimation~~ ^{estimation} ~~estimation~~, du 26 juin
 au quatorze juillet un neuf cent cinquante
 six au prix de une piastre et quarante
 l'heure de travail.

Proposé par M. Roger Dupré et résolu
 à l'unanimité que M. Louis Leroy
 soit autorisé à fabriquer un travail
 pour les boyaux à incendie au
 prix de (\$50.00) cinquante dollars.

Reglement ^{quatorze} ~~no~~ (17)

Pour faire suite à l'avis de motion
 de Monsieur de M. Lorenzo Barber
 concernant l'éclairage des rues de la
 municipalité et maintenu à la dernière
 assemblée régulière soit l'avis de motion
 du 9 avril, il est proposé par le même
 conseiller que le règlement se lise comme
 suit et portant le numéro onze (11)

Attendu que les prescriptions et
 formalités légales en rapport avec la
 passation du présent règlement ont
 été établis;

Attendu qu'il est à propos de
 pourvoir à l'éclairage d'une partie de
 la municipalité et d'autoriser le conseil
 à s'entendre avec toute personne société
 ou corporation pour le dit éclairage;

Il est en conséquence proposé
 par M. le conseiller Lorenzo Barber
 tel par les présentes réglé et statué
 comme suit savoir: Que les rues
 d'une partie de la Municipalité soient
 éclairées et que les lampes de rues
 soient installées dans la dite partie,
 aux endroits désignés par résolution du
 conseil; la dépense annuelle à
 cette fin ne devant pas excéder quatre
 cent cinquante dollars et devant être
 incluse chaque année aux premiers
 budgétaires.

Que le conseil soit autorisé à s'entendre avec toute personne, société ou corporation pour le dit éclairage et à celle fin il pourra passer un contrat pourvoyant aux ^{nombre} lampes de ~~des~~ lampes, au taux, à l'achat de l'énergie électrique pour les autres besoins de la corporation et la durée du contrat qui ne devra pas excéder les dispositions de la loi. Il pourra en outre dans ce contrat, accorder à telle personne, société ou corporation une franchise pour la distribution de l'électricité dans les limites de la municipalité, pourvoir au mode d'exercice de la dite franchise en ce qui concerne spécialement le coupage et l'arrivage des arbres, les déplacements des poteaux et les travaux à être exécutés sur les propriétés de la corporation.

Que le coût de l'éclairage soit supporté par la corporation et à celle fin une taxe spéciale est par les présentes imposée sur tous les biens-fonds de cette municipalité ~~est~~ imposable par cette dernière. Elle sera basée sur la valeur des biens-fonds telle qu'elle apparaît ou apparaîtra au rôle d'évaluation en vigueur dans la Municipalité à la fin de chaque perception. Cette taxe sera perçue au même temps que la taxe générale de tout suivant les dispositions du code municipal.

Que le présent règlement abroge et remplace à toute fin que de droit le règlement no sup (6) adopté le huitième jour du mois de janvier mil neuf cent cinquante un

Le présent règlement est lu et
approuvé conformément à la loi

Proposé par M. Ouil Lamotte et
résolu à l'unanimité que les comptes
ci-après mentionnés soient acceptés
et payés

heures de Ready mix	1478.00	✓
Shaw M & S.	23.81	✓
	2376	✓
	2381	✓
	1.38	
 Louis Couron	 51.52	 ✓

Après quoi la séance est levée

Raymond Lemaire Maire
Rue de la Paix 100

Province de Québec
 Mairie de St Louis de France
 Comté de Champlain

Cessemblée régulière et man-
 uelle du conseil de la municipalité
 de St Louis de France tenue au lieu
 ordinaire de ses séances lundi le neu-
 vième jour du mois de juillet mil
 neuf cent cinquante six à huit heures du
 soir à laquelle étaient présents messieurs
 les conseillers:

Joseph Barbin
 Quil Lamotte
 Leon Page

et son honneur le maire Roger Desjardins
 formant quorum sous la présidence
 de ce dernier

Les procès de la séance régulière
 précédente sont lus et approuvés à l'unani-
 mité. adopté ce jour

Attendu qu'une route appelée
 communément Route Torright, construite
 temporairement depuis nombres d'années
 et traversant tortueusement les terres
 numéros 509 à 521, n'est plus pratique
 à la circulation

Attendu que il est dans l'intérêt
 de la corporation que, en considérant
 la proximité des limites des villes de
 Madeline et Trois Rivières, cette
 partie de terrain se développe d'une
 manière profitable à la corporation

Il est proposé par M. Leon Page
 secondé par M. Quil Lamotte
 et résolu à l'unanimité que
 à dire

Les travaux préliminaires d'une nouvelle route redressée sont entrepris ^{immédiatement} sur les lots précités et que ~~la~~ la détermination de l'assiette de cette nouvelle route soit attribuée à M. l'ingénieur Romeo Morissette au prix de soixante et quinze dollars

Proposé par M. Lorenzo Larkin
Secrétaire par M. Omer Lamotte
et résolu à l'unanimité que le référendum concernant l'éclairage des rues ait lieu lundi le trentième jour du mois de juillet 1956 de 9 heures à plus heures P.M.

Proposé par M. Lorenzo Larkin et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier soit autorisé à emprunter pour et au nom de la Municipalité une somme de un mille dollars pour subvenir aux besoins de la caisse et que le secrétaire Trésorier et Notaire soient le maire soit autorisé à signer le billet.

annule
résolution
ci contre

J.P.
274

~~Proposé par M. Lorenzo Larkin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal soit autorisé à la dépense précédente régulière, et que le conseil municipal soit autorisé à la dépense précédente régulière, et que le conseil municipal soit autorisé à la dépense précédente régulière.~~

Proposé par M. Omer Lamotte et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés

Général	116.40 ✓
Levoir	69.50 ✓
Thomas Doucet	67.90 ✓
M. Meunier	67.90 ✓
P. D. Cyrille	15.08 ✓
Garage de bois	2.27 ✓
Shaw W 2P	23.81 ✓

321.80

Après quoi la séance est levée
Rogers Fevrier
Maire

Province de Québec
Municipalité St Louis de France
Comté de Champlain

Assemblée publique des
électeurs contribuables de la municipalité
St Louis de France tenue au lieu ordinaire
des séances du conseil le dixième jour
du mois de juillet mil neuf cent cinquante
six concernant la votation par référendum
sous le règlement numéro quatorze (14)
concernant l'éclairage des rues
sous la présidence de M. Lucien Néon
président d'élection et secrétaire trésorier
et de M. A. Desilets agissant comme
secrétaire d'élection.

J'ai reçu les votes des électeurs de
Neuf heures ^{am} à six heures P.M. après quoi
j'ai procédé au comptage des votes qui
se lit comme suit:

Pour - 8 -
Contre - 0 -
Majorité 8:

Je soussigné Jacques Néon président
d'élection pour l'élection du dixième
jour de juillet 1956 certifie par les
présents que le résultat du scrutin
concernant l'éclairage des rues est établi
comme suit:

Pour 8.
contre 0.
majorité 8.

8 électeurs ont voté.

En foi de quoi, ai signé ce
dixième jour de juillet 1956.

Jacques Néon Président d'élection
A. Desilets

Province de Québec

Municipalité ~~hambour~~ - St Louis de France

Comté de Champlain

À une assemblée des conseillers de la corporation de la paroisse de St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances le samedi le sixième jour du mois d'août mil neuf cent vingt six à huit heures du soir, à une séance régulière du conseil et de laquelle étaient présents messieurs les conseillers

Gaude Jacques

Pierre Harsseur

Armande Harbain

Roger Dugré

Leon Page et son homme de main

Roger Lesieur

Les procès de la séance précédente réguliers sont lus et approuvés.

Proposé par le conseiller Gaude Jacques.
 Secondé par le conseiller Roger Dugré
 et résolu unanimement que M. Roméo Moussette ingénieur professionnel, 15 rue Langval, Coq. de la Madeleine, soit nommé surintendant spécial pour faire rapport et dresser un procès-verbal s'il y a lieu, du chemin couru sous le nom de Marais des Plaines, branche Fosyth, le dit chemin devant couper les terres portant les numéros du cadastre 487-488-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519 inclus. Le tout suivant les exigences du code municipal. Le dit chemin étant situé dans la paroisse de St-Louis-de-France, dans le comté de Champlain. Les émoluments du surintendant spécial seront de deux cent cinquante dollars, \$ 250.00 dont soixante et quinze dollars déjà autorisés lors de la dernière séance du conseil.

Propose par M. Léon Pagé
 et résolu à l'unanimité que ce conseil approuve
 la demande à l'assistance publique du Bien-Être
 Social de M. Jean Paul Zrousseau pour ses
 enfants Serge, Aloïs, Mario, Ivan, et que
 son honneur le Maire soit autorisé à signer
 les cartes d'assistance du Bien-Être Social concer-
 nant les enfants sus mentionnés.

Propose par M. Léon Pagé et résolu à l'unanimité
 que les comptes ci-après mentionnés soient
 acceptés et payés: Lou Lou 69.50 ✓
 Le Ciel Graphique 7.29 ✓
 J.M. T. 20.83 ✓
 P.N. 15.49 "✓
 Louis Stéven 2.27 "✓

Propose par M. Lorenzo Larkin et résolu
 à l'unanimité que ce conseil
 approuve et confirme que le règlement
 no 14 a été approuvé par les électeurs
 de cette municipalité lors de la
 rotation du trentième jour du
 mois de juillet 1956, et que le
 résultat au vote a été comme
 suit:

en faveur	8
contre	0
Majorité	8.

Ceprés quoi la séance est levée
 Lorenzo Larkin Maire
 René Lévesque Sec. 1.05

Province de Québec.
Comté de Champlain.
Paroisse de St Louis de France.

Je Romeo Morrissette, ingénieur professionnel, demeurant à
15 rue Longval, Cap-de-la-Madeleine, ayant été régulièrement appointé
surintendant spécial pour dresser un procès verbal du chemin du
Marais des Plaines, Branche des Forsyth, dans la paroisse de St Louis
de France, Co Champlain, jure que je remplirai les devoirs de ma
charge avec fidélité, impartialité et au meilleur de mon jugement.
Que Dieu me soit en aide.

Romeo Morrissette
1. 10

Assermenté de vant moi.
ce. neuvième jour du mois d'aôut mil neuf cent cinquante (sènt) six

Signé: *Jucien Neois*

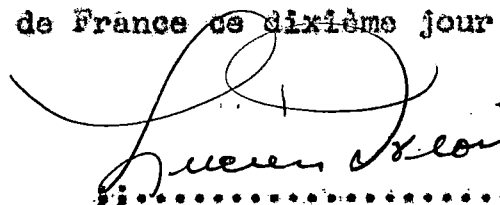
Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, le 10 Août 1956, 195

Cher Monsieur

Vous êtes par la présente convoqué à une assemblée du conseil de la municipalité de St-Louis de France, lundi le troisième jour du mois d'août 1956 à huit heures du soir au lieu ordinaire des séances du conseil pour étudier les plaintes de quelques contribuables sur le rôle d'évaluation déposé, discuter de l'élargissement du rang St-Jean à partir de chez Maurice Marchand jusqu'à la côte de Ben, et passer résolution s'il y a lieu dans chaque cas.

Donné à St-Louis de France ce dixième jour du mois d'août 1956.



.....Sec-Trés.

Je soussigné, Lucien Héon, secrétaire-trésorier de la Municipalité St-Louis de France, certifie par la présente que j'ai signifié ce présent avis à chaque conseiller de cette municipalité, par écrit, ce dixième jour du mois d'août 1956 entre 5 heures et six heures P.M.

En foi de quoi je donne ce certificat ce dixième jour du mois d'août 1956.

Sec-Trés.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
DE LA PAROISSE DE ST-LOUIS-DE-FRANCE, P.Q.,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier:

Que le conseil de cette municipalité, à une séance tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le neuvième jour du mois de juillet 19 56, a adopté le règlement No 14 concernant l'éclairage des rues d'une partie de la municipalité aux frais de la Corporation (*)

ainsi que la distribution de l'électricité dans les limites de la municipalité et l'autorisation au conseil de passer un contrat avec toute personne, société ou corporation pour les susdites fins.

Que le dit règlement a été soumis à l'approbation des électeurs propriétaires de la municipalité et à celle du (**) Lieutenant-gouverneur-en-conseil

conformément aux dispositions du Code Municipal de Québec, et a été approuvé par eux de la manière prescrite par ledit code, savoir: par les électeurs propriétaires, à la votation tenue le trentième jour du mois de juillet 19 56, et par le (**) Lieutenant-gouverneur-en-conseil le quatrième jour du mois de août 19 56.

Le dit règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée pourra en prendre communication et il entrera en vigueur suivant la loi.

Donné à St-Louis-de-France, P.Q. le quatrième jour du mois de août 19 56.

Ruein Heon
.....
Secrétaire-trésorier

PROVINCE OF QUEBEC
MUNICIPALITY OF THE PARISH OF ST-LOUIS-DE-FRANCE
COUNTY OF CHAMPLAIN

PUBLIC NOTICE

TO THE RATEPAYERS OF THE MUNICIPALITY
OF THE PARISH OF ST-LOUIS-DE-FRANCE, Que.

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Secretary-Treasurer:—

That the Council of this Municipality, at a sitting held at the ordinary place of the council's sittings, on the ninth day of the month of July 19 56, has passed by-law No. 14 concerning the lighting of the streets of part of the municipality at the expense of the Corporation*

as well as the distribution of electricity within the limits of the municipality and authorizing the Council to enter into a contract with any person, society or corporation for the above mentioned purposes.

And that said by-law has been submitted for the approval of the electors proprietors of the municipality, and for that of** the Lieutenant-Governor-in-Council

in conformity with the provisions of the Quebec Municipal Code, and has been approved by them, in the manner prescribed by the said code, to wit, by the electors proprietors at a poll held on the thirtieth day of the month of July 19 56, and by** the Lieutenant-Governor-in-Council on the fourth day of the month of August 19 56.

Given at St-Louis-de-France, Que. this 4 Aug. day of 19 56

Ruein Heon
.....
Secretary-Treasurer

(* ** — voir au verso)
(* ** — see reverse side)

NOTE:

*Ajouter si nécessaire les mots suivants: "et de la partie éclairée dans la proportion décrétée dans le règlement".

*Add if necessary the following words "and of the lighted part of the municipality in the proportion specified in the By-law".

**Ajouter jusqu'à avis contraire les mots suivants: "lieutenant-gouverneur en conseil".

**Add until further notice the following words: "Lieutenant-Governor in Council".

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Corporation de *St Louis de France*
certifie sous mon serment d'office que le *quatrième* jour du
mois de *Septembre* ~~février~~ 19*36*, entre *3* heures de l'a P -midi et
6 heures de l'a P -midi, j'ai personnellement affiché le présent avis
aux endroits de la Municipalité spécialement affectés à cette fin.

Donné à *St Louis de France*
de *Sept* 19*36* à *St Louis de France*
ce *quatrième* jour

Certifié vraie copie

le *4/8/* 19*36*
R. Neon
Secrétaire-trésorier

Ruben Neon
Secrétaire-trésorier

Province de Québec
Municipalité St Louis de France
Côte de Champlain

Assemblée du conseil de
la municipalité St Louis de France tenue
au lieu ordinaire de ses séances lundi
le treizième jour du mois de Août
mil neuf cent vingt-cinq à dix heures
de soir à laquelle étaient
présents messieurs les conseillers

Olivier Hamoth, Roger Dupré
Gélade Jacques, Lorenzo Barbis
Thomaz Daxet

Pierre Desrosiers et son honneur le maire
Roger Dupré formant quorum sous la
présidence de ce dernier

Les avis de convocations ont été signifiés
tel que requis par la loi

Propose Pierre Desrosiers

Secondé par Olivier Hamoth il résolu à
l'unanimité qu'il soit et est accordé à
la Nation Provinciale gratuitement tout le
sol nécessaire, ~~pour~~ à prendre dans la cote
dite de "Ben" propriété de la municipalité St Louis
de France pour l'amélioration et l'élargis-
sement des rangs St Jean.

Considérant qu'une requête a été adressée à
la Corporation St Louis de France, dont les propriétaires
ont apposé leur signature donnant leur terrain
à la dite municipalité pour l'amélioration et l'élar-
gissement du chemin rang St Jean.

Il est proposé par M. Roger Dupré
secondé par M. Pierre Desrosiers

et résolu à l'unanimité que ce conseil accepte
cette requête et proposition.

A. Desrosiers

Proposé par Pierre Levesque
 secondé par Leon Page
 et résolu à l'unanimité que M. Romeo
 Morissette soit autorisé par le dit conseil de
 la sous de navire avec les estimateurs
 nommés par le conseil à faire la révision
 de l'évaluation de la barrière et Mainville
 et de la Régional Asphalt de Masson's
 Parquin, MM Joseph Carbothe, Jean Patocheau,
 Jules Héroux, qui ont fait plainte à
 la municipalité de leur évaluation trop
 élevée

Proposé par Henry Harbo
 secondé par O Lavette président
 à l'unanimité que les minutes de l'assemblée
 sont adoptées

adopté

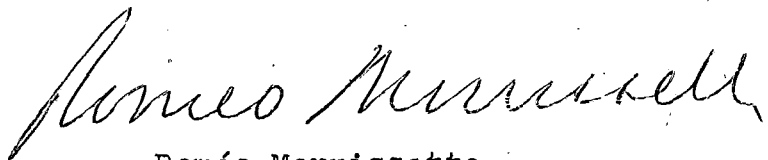
Henry Page Secrétaire
 René Ronan Trésorier

Province de Québec,
Comté de Champlain,
Paroisse de St-Louis de France.

A V I S P U B L I C

Je, Roméo Morrissette, ingénieur professionnel, demeurant à 15 rue Longval, Cap-de-la-Madeleine, Co. de Champlain, P. Q., ayant accepté la charge de Surintendant spécial pour faire rapport et dresser un procès-verbal, s'il y a lieu, du chemin connu sous le nom de Marais des Plaines, Branche Forsyth, passant sur les lots du cadastre Nos. 487-488 - 500 - 510 - 511 - 512 - 513 - 514 - 515 - 516 - 517 - 518 - 519 inclus du cadastre St-Maurice, maintenant dans la paroisse de St-Louis de France, étant régulièrement assermenté le neuvième jour du mois d'août 1956, après appointment par résolution en date du 6 août 1956, faite et passée à une séance régulière du Conseil municipal de St-Louis de France, par le secrétaire-trésorier, M. Lucien Héon qui a reçu mon serment à son bureau à St-Louis de France, donne avis aux intéressés dans le procès-verbal dudit chemin précité, que je tiendrai une assemblée à la Salle des délibérations du Conseil, jeudi, le vingt-troisième jour d'août 1956, pour faire enquête, recevoir les remarques et voir à visiter les lieux s'il y a lieu et si c'est nécessaire.

Donné au Cap-de-la-Madeleine, ce neuvième jour du mois d'août 1956.



Roméo Morrissette
Surintendant Spécial

~~_____~~
Je soussigné Lucien Néon, Secrétaire Trésorier de la
Municipalité de St-Honour de France, certifie par les présentes
que l'avis public décrit ci-contre a été affiché
à deux endroits désignés par la municipalité
entre quatre et cinq heures de l'après-midi vendredi
le dixième jour du mois de Août 1956

En foi de quoi je signe ce
dixième jour d'Août 1956

Lucien Néon Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité St Louis de France
Route de Champlain

Assemblée de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances mardi le quatorzième jour du mois de Août mil neuf cent cinquante six à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers

Quilhamoche

Roger Dugré

Pierre Lavoie et son honneur le maire Roger Lesieur formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Un avis publié de ~~conseils~~ donné et affiché a été signifié tel que requis par la loi.

Proposé par M. Pierre Lavoie

Secondé par Quilhamoche

et résolu à l'unanimité que la présente séance soit ajournée à lundi, le 20 Août mil neuf cent cinquante six à huit heures du soir au lieu ordinaire de ses séances en considérant que les conseillers ne peuvent avoir aujourd'hui tous les renseignements requis concernant les plaintes de la carrière St Maurice et Région Asphalt.

Après quoi la séance est levée

Roger Lesieur Maire
Pierre Lavoie Secrétaire

Province de Québec

Comté de Champlain, Paroisse de St-Louis de France.

Province de Québec,
Comté de Champlain,
Paroisse de St-Louis de France.

A V I S P U B L I C

Je, Roméo Morrissette, ingénieur professionnel, demeurant à 15 rue Longval, Cap-de-la-Madeleine, Co. de Champlain, P. Q., ayant accepté la charge de Surintendant spécial pour faire rapport et dresser un procès-verbal, s'il y a lieu, du chemin connu sous le nom de Marais des Plaines, Branche Forsyth, passant sur les lots du cadastre Nos. 487-488 - 500 - 510 - 511 - 512 - 513 - 514 - 515 - 516 - 517 - 518 - 519 inclus du cadastre St-Maurice, maintenant dans la paroisse de St-Louis de France, étant régulièrement assermenté le neuvième jour du mois d'août 1956, après appointment par résolution en date du 6 août 1956, faite et passée à une séance régulière du Conseil municipal de St-Louis de France, par le secrétaire-trésorier, M. Lucien Héon qui a reçu mon serment à son bureau à St-Louis de France, donne avis aux intéressés dans le procès-verbal dudit chemin précité, que je tiendrai une assemblée à la Salle des délibérations du Conseil, jeudi, le vingt-troisième jour d'août 1956, pour faire enquête, recevoir les remarques et voir à visiter les lieux s'il y a lieu et si c'est nécessaire.

Donné au Cap-de-la-Madeleine, ce neuvième jour du mois d'août 1956.

Roméo Morrissette

Roméo Morrissette
Surintendant Spécial

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St Louis de France
Comté de Champlain

Assemblée spéciale de la
Municipalité de la paroisse de St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses séances
lundi le vingtième jour du mois d'août
mil neuf cent cinquante six à huit
heures du soir, laquelle séance est
une continuation de la séance spéciale
ajournée de la date dernière, le quatorzième
jour d'août 1956.

Les avis de convocation ont été envoyés
aux conseillers absents de la séance
du 14 août, tel que requis par la loi
tous les conseillers sont tous présents.

Proposé par M. Roger Duguay
secondé par M. Paul Kamolte
et renvoyé à l'examen d'un amendement
fait par le rôle d'évaluation, concernant la
Regional Asphalt comme suit:

1° Diminution de sept mille ^{dollars} considérés comme
machinerie non évaluable sur les plans d'asph.
de la Regional Asphalt Limited,

Proposé par M. Michel Poiré

secondé par M. Roger Duguay et renvoyé à l'examen
que le rôle d'évaluation soit homologué
tel que dressé par les évaluateurs sans autre
amendement que celui décrit ci-dessus

Proposé par M. P. Bevan

secondé par M. Evariste Barbeau et renvoyé
à l'examen que les amendements de l'assemblée
soient adoptés tel que ci-dessus

Après quoi la séance est levée.

J. Roger Lesieur Maire
Léon Groulx Sec. Trés.

32/11/54

Lettre lue: Requête des résidents et propriétaires des lots situés à l'extrémité sud-est du rang Marais des Prairies demandant la revalorisation de la route conduisant à leurs propriétés.

Lettre renvoyée pour étude

06/12/54 (p. 256) Proposé par M. Ovil Lamotte, secondé par M. Roger Dupré et résolu à l'unanimité que la demande des contribuables intéressés sur fins de faire revaloriser une route privée conduisant au lot no 509 & 521 soit refusée. Adopté.

07/11/55 (page 307) Proposé par M. Claude Jacques et résolu à l'unanimité que la requête demandant la revalorisation de la route Forsight soit refusée.

09/07/56 (page 332) (p. 333) Il est proposé par M. Léon Gagné, secondé par M. Ovil Lamotte et résolu à l'unanimité que des travaux préliminaires d'une nouvelle route redressée soient entrepris immédiatement sur les lots précités et que la détermination de l'assiette de cette nouvelle route soit attribuée à M. l'ingénieur Romeo Morissette au prix de soixante et quinze dollars

06/08/56 (page 335) voir photocopie (résolution)
(page 336) assumentation de M. Romeo Morissette (voir photocopie)
(page 339) avis public (voir photocopie)
(page 341) 2 avis + résolution voir photocopies

Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, 20 septembre 1956

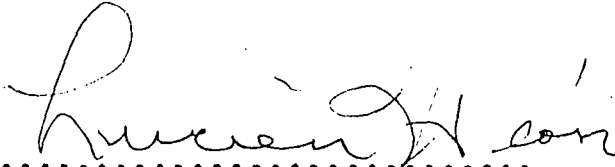
Province de Québec
Comté de Champlain
Paroisse de St-Louis de France

Aux contribuables de la municipalité de St-Louis de France,
comté de Champlain

Avis est par les présentes donné par M. Lucien Héon, secrétaire-trésorier, que le conseil de cette municipalité, à une session tenue, jeudi le vingtième jour du mois de septembre, au lieu ordinaire de ses séances à huit heures p.m., a adopté un procès-verbal pour verbaliser un chemin connu sous le nom de Marais des Plaines, branche Forsight.

Que ce procès-verbal est maintenant déposé entre les mains du dit secrétaire-trésorier à son bureau là où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné ce vingtième jour du mois de septembre mil neuf cent cinquante six.


.....
Secrétaire-trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:

St-Louis de France (Champlain)

A: M. ~~Roger Lesieur~~

Copie pour les registres

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par M. le Maire Roger lesieur pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le vingtième jour du mois de septembre prochain, 19 56 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Adopter le procès-verbal Marais des Plaines chemin Forsight.

DONNE ce 17 jour du mois de septembre , mil neuf cent cinquante-six

(Copie conforme)

R. Heav

(Signé)

R. Heav

Secrétaire-Trésorier

Secrétaire-Trésorier

Handwritten notes and signatures at the bottom of the page, including names like 'R. Heav' and 'M. Lesieur'.

Province de Québec.
Comté de Champlain.
Paroisse de St Louis de France.

Je Romeo Morrissette, ingénieur professionnel, demeurant à
15 rue Longval, Cap-de-la-Madeleine, ayant été régulièrement appointé
surintendant spécial pour dresser un procès verbal du chemin du
Marais des Plaines, Branche des Forsyth, dans la paroisse de St Louis
de France, Co Champlain, jure que je remplirai les devoirs de ma
charge avec fidélité, impartialité et au meilleur de mon jugement.
Que Dieu me soit en aide.

Romeo Morrissette
1. P.

Assermenté de vant moi.
ce. ~~neuvième~~ jour du mois d'aôut mil neuf cent cinquante (~~nauf~~) six

Signé: *Lucien Nois*

voir page 336

St Louis de France
Comte de Champlain

Assemblée spéciale de la
municipalité St Louis de France tenue au
lieu ordinaire de ses séances Jeudi le
vingt-troisième jour du mois de septembre mil
neuf cent cinquante six à huit heure du
soir à laquelle sont présents messieurs
les conseillers
Claude Jacques
Pierre Levesneur
Oul Hamothé
Grenye Farbin et son honneur le maire
Roger Rivier formant quorum

Ross Page (arrivé en retard)

Attendu que par résolution de ce
conseil faite et passée le vingt-troisième jour
du mois d'août 1956, M. Romeo Morissette
ingénieur professionnel du Cap de la
Madeleine a été appointé comme surin-
tendant spécial pour la préparation d'un
procès verbal pour le chemin du Marais
des Plaines Branche Tarsight

Attendu que le dit procès verbal
pour le chemin Marais des Plaines, Branche
Tarsight a été préparé et déposé au bureau
du secrétaire-trésorier le troisième jour du
mois de septembre 1956.

En conséquence: Il est proposé par M. Hamothé

secondé par M. Claude Jacques
Et résolu à l'unanimité que après avoir
entendu la lecture, le dit procès-verbal
est adopté à toutes fins qui de droit,
Adopté

Proposé par M. Pierre Levesneur
secondé par M. Oul Hamothé

Et résolu à l'unanimité que M. Maurice Langlois
avocat soit et est nommé procureur de la corporation
de St Louis de France pour la représenter en défense
contre l'acton envoyée par la Cie Regional Asphalt Ltd
Canadian Trois-Rivers Inc. et M. Maurice Piquin
concernant la réle d'évaluation.

St-Louis de France (Champlain)

A: M. Roger Lesieur

Copie pour les sujets

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par M. le Maire Roger Lesieur pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le vingtième jour du mois de septembre prochain, 19 56 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Adopter le procès-verbal Marais des Plaines chemin Forsight.

DONNE ce 17 jour du mois de septembre , mil neuf cent cinquante-six

(Copie conforme)

R. Lesieur

(Signé)

A. Heav

Secrétaire-Trésorier

Secrétaire-Trésorier

Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, 20 septembre 1956

Province de Québec
Comté de Champlain
Paroisse de St-Louis de France

Aux contribuables de la municipalité de St-Louis de France,
comté de Champlain

Avis est par les présentes donné par M. Lucien Héon, secrétaire-trésorier, que le conseil de cette municipalité, à une session tenue, jeudi le vingtième jour du mois de septembre, au lieu ordinaire de ses séances à huit heures p.m., a adopté un procès-verbal pour verbaliser un chemin connu sous le nom de Marais des Plaines, branche Forsight.

Que ce procès-verbal est maintenant déposé entre les mains du dit secrétaire-trésorier à son bureau là où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné ce vingtième jour du mois de septembre mil neuf cent cinquante-six.


.....
Secrétaire-trésorier.

Proposé par M. René Pige
 secondé par M. Pierre Duvasseau
 et résolu à l'unanimité que les cartes
 d'assistance Publique présentées par
 Messieurs Rejean Cuyette, Mme Maurice
 Gode, M. Ludger Lefebvre M.
 soient acceptées et Monsieur le Maire
 soit autorisé à les signer

Proposé par M. P. Duvasseau et résolu
 à l'unanimité que les comptes ci-après
 mentionnés soient acceptés et payés

Ronco Marissette	250.00	✓
Ministre des Travaux	29.76	✓ Par O. Lottin
Shaw W 2 D.	28.81	✓

après quoi la séance est levée

Roger Lesieur Maire
 Julien Héon Sec Trés

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Canton de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
de la municipalité St Louis de France tenue
au lieu ordinaire de ses séances lundi
le premier jour d'octobre mil neuf cent
cinquante six à huit heures du soir au
lieu ordinaire de ses séances à laquelle
sont présents messieurs les conseillers:

Mil Hamotte et son honneur le
maire Roger Desjardins.

Après avoir fait un bon homme
de maine propose de renvoyer la séance
à lundi le huit octobre

après quoi les séances est levée.

L'Acteur Sec. Rés

Province de Québec

St Louis de France

Municipalité St Louis de France

À une assemblée spéciale
de la Municipalité St Louis de France
divinement convoquée selon la loi et tenue
au lieu ordinaire de ses séances jeudi
le septième jour du mois d'octobre mil
neuf cent cinquante six à huit heures du soir
à laquelle étaient présents messieurs les
conseillers:

Claude Jacques
Pierre Jeanneau
Mil Hamotte

Le Maire Roger Desjardins et son honneur
sous la présidence de ce dernier formant quorum

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:

.....St-Louis de France (Champlain).....

A:

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par M. Roger Lesieur, maire pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le onzième jour du mois de octobre prochain, 1956 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Reprendre l'assemblée régulière du mois qui n'a pas eu lieu.

DONNE ce huitième jour du mois de octobre , mil neuf cent cinquante -six

(Copie conforme)

L. Dion

(Signé).....

L. Dion

Secrétaire-Trésorier

Secrétaire-Trésorier

Proposé par M. Pierre Desvareux
 Secondé par M. Claude Jacques
 et résolu à l'unanimité que demande
 soit faite à la Commission des affaires
 municipales de leur vouloir accorder à
 la dite municipalité un pouvoir d'emprunt
 de deux mille cinq cents dollars (\$2500.)
 pour subvenir aux besoins de la Caisse
 de la Municipalité en attendant la
 rentrée des taxes.

Proposé par M. Oziel Hamothé
 Secondé par M. Leon Page et résolu
 à l'unanimité que une somme de
 cinq dollars (\$5⁰⁰) soit versé pour le
 soutien de la société de secours aux enfants
 infirmes

Proposé par M. Leon Page
 Secondé par M. Pierre Desvareux et
 résolu à l'unanimité que une somme
 de dix dollars (\$10.⁰⁰) soit versée au
 cercle de l'U. G. L. comme prix de
 concours concernant l'embellissement
 des propriétés résidentielles.

Proposé par M. Claude Jacques
 Secondé par M. Pierre Desvareux
 et résolu à l'unanimité que demande
 soit faite à la Shawinigan Water & Power Co.
 de leur vouloir si possible cet automne,
 faire l'installation d'une ligne devant
 fournir l'électricité dans la route Marais
 des Plaines (route Tarisight)

Proposé par M. O. Nil Damothé
 Secondé par M. Page Leon
 et résolu à l'unanimité qu'un
 avis soit envoyé à Messieurs Georges Hamothé
 et M. Napoleon Marchand de leur
 vouloir creuser ou faire creuser le
 fossé de ligne entre le No de terre 274 et
 275 qui sont respectivement leurs propriétés

Propose par M. Claude Jacques
 Secondé par M. Pierre Lebarrier
 et résolu à l'unanimité que la
 Lauretide Ready Mix & Equipement Inc
 soit officiellement nommée pour
 faire l'entretien des chemins d'hiver
 de la dite municipalité aux mêmes
 conditions que celles de l'année 1955-
 1956 à l'exception des conditions de
 paiement qui devront se lire comme
 suit:

Premier paiement le	15 Février 1957
deuxième "	15 Mars 1957
troisième "	15 Avril 1957
quatrième "	à la réception de

l'ordre du gouvernement.
 M. Roger Lesieur Maire et M. Lucien
 Hecor Sec. Trésorier sont par les
 présentes autorisé à signer le contrat
 pour et au nom de la Municipalité.

Propose par M. Claude Jacques
 Secondé par M. Quil Samothe
 et résolu à l'unanimité que
 le taux de la taxe ordinaire pour l'exercice
 se terminant le trente et un décembre
 mil neuf cent cinquante sept soit établi
 à cinquante cents du cent dollars d'évalua-
 tion (.50) et que le taux de la taxe
 spéciale pour les chemins d'hiver soit
 établi à soixante centes du cent dollars
 d'évaluation pour la même année et que
 la cotisation de ces revenus soient imposée sur
 tous les ~~contribuables~~ ~~biens~~ ~~fonds~~ ~~contribuables~~
 ayant des biens-fonds dans cette municipalité.

annulé
 contre

Propose par M. Pierre Lebarrier
 Secondé par M. Claude Jacques
 Et résolu à l'unanimité que la taxe spéciale
 pour l'entretien des chemins d'hiver soit applicable
 à tous les propriétaires de lots ou parts de lots

R.H.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle de la Municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le cinquième jour de Novembre mil neuf cent cinquante six à huit heures du soir à laquelle étaient présents messieurs les conseillers:

José Larkin

Jean Page

Roger Sugrè

et son honneur le Maire Roger Besseau formant quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès-verbaux de la séance précédente sont lus et approuvés à l'unanimité

Proposé par M. Jean Page
secondé par M. Roger Sugrè
et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés.

Monsieur Baron	55.20
Mme Moinette	110.40
M. W. H.	47.93
Commissaire	130.00

Après quoi la séance est levée

Roger Besseau Maire
Jean Page Sec. adj.

Province de Québec
 Municipalité St Louis de France
 Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
 du conseil de la Municipalité St Louis de France tenue
 au lieu ordinaire de ses séances lundi le troisième
 jour du mois de décembre mil neuf cent cinquante
 dix à huit heures du soir à laquelle étaient
 présents messieurs les conseillers:

Félix Beauséjour
 Lorenzo Barbin
 Mayor Dugre et son honneur le
 maire Roger Beauséjour formant quorum
 sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance régulière précédente
 sont lus et approuvés à l'unanimité.

Proposé par M. Lorenzo Barbin
 Secondé par M. Mayor Dugre
 Et résolu à l'unanimité que demande
 soit faite au ministre de la Voie
 si il y avait possibilité d'accorder à
 la Municipalité St Louis de France
 les services d'un ingénieur pour détermi-
 ner la ligne entre le terrain de la
 route nationale et celui des propriétaires
 en prévision de construire un trottoir
 dans le village.

Proposé par M. Mayor Dugre
 Secondé par M. Lorenzo Barbin
 et résolu à l'unanimité que
 le secrétaire Trissier soit autorisé à
 publier ~~une annonce~~ dans le journal
 "Mes Droits" les hommages et souhaits
 de Noël et de bonne année à tous les
 résidents de la paroisse.

A l'unanimité

Proposé par M. Lorenz Barkin,
 secondé par M. Roger Bayre
 et résolu à l'unanimité que le départe-
 ment de la Santé et du Bien-Être Social aux
 Trois Rivières soit avisé que la Corporation de
 la paroisse de St-Houïs de France ne se tient
 plus responsable des frais d'hospitalisation fait
 par des personnes de St-Houïs de France
 admise avant le trente juin 1956.

Proposé par M. Roger Bayre et résolu à
 l'unanimité que le Département de
 la Santé et du Bien-Être social du
 Bureau des Trois-Rivières soit avisé que
 la Corporation de St-Houïs de France ne
 se tient plus responsable des frais occasi-
 onnés par M. Alfred Hélie au Département
 de la Santé et du Bien-Être social
 considérant que M. Alfred Hélie ne
 reside plus dans la paroisse depuis au delà de
 cinq ans.

Proposé par M. Pierre Beauneur
 et résolu à l'unanimité que les comptes
 ci-après mentionnés soient acceptés et payés

Shawmigan M. 20.00	23.84
Marchand Elzas	91.00
H. Neon, Papeterie et Lettres	29.22
Corporation paroissiale des Trois Rivières	10.00
Shaw M. 20.	44.01
" " "	3.06
Portinval Beauneur Co. A.	50.00
Mme D. Lavelle Lumbres	15.00
Beauchamp Ready Miss	15.25.00
Assurance Cadron	10.00

Après quoi la séance est levée
 Julien Neon vice-prés
 Roger Lesieur

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de L'Écuyer

Assemblée de la Municipalité
St Louis de France, tenue au lieu
ordinaire de ses séances lundi
le sept janvier mil neuf cent cinquante
sept à huit heures du soir à laquelle
étaient présents messieurs les conseillers
Pierre Beversseur et son honneur
le maire Roger Desjardins
Ayant fait quorum la séance
est levée.

Lucien Beon Sec Tres
Roger Desjardins Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
DE LA PAROISSE DE ST-LOUIS-DE-FRANCE, P.Q.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier:

Que le conseil de cette municipalité, à une séance tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le neuvième jour du mois de juillet 19 56, a adopté le règlement No14..... concernant l'éclairage des rues d'une partie de la municipalité aux frais de la Corporation (*)

ainsi que la distribution de l'électricité dans les limites de la municipalité et l'autorisation au conseil de passer un contrat avec toute personne, société ou corporation pour les susdites fins.

Que le dit règlement a été soumis à l'approbation des électeurs propriétaires de la municipalité et à celle du (**) Lieutenant-gouverneur-en-conseil

conformément aux dispositions du Code Municipal de Québec, et a été approuvé par eux de la manière prescrite par ledit code, savoir: par les électeurs propriétaires, à la votation tenue le trentième jour du mois de juillet 1956, et par le (**) Lieutenant-gouverneur-en-conseil le dix-septième jour du mois de octobre 19 56.

Le dit règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée pourra en prendre communication et il entrera en vigueur suivant la loi.

Donné à St-Louis-de-France, P.Q.,
le jour du mois de janvier 19 57.

Lucien Neois
.....
Secrétaire-trésorier

PROVINCE OF QUEBEC
MUNICIPALITY OF THE PARISH OF ST-LOUIS-DE-FRANCE
COUNTY OF CHAMPLAIN

PUBLIC NOTICE

TO THE RATEPAYERS OF THE MUNICIPALITY
OF THE PARISH OF ST-LOUIS-DE-FRANCE, Que.

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Secretary-Treasurer:—

That the Council of this Municipality, at a sitting held at the ordinary place of the council's sittings, on the ninth day of the month of July 19 56, has passed by-law No.14..... concerning the lighting of the streets of part of the municipality at the expense of the Corporation*

as well as the distribution of electricity within the limits of the municipality and authorizing the Council to enter into a contract with any person, society or corporation for the above mentioned purposes.

And that said by-law has been submitted for the approval of the electors proprietors of the municipality, and for that of** the Lieutenant-Governor-in-Council

in conformity with the provisions of the Quebec Municipal Code, and has been approved by them, in the manner prescribed by the said code, to wit, by the electors proprietors at a poll held on the thirtieth day of the month of July 19 56, and by** the Lieutenant-Governor-in-Council on the seventeenth day of the month of October 19 56.

Given at St-Louis-de-France, Que.,
this day of January 19 57.

Lucien Neois
.....
Secretary-Treasurer

NOTE:

*Ajouter si nécessaire les mots suivants: "et de la partie éclairée dans la proportion décrétée dans le règlement".

*Add if necessary the following words "and of the lighted part of the municipality in the proportion specified in the By-law".

**Ajouter jusqu'à avis contraire les mots suivants: "lieutenant-gouverneur en conseil".

**Add until further notice the following words: "Lieutenant-Governor in Council".

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Corporation de

certifie sous mon serment d'office que le ~~vingt-sixième~~ jour du
mois de ~~Janvier~~ 19 ~~57~~, entre ~~5~~ heures de l'a -midi et
~~6~~ heures de l'a -midi, j'ai personnellement affiché le présent avis
aux endroits de la Municipalité spécialement affectés à cette fin.

Donné à ~~St-Louis de France~~ ce ~~vingt-sixième~~ jour
de ~~Janvier~~ 19 ~~57~~ à ~~St-Louis de France~~

Certifié vraie copie

le ~~26~~ ~~Janvier~~ 19 ~~57~~
~~R. Heon~~
Secrétaire-trésorier

~~Lucien Heon~~
Secrétaire-trésorier

Province de Quebec

Municipalite St Louis de France

Comte de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la municipalite St Louis de
France tenue au lieu ordinaire de ses
reunions lundi le quatrieme jour du mois
de Janvier mil neuf cent cinquante sept
a huit heures du soir a laquelle etaient presents
messieurs les conseillers

Pierre Bevasseur

Ornil Hamothé

René Page

Roger Dugre

H. Harbin et son honneur de maire

Roger Perin formant quorum sous la
presidence de ce dernier

Propose par M. Pierre Bevasseur et resolu
a l'unanimité que un abonnement de
soit paye la revue municipale est mo
de M. H. Harbin de maire soit
paye par la corporation.

Propose par M. Pierre Bevasseur et resolu
a l'unanimité que les noms de messieurs
Louis Beaumier, Jacques Beaumier, Marion
Liguere, Landry, Paul David soit raye
du rôle d'évaluation et que leurs taxes
respectives de chacun soient annulees du
livre de perception, considerant que ces
noms ont été inscrits par erreur et
n'existent pas.

Propose par M. Ornil Hamothé

secondé par M. René Page et resolu
a l'unanimité que les ^{comptes de taxes} contribuables qui ont paye
leurs taxes depuis trois ans point mis en
collection et que le secretaire leur soit
ordonné de remettre cette collection a un

Annulé
Résolution
et contre

R.M.

avoient.

Proposé par M. Leon Page et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Shawmigan Water & Power Company de bien vouloir faire diligences à faire l'installation de la ligne électrique dans la route Terrisight considérant que les résidents de celle locale en ont un pressant besoin.

Proposé par M. Louis Barbin et résolu à l'unanimité que demande soit faite au conseil de la ville de bien vouloir accorder la subvention ordinaire pour l'entretien des chemins d'hiver, accordée aux municipalités et dont les routes entretenues dans la paroisse se lisent comme suit:

Chemin St Alexis sur une longueur de	2.09
" " Est	.14
" Notre Dame Des Plaines	1.41
" Terrisight	.17
" Des Chemins	4.82
" St Marguerite Est	2.10
" " Ouest	.87
" St Jean Est	2.11
" Sud Marais des Plaines	.07
" St Alexis Nouveau chemin	.47
" Notre Dame des Plaines	2.00
	<hr/>
	16.25

Attendu que le système d'incendie de la paroisse est désuet, inadéquat et insuffisant au besoin actuel de la paroisse en cas d'incendie et qu'il est devenu nécessaire et même urgent d'avoir un système d'incendie parce que le village spécialement est vulnérable à une conflagration.

Attendu que la situation actuelle en rapport avec la paroisse d'un nécessaire à un système d'incendie nécessite à suivre

des services d'un expert en la matière pour en arriver à un succès pratique
 a été proposé par M. le conseiller Léon Pagné et résolu à l'unanimité que demande soit faite au ministre des Travaux Publics, s'il y avait possibilité d'obtenir les services d'un expert pour étudier la situation de la corporation en rapport avec l'eau et un système pratique d'incendie.

Proposé par M. Outil Lamotte et résolu à l'unanimité que son honneur le maire soit autorisé à faire faire les travaux nécessaires du système électrique au monument du Sacre-Cœur.

Proposé par M. Outil Lamotte et résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier M. Lucien Héon soit autorisé à mettre en collation les comptes de taxes des contribuables arriérés dans leur paiement pour la troisième année consécutive.

Attendu que par son règlement no 14 adopté le neuvième jour du mois de juillet 1956 le conseil a été autorisé de pourvoir à l'éclairage municipal et de s'entendre avec toute personne, société ou corporation pour elle fin ou fin pour obtenir une franchise pour la distribution de l'électricité dans les limites de la Municipalité.

Attendu que la Shawinigan Water & Power Company a proposé à la corporation un contrat dans les termes suivants

1.^e
 La corporation accorde à la Shawinigan Water & Power Company le droit de construire et maintenir dans la municipalité toute installation électrique ou autres nécessaires
 à savoir

ou utile à procurer l'éclairage,
la chaleur ou la force motrice durant la
période du présent contrat et la compagnie
s'engage à maintenir l'installation utile
à cette fin

2^e

Les arbres qui nuisent aux lignes dans
les rues, chemins ou places publiques,
seront enlevés aux frais de la compagnie
après que celle-ci aura donné à la
corporation un avis de huit jours au
temps au l'enlèvement devra se faire
si la corporation néglige de déléguer un
représentant pour diriger cette opération la
compagnie en assumera la direction et
procèdera de la manière la moins domina-
geable possible

Dans le cas d'urgence la compagnie
fera l'enlèvement sans avis préalable
à la corporation ;

4^e

Lorsque la compagnie fera des travaux dans
les rues et places publiques, elle devra sans
délai inutile remettre les lieux dans le même
état qu'avant les travaux

5^e

La compagnie sera responsable des dom-
mages qui elle pourra causer aux prop-
riétés de la corporation par suite des travaux
entrepris en vertu des présentes.
Elle devra aussi garantir la corporation
contre les dommages causés au tiers, mais
seulement dans le cas où ceux-ci pourraient
légalement réclamer de la corporation et
qu'il est prouvé que ces dommages seraient la conséquence
des travaux entrepris en vertu des présentes

6^e

Toute l'énergie ou pouvoir dont la
corporation pourra avoir besoin pour
l'éclairage des rues, places publiques,
établissements de la corporation, chauffage
électrique ou force motrice etc etc

sera achetée de la Compagnie qui fournira
le tout suivant les tarifs qui elle a déposés
à la Régie Provinciale de l'Électricité et
aux conditions établies par les règlements
de cet organisme.

Les tarifs de divers services électriques fournis
par la Compagnie aux consommateurs
~~faits à la Compagnie~~ de la municipalité seront
également déposés par elle à la Régie
Provinciale de l'Électricité.

7^e

Le prix net de l'éclairage des rues
de la Municipalité est de (#16.⁰⁰)
seize dollars par lampe de mille (1000)
lumens; vingt sept dollars (#27.⁰⁰) par
lampe de deux mille cinq cents lumens
(2500) par année payable mensuelle-
ment.

La manœuvre de l'Interrupteur du
système d'éclairage des rues ainsi
que le remplacement des ampoules et
l'entretien des lampes sont aux frais
de la Compagnie si le présent contrat
couvre cinq lampes (5) de rues ou plus,
autrement, ils sont à la charge de
la Corporation.

8^e

La période de durée du présent contrat
est de cinq ans (5) commençant le
premier mars 1957 et expirant le premier
mars 1962.

La Corporation contracte dès maintenant
avec la Compagnie pour dix sept (17) lampes
de rues mille lumens; une lampe
de rues de deux mille cinq cent (2500)
lumens, pour la période de ce contrat.

Les lampes seront placées à une
distance approximative de 375 pieds
l'une de l'autre.

9^e

La Compagnie ne sera pas tenue de
distribuer l'éclairage, la chaleur
- a suivre -

ou la force motrice a au delà de
trois cents (300) pieds de la dernière lu-
mière de rue sur un rayon de rue.

Si quelques difficultés surviennent à
ce sujet, elle sera soumise à la
Régie provinciale de l'Électricité dont
la décision sera finale.

10^e

Près dans le présent contrat ne doit être
interprété comme donnant à la compa-
gnie un privilège exclusif de fournir
le courant électrique aux particuliers
ou contribuables de la Corporation.

11^e

Si pour quelque cause ou raison
que ce soit il se produit une inter-
ruption totale de plus de vingt quatre
heures (24) consécutives dans la fourniture
de l'électricité pour l'éclairage des rues
la Compagnie accordera à la Corporation
une réduction de compte proportionnelle
à la durée de l'interruption, mais
cette ~~réduction~~ réduction est strictement
limitée à l'éclairage municipal.

La Compagnie ne sera responsable
d'aucun ~~part~~ ^{part} dommage ou
accident résultant de toute interruption
quelconque dans la fourniture de l'élec-
tricité dans la municipalité; soit pour
l'éclairage municipal soit pour toute
autre distribution électrique quelconque
faite à la municipalité ou aux particuliers
sans la réduction précitée.

Il est proposé par M. Roger Bayri
d'être résolu à l'unanimité
que le contrat, tel qu'il est proposé
soit accepté.

Que les lampes de rues prévues par
le dit contrat soient placées aux
endroits où elles sont actuellement et
que toute nouvelle lampe soient
placées aux endroits convenus entre

— la suite —

des représentants de la Corporation et ceux de la Compagnie.

Lorsque la Corporation demandera à la Compagnie de déplacer certains poteaux de son réseau de distribution, les frais seront repartis de la façon suivante :

- A. Poteaux dans les rues, obstruant l'entrée de nouvelles rues ou de résidences; le coût sera supporté par la Compagnie.
- B. Poteaux dans les rues à être élargies et poteaux placés dans la ligne du trottoir; la Corporation et la Compagnie paieront chacun cinquante pour cent (50%) des frais.
- C. Tous les autres déplacements de poteaux demandés par la Corporation seront aux frais de celle-ci. Sauf ordonnance contraire de la Reque provinciale de l'électricité.

Que la présente résolution, dès que la Compagnie en aura accepté les termes et conditions prendra lieu de contrat entre la Corporation et la Compagnie et ce contrat aura force et effet à compter de la présente résolution.

Adopté

Proposé par M. Roger Vuerré et résolu à l'unanimité que les comptes es-après mentionnés soient acceptés et payés.

Shaw M. & P.	3.06
M. Tortin	14.25
Shaw M. & P.	43.71
Le Comité du Tendeur de rail	5.00

Après quoi la séance est levée. Adopté.
 Roger Vuerré Maire Lucien Hébert Sec. Mg

Province de Québec

Municipalité de Louis de France

Canton de Champlain

Assemblée délibérative et mensuelle
du conseil de la Municipalité de Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi
le quatrième jour du mois de Mars mil
neuf cent cinquante sept à huit heures du
soir étaient présents messieurs les conseillers

Glaude Jacques

Pierre Nevasseur

Lorenz Larkin

Ouil Lamotte

Leon Page

Roger Dugré

et son honneur le maire Roger Lesieur
formant quorum sous la présidence
de ce dernier.

Proposé par M. Lorenz Larkin et résolu
à l'unanimité que les procès de la séance
régulière et mensuelle précédente soit acceptés
et adoptés.

Proposé par M. Lorenz Larkin
il résolu à l'unanimité que une somme
de cinq dollars soit versée à la société cana-
dienne de la Croix Rouge.

Proposé par M. Ouil Lamotte et résolu à
l'unanimité que les contribuables ci-après
désignés soient nommés estimateurs officiers
de la corporation comme suit savoir:

Estimateurs:

1^o M. Thomas Doucet

2^o M. Aime Martin

3^o Elric Neault.

(emplacé par M.

le 3^o Mars
1958

Inspecteurs Municipaux:

1^o M. Lamil Buisson pour:

Arrondissement de Marguerite Nord et
de Marguerite Sud.

— à suivre —

Suite

- 2^o M. Edouard Beauchemin pour les arrondissements: les Chenaux et St-Jean.
- 3^o Henri-Paul d'Amours pour les arrondissements St Alexis et Notre-Dame des Plaines.

Inspecteurs Agraires:

- 1^o Arnel Lemire pour les arrondissements St Alexis et Notre-Dame des Plaines
- 2^o Moise Pierre Caron pour les arrondissements St-Jean et les Chenaux
- 3^o Philéas Gagnon pour les arrondissements Ste Marguerite Nord et Ste Marguerite Sud.

Gardien d'Écluses:

- 1^o Rodolphe Marchand pour les arrondissements Ste Marguerite Nord et Ste Marguerite Sud
- 2^o Alphonse Demontigny pour les arrondissements St-Alexis et Notre-Dame des Plaines.
- 3^o Dominique Zoisvert pour les arrondissements St-Jean et les Chenaux.

Proposé par M. Ovil Lamotte et résolu à l'unanimité que ce conseil approuve la requête de messieurs les contribuables Émile Caron, Michel Caron, Lucien Ducharme, Camille Pouly et recommande la réalisation de leur projet dans leur requête demandant la construction ^{sur} d'un pont au-dessus du ruisseau dit "Ruisseau Sawyer" qui conduit les eaux des terres précédentes et de la route nationale vers la rivière Champlain. Ce pont doit être construit sur la propriété des contribuables sus-nommés.

Proposé par M. Roger Hueghe
 Secondé par M. O. Mel Hamothé
 Et résolu à l'unanimité que ce conseil
 accepte une entente par écrit, avec
 Monsieur Marcel Bruisson résidant
 dans le village de St Louis de France,
 concernant des travaux à exécuter à la
 hêre de sa résidence et devant être
 exécutés par lui ou sous un autre nom
 de firme dans laquelle il est intéressé,
 le tout concernant le règlement de
 construction de la dite municipalité et
 dont l'entente par écrit se lit comme
 suit:

"Je soussigné, Marcel Bruisson,
 soit comme propriétaire ou locataire,
 m'engage à construire à St Louis de
 France d'ici le 15 mai 1957 sur le
 terrain où j'exerce un commerce
 d'achat et de vente d'automobiles usa-
 gées et de rebuts d'automobiles ou
 parties de machineries, côté est de
 la route 19, une clôture non ajourée
 ou métallique de matériaux neufs
 à vingt cinq pieds de la ligne de
 clôture du gouvernement provincial, à
 une hauteur d'au moins six pieds,
 entourant complètement l'emplacement
 sur lequel je fais actuellement affaires
 sous le nom de St Louis de France Auto
 Parts ou sous tous autres noms que
 je pourrais choisir, de façon à ne
 laisser voir aucun rebut du chemin
 je conviens de ne mettre aucun
 objet quelconque, soit véhicules automo-
 biles ou machineries qui a trait
 à mon commerce, dans l'espace
 referant la dite clôture à être construite
 du chemin public. La clôture à être
 érigée devra être peinte.

Le tout en concordance avec
 les règlements de la municipalité de St Louis
 de France — a suivre —

Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier sont par les présentes autorisés à signer cet écrit ci dessus énoncé pour et au nom de la Commission Municipale.

Proposé par M. Roger Dugré et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés:

Comité du Timbre de Noël	5 ⁰⁰
Quininger & Fils	\$ 1525 ⁰⁰
Shaw W & P.	43.75
J.M. Martin	14.25
Shaw W & Pover	3.06
H. Neveu	20.00

Après quoi la séance est levée.

Roger Dugré Maire
 H. Neveu Sec. Trés.

Je soussigné Thomas Daurat, ayant été nommé
estimateur pour la municipalité de Bourg de France
jure et déclare que je remplirai fidèlement mon
devoir au meilleur de ma connaissance et
capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Thomas Daurat

Assermenté devant moi ce sixième
jour de Mai 1957

Lucien Neon
Estimateur

Je soussigné, Aimé Tartin, ayant été nommé
estimateur pour la municipalité de Bourg de
France jure et déclare que je remplirai
fidèlement mon devoir au meilleur de
ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Aimé Tartin

Assermenté devant moi ce sixième jour
de Mai 1957

L. Neon sec Trés.

Estimateur

Je soussigné, Ulric Neault, ayant été nommé
estimateur pour la paroisse de St Bour de
France, jure et déclare que je remplirai fidele-
ment mon devoir au meilleur de ma connais-
sance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Ulric Neault

Assermenté devant moi ce 14^{ème} jour
de mai 1957

L. Neon

Inspecteur municipal

Je soussigné, Camil Buisson, ayant été nommé inspecteur municipal par la municipalité de Rouss de France pour les arrondissements de Marguerite Nord et de Ste. Marguerite Sud. jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Camil Buisson

Assermenté devant moi ce 8^{me} jour
de Mai 1957 Luccas Heon

Inspecteur municipal

Je soussigné, Thérèse Paul Perrioux, ayant été nommé inspecteur municipal par la municipalité pour les arrondissements de Alexis et Notre Dame des Plaines. jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi ce

Inspecteur Municipal

Je soussigné, Edouard Beauchemin, ayant été nommé inspecteur municipal par la municipalité de Rouss de France pour les arrondissements des cheneaux et St. Jean jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Edouard Beauchemin

Assermenté devant moi, ce septième
jour du mois de Mai 1957

L. Heon sec Tres

~~Je soussigné, Raphaël M. Guindard, ayant été nommé inspecteur agraire par la municipalité de St Louis de France, jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de ma connaissance et capacité.~~

Je soussigné, Arnel Lemire, ayant été nommé inspecteur agraire par la municipalité de St Louis de France, jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Arnel Lemire

Assermenté devant moi ce 30^{ème} jour
d'Avril 1957.

J. Héon, notaire
Inspecteur Agraire

Je soussigné, Moïse Pierre Caron, ayant été nommé inspecteur agraire par la municipalité de St Louis de France, jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Moïse Pierre Caron

Assermenté devant moi ce deuxième jour de mai
1957.

Je soussigné, Philippe Sagnon, ayant été nommé inspecteur agraire par la municipalité de St Louis de France, jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi ce

Inspecteur gardien d'enclos

pour les arron-
dissements
de Marguerite
Nord et Sud

Je soussigné Rodolphe Marchand
ayant été nommé gardien d'enclos
par la municipalité de Paris de France
jure et déclare que je remplirai fidèlement
mon devoir au meilleur de ma connais-
sance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Rodolphe Marchand
Asserments devant moi ce 29 Avril 1957
Lucien Dyon

Gardien d'enclos

Je soussigné, Alphonse Demontigny, ayant
été nommé gardien d'enclos par
la municipalité de Paris de France
pour les arrondissements de Belleville
et Notre-Dame des Plaines jure et
déclare que je remplirai fidèlement
mon devoir au meilleur de ma connaissance
et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Asserments devant moi ce

Gardien d'enclos

Je soussigné, Dominique Benoit, ayant été nommé
gardien d'enclos par la municipalité de
Paris de France jure et déclare que je
remplirai fidèlement mon devoir au meilleur
de ma connaissance et capacité en
ce qui concerne les arrondissements
des Chéreaux et St Jean.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Asserments devant moi ce

Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, Le 27 Avril 1955

Province de Quebec,
Municipalité de St-Louis de France
Comté de Champlain

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, à tous les électeurs de la dite municipalité, par le soussigné Secrétaire-Trésorier et Président d'élection, que:-

huitième
MERCREDI, le ~~treizième~~ jour du mois de Mai, mil neuf cent cinquante sept (heure avancée) à dix heures de l'avant-midi à la salle du Couvent, lieu des séances ordinaires du conseil, il y aura nomination à la charge de Maire remplaçant Monsieur Roger Lesieur sortant de charge, et de trois conseillers remplaçant Messieurs Claude Jacques, Pierre Levasseur, et Lorenzo Larkin sortant de charge également.

Si la votation est nécessaire, elle aura lieu le lundi suivant, le treizième jour du mois de Mai, de huit heures de l'avant-midi à six heures du soir, aux bulletins secrets, à la salle du Couvent.

Je soussigné, Lucien Héon, nommé par les présentes,
M. Gaston Lamothe Secrétaire d'élection.

Donné à St-Louis de France ce vingt-septième jour du
mois d'avril mil neuf cent cinquante sept.

Lucien Héon
..... Président d'élection

St-Louis de France le 27 Avril 1957

Je soussigné Lucien Héon secrétaire-trésorier, par les présentes certifie que, sous mon serment d'office, entre 4 hrs et 5 hrs P.M. j'ai personnellement affiché le présent avis aux endroits spécialement désignés à cette fin, ce vingt-septième jour du mois d'avril 1957.

Signé

Lucien Héon

Sec-Trés.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la municipalité St Louis de
France tenue au lieu ordinaire de sesse-
ances lundi le premier jour du mois
d'avril mil neuf cent cinquante sept
à huit heures du soir à laquelle étaient
présents messieurs les conseillers,

Roger Dugré
Pierre Revaneur
Leon Page

et son honneur le maire Roger Desjardins
formant quorum sous la présidence de ce
dernier.

Les procès de la dernière séance
régulière sont lus et approuvés à l'una-
nimité.

Proposé par M. Leon Page
et résolu à l'unanimité que les comptes
ci-après mentionnés soient acceptés et payés

Laurentide Beaudry	10.00
Herbert Sturdis	60.50
Raymond Orvil Ross	5.57
J. M. Tartan	9.00
Henri Cason	12.89

Après quoi la séance est levée

Roger Desjardins Maire
Roger Dugré Secrétaire

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comité de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la municipalité St Louis de
France tenue au lieu ordinaire de ses
séances lundi le sixième jour du mois
de mai mil neuf cent cinquante sept
(1957) à huit heures du soir à laquelle
étaient présents Messieurs les conseillers
Horuzo Herbin
Pierre Levasseur
Leon Page et son honneur le maire
Roger Leduc formant quorum sous la
présidence de ce dernier.

Les procès de la séance régulière précé-
dente sont lus et approuvés à l'unanimité

Proposé par M. Horuzo Herbin et résolu
à l'unanimité que l'évaluation au point
de M. Roberts happeute, détruit par le feu
au montant de trois cents dollars soit
rayé du rôle d'évaluations et que les
taxes pour ce montant en soit d'autant di-
minués sur le rôle de perception en rapport
avec le taux de la taxe établi, et ce à
partir du premier jour d'avril 1957.

Ci adopté

Proposé par M. Leon Page
et résolu à l'unanimité qu'un montant
de cinq cents dollars soit empruntés de la
Caisse Populaire St Louis de France pour et
au nom de la municipalité au taux de
cinq pour cent pour subvenir aux besoins
de la Caisse et que M. le Maire et le
secrétaire Trésorer soit autorisé à signer
le billet pour et au nom de la municipalité
pour une durée de trois ans.

Ci adopté

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

A une assemblée des contribuables de la municipalité tenue au lieu ordinaire des séances du conseil mercredi le huitième jour du mois de mai mil neuf cent cinquante sept de dix heures de l'avant-midi à midi sous la présidence de M. Lucien Neon président d'élection et secrétaire-trésorier de cette paroisse aux fins de proposer un maire et trois conseillers sortants de charge remplaçant Monsieur Roger Desjardins comme maire et messieurs Claude Jacques, Pierre Levasseur et Lorenzo Larkin comme conseillers.

Le tout suivant avis public dûment affiché aux endroits indiqués aux endroits indiqués (aux endroits indiqués) par la dite municipalité le vingt septième jour du mois de mai mil neuf cent cinquante sept. dont l'original revêtu du certificat de qualification de notaire annexé au livre des présentes.

A dix heures précises, le président d'élection ayant pour secrétaire d'élection M. Gaston Lamotte ouvre la séance et requiert Messieurs les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation des candidats pour remplacer ceux sortant de charge.

Les électeurs Maurice Papin et Jean-Paul Brousseau et Philippe Pagé proposent que Monsieur Roger Desjardins soit nommé maire de la dite municipalité.

Le président après examens des qualités des proposés et du préféré accepte la proposition.

M. Maurice Papin, Jean-Paul Brousseau et M. Philippe Pagé proposent que Monsieur
 et suivie -

Lorenzo Barbin soit nommé conseiller de cette municipalité

Le président après examen des ^{qualités} des professeurs et du proposé accepte la proposition

Les Electeurs Jean Paul, Brousseau Maurice Pepin et M. Philippe Page proposent que M. Georges Marse soit nommé conseiller de cette municipalité

Le président après examen des ^{qualités} des professeurs et du proposé accepte la proposition

Messieurs les électeurs Charles Edouard Lamotte et Paul Emile Bussières proposent que Monsieur Roland Morin soit nommé conseiller de cette municipalité; sont présents Messieurs Philippe Page, Jean Paul Brousseau et Maurice Pepin.

Le président après examen des ^{qualités} des professeurs et du proposé accepte la proposition.

A midi juste, le président n'ayant par plus de ^{deux} ^{qualités} proposés que désigné le ^{conseil} ^{municipal} déclare élu Monsieur Roger Lesyot maire de la municipalité et Louis de Sance et déclare élus Messieurs Roland Morin, Georges Marse et Lorenzo Barbin conseillers de la dite municipalité

Signé Lucien Mon président



PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of:

St-Louis de France, Comté de Champlain

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

Je soussigné Lucien Héon secrétaire -Trésorier de la Municipalité St-Louis de France certifie par les présentes que j'ai affiché cet avis à deux endroits différents de la municipalité ce dix-neuvième jour de mai 1957.

St-Louis de France le 19 mai 1957

Handwritten signature of Lucien Héon and the printed title 'Sec- Trés.' in a circle.

GIVEN at day of and

this one thousand nine hundred

Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Je soussigné Georges Masse ayant été nommé
conseiller de la municipalité St Louis de France
jure et déclare que je remplirai mon devoir au
meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Georges Masse

Assermenté devant moi ce ~~troisième~~^{22^{ème}} jour du
mois de ~~Mai~~ mil neuf cent cinquante sept.
R. Néon Sec. Greffier

Je soussigné Roger Perrier, ayant été nommé
maire de la municipalité St Louis de France
jure et déclare que je remplirai mon devoir
au meilleur de ma connaissance et
capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Roger Perrier Maire

Assermenté devant moi ce quinquiesme jour
de Mai 1954

Rueen Néon

Je soussigné Lorenzo Larkin ayant été nommé conseiller
de la municipalité St Louis de France jure et déclare que je
remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de ma connais-
sance et capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide
Lorenzo Larkin

Assermenté devant moi ce 3^{ème} jour de Juin
mil neuf cent cinquante sept.

Rueen Néon

Je soussigné Roland Morin ayant été nommé conseil-
ler de la municipalité St Louis de France jure et décl-
are que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur
de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Roland Morin

Assermenté devant moi ce 2^{ème} jour de Mai 1957 Rueen Néon

Province des Québec
Municipalité St Louis de France
Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle des membres de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le troisième jour du mois de juin mil neuf cent cinquante sept à huit heures du soir à laquelle étaient présents messieurs les conseillers :

Lorenzo Carbin
Osiel Larocette

Georges Masse

Roland Morin

Roger Dugré

Leon Page et son homme

Le maire

Roger Desjardis fermant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance régulière précédente sont lus et adoptés à l'unanimité :

Proposé par M. Lorenzo Carbin et résolu à l'unanimité que l'avis de motion présenté par M. Pierre Hevasseur à la dernière séance régulière soit annulé.

adopté
Proposé par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité que le secrétaire Trépoie soit autorisé à donner avis à M. M. Gaston Buisson et M. Marcel Buisson de faire élargir complètement leur terrain sur lequel ils ont déposé de la machinerie agricole; le temps accordé pour l'exécution de ces travaux est de huit jours.

a suivre

Proposé par M. Ouil Hamoth et résolu à l'unanimité que le secrétaire - Trésorier Lucien Heon soit autorisé à s'enquérir les services d'un avocat, au nom de la municipalité, pour faire respecter le règlement de Construction concernant une bâtisse érigée par M. Cyrille Bussière, dans la paroisse de St-Henri de France et qui n'est pas conforme aux règlements établis.

Proposé par M. Honoré Page et résolu à l'unanimité que les terrains ^{situés} dans l'arrondissement des chemins appartenant aux Sects Catholiques de ~~St-Henri de France~~, ainsi que le terrain appartenant à Monseigneur l'évêque et à l'habitation familiale de la famille du Secp soient évalués et que le montant désigné par les évaluateurs ~~des~~ propriétés soient acceptés.

Proposé par M. Roger Dugré et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir accorder un pouvoir d'emprunt à la dite municipalité, ~~de~~ ^{pour} un montant de deux mille dollars, aux fins de régler les dépenses courantes, en attendant la perception des taxes arriérées et maintenir le déficit accumulé.

Proposé par M. Lorenzo Barbin et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés

Marchand Josi	39.50
John W & D.	3.00
Thomas Duceet	30.30
P. Heon	11.20
M. Heault	21.78
Gene Fortin	11.20
Parti ion part de vel	19.20
	23.88

Après quoi la séance est levée

Page Trésorier
Lucien Heon Sec. adj.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée des membres du conseil de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire des assemblées le lundi le huitième jour du mois de juillet mil neuf cent vingt et sept à huit heures du soir à laquelle étaient présents messieurs les conseillers:

Roger Dugré

Georges Masse

Lucrezio Barbieri

Poland Moin et son honneur

le maire Roger Desjardins formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance régulière précédente sont lus et adoptés à l'unanimité.

Proposé par M. Lucrezio Barbieri et résolu à l'unanimité que le prolongement des divisions du lot de terrain numéro P 89 du cadastre officiel de la paroisse de St. Marguerite dans la paroisse de St. Louis de France appartenant à M. Maurice Paquin de St. Louis de France est préparé par M. R. H. Haule, arpenteur géomètre soit accepté par la municipalité et que copie de ~~ces~~ plans de division ~~soit~~ ~~acceptés~~ demeure dans les archives de la municipalité.

* concernant
la construction
leur des
travaux

Proposé par M. Roger Dugré et résolu à l'unanimité que la requête signée par les propriétaires du village St. Louis de France soit acceptée par le conseil et que demande de soit fait au ministre de la voirie.

A suivre

de bien vouloir ^{établir la ligne} délimiter le terrain de la route d'avec celui des propriétaires concernés.

Proposé par M. Roger Dupré et résolu à l'unanimité que ce conseil accepte la requête des propriétaires des lots de terre longeant le rang St. Alexis, demandant, par leur signature, au gouvernement provincial spécialement au ministère de la Voirie le terrain nécessaire à l'élargissement et l'amélioration dudit rang. Et que copie de cette résolution soit envoyée au ministre de la Voirie et au député Maurice Bellemare pour voir à l'exécution de ces travaux.

Adopté

Considérant que dans la municipalité de Saint-Jacques dans l'arrondissement Notre-Dame des Plaines, il existe une route verbalisée dite "Route Masse" et qui se termine aux limites des terrains de la corporation du Cap de la Madeleine

Considérant qu'il n'existe pas de chemins de sortie verbalisés du Boulevard Pie XII à la Route Masse et

Considérant qu'il y a de précieux avantages à retirer du développement de cette partie localité appartenant aux deux corporations

Il est proposé par M. Roger Dupré et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la corporation du Cap de la Madeleine de bien vouloir construire un chemin verbalisé du Boulevard Pie XII à la Route Masse.

Considérant que M. Georges Masse propriétaire des terrains longeant les deux
à suivre

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Recette de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
des membres de la municipalité St Louis de
France tenue au lieu ordinaire de ses
séances lundi, le cinquième jour du
mois d'août mil neuf cent cinquante sept
à huit heures du soir à laquelle sont
présents

Messieurs des conseillers

Joseph Lagrèthe

Georges Masse

Leon Page et son honneur le maire

Roger Lereux formant quorum sous
la présidence de ce dernier

Les procès de la séance régulière
précédente sont lus et adoptés à l'unanimité

Propose par M. Leon Page
et résolu à l'unanimité que demandes
faites au ministère des affaires municipales
de leur vouloir accorder à la Municipalité
St Louis de France un pouvoir d'emprunt
de un mille dollars

Propose par M. Leon Page
et résolu à l'unanimité qu'un billet
de un mille dollars soit passé

Propose par M. Leon Page
et résolu à l'unanimité que le secrétaire
trésorier soit autorisé à emprunter une
somme de un mille dollars par billet
quatre de cinq pour cent échéances des
fournitures de la caisse et que Monsieur
le Maire et le secrétaire trésorier sont
autorisés à signer le billet pour et au
nom de la dite Municipalité
à suivre

1 mot rajouté
1 mot ajouté
R.H.

Proposé par M. Georges Marre
 Secondé par M. Phil Lamotte
 Et résolu à l'unanimité que cette corpo-
 ration prie le ministre de la Voirie de faire
 entretenir et réparer, durant la saison d'été
 conformément aux dispositions de la loi de
 la Voirie, aux frais du Gouvernement
 les chemins améliorés suivants, savoir ;
 Chemin du Rang d'Alexis (nouveau
 chemin) gravelage deux mille cent
 quatre vingt deux pieds.

Adopté -
 Proposé par M. Léon Page et résolu
 à l'unanimité que la carte d'assistance
 Publique de Messieurs et Mme
 Richard Desilets soient acceptés et
 que son Honneur le Maire et le
 Secrétaire Trésorier soient autorisés à
 signer pour et au nom de la
 Municipalité.

après lecture
 de la
 séance

Après quoi la séance est levée
 Page Secrétaire Trésorier
 Léon Desilets

St-Louis de France le 24 Août 1957

ATTENDU QUE M. Gédéon Toupin, résidant sur la route allant du village aux chenaux, garde environs 25 chiens qui hurlent jour et nuit.

Attendu que nous demeurons dans le voisinage de M. Toupin et que nous sommes dans une situation intolérable à cause de ces hurlements qui cause laterreur dans tout le voisinage.

NOUS SOUSSIGNES demandons à la Municipalité St-Louis de France de bien vouloir faire tout en son pouvoir pour éliminer cette nuisance publique.

Signatures:

Camille Beaupré
Gudré Germain
Anton Leroy
Jerôme Germain
Omer Germain
Armand Germain
Bonni Kondonkeede
Anne Fortin
Donat Rivard
Jean Marie Carter
Siguoin Villeneuve

Herard Villeneuve

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, 13 septembre 1957

Monsieur Gédéon Toupin
St-Louis de France

Monsieur,

Votre voisinage est beaucoup ennuyé à cause du bruit des hurlements de vos chiens que vous avez sur votre ferme; des plaintes ont été formulées au conseil à ce sujet demandant de voir à faire cesser ces bruits qui dérangent tout le voisinage.

La présente est pour vous en donner avis afin que cette question ne dégénère pas en une affaire de haute conséquence.

Espérant que vous vous soumettez gentiment à notre demande.

Je demeure,

Votre tout dévoué,

Lucien Neon

.....
Secrétaire-trésorier

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Route de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle de la Municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le neuvième jour du mois de septembre mil neuf cent dix-sept à huit heures du soir, ce à laquelle sont présents messieurs les conseillers.

George Masse

Leon Page

Louise Barbin

Poland Morin et son homologue

Le Maire Roger Lesieur formant quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès de la séance régulière précédente sont lus et approuvés à l'unanimité.

Proposé par M. Leon Page et résolu à l'unanimité que M. Gédéon Toupin du rang des écheaux soit avisé de mettre sous garde ses chiens tant pour les gardes chez lui que pour les empêcher de voyager jour et nuit.

Proposé par M. Poland Morin et résolu à l'unanimité que M. Roger Lesieur maire soit autorisé à faire les démarches nécessaires pour acheter un terrain devant servir à une dalle pour pompe à feu.

Prop. Leon Page et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient suivis

acceptés et payés

Kaumer Herouy	10.00	
Shaw W. & P.	25.43	
" " "	19.89	
Ministere de l'Intérieur	43.84	Camp Carter
L. H. Noyaz & Dubois	30.50	
J. M. Martin	14.75	
J. V. Ayotte	3.01	

Après quoi les séances ont lieu

Roger Lesieur Maire
Léon Dugé Sec. Trés

Province de Québec

Municipalité scolaire et Louis de Trasse

Comité de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la municipalité et Louis de Trasse tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le septième jour du mois d'octobre mil neuf cent cinquante sept à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers:

- Renzo Garbin
- Leon Pagé
- Roger Dugé
- Foland, Mayor

et son honneur le maire Roger Lesieur formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance régulière et suivre

précédente sont lus et adoptés à l'unanimité.

Attendu que une requête, portant la signature de plus des deux tiers des contribuables résidant dans le village St-Houis de France, a été présentée au conseil, demandant la construction des trottoirs dans le village

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Roger Dugré demandant la construction des Trottoirs dans le village

Il est proposé par M. Roger Dugré
 secondé par M. Forenys Barbier
 et résolu à l'unanimité que il soit
 décrété et statué qu'un règlement
 pour la construction des trottoirs dans
 le village St-Houis de France portant
 le numéro (15) qu'inscrira au livre
 des règlements, soit établi comme
 suit avoir:

1.
 Qu'il soit construit aux frais de la mu-
 nicipalité, des trottoirs en ciment de quatre
 pieds de largeur dans le village St-Houis de
 France de chaque côté de la route na-
 tionale no 19 et du rang St-Jean, se
 limitant, pour le présent, aux terrains des
 contribuables, propriétaires résidant aux
 extrémités des deux chemins précités; de
 même que pour l'avenir; sur requête
 des propriétaires intéressés, du moment que
 le trottoir à construire soit continu avec
 celui déjà construit et que les mêmes
 conditions soient acceptés par ces derniers.

2.
 Que l'exécution de ces travaux de Trottoirs
 soit donnée à soumission, par contrat accepté
 par le conseil qui nommera un surveillant

3.
 Que les frais d'entretien et autres responsa-
 bilités concernant ces trottoirs demeurent
 à suivre



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

St Louis de France

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que, suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau; que toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement des dites taxes, arrérages, ou autres deniers sont tenues de les payer dans les 20 jours suivant la promulgation du présent avis.

DONNE à *St Louis de France* ce premier jour de *Octobre* mil neuf cent *cinquante sept*.

Signé: *Rueen Neon*
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué. — Numéro 205

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 348 du Code)

Je, soussigné, résidant à *St Louis de France* certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre *5* et *6* heures de l'après-midi, le premier jour de *Octobre* 19*57*, et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin, le premier jour de *Octobre* 19*57*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce *1^{er}* jour de *Octobre* mil neuf cent *cinquante sept*.

Signé: *Rueen Neon*
Titre



PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality

PUBLIC NOTICE

is hereby given by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, that, following the last imposition of taxes, the Collection Roll is completed and deposited at my office; that all persons whose names appear thereon as subject to the payment of the said taxes, arrears, or other dues are bound to the payment thereof within 20 days following the promulgation of this notice.

GIVEN at this day of one thousand nine hundred and

Signed: Secretary Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms, Reg'd., Farnham, Que. — No. 205

CERTIFICATE OF PUBLICATION (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council, between the hours of and o'clock in the noon, on the day of 19, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the day of 19

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this day of one thousand nine hundred and

Signed: Title

aux frais aux frais des propriétaires affectés. ~~sur~~

4^o
Que le coût total des frais de la construction de ces trottoirs soient repartis entre chaque propriétaire affecté à tant du pied linéaire en longueur sur son terrain

5^o
Que le montant de la répartition de ces contribuables affectés par les travaux soit imposé en taxes annuelles spéciales réparties également en dix années consécutives et inscrites aux livres de perception des taxes municipales et collectables avec la même responsabilité que les taxes foncières ordinaires.

6^o
Que la municipalité soit autorisée à emprunter, avec l'autorisation municipale de Québec, s'il y a lieu, une somme suffisante au taux de pas plus de de ($5\frac{1}{2}\%$) pour rembourser le coût des travaux et autres frais provenant de l'exécution de ces trottoirs.

Le Présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Proposé par M. George Mackin
et résolu à l'unanimité que le taux de la taxe ordinaire par l'exercice se terminant le trente et un du mois de décembre mil neuf cent cinquante huit soit établi à cinquante cents du cent dollars d'évaluation (50%), et que le taux de la taxe spéciale de l'ouverture des chemins d'hiver soit établi à soixante cents du cent dollars d'évaluation pour la même année et que la cotisation
à suivre

..... St-Louis de Franco, Co Champlain

Copie aux Conseillers
A: ~~Son Honneur le Maire Roger Lesieur,~~

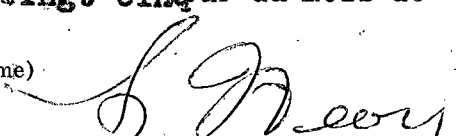
Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par ~~Son Honneur le Maire Roger Lesieur,~~ pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le vingt-huit jour du mois de octobre prochain, 19 57 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Discuter de l'achat d'un terrain pour l'installation d'un système à feu et passer résolution en ce sens s'il y a lieu.

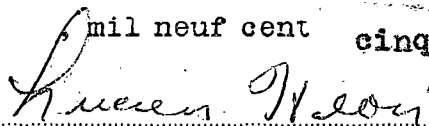
DONNE ce ~~vingt-cinq~~ jour du mois de octobre , mil neuf cent cinquante sept

(Copie conforme)



.....
Secrétaire-Trésorier

(Signé)



.....
Secrétaire-Trésorier

Je soussigné Lucien Hion,
Secrétaire Trésorier de cette Municipalité
déclare et certifie par les présentes
que cet avis a été signifié à
chaque conseiller par lettre
le vingt-cinquième jour du mois
de Octobre 1957 aux endroits
spécifiés par le conseil.

Signé le 25 Oct. 1957

Lucien Hion

Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, Le 5 Novembre 1957

Avis Public

Avis public est par le présent donné que le conseil municipal de St-Louis de France, à sa séance régulière du mois d'octobre en date du sept, a passé un règlement intitulé "Règlement no 15" décrétant la construction des trottoirs dans le village, lequel règlement deviendra en vigueur quinze jours après sa publication suivant la loi.

Le dit règlement est actuellement déposé dans les archives du conseil, au bureau du secrétaire-trésorier, et tout intéressé pourra en prendre connaissance et communication.

Signé: Roger Lesieur Maire
L. Héon Sec-Trés.

Donné à St-Louis de France ce cinquième jour du mois de Novembre mil neuf cent cinquante sept.

Sec-Trés.

Lucien Héon
Sec Trés

Je soussigné Lucien Héon par les présentes certifie que cet avis public a été publié à deux endroits différents désignés par la corporation à cinq heures de l'après midi mardi le cinquième jour de novembre mil neuf cent cinquante sept. En foi de quoi j'ai signé ce sixième jour de novembre 1957 L. Héon Sec Trés



Handwritten text at the top right, possibly a date or reference number.

Faint handwritten text on the left side of the page.

Je reconnais Hussein Alon

Faint handwritten text in the middle of the page.

Faint handwritten text at the bottom right corner.

Province de Quebec
Municipalite St Louis de France
Pointe de Champlain

A une assemblee speciale
du conseil de la municipalite St Louis de
France, tenue au lieu ordinaire de
ses seances lundi le vingt huitieme
jour du mois de Octobre mil neuf
cent cinquante sept a huit heures
de soir a laquelle sont presents messieurs
les conseillers.

Georges Masse
Poland Morin
Ouit Laroche

et son honneur le Maire Roger Lesieur
formant quorum avec la presidence
de ce dernier

Il est propose par M Georges Masse
secondie par M. Ouit Laroche
il est resolu a l'unanite que la
municipalite achete de Monsieur
Louis Dargis un terrain de trois
arabes et dix pieds par cent pieds
profondeur en prevision d'une installation
d'un systeme a feu au
prix de quatre cents dollars payable
par comptant et que le maire et le secretaire soient autorises a
signer le contrat. Apres quoi la reunion est levee.

huit cents
dollars
dont
\$400

Roger Lesieur Maire
Alexis Beon Sec

Province de Québec
Municipalité St Louis de France
Comté de Champlain

Ce rassemblée régulière et mensuelle du conseil de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances le lundi le quatorzième jour du mois de novembre mil neuf cent cinquante sept à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers:

Roland Morin
Georges Masse
Roger Dugré
Leon Page

et son honneur le maire Roger Desjardins formant quorum sous la présidence de ce dernier

Proposé par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité que son honneur le maire et le secrétaire-trésorier soit autorisés à signer le contrat de l'ouverture des chemins d'hiver avec la compagnie Peabody & Coe aux mêmes conditions qu'énumérées dans le contrat de l'année dernière soit 1956-1957.

Proposé par M. Roland Morin et résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier soit autorisé à emprunter une somme de trois cents dollars pour rencontrer les dépenses faites à date.

Proposé par M. Roger Dugré et résolu à l'unanimité que son honneur le maire soit autorisé à signer la carte d'assurance publique de M. Alphonse Marchand.

à suivre

arrêté le 13 Janvier

Proposé par M. Georges Massé et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés

Elyear Marchand	82.00
M. Martin	12.50
Le Bail C. T. B.	5.00
Comptes divers (Mme Germain)	78.88
Mme Hamothé timbre	24.00

Après quoi la séance est levée

Rogez Joseph Maire
Alexis Fleury Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France
Canton de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le deuxième jour du mois de décembre mil neuf cent cinquante sept à huit heures du soir à laquelle sont présents en nombre les conseillers:

Poland Morin
Lorenzo Gardin
Guel Hamothé

X Leon Page et son honneur
le maire Roger Fleury formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance précédente
sont lus et approuvés à l'unanimité
- à suivre -

Propose par M. Quil hanothe et résolu
à l'unanimité que M. Lorenzo Sarkin
soit nommé pro-maire pour la
municipalité et hors de France.

Propose par M. Quil hanothe et résolu
à l'unanimité que son honneur le
maire Roger Desieux soit autorisé à signer
la carte d'assistance publique de
Mlle Claire Beaumier

Propose par M. Roland Morin et résolu
à l'unanimité que M. Marie Desilets
soit nommé constable pour la
municipalité et hors de France.

Propose par M. Lorenzo Sarkin et
résolu à l'unanimité que les comptes
ci-après mentionnés soient acceptés et
payés.

Louis Caron	48.50
J. Théon	110.00
John W.P.	
Comité Limbre N.	5.00
Joseph Veillets	10.00
Comun scol.	130.00
Mes Droits.	10.00
Corp Comité de Champlain	3.00
Louis Dargis	30.00
" "	750.00
Telephone - 6 mois	23.98
Comité Scol.	130.00
Comité Mes Droits	10.00

annulé reculé
et contre
R.H.

~~Propose par M.
et résolu à l'unanimité que les
des contribuables qui n'ont pas payé leurs
taxes depuis l'année 1956 au Municipal et 1957-1958
pour des raisons
- a suivre -~~

Proposé par Roland Morin
 et résolu à l'unanimité que les ^{montants de} taxes non
 payées des années 1956-1957-1958 des contribuables
 si après décès soient envoyés au conseil de santé
 pour vente de propriété des dits contribuables
 M. Gerard Lajoie
 Germain Leclerc
 Edmond Piquin
 Francis Mailhot

198.

Après quoi la séance est levée

Joseph Senechal Maire
 Lucien Heves Sec. Gm.

Province de Québec
 Municipalité St Louis de France
 Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le treizième jour du mois de janvier mil neuf cent cinquante huit à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers:

Lorenzo Harbin
 Roland Morin
 Georges Masse
 Roger Dugre
 Leon Page et son honneur le maire Roger Rivier formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance régulière précédente sont lus et approuvés à l'unanimité.

~~(Proposé par M. Lorenzo Harbin et résolu à l'unanimité que)~~

Attendu que les membres du conseil se sont mis au courant de l'opinion publique de la population de St Louis de France qui est décidément favorable à la construction d'un pont sur le fleuve St Laurent en face de la cité des Trois-Frères.

Il est proposé par M. Lorenzo Harbin et résolu à l'unanimité que ce conseil approuve formellement le projet de la construction d'un pont sur le fleuve St Laurent en face de la cité des Trois-Frères et que copie de cette résolution - a suivre -

soit adressé à l'honorable John Diefenbaker
Premier ministre du Canada, à l'honorable
Jules Minnie Federal des Transports, à l'honora-
ble Leon Boleyn solliciteur general, à l'honora-
ble Paul Comtois. Ministre des Mines et des
relèves techniques, et l'honorable Maurice
Duplessis Premier Ministre du Québec au
conseil des villes et cités de Trois Rivières
et Cap de la Madeleine.

Proposé par M. Georges Masse

et résolu à l'unanimité que les routes ci-
après mentionnées soient déblayées de neige
et entretenues pour la libre circulation des
véhicules-moteurs selon la loi provinciale
du ministère de la Voie

1 ^o	Chemin St Alexis	2.31 milles
2	" " " " entra Est	0.14
3	" Notre-Dame des Plaines	3.41
4	" Dorisight	0.17
5	" Deschamps	4.82
6	" Ile Marguerite Est	2.10
7	" " " Ouest	0.87
8	" St Jean Est	2.10
9	" Centre Sud Marais des Plaines	0.07
10	Route St Alexis	0.21
	Total	<u>16.20</u>

le tout pour l'année 1957-1958. et que
copie de cette résolution soit envoyée au
Ministère de la Voie pour fins d'octroi.

Proposé par M. Georges Masse et résolu
à l'unanimité que la demande soit faite
au ministre de la Voie de bien vouloir,
comme par le passé, octroyer le coût des
déblaiements des chemins de rive sur une
longueur de seize milles et deux dixièmes (16.
douté deux milles et dix à # 225⁰⁰ du mille et
quatre et un milles (14.1) à # 125⁰⁰ le mille.

Proposé par M. Roger Dugré et résolu
à l'unanimité que la Compagnie Belle
— a suivre —

telephone les of Canada soit et est autorisé a proceder a l'execution des travaux telst que, indiqués sur les plans numerotés 1 de l'ordre P-O 133-4398 en date du 11 Decembre 1957 et que son honneur le maire soit autorisé a signer le certificat d'approbation de l'emplacement et de surveillance.

Propose par M. Leon Page et resolu a l'unanimité que son honneur le maire soit autorisé a acheter une échelle de tension au nom de la municipalité pour le service de l'incendie.

Propose par M. Georges Masse et resolu a l'unanimité que qu'une somme de cent cinquante dollars soit versée comme octroi a l'O.T.J. et qu'en retour, cette dernière accorde a la municipalité, ^{présent} le droit de se servir de puits artésiens situés sur leur terrain.

Propose par M. Roger Dugré et resolu a l'unanimité que le rapport des M. Fortin et Beaumier ^{qualificateur} de la municipalité, soit accepté tel que lu, et qu'il soit de nouveau réengagé pour l'année 1957-1958.

Propose par M. Georges Masse et résolu a l'unanimité que son honneur le maire soit autorisé a signer le contrat de location de la mentide Ready Mix Inc. avec la municipalité et havis de l'usage pour le déblaiement des chemins d'hiver et qu'une copie du contrat soit gardée dans les archives de la municipalité.

Propose par M. Leon Page et resolu a l'unanimité que les comptes ci-après
- A suivre -

mentionnés soient acceptés et payés

Fortin et Beaumier	60.00
M. Fortin	9.50
P. O. J.	150.00
Coopération Comté de Champl.	3.00
Ravi. Dargis Terrain	450.00
	50.00

Après quoi la séance est levée
 Payé par le Trésorier
 Julien D'Arcy Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le troisième jour du mois de Février mil neuf cent dix-sept à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers : Georges Massé, Roland Morin Roger Dugré et son honneur le maire Roger Desjardins faisant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la séance régulière précédente sont lus et adoptés à l'unanimité.

Proposé par M. Roger Dugré et résolu à l'unanimité que M. le maire Roger Desjardins soit autorisé à signer la carte de Mlle. Hélène ^{et} Lévesque pour assistance publique.

Proposé par Roland Morin et résolu à

l'unanimité que les comptes ci après
mentionnés soient acceptés et payés
 Ls. Plaron - - - - - 3.58⁵
 Ministère du Bien-Être social 492.15

Proposé par M. Georges Massé et résolu
 à l'unanimité que le transport de brames
 de la Laurentide Ready Mix à l'équipement sur
 à la Banque canadienne Nationale sur
 des Jorges, pour une somme de six mille
 quatre cent quatre vingt dollars dûs par termes
 de la Municipalité et Louis de France
 soit acceptés et que son honneur le Maire
 soit autorisé à signer les formalités.

après qu'ils se soient réunis

Georges Massé Maire
 Auguste Hébert Sec. Tr.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la Municipalité St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses séances
lundi le troisième jour du mois de Mars
mil neuf cent vingt quatre huit à huit heures
du soir à laquelle sont présents messieurs
les conseillers:

Georges Masse

Roger Duqué

Léon Page

Roger Desjardins Maire formant
quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès de la séance régulière précédente
sont lus et adoptés à l'unanimité.

Proposé par M. Léon Page et résolu à
l'unanimité que M. Maurice Tépier soit
nommé estimateur pour la municipalité
St Louis de France remplaçant M. Ulric
Neault démissionnaire

Proposé par M. Georges Masse et résolu à
l'unanimité que le secrétaire-trésorier
soit autorisé à emprunter une somme de
trois mille cinq cents dollars pour subvenir aux
besoins de la caisse en attendant la rentrée
des arriérés de taxes et les subventions pour chemins
et que copie de cette résolution soit soumise
à la Commission Municipale de Québec pour
approbation.

Proposé par M. Roger Duqué et résolu à l'unani-
mité que les comptes ci-après mentionnés
sont acceptés et payés:

— à suivre —

Shaw W. & Power Co	50.86
Laurentide Ready Mix	1620.00
Munition de la Santé	101.86
Mme D. Hamoth	20.00
B. S. S. S. S. S.	10.00
Shaw W. & P.	18.16

Après quoi la séance est levée
 J'ajo. Sincère M. accre
 Lucien D'Éon des Trés

Province de Québec

Municipalité St-Louis de France

Cc Champlain

Assemblée régulière et men-
 suelle de la Municipalité St-Louis de France
 tenue au lieu ordinaire de ses séances
 lundi le quinzième jour du mois de
 Avril mil neuf cent cinquante huit
 à huit heures du soir à laquelle sont pré-
 sents, messieurs les conseillers :

Georges Massé

Roland Morin

Leon Page et son honneur le maire

Roger Desjardins formant quorum sous
 la présidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la séance régulière



PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of:

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at this day of one thousand nine hundred and

Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms, Reg'd., Farnham, Que. — No. 200

CERTIFICATE OF PUBLICATION (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice here- unto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council, between the hours of and o'clock in the noon, on the day of 19, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the day of 19

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this day of one thousand nine hundred and

Signed: Title

précédente sont lus et adoptés à l'unanimité

Proposé par M. Roland Morin et résolu à l'unanimité que la demande d'assistance publique présentée par M. Edouard Beau-Chemin soit refusée, considérant qu'il n'est pas un indigent tel que la loi l'exige pour avoir droit à l'assistance publique.

Proposé par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité que le secrétaire Trésorier soit autorisé à ras

Considérant que des plaintes sont parvenues au conseil exposant que le téléphone public à St-Hovis de France n'est presque plus serviable à cause des conversations interminables de quelques abonnés trop loquaces et indifférents des droits légitimes des autres abonnés

Considérant que chaque abonné est en droit d'exiger sa quote part de service du téléphone au moins pour ses affaires de stricte nécessité

Il est proposé par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité que le secrétaire Trésorier soit autorisé à communiquer avec le bureau commercial de la Compagnie Bell Telephone of Canada et insister auprès d'elle, aux fins de faire les améliorations nécessaires pour donner justice à tous.

Adopté

Attendu que les résidents du village de la municipalité St-Hovis de France ont cédés gratuitement à la Voie Provinciale, une partie de leur propriété d'une valeur très précieuse pour l'érection des trottoirs.

Attendu que les propriétaires dans le village sont tenus à payer le coût entres des trottoirs qui sont plutôt un service public que personnel.

— à suivre —

Il est proposé par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité que demande soit faite au gouvernement provincial de bien vouloir accorder une subvention aux fins d'aider les propriétaires à payer cette lourde taxe des trottoirs.

Proposé par M. Roland Morin et résolu à l'unanimité que Monsieur le maire soit autorisé à faire déblayer de neige le chemin conduisant au dépot, et d'ouvrir ce chemin au public selon le règlement établi.

Proposé par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier soit autorisé à préparer ou faire préparer des devis pour la construction des trottoirs dans le village.

Proposé par M. Roland Morin et résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier soit autorisé à notifier M. M. Gaston Buisson (~~et Marcel Buisson~~) de déclarer son état au il dépose de la machinerie usagée selon que le règlement l'exige et de notifier M. Marcel Buisson de blayer sa cour de machines usagées tel que il s'est engagé lui-même dans une lettre au conseil en donnant son consentement.

Proposé par M. Léon Page et résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier soit autorisé à notifier M. Charles Brindell, qui transporte les vidanges de la ville du camp, en passant par le rang St Alexis, de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas perdre de déchets sur la cour de route, autrement le conseil sera forcé d'intervenir par la loi.

— à suivre —

Propose par M. Leon Page
et renvoye a l'assemblée que les
comptes ci-apres mentionnes sont
acceptes et payes

Chau M. a S. 10.75
Recevoir de Beaupuy 1670.00

après quoi l'assemblée est levée

Roger Lesieur Maire
Lucien Heois sec. tris

Province de Guyane

Municipalité de Louis de France

Canton de Lehamplain

Assemblée régulière

et mensuelle du conseil de la mun-
cipalité de Louis de France tenue au
lieu ordinaire de ses séances lundi
le cinquième jour du mois de mai
mil neuf cent cinquante huit à
huit heures du soir à laquelle sont
présents messeurs les conseillers:

Georges Masse

Holand Marin

Leon Page

et son chonneur le maire
Roger Lesieur formant quorum sous la
présidence de ce dernier

Les procès de la séance régulière précédente
sont lus et adoptés à l'unanimité.

— a suivre —

Fragment page #08

Proposé par M. Léon Pagé et résolu à l'unanimité que le secrétaire Trésorier M. Lucien Néon soit autorisé à représenter la municipalité dans la cause de Edouard Beauchemin, le 10 mai à 10 h. A. M. concernant l'assistance publique de ce dernier.

Proposé par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité que son honneur le maire soit autorisé à signer les cartes d'assistance publique de Messieurs Richard Beaumier, Alphonse Michard et que les cartes d'assistance publique de Messieurs Roland Doucet et Paul Étienne Pothier soit refusées.

Proposé par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité que ~~M. Antonio~~ le secrétaire Trésorier soit autorisé à envoyer une lettre à Monsieur Antonio Gagné lui adjoint de ramasser ^{immédiatement} ses déchets qui il a déposés sur les propriétés de M. Masse et de la paroisse sans quoi la municipalité des fera ramasser aux frais de M. Gagné.

Proposé par M. Léon Pagé et résolu à l'unanimité que M. Jules Gervais curier soit autorisé à faire une pancarte sur laquelle seront marqués les heures de services du dépôt municipal et laquelle pancarte devra être exposée à l'entrée du dépôt.

Proposé par M. Léon Pagé et résolu à l'unanimité que M. Jules Gervais soit autorisé à ramasser les déchets dans la paroisse de la municipalité à son compte sans aucun frais de la part de la municipalité.

Proposé par M. Léon Pagé et résolu à l'unanimité que M. - a suivi -

~~Tout marchand soit autorisé à faire
une clôture de frontière sur une
distance d'environ deux cents pieds
aux fins d'empêcher les chargements
de déchets de passer par et autres
chemins que celui déterminé par
la municipalité.~~

~~Proposé par M. Roland Morin et résolu
à l'unanimité que M. Lucien Héon
soit nommé président d'élection pour
la nomination des conseillers et de élec-
tion s'il y a lieu.~~

St Louis de France

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale de la
municipalité St Louis de France tenue au
lieu ordinaire de ses séances mardi
le treizième jour du mois de mai
mil neuf cent cinquante huit à huit
heures du soir à laquelle sont présents
Messieurs les conseillers

Poland Morin M. Masse (arrivé pendant séance)
Paul Lamotte
Renaud Parkin
Leon Page et son honneur de maire
Roger Desjardins formant quorum sous
la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés
de main à main et tel que requis
par la loi.

Proposé par M. Masse
Seconde par Poland Morin et résolu
à l'unanimité que les plans et devis
préparés par l'ingénieur Ronald Marcus
Dugrenier pour la construction des
trottoirs dans le village St Louis de France
en date du treizième jour du mois de
mai mil neuf cent cinquante huit
soient acceptés tel que les et que son compte
de montant de \$140.00 soit accepté et payé.

Proposé par Georges Masse
Seconde par M. Leon Page que le secrétaire
Desjardins soit autorisé à publier des demandes
de soumission pour la construction des
trottoirs dans le village de St Louis de France
selon les plans et devis acceptés par la
municipalité et préparé par l'ingénieur
Poland Marcus.

Les soumissions devant être reçues au

.....St-Louis de France, Comté de Champlain

A: Conseiller

Monsieur:-

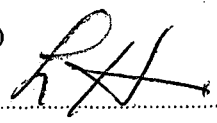
AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Roger Lesieur pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, mercredi le quatorzième jour du mois de Mai ----- prochain, 1958 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Etudier les plans et devis des trottoirs et les accepter s'il y a lieu et passer résolution si nécessaire pour annoncer spumissions, ou autres décisions concernant les trottoirs.

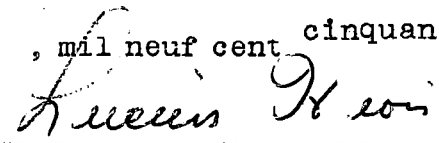
DONNE ce quatorzième jour du mois de mai

, mil neuf cent cinquante huit

(Copie conforme)



(Signé).....



Secrétaire-Trésorier

Secrétaire-Trésorier

Bureau du Secrétaire Trésorier Lundi
le vingt sixième jour de mai mil
neuf cent cinquante huit avant midi et
par lettre cachetée et que mention soit
signalée. Soumissions pour trottoirs

Les soumissions devront être accom-
pagnées d'un chèque accepté au nom
de la municipalité d'un montant de
l'ordre de dix pour cent (10%) du montant
total de la soumission (6 500\$ environ)
et devra être fait au prix linéaire

La municipalité ne s'engage pas à
accepter ni la plus basse ni aucune
soumission.

Proposé par Ombé Kamolbe
Secrétaire Leon Poye et résolu
à l'unanimité que les minutes de
l'assemblée soient acceptés tel que dit

Après quoi la séance est levée

Poye Secrétaire Gaire
Bureau de la Ville Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité Le Haut de France
Comité de Champlain

Assemblée publique des
électeurs propriétaires de la Municipalité de
la paroisse de Le Haut de France tenu au
lieu ordinaire des séances mercredi le
quatorzième jour du mois de mai mil neuf
cent cinquante huit à dix heures de l'avant
midi sous la présidence de Monsieur
Ancien Héon président d'élection et secre-
taire trésorier de cette paroisse au fins de
proposer trois conseillers sortants de charge
remplaçant Messieurs Roger Dugré, Arnt
Ramothe et Leon Page

Le tout suivant avis public dûment
affiché aux endroits indiqués par la dite mu-
nicipalité le vingt huitième jour du
mois d'avril mil neuf cent cinquante
huit dont l'original revêtu du certificat de
qualification demeure annexé aux livres des
présentes.

A dix heures précises, le président
d'élection, ayant comme secrétaire d'élec-
tion M. Adonai Desilets

ouvre la séance et requiert les élec-
teurs présents et dûment qualifiés à faire
la présentation des candidats pour
remplacer les sus-mentionnés sortants
de charge.

Les électeurs Quil Ramothe Louis Aron
Aimé Fortin Armand Germain proposent
que M. Damien Ramothe soit nommé
conseiller pour la dite municipalité.

Après examen des propositions il est
proposé, le président accepte la proposition
à l'unanimité

Les Electeurs David et Ouzel, les P. Caron
Julien Kamolte Camil. Bolognesi Jules
Phevan J. C. Lacroix Gerard Bureau
proposent que M. Emile Masson
soit nommé conseiller pour la municipalite
St Louis de France. Le President apres
examen des proposeurs et des propose
accepte la proposition.

Propose par M. M. Lemaire
Quintin Martin Ammand Germain Gaston
Kamolte Gerard Bureau que M. Alderie
Verille soit nommé conseiller pour
la municipalite St Louis de France.
Le President apres examen
des proposeurs et du propose
accepte la proposition.

Les Electeurs Leon Page et Pierre
Leveneur proposent que M.
Jean Louis Trépanier soit nommé
conseiller pour la municipalite St
Louis de France.
Le President apres examen
des proposeurs et des propose
accepte la proposition.

A l'issue de la President
d'election ~~de l'assemblée~~ plus de candidats
nommes pour les sièges vacants
declare qu'il y aura election mardi
de dix heures sur de mai mil
neuf cent cinquante huit.

~~M. Leon~~ President
d'electio

Les Electeurs Maurice Marchand,
Roger Sugré, Mareil, Ducharme proposent
que M. Hilerson Baron soit nommé
conseiller pour la municipalite St Louis
de France.
Le President apres examen des proposeurs
a suivi.

Declaration
faite avant
de signer
le nom des (ns)

et du proposé accepte la proposition

A midi trente le président d'élection ayant plus de candidats nommés pour les sièges vacants déclare qu'il y aura élections le ~~dimanche~~ même jour de 11 mai mil neuf cent cinquante huit, lundi le ~~10~~ étant un jour de fête légale et se déclare élu N. 1 au lieu de N. 2 au siège N. 6 remplaçant M. ~~Robert~~ Roger Dugré aura election aux sièges ~~N. 1 et 2~~ trois (3) pour remplacer M. Roger Dugré entre Monsieur Alderic Desilets et M. Hilariou Baron ainsi qu'au siège no 4 entre M. Damien Lamotte et M. Emile Masson.

Rueen Deon President
d'élection

St Louis de France

Municipalité St Louis de France

Comte de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le cinq mai mil neuf cent cinquante huit à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers:

Georges Masse
Poluel Moir
Leon Page et son honneur le
Maire Polfer Hélier formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la séance régulière précédente sont lus et approuvés à l'unanimité.

A: Roger Lesieur, Maire

Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Roger Lesieur pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil lundi le 26 jour du mois de mai prochain 1958, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1- Décacheter les soumissions pour trottoirs et passer résolution s'il y a lieu.
- 2- Demander au Ministère de la Voirie de remplir le fossé est longeant la route 19 coté est jusqu'à la propriété Dargis.

Donné ce 22 jour de mai mil neuf cent cinquante-huit.

(Copie conforme)

R. Neveu
.....
Secrétaire-trésorier

Roger Lesieur
.....
Secrétaire-trésorier.



PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of:

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and

Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms, Reg'd., Farnham, Que. — No. 200

CERTIFICATE OF PUBLICATION (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at
do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice here-
unto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council,
between the hours of and o'clock in the noon,
on the day of 19, and by reading the same
in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the
day of 19

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this
one thousand nine hundred and
day of

Signed:

Title



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de:

St-Louis de France, Comté de Champlain

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

MARDI le vingtième jour du mois de Mai mil neuf cent cinquante huit, à la salle du Couvent, lieu ordinaire des séances du Conseil, le bureau de votation sera ouvert de huit heures du matin jusqu'à six heures (du soir (heure avancée) pour la votation des votes des électeurs, aux bulletins secret, pour les candidats mis en nomination en remplacement de M.M. Léon Pagé, Onil Lamothe et Roger Dugré.

M. Jean-Louis Trépanier étant élu conseiller par acclamation au siège numéro 6 Arrondissement Ste-Marguerite Est, il y aura donc élection au siège Numéro (3) trois entre M.M. Uldéric Desilets et Hercules Caron; et élection au siège Numéro (4) quatre entre M.M. Damien Lamothe et Emile Masson.

Je nomme Monsieur Charles Edouard Lamothe secrétaire d'élection.

Lucien Héon, Sec-Trés et Président d'élection.

Handwritten signature of Lucien Héon

DONNE à St-Louis de France ce quinzième jour de Mai mil neuf cent cinquante Huit

Handwritten signature of Charles Edouard Lamothe

Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué. — No. 200

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 348 du Code)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre huit et 12 heures de l'avant-midi, le quinzième jour de Mai 19 58, et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin le jour de 19

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 ième jour de Mai mil neuf cent 58

Handwritten signature of Lucien Héon and the word 'Titre' below it

Proposé par M. Leon Page et résolu
à l'unanimité que le secrétaire
Trésorier soit autorisé à tenir
pour la municipalité dans Palais
de Justice dans le litige Beau-
carn ~~par~~ Municipalité concernant
l'assistance publique de Mme Beau-
chemin.

Proposé par M. Masse Georges et résolu
à l'unanimité que ^{son} le Maire soit
autorisé à signer la carte d'assis-
tance publique de M. Richard Beau-
carn et de refuser
la signature de la carte d'assistance
publique de M. Roland Doucet

Proposé par M. Georges Masse et résolu
à l'unanimité que le secrétaire Trésorier
soit autorisé à notifier M. Antonio
Gagné de faire ramasser les déchets
qui ont été déchargés sur un terrain
privé par au delà des limites des dépotoir
du Cap. et dont les preuves du déchargement
de ces déchets peuvent être mis à jour
par certains contribuables intéressés.

Proposé par M. Leon Page et résolu
à l'unanimité que M. Jules Gervais
soit autorisé à faire une tournée
déterminant les heures ~~de~~ ~~faire~~ ~~porter~~ ~~originaux~~
il est disponible de aller porter les
déchets au dépotoir.

Proposé par M. Leon Page et résolu à
l'unanimité que ~~M. Jules Gervais~~ soit
la Municipalité permet à M. Jules
Gervais de ramasser les vidanges
sans aucun frais de la part de
la Municipalité.

à suivre

Proposé par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité, que M Jules Gervais soit nommé et est nommé pour collecter la taxe des chiens dans la limite de la dite municipalité. La remuneration accordée à M Jules Gervais est de 50% des recettes

Proposé par M Léon Pagé et résolu à l'unanimité que M Freddy ~~McGill~~ ^{McGill} soit autorisé à faire une clôture de ligne à la limite des terrains Martin longeant le fronteau des terres Ste. Marguerite sur une longueur de deux cents pieds environ.

Proposé par M Polan
Attendu que les contribuables du village St Louis de France ont cédé gratuitement à la Vaine Provinciale une partie de leur terrain aux fins de faire des trottoirs.

Attendu que les dits contribuables du village sont voués à payer le coût entier des trottoirs qui sont plutôt un service public que personnel.

Il est proposé par M Roland Morin et résolu à l'unanimité que les frais autres que le coût global de la soumission acceptée pour l'erection des trottoirs, soit absorbés par la dite municipalité.

Proposé par M. Roland Morin et résolu à l'unanimité, que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés

O Bailly	\$ 75.00
Les Caron	72.20
J M Vatin	12.50
John W & P	40 33
Laurentide RM.	1620.00
R Marcoray	140.00

a suivre

M. Roland Mopin donne avis de motion
 qui a la prochaine séance régulière il propo-
 sera une demande d'emprunt pour
 financer le coût de l'érection des trottoirs
 et passer règlement de la construction des trottoirs.
 après quoi le conseil se lève

Jozef Piekar
 Secrétaire

Assementation de M. Maurice
 Pepin comme estimateur

Je soussigné, Maurice Pepin
 ayent été nommé estimateur
 par la municipalité de Roule de
 France, jure et déclare que
 je remplirai fidèlement mon
 devoir au meilleur de mes
 connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit
 en aide.

Signé Maurice Pepin

Assementé devant moi ce
 vingt-huitième jour de juin
 1858

- R. Weon
 Secrétaire

Je soussigné Aldéric Deslets
 ayant été nommé conseiller de
 cette municipalité jure et déclare
 que je remplirai fidèlement mon
 devoir au meilleur de ma connais-
 sance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en
 aide.

Signé Aldéric Deslets

Assermenté devant moi ce vingt-
 sixième jour de mai mil neuf
 cent cinquante huit.

Signé Lucien Neon Sec Trés

Je soussigné Damien Lamotte ayant
 été nommé conseiller pour la muni-
 cipalité St Honoré de France jure et dé-
 clare que je remplirai fidèlement
 mon devoir au meilleur de ma
 connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en
 aide.

Signé Damien Lamotte

Assermenté devant moi ce vingt-
 sixième jour de mai mil neuf cent
 cinquante huit.

Signé Lucien Neon
 Sec Trés.

Je soussigné Jean Louis Trefanier,
 ayant été nommé conseiller par
 la municipalité St Louis de France
 jure et déclare que je remplirai fide-
 lement mon devoir au meilleur de
 mes connaissances et capacité
 Ainsi que Dieu me veut en
 aide

Jean-Louis Trefanier

Assermenté devant moi ce
 vingt sixième jour du mois de mai
 mil neuf cent cinquante huit

Lucien Héon

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale de
 la Municipalité St Louis de France
 tenue au lieu ordinaire de ses
 séances lundi le vingt sixième
 jour du mois de mai mil neuf cent
 cinquante huit à huit heures de
 jour à laquelle sont présents messieurs
 les conseillers :

Georges Masse

Joseph Barbut

Jean Louis Trefanier

Damien Barbotte

Caldere Peribet, et son bourreux
 de maire Roger Bessier formant quorum
 sous la présidence de ce dernier

~~Le secrétaire-trésorier~~ après avoir de
 les avis de convocations ouï et

signifiés tel que reçus par la loi
 le Secrétaire Trésorier après avoir décollé
 les lettres de soumissions les dit commu-
 nés :

Submission Lucien Brouillette	1.95		
Philias Lefebvre	2.25	le pied	lineaire
Emile Lefebvre	1.75	"	"
Yves Simard	2.89	"	"
Re. Trancœur	1.94	"	"
"	2.55	l'heure	"

Le tout suivant les plans et devis approuvés
 par la municipalité

Proposé par M. Georges Massé secondé par
 M. Gardin et résolu que les minutes
 de la séance soient acceptés et que toute
 décision soit remise à l'assemblée regu-
 lière des juin.

Respectueusement
 Lucien Brouillette

Règlement no 16

Suite à l'avis de motion de M. Rolland Morin, concernant la construction des trottoirs.

1.- Attendu qu'une requête signée par plus de 80 % des contribuables du village de St-Louis de France ont demandé à la municipalité St-Louis de France de faire construire des trottoirs dans le village St-Louis de France et acceptant d'en payer le coût comme taxe spéciale répartie en dix années consécutives.

2.- Attendu que la Municipalité approuve cette requête pour ~~plus de~~ une plus grande sécurité publique.

3.- Attendu que des soumissions des plans et devis préparés par l'Ingénieur R. Marcoux du Cap-de-la-Madeleine et acceptés par la Municipalité ont été publiés et que la Municipalité accepte le montant de la plus basse soumission au montant de \$ 1.75 du pied linéaire, pour une longueur de 5,000 pieds plus ou moins.

4.- Il est proposé par Monsieur Rolland Morin, Secondé par Monsieur Georges Masse et résolu à l'unanimité que ce conseil est par le présent règlement autorisé à construire des trottoirs dans le village, selon les plans et devis fournis par l'ingénieur R. Marcoux et accepté par la Municipalité sur une longueur de cinq milles pieds (5000") plus ou moins, sujets toutefois aux décisions du conseil pour les changements dans les imprévus. Les trottoirs seront érigés en bordure de la route nationale no 19 et du rang St-Jean tel que désigné par la requête comprenant les lots no 273-274-288-289 sur lesquels les contribuables intéressés sont situés.

5.- Le conseil est par le présent règlement autorisé à dépenser une somme de dix mille dollars (\$10,000.00) extra compris pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme à emprunter pour une période de 10 ans au moyen de billets promissaires avec intérêts au taux n'excédant pas cinq et demi pour cent (5½%).

Je soussigné Lucien Dion Secrétaire Trésorier
de cette municipalité déclare sous mon serment et officie
que j'ai publié ce présent règlement à deux endroits
différents de la municipalité entre 9 et 10 hrs P.M., le troisième
jour de mai 1955
En foi de quoi j'ai signé ce 3^{er} jour de mai 1955
Lucien Dion Sec

6.- Ces billets seront encaissables à la Caisse Populaire St-Louis de France pour et au nom de la dite Municipalité comme suit:

Billet no	\$	Echéance le	1 décembre	1958
1	1000.00	"	"	1959
2	"	"	"	1960
3	"	"	"	1961
4	"	"	"	1962
5	"	"	"	1963
6	"	"	"	1964
7	"	"	"	1965
8	"	"	"	1966
9	"	"	"	1967
10	"	"	"	1967

Ces billets seront signés par son honneur le Maire et le secrétaire trésorier. La date d'échéance sera inscrite sur billets conformément au tableau de remboursement ci-dessus, les intérêts seront payables semi-annuellement aux mêmes endroits que les billets.

7.- Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, pendant toute la durée de l'emprunt, sur les biens imposables de chaque contribuable intéressé par ce présent règlement, une taxe spéciale annuelle à un taux suffisant d'après la répartition en vigueur chaque année pour pourvoir au capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau. Les biens-fonds des contribuables intéressés par ce règlement comprennent les lots no 273-274-288-289.

8.- Cette taxe spéciale sera perçue en même temps que la taxe ordinaire.

9.- La Municipalité se réserve le droit de racheter par anticipation en tout ou en partie, la dette à échoir, à toute échéance d'intérêt en donnant avis au porteur, trente jours avant échéance, mais dans le cas d'un rachat partiel, celui-ci s'appliquera aux billets dont l'échéance est la plus éloignée.

10.- Tout autre règlement antérieur concernant la construction des trottoirs dans le village de St-Louis de France est par les présentes abrogé.

EN CONSEQUENCE cette résolution est adoptée à l'unanimité.

St Louis France

Municipalite St Louis de France

Les Champlain

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le douzième jour du mois de mai mil neuf cent cinquante huit à huit heures du soir a laquelle sont présents messieurs les conseillers.

Jean Louis Trifançois

Poland Morin

Damien Lamotte

Gildéric Desjardins

Royce Herbin et son honneur le maire

Roger Desjardins formant quorum.

— Règlement No 16 —

X Suite a l'avis de motion de Monsieur le conseiller Poland Morin concernant la construction des trottoirs et emprunt pour finances.

1^o Attendu qu'une requête signée par plus de 80% des contribuables du village de St Louis de France ont demandé a la dite municipalité de construire des trottoirs dans le village et acceptent de payer le coût comme taxe spéciale répartie sur dix années consécutives

2^o Attendu que la Municipalité approuve cette requête pour une plus grande sécurité publique

3^o Attendu que des soumissions des plans et devis préparés par l'ingénieur A. Marcoux du Cap de la Madeleine et acceptés par la municipalité, ont été publiés et que la Municipalité a accepté la plus basse soumission au

— a suivre —

montant de une piastre et soixante-
quinze sous le pied linéaire pour une
longueur de cinq mille pieds (5000)
plus ou moins.

Il est proposé par M. Roland Morin
secondé par M. Georges Masse
et résolu à l'unanimité, que le conseil
est, par les présentes, autorisé
à construire des trottoirs dans le village
et hameau de Tréneux, selon les plans et
devis fournis par l'ingénieur P. Morey
et acceptés par cette municipalité pour
une longueur de cinq mille pieds (5000)
plus ou moins, sujet toutefois aux déci-
sions du conseil pour les changements
dans les dépenses.

Les trottoirs seront érigés au
bordure de la route nationale no 19
et du rang St-Jean tel que désigné
par la requête comprenant les lots
273-274-288-289 sur lesquels les
contribuables intéressés ont établi leurs
dépenses.

Le Conseil est par les présentes, autori-
sé à dépenser une somme de dix mille
dollars extra compris (10000⁰⁰) pour les fins
du présent règlement, et pour se procurer
cette somme, à emprunter, avec le
consentement de la Commission Muni-
cipale de Québec, pour une période de
dix ans au maximum de l'effet promise
avec intérêt au taux n'excédant pas
cinq et demi pour cent (5½%)

- A suivre -

Les billets seront encasables à la Caisse Populaire St Louis de France pour et au nom de la municipalité comme suit.

Billet no	Capital	Date
1	1,000.00	1 ^{er} Mai 1959
2	1,000.00	" 60
3	1,000.00	" 61
4	1,000.00	" 62
5	1,000.00	" 63
6	1,000.00	" 64
7	1,000.00	" 65
8	1,000.00	" 66
9	1,000.00	" 67
10	1,000.00	" 68

Les billets seront signés par son Honneur le Maire et le Secrétaire Trésorier.

La date de l'échéance sera inscrite sur billet conformément au tableau de remboursement ci-dessus, les intérêts seront payables semi annuellement au mêmes endroit que les billets.

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année pendant toute la durée de l'emprunt sur les biens imposables de chaque contribuable intérêts.

huit mots remplacés
HA

par ce présent règlement une taxe spéciale annuelle au taux ^{suffisant} ~~de 5/8~~ ~~et demi pour cent (5 1/2%)~~ d'après la ^{note d'évaluation} ~~répartition~~ en vigueur, chaque année pour pourvoir au capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau.

Les biens fonds des contribuables intéressés par ce règlement empruntent les lots 273-274-288-289

Cette taxe sera perçue en même temps que la taxe ordinaire

Le Municipalité se réserve le droit de racheter par anticipation en tout ou en partie la dette à échéance, à toute échéance d'intérêt en donnant aux au porteurs tous jours avant échéance mais dans un cas de rachat partiel celui-ci s'appliquera aux billets dont l'échéance est la plus éloignée

Tout règlement antérieur concernant des trottoirs dans le village ont par les présentes abrogés

En conséquence cette résolution est adoptée à l'unanimité

Signé: Roger Lacroix
Régis Dion

Il est ensuite proposé par M. Jean Louis Trépanier secondé par M. Adolphe Desjardins et résolu à l'unanimité que qu'il y aura votation par referendum à la salle de concert lieu ordinaire des séances du conseil, de huit heures A.M. à cinq heures P.M. jeudi le dix-neuvième jour de juin mil neuf cent vingt-huit pour les contribuables du village seulement pour approuver ou désapprouver le règlement qui porte le numéro seize (16) concernant la construction des trottoirs dans le village selon les plans et devis préparé par l'ingénieur Marcoux.

Proposé par M. Hamien Jeanette et résolu à l'unanimité que M. Emil Desjardins soit choisi en principe pour faire la construction des trottoirs dans le village

- a suivre -

et que les chèques acceptés des autres
dormantiers soient renvoyés à qui de
droit

Proposé par M. Jean Louis Trépanier
secondé par M. Roland Morin
Et résolu à l'unanimité que la réunion
du rôle d'évaluation ait lieu les 23-~~juin~~ ^{juin} 30
juin et que M. Lucien Heon soit nommé
Secrétaire des estimateurs.

Résolution
ci-contre
suspendue
séance
tenante
J.L.
J.H.

Proposé par M. Lorenzo Barbin et
résolu à l'unanimité que la carte
d'assistance publique présentée par
Monsieur Hédger Lefebvre soit refusée
et que celle de M. Lucien Hould soit
acceptée et que son honneur le Maire
soit autorisé à signer pour et au nom
de la Municipalité.

Proposé par M. Aldéric Desjols
secondé par M. Damien Hamolthe
Et résolu à l'unanimité qu'un certain
montant d'argent déterminé par résolution
du conseil et représentant le prix de
perception pour le montant établi en
rapport avec le taux d'évaluation, pour
chaque logement fini à l'intérieur
pour locataire tenant feu et lieu, le
logement du contribuable propriétaire
tenant feu et lieu excepté, soit ~~compté~~
soustrait annuellement de la somme
totale de la taxe générale du contribuable
affecté et convertie en taxe spéciale aux
fins de différencier l'évaluation des
maisons à logement pour locataire
à logement pour locataires ~~des maisons~~
de celles qui sont à logement unique
pour propriétaire résidant et tenant feu
et lieu. Cette taxe spéciale sera appelée "taxe de loyer".
a suivre

Municipalité
St-Louis de France
Cté Champlain, Qué.

St-Louis de France, 2 juin 1958 195

Avis Public

Avis public est par les présentes donné que jeudi le dix-neuvième jour du mois de juin, à la salle du Couvent, lieu ordinaire des séances du Conseil, de huit heures A.M. à 5 hrs P.M., il y aura élection pour les électeurs propriétaires d'immeubles ayant des biens-fonds dans le village de St-Louis de France, pour approuver ou désapprouver la construction des trottoirs dans le village, règlement qui porte le No seize. (16).

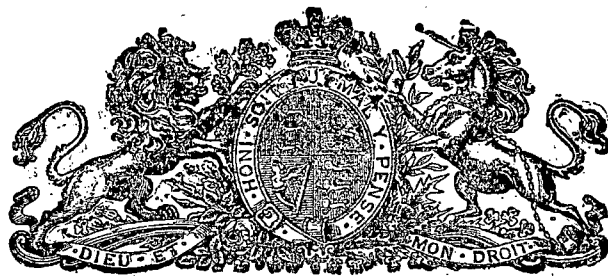
En foi de quoi j'ai signé ce deuxième jour du mois de juin 1958.

Suzanne Neon Sec-Trés.

Je soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en l'affichant à deux endroits différents de la municipalité le deuxième jour de juin 1958, entre 9 hrs et 10 hrs P.M.

En foi de quoi j'ai signé

L. Lévesque Sec-Trés.



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality

PUBLIC NOTICE

is hereby given by the undersigned, Secretary-Treasurer
of the aforesaid Municipality, that the Council will
revise the Valuation Roll at its regular session which
will be held at its usual hour and place of meeting

on the day of 19

GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and

Signed:
Secretary Treasurer

(Français au verso)

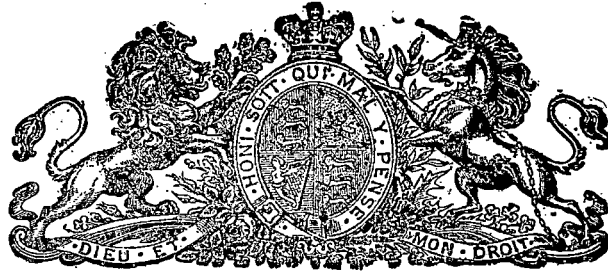
Municipal Forms, Reg'd., Farnham, Que. — No. 206-A

CERTIFICATE OF PUBLICATION. (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at
do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice here-
unto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council,
between the hours of and o'clock in the noon,
on the day of 19, and by reading the same
in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the
day of 19

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this day of
one thousand nine hundred and

Signed
(Title)



PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de

ST-LOUIS DE FRANCE

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le Conseil reviendra le rôle d'évaluation à sa session régulière qui sera tenue à l'heure et au lieu ordinaires des séances

le quatrième jour du mois de Août 19 58

DONNE à St-Louis de France ce trentième
jour de ~~juin~~ ^{juillet} ----- mil neuf cent cinquante huit

Signé: *Rueuse Heon*
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué. — Numéro 206-A

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 348 du Code)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 9 hr A? 10 A.M heures de l' avant Midi, le 30 ième jour de juin 19 58, et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin le xxx jour de 19

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30 ième jour de juin
mil neuf cent cinquante huit----

Signé: *Rueuse Heon*
(Titre)

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

C'est une assemblée publique
des électeurs propriétaires du village
St Louis de France tenue au lieu
ordinaire du conseil de dix-neufième
jour du mois de Juin 1958, nous
soussignés Président et ~~secr~~ secrétaire
d'iceux de l'assemblée des électeurs
propriétaires du village St Louis de
France certifions que le résultat
du vote concernant le règlement
no 16 s'établit comme suit:

1° 23 électeurs ont voté
2° le vote est le suivant

En faveur	23
contre	2
Majorité	21

fait et signé à St Louis de France
ce dix-neuvième jour de Juin 1958

Rueun Héon Président
~~Edouard Lamothe~~
J. Paul Lamothe
Sec d'iceux

Province de Québec

Municipalité St. Louis de France

Canton de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité St. Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances Lundi le septième jour du mois de juillet mil neuf cent cinquante huit à huit heures du soir à laquelle sont présents Messieurs les conseillers.

Georges Masse.

Loirens Parbin

Poland Morin

Damien Lamothe

Aldéric Desjardins

Jay-Louis Tremblay et son homme
Le Maire Roger Desbours formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance précédente régulière sont lus et adoptés à l'unanimité.

Attendu que une requête signée par plus de 80% des contribuables du village St. Louis de France ont demandé à la dite municipalité de construire des trottoirs dans le village St. Louis et, acceptant d'en payer le coût en taxe spéciale répartie sur dix années consécutives.

Attendu que la dite Municipalité accepte cette requête pour une plus grande sécurité publique.

Attendu que ces trottoirs seront pour une grande partie profitable à la fabrique de la cure des offices de l'église paroissiale
à savoir

Il est proposé par M. Lorenzo Barkin
 et résolu à l'unanimité que demande
 soit faite aux autorités de la fabrique
 St Louis de France de bien vouloir approuver
 la construction des trottoirs dans le village
 sur leur terrain en bordure de la route
 19 de la route nationale no 19 et du
 rang St-Jean.

Proposé par M. Roland Morin
 secondé par M. Jean-Louis Trefanier
 Et résolu à l'unanimité que son honneur
 le maire soit autorisé à signer la carte d'as-
 surtance publique de Mme Armande
 Beon de St Louis de France.

Proposé par M. Georges Masse
 secondé par M. Lorenzo Barkin
 Et résolu à l'unanimité que le secrétaire
 trésorier soit autorisé à publier une
 annonce pour soumission à l'entretien
 des chemins d'hiver 1958-1959 qui se
 terminera le 30 juillet du présent mois
 sans obligation d'accorder à la plus
 basse ni aucune des soumissions
 reçues.

Proposé par M. Aldérie Desilets et résolu
 à l'unanimité que son honneur le
 maire soit autorisé à voter en faveur
 de la construction des trottoirs au nom
 de la municipalité au referendum
 qui se tiendra le 28 juillet du
 présent mois.

Proposé par M. Aldérie Desilets et
 résolu à l'unanimité que les comptes
 ci-après mentionnés soient acceptés
 et payés.

Corporation du Comté de Champlain	455. ⁷⁰ / ₁₀₀
Service d'Ass. Publique	707.93
Shaw W & P.	30.21
R. Art Graphique	8.70

J. P. Lamotte
H. Néon

8.00
\$ 2.00

Proposé par M. Damien Lamotte et résolu à l'unanimité que la séance soit remise à mercredi soir le neuvième jour du mois de juillet 1958 ^{soir} pour permettre de discuter les développements qui doivent survenir après consultation au ministère des affaires municipales par son honneur le maire concernant la construction des trottoirs.

Après quoi la séance est levée

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée du conseil de la municipalité St Louis de France, faisant suite à l'assemblée requise de lundi soir le 7 juillet, remise à aujourd'hui le neuvième jour de juillet 1958 tenue au lieu des séances ordinaires du conseil à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers:

Damien Lamotte
Roland Morin
Gilders Deilets

Jean Louis Tremblay
Koremyo Herbin

G. Masse et son honorable maire Roger Létour formant quorum sous la présidence de ce dernier

M. Roland Morin donne et maintient son avis de motion concernant l'adoption du règlement no 16 concernant la construction des trottoirs dans le village, et approuvant de dix mille dollars, fudancee les dits travaux
Proposé par M. Damien Lamotte et résolu

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par le soussigné Secrétaire trésorier de ladite Municipalité, Que:-

Samedi le douzième jour du mois de juillet mil neuf cent cinquante huit, la dite Municipalité a adopté un règlement pour la construction des trottoirs dans le village, et adopté un règlement d'emprunt au montant de dix millesdollars pour en financer le coût repartis en dix années consécutives.

Toute personne intéressée qui désire en prendre connaissance de ce règlement pourra s'adresser au bureau du secrétaire-trésorier.

Donné à St-Louis de France ce douzième jour du mois de juillet 1958.

Lucien Neon

Sec-Trés.

A:

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Roger Lesieur pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, samedi le douzième jour du mois de juillet prochain, 1958 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.- Discuter le règlement concernant la construction des trottoirs et l'adopter s'il y a lieu.
- 2.- Passer résolution pour la date du référendum s'il y a lieu.

DONNE ce neuvième jour du mois de juillet

, mil neuf cent cinquante-huit.

Luceen Heon

Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné, **Lucien Neon** Sec. Trés., certifié sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. les conseillers **Roland Morin, G. Masse, L. Garkin, L. Larnothe, J. L. Préjamer, Ald. Desilets** et non honneur le Maire **Roger Desjardins** en en laissant une copie à eux-mêmes de main à main

entre 8 hrs. et 9 hrs. heures de l' P.M. midi, le neuvième jour du mois de juillet mil neuf cent cinquante huit

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^{ème} jour du mois de juillet, 1958 mil neuf cent

L. Neon

Secrétaire-Trésorier

Avis de Convocation

DE

SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

a l'unanimité, que les minutes de l'assemblée
soient adoptées à l'unanimité.
après quoi la séance est levée

J. J. F. J. J. J.
R. J. J. J. J. J.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale du
conseil de la Municipalité St Louis
de France, tenue au lieu ordinaire
de ses séances, samedi le douzième
jour du mois de juillet mil neuf
cent cinquante huit à huit heures
du soir à laquelle sont présents
messieurs les conseillers

Georges Masse

Aldéric Desilets

Jean Louis Trempeur

Monsieur Parotte et son honneur le
Maire Roger Lesieur forment quorum
sous la présidence de ce dernier

Les avis de convocations ont été
signifiés tel que requis par la loi.

Règlement no 16

Faisant suite à l'avis de motion de Monsieur
Roland Marin, conseiller, donné à la séance pré-
cédente ^{proposant un règlement portant le no 16} concernant la construction des trottoirs
en ciment dans le village et l'emprunt
pour en financer le coût; et
- à suivre -

1^o

Attendu qu'une requête signée par plus de quatre vingt pour cent des contribuables du village de Louis de France ont demandé à la dite municipalité de construire des trottoirs dans le village, et acceptant d'en payer le coût en taxes spéciales réparties en dix années consécutives.

2^o

Attendu que la municipalité a approuvé cette demande pour une plus grande sécurité publique.

3^o

Attendu que des soumissions des plans et devis préparés par l'ingénieur N. Marcoux du cap de la Madeleine et acceptés par la municipalité, ont été publiés et que cette dernière a accepté en principe la plus basse soumission au prix de un dollar et soixante sous le pied linéaire sur une longueur de cinq mille pieds plus ou moins.

4^o

Attendu que la dite municipalité doit recourir à un emprunt pour l'exécution de ces travaux en attendant le paiement des contribuables intéressés.

Il est proposé par M. Roland Morin secondé par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité, réglé et statué savoir:

1^o

Que ce conseil est par le présent règlement, autorisé à construire des trottoirs dans le village de Louis de France, selon les plans et devis fournis par l'ingénieur N. Marcoux et acceptés par cette municipalité sur une longueur de cinq mille pieds environ, sujet toutefois à la décision du conseil pour les changements dans les emprunts. Les trottoirs seront érigés en

— a suivre —

bordure de la route nationale, No 19
 et du rang, St Jean, dans le village
 St Louis de France et comprenant les
 lots 273, 274, de long de la route nationale
 et 288 et 289 dans le rang St Jean sur
 lesquels les contribuables intéressés ont
 établi leurs demeures

2°
 Que ce conseil, par les présentes, est
 autorisé à dépenser une somme de
 dix mille dollars extras compris, pour les
 fins de ^{présent} règlement, et pour se procurer
 cette somme, à emprunter avec l'assen-
 timent de la Commission Municipale de
 Québec, au moyen de billets promis-
 soires avec intérêts ~~sa~~ départ de pas
 cinq et demi pour cent l'an (5½%)
 pour une période de dix ans, suivant le
 tableau ci-dessous décrit.

No des Billets:

\$1000.00	No 1	Échéance	31 Dec 1958
1000.00	" 2	"	" " 1959
1000.00	" 3	"	" " 1960
1000.00	" 4	"	" " 1961
1000.00	" 5	"	" " 1962
1000.00	" 6	"	" " 1963
1000.00	" 7	"	" " 1964
1000.00	" 8	"	" " 1965
1000.00	" 9	"	" " 1966
1000.00	" 10	"	" " 1967

Ces billets seront signés par son
 honneur le maire et le secrétaire Trésorier;
 la date d'échéances sera inscrite
 sur les billets conformément au
 tableau de remboursement aux mêmes
 endroits que les billets.

3°
 Qu'il est par le présent règlement
 imposé et il sera prélevé chaque
 année, pendant toute la durée de l'em-
 prunt, sur les biens imposables de
 chaque contribuable intéressé par
 ce règlement, une taxe spéciale

annuelle au taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pourvoir au capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau de remboursement.

Les biens fonds des contribuables imposables comprennent les lots 273, 254, 288, 289.

Cette taxe sera perçue en même temps que la taxe ordinaire avec les mêmes obligations.

La Municipalité se réserve le droit cependant de racheter par anticipation, en tout ou en partie, la dette à échoir à toute échéance d'intérêts en donnant avis au porteur trente jours avant échéance, mais dans le cas d'un rachat partiel, celui-ci s'appliquera aux billets dont l'échéance est la plus éloignée.

Tout règlement antérieur concernant le règlement des trottoirs dans le village est par les présentes abrogé.

En conséquence ce règlement est adopté à l'unanimité.

Proposé par M. Aldéric Desilets

Secondé par M. Damien Hamothé

Et résolu à l'unanimité que il y aura référendum pour les propriétaires d'immeuble ayant des biens fonds dans le village de Bois de France, et qu'il y aura votation pour approuver ou désapprouver le règlement No 16 concernant la construction des trottoirs dans le village ^{et un emprunt de 10000 pour en financer et tenir les intérêts} ~~plu~~ ^{et mardi} le budget municipal pour le ~~mois~~ ^{mois} de juillet ~~qui~~ ^{et mardi} ~~sera~~ ^{sera} tenu en huit heures du matin à ~~sept~~ ^{sept} heures du soir, à la salle du conseil et qu'un avis public soit donné en conséquence

a suivre

un mot
change.

ce qui
D. H.

Proposé par Georges Masse
 Secondé par Rouays Harbin
 et résolu à l'unanimité que les annales
 de l'assemblée soit adoptés.

Adopté à l'unanimité

Juge Procureur Maire
 Lucien Hébert de Trés.

Province de Québec
 Municipalité de la ville de Trépan

St Louis de France C. B. Chouplain

Assemblée spéciale des ^{conseillers}
 de la Municipalité de la ville de Trépan
 tenue au lieu ordinaire de ses séances
 Mercredi le treizième jour du mois de
 juillet mil neuf cent cinquante huit
 à huit heures du soir à laquelle sont
 présents Messieurs les conseillers:

Rouays Harbin

Aldéric Hébert

Jean Louis Tremblay

Damien Carrière

Poland Morin

Georges Masse et son honneur

le maire Roger Desjardins Trépanant
 sous la présidence de ce dernier.

Les avis ayant été donné de main
 unanime et tous les conseillers sont présents
 et approuve comme légale cette assemblée
 ou que tous les conseillers sont consentants

Allendu que le Secrétaire Trésorier et
 Président d'élection en rapport avec le règlement
 d'ordre

No 16 concernant des emprunt pour la construction des trottoirs dans le village a soumis au conseil le rapport d'election qui se lit comme suit :

En nombre :

liste des electeurs	54	54	54
votes pour	37		
" contre	1		
	<u>38</u>		

Majorité

<u>38</u> $\frac{1}{2}$	<u>27</u>
17	10

En valeurs :

Total de l'evaluation	114600	114600
vote pour	80600	
" contre	4900	

<u>75700</u>	75700
--------------	-------

<u>57300</u>

Majorité

~~38900~~

57300

75700 - 57300 = 18400.

Il est donc propose par M. Lorenzo Barbero
 seconde par M. Georges Marné
 Et résolu à l'unanimité que le rapport
 d'election concernant le referendum
 sur le reglement no 16 pour l'ouverture
 pour la construction des trottoirs soit
 accepté tel que les.

annulé
 et contre
 L.H.

~~Propose par M.
 seconde par M.
 Et résolu à l'unanimité que demande
 soit fait au Ministre de la Voies de
 biens vouloir~~

Propose que la maison residentielle
 de M. Arthur Dastaler est située dans la
 juste limite du chemin St Jean Est de la
 route nationale no 19 dans la municipalité
 St Louis de France
 Attendu que cette propriété est le seul
 obstacle à l'élargissement du ^{traverse} ~~traverse~~ côté ^{est} ~~est~~
 a Limer

Monsieur le maire et Messieurs les conseillers
de la Municipalité de Saint-Louis-de-France

90.41

43.31

133.72

252

252

504

5

522

12

1000

500

125

375

25

23

2500

5100 -

write

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Bonile de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le quatorzième jour du mois de Août mil neuf cent cinquante huit à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers

George Masse

Roland Morin

Aldérie Desilets

Jean Des Trembles

Damien Samothé et son honneur

le maire Roger Desieur formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance régulière précédente sont lus et adoptés à l'unanimité

Proposé par M. George Masse
 secondé par M. Roland Morin
 Et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier soit autorisé à faire publier des soumissions pour l'ouverture ^{des} chemins d'hiver et que ces soumissions soient reçues pour lundi midi le 11 Août à midi.

Proposé par M. Aldérie Desilets et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier soit autorisé à notifier Messieurs Henri Laurent Frédéric et Louis Gervais de bien vouloir acquitter leurs taxes pour le premier jour de septembre autrement le conseil sera dans l'obligation de mettre leurs comptes en collection. Considérant que l'office du crédit agricole presse la dite municipalité de collecter les taxes de Messieurs Henri Frédéric Laurent et Louis Gervais.

Propose par M. Damien Samothe, Polard
 Morin seconde par M. Jean Louis ^{réparé}
 et résolu à l'unanimité que demandé
 soit faite à la Co. de Téléphone Bell
 de permettre l'usage d'un câble pour
 soutenir un fil de fer qui supportera
 un "flasher" au coin de la route
 Nationale no 19 et Rang St-Marguerite.

Propose par M. Georges Masse
 seconde par M. Polard Morin
 et résolu à l'unanimité que M.
 Donatien et Ceubin soit nommé officier
 de la dite municipalité pour collecter
 la taxe de chiens et faire respecter la ^{ou}
~~réglement~~ concernant le règlement
 des chiens.

Propose par M. Georges Masse
 seconde par M. Polard Morin et résolu
 à l'unanimité que M. Donatien et Ceubin
 soit autorisé à consulter un avocat
 concernant ses devoirs d'officier de la
 Municipalité concernant le règlement des
 chiens.

Propose par Monsieur Aldéric Bisulets
 seconde par M. Jean Louis ^{réparé}
 et résolu à l'unanimité que le rôle
 d'évaluation revise pour l'année
 1959 soit homologué tel que les
 avec les amendements suivants:
 Damien Samothe, maison 1100,00 au lieu de 1400.
 Mme Joseph Samothe, retransche évaluation des
 hangars et shed ^{détruit} au montant de \$150,00

Propose par M. Damien Samothe et résolu
 à l'unanimité que les présents comptes
 ci-après mentionnés soient acceptés et
 payés

Show Water & Power Co 25.43 + 30.21
 Bernard Morin Ref. 10.00

Rueen 91 éon Ref	15.00
Albert Dupresnes	17.50
Thomas Doucet	22.50
Carmi Fortin	45.00
L. Héon estimations	22.50
Maurice Pepin	22.50
J. P. Lamotte	8.00
L'Art Graphique	8.70
Service de l'assistance P.	707.93
Ministère des Travaux Soc.	24.84
Corps du Comte de Chamf	453.70

Proposé par M. Damien Lamotte
 et résolu à l'unanimité que les comptes
 et après mentionnés la présente
 assemblée soit remise à lundi soir
 prochain à huit heures le 11 Août.
 au lieu ordinaire des séances.

Après quoi la séance est levée

Assemblée remise de la dernière séance régulière du quatre Cinq, 1958 tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi de prochain jour de tout mil neuf cent cinquante huit à huit heure du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers :

Rorenzo Barbier
Jean-Louis Régnier
Roland Morin
Georges Masse et son honneur

Le maire Roger Régnier formant quorum sous la présidence de ces derniers

Proposé par M. Georges Masse
Secondé par M. Roland Morin et résolu à l'unanimité que M. Gérard Arthur Hambl soit nommé pour l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver dans la paroisse de St Louis de France sur une longueur de seize milles et deux dixièmes, chemins désignés par la dite municipalité, par contrat signé par les deux parties intéressées, simplifiant les assurances et les obligations déterminées par la loi de l'ouverture des chemins d'hiver ^{français} du gouvernement et que ~~le~~ l'honneur de maire et le secrétaire Trépanier soit autorisé à signer le contrat à raison de trois cents cinquante dollars du mille de chemins entretenus en plus des clauses que le conseil municipal jugera bon d'ajouter au contrat.

Proposé par M. Lorenzo Barbier
Secondé par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité que demande soit faite au ministère de la voie de bien vouloir faire faire le creusage des fossés du rang St Jean sur une longueur d'environ vingt pieds sur la propriété de M. Claude LaCroix établi sur le lot ^{à cause de la} hauteur du chemin à cet endroit,

- à suivre -

Proposé par M. Lorenzo Larkin
 secondé par M. Jean Louis Trépanier
 et résolu à l'unanimité que M. Emile
 Lefebvre soit nommé pour construire des
~~châssis~~ dans le village au prix de
 un dollar et soixante quinze sous le
 pied linéaire aux endroits désignés par
 le conseil et selon les plans et devis
 préparés par l'ingénieur P. Marcoux et
 que Monsieur le maire et le secrétaire
 Présois soit autorisés à signer le contrat

Proposé par M. Lorenzo Larkin secondé
 par M. Roland Morin et résolu à l'unanimité
 que Messieurs Emile Masson
 soit nommé inspecteur et surveillant
 des chemins d'hiver de la municipalité
 ayant comme assistant Messieurs Roland
 Duonne, Paul Auger,

ampli) Proposé par M. Georges Masson et résolu
 à l'unanimité que le rôle d'évaluation
 soit accepté tel que lui et que le tarif
 de la taxe soit établi à cinquante sous
 le cent de plus et que la taxe des chemins
 soit établie à 60 c du cent dollars.

Après quoi la séance est levée
 Lorenzo Larkin
 Secrétaire

Le soussigné Chas Edouard Lamothé ayant été
 nommé inspecteur agréé par la municipa-
 lité de Paris de France. jure et déclare que je
 remplirai fidèlement mon devoir au meilleur
 de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Chas Lamothé

Arrivée de nuit ce deuxième
 jour de septembre 1958

L. Heon Sec Trés

Je, soussigné, Lucien Héon-----, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. les conseillers Georges Masse Damien Lamothe, Aldéric Desilets, Roger Lesieur, Maire, Jean-Louis Trépanier, Lorenzo Larkin, Roland Morin.

en en laissant une copie à par malle

entre 3---- et 4----- heures de l' P.M. midi, le quatorzième jour du mois de Août ----- mil neuf cent cinquante huit

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 jour du mois de Août mil neuf cent cinquante huit.

Lucien Héon

Secrétaire-Trésorier

(Original)

Avis de Convocation
DE
SESSION SPECIALE
POUR

Province de Québec
 Municipalité St Louis de France
 Comté de Le Hautplain

Assemblée spéciale de la
 Municipalité St Louis de France tenue
 au lieu ordinaire de ses séances lundi
 le dix huitième jour d'août mil neuf cent
 cinquante huit à huit heures du soir
 à laquelle sont présents messieurs
 les conseillers

Jean Louis Trépanier
 Georges Masse
 Lorenzo Hardan
 Roland Morin
 Aldéric Deillets

Namias Gamotte et non
 honneur le maire Roger Leduc formant
 quorum sous la présidence de ce
 dernier

Les avis de convocations ont
 été dignifiés tel que requis par la
 loi aux conseillers.

Proposé par M. Georges Masse
 secondé par M. Roland Morin
 Et résolu que Georges M à l'unanimité
 que son honneur le maire et le
 secrétaire Trépanier soit autorisé
 à signer une convention avec
 M. Gérard Arthur Hamel de Shawinigan
 qui concerne l'entretien et le
 déblaiement des chemins d'hiver dans
 la paroisse de St Louis de France selon
 les ordonnances et les règlements des
 ministères de la Vieillesse Provinciale
 l'entente concerne le déblaiement en la
 présente assemblée entre les deux parties
 intéressées.

Toute résolution concernant l'entretien

des chequins d'hiver passés précédemment
est par la présente annulé et sans effet.

Proposé par M. Adolphe Desrosiers
et résolu à l'unanimité que la présente
~~séance soit adoptée~~ ~~les minutes de~~
la présente assemblée soit adoptée
adoptée ~~comme~~ ~~celle de l'assemblée mensuelle~~

Après quoi la séance est levée

J. J. Desrosiers
Ancien Notaire Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de Rouville de France

Comté de Champlain

Assemblée ^{régulière et mensuelle} de la Municipalité de
Rouville de France tenue au lieu ordinaire de
ses séances lundi le huit septembre mil neuf
cent cinquante-huit à huit heures du soir
à laquelle sont présents messieurs les conseillers
Gaston Lamotte
John Tremblay
Poliquet Monin
Leo Markin pour la présidence de
ce dernier.

Les minutes de la séance régulière précé-
dente sont lues et adoptées à l'unanimité

Proposé par M. Gaston Lamotte et résolu
à l'unanimité que ce conseil accepte
à l'unanimité

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:

St-Louis de France (Champlain)

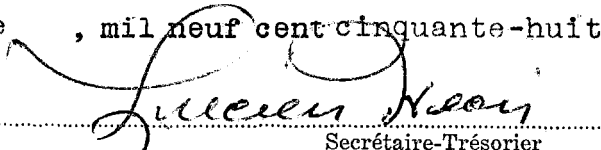
A:

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son honneur le Maire Roger Lesieur pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, jeudi le dix-huitième jour du mois de septembre prochain, 1958 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

m Nommer trois évaluateurs pour déterminer la valeur réelle à offrir en extropriation pour le terrain de Marcel Lemire du village en vue de construire un trottoir.

DONNE ce quinze jour du mois de septembre, mil neuf cent cinquante-huit


.....
Secrétaire-Trésorier

*Je, soussigné,
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.*

, certifie sous mon

en en laissant une copie à

*entre et heures de l' midi, le
jour du mois de mil neuf cent*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce jour du mois de
mil neuf cent*

.....
Secrétaire-Trésorier

19

Avis de Convocation

DE

SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

de verser une somme d'euros restante
 quinze dollars pour l'achat de tuyaux pour
 le pont du ruisseau Tarsiglat sur
 la route Farright.

Proposé par M. Roland Morin et résolu
 à l'unanimité que demande soit faite
 au Ministère de la Ville de leur vouloir
 établir une zone de trente mille à
 l'heure pour les autos véhicules moteurs
 ou autres véhicules sur la route
 dix neuf dans la paroisse de St Louis
 de France cette zone longue
 d'un demi mille dont le centre est
 déterminé par le rang Ste Marguerite
 ainsi que dans la route nationale
 No 19 sur une longueur d'un
 mille dont le centre est la courbe
 située entre la propriété Marcel
 Molin et Aurélien Martin et que des
 applications soit faite en conséquence.

Proposé par M. Roland Morin et résolu
 à l'unanimité que M. Charles Edouard
 Hamothé soit nommé inspecteur agraire
 pour la dite municipalité.

Proposé par M. Roland Morin et
 résolu à l'unanimité que M. Charles
 Edouard Hamothé soit autorisé à
 faire les frais nécessaires aux fins
 de trouver une solution pour le
 creusement du ruisseau qui traverse
 la terre de M. Omer Hamothé.

M. Omer Hamothé donne avis de
 Motion qui a la prochaine séance
 il proposera un règlement amendement
 au règlement de construction pour
 que ce règlement actuel soit en
 vigueur par toute la paroisse.

Proposé par M. J. Louis Dupuis et résolu
 à suivre.

a l'unanimité que les comptes ci-après
mentionnés soient acceptés et payés -

P. N. Marinéan	2.30
de Nouvelliste	19.00
Imp. St Gabriel	20.31
Emile Lafleur c.c.c.	700.00
Shaw W. P.	49.09

Proposé par M. Louis Trefanien
secondé par M. Roland Morin

et résolu à l'unanimité que le secrétaire-
trésorier soit autorisé à emprunter une somme
se chiffrant jusqu'à dix mille dollars par
billets, emprunt déjà autorisé par la Commission
Municipale de Dubuc, pour rembourser le
paiement du coût des trottoirs et que
son honneur le Maire et le secrétaire-
trésorier soient autorisés à signer les
billets; le ~~taux~~ taux établi par les présentes est de
cinq (5%) pour cent.

Proposé par M. Leo Karkis
et résolu à l'unanimité qu'un compte
de sept cents dollars soit fait à M. Lafleur
Emile Lafleur après construction actuelle
des trottoirs

Après qu'il la source entières.

Page finie par
Karkis Leo Karkis

Promesse de l'Assemblée

Municipalité de Saint-Henri de France

Route de Champlain

Assemblée régulière et ordinaire
du conseil de la municipalité de Saint-Henri de
France tenue au lieu ordinaire de
ses séances. Le mardi le sixième jour
de Octobre mil neuf cent vingt-cinq
à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers

Damien Lamotte

Jean Louis Trépanier

Romaine Larbin

Aldéric Desilets et son honneur

Le maire Roger Lesieur formant quorum
sous la présidence de ce dernier

Proposé par M. Damien Lamotte
et résolu à l'unanimité que ce
conseil autorise le secrétaire Trépanier à
verser une somme de vingt-cinq
dollars ^{en den} à la Ligue du Devoir. Coeur

Proposé par M. Aldéric Desilets
et résolu à l'unanimité que demande
soit faite à la Shawmigan Walter & Power
Co de leur vouloir poser des lumières de
pues aux endroits suivants ^{dans le village} savoir:

Pans St Jean aux environs de la résidence
de Roger D'agreg à l'entrée du chemin
de l'église et aux environs de la résidence
de M. Georges Marchand; sur la route
nationale, poser une lumière au centre
des deux coubles entre de l'entrée de
St Alexis et la ^{entrée de} résidence de M. Marcel
Maurice Les Alma Pepin.

Proposé par M. Aldéric Desilets et
résolu à l'unanimité que ce
- a suivre -

demande soit faite à la "Shaurayan Water & Power Co" de leur vouloir faire un avenant à l'ordre du déplacement des poteaux dans le village de la dite municipalité pour effectuer le déplacement de deux poteaux entre M. Marie Demontigny et M. Lucien Hamelin et entre M. Georges Remy et Edouard Demontigny, aux fins de permettre la continuation des trottoirs.

Proposé par M. Aldéric Desjardis et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Shaurayan Water & Power Co. de leur vouloir faire l'installation de trois lumières de rue de 4000 lumens, en démonstration, à trois endroits de la paroisse savoir: courbe Nohivinty Village et coin St. Marguerite et route nationale aux fins d'augmenter l'illumination sur les parcours déjà éclairés.

Proposé par M. Aldéric Desjardis et résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre une assurance pour la protection des hommes aux travaux pour la dite municipalité.

Proposé par M. Jean Louis Tremblay et résolu à l'unanimité que M. le Maire soit autorisé à signer la carte d'assistance publique de Mme Bruno Grandin, pour une période de quarante jours.

Proposé par M. Jean Louis Tremblay et résolu à l'unanimité que M. Charles Edouard Lamotte soit autorisé à faire signer les demandeurs d'un acte d'accord pour le creusage du ruisseau Sawyer.

A suivre

Arrêté
 du 3 Nov

Bill / de
Shaurayan

Proposé par M. des Barbus et résolu
 à l'unanimité que les comptes ci-après
 mentionnés soient acceptés et payés.

Ligue de la Coeur	25.00
Georges Marchand	40.00
Comptes Municipals	11.16
Ministère de la Santé	273.07
de l'Assemblée	19.00
J. M. Fortin	3.00

Proposé par M. Horace Rabin
 Et résolu que M. Lucien Hamelin soit
 nommé surveillant pour la construction
 de trottoirs dans le réblage au prix
 de trois dollars par jour de travail.

Après quoi la séance est levée

José Jussier Maire
 Lucien Hamelin

Le soussigné Lucien Hamelin ayant
 été nommé surveillant pour la
 construction des trottoirs de la Muni-
 cipalité et déclare que je remplis mon
 devoir au meilleur de ma connaissance
 et capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide
 Lucien Hamelin

Assurément devant moi à St Louis de
 France ce dixième jour de Octobre 1958
 Lucien Hamelin Sec Trés

Province de Québec

Municipalité St Louis de France
 Conté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
 du conseil de la municipalité St Louis
 de France tenue au lieu ordinaire de
 ses séances lundi le troisième jour du
 mois de novembre mil neuf cent cin-
 quante huit à huit heures du soir à la
 quelle sont présents messieurs les conseil-
 lers :

Roland Morin
 Lorenzo Herbin
 Camille Samothé
 Alric Desjardins
 Roger Desjardins
 Jean Les Tripanier

formant quorum
 sous la présidence de son honneur
 le maire Roger Desjardins.

les procès de la séance régulière précédente sont lus et adoptés à l'unanimité.

Proposé par M. Aldéa Desilets et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier soit autorisé à notifier M. Emile Lafabre de lui vouloir faire les acotements aux ~~avants~~ ^{avants} nécessaires aux trottoirs aux fins d'être dans la possibilité d'accepter l'ouvrage tel que décrit dans les plans et devis.

Proposé par M. Aldéa Desilets et résolu à l'unanimité que ce conseil accepte trois mille (mille) ~~pièces de Trottoirs~~ deux cent trente trois pieds de trottoirs construits par M. Emile Lafabre et que le secrétaire - Trésorier et son honorable Maire soit autorisé à payer le contracteur au prix de dix dollars et soixante quinze sous le pied linéaire.

Proposé par M. Roreyo Larbin et résolu à l'unanimité que ce conseil accepte le projet de subdivision d'une partie du lot sixante et seize (76) propriété de M. Emery Lafabre dont le plan préparé par M. Georges Carrière arpenteur géomètre en date du 20 Aout 1958 demeure aux archives de la dite municipalité.

Proposé par M. Damien Rouolte et résolu à l'unanimité que la zone du village St Louis ^{de France} soit prolongée ^{et limitée} jusqu'au numéro de lot 262 et 300 inclusivement côté Est du rang St Jean.

Attendu que la paroisse de St Louis de France a connu, dans son développement, un progrès et un embellissement considérable au cours de l'année à cause de la construction des trottoirs dans le village

— novembre 1958 —



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de St-Louis de France

Municipalité Scolaire St-Louis de France

Des
Aux Contribuables (de/la) susdite^s municipalit^es

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que, suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau; que toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement des dites taxes, arrérages, ou autres deniers sont tenues de les payer dans les 20 jours suivant la promulgation du présent avis.

DONNE à St-Louis de France ce troisième^{ce}
jour de novembre 1958 **mil neuf cent** cinquante huit.

Signé:.....

Secrétaire-Trésorier

Signifié et affiché ce troisième jour de novembre 1958

(English on reverse side)



PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality

PUBLIC NOTICE

is hereby given by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, that, following the last imposition of taxes, the Collection Roll is completed and deposited at my office; that all persons whose names appear thereon as subject to the payment of the said taxes, arrears, or other dues are bound to the payment thereof within 20 days following the promulgation of this notice.

GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and

Signed:

Lucien G. Lévesque
Secretary Treasurer

(Français au verso)

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale des
membres de la Municipalité St Louis
de France tenue au lieu ordinaire
de ses séances le jeudi de la deuxième jour
du mois de novembre mil neuf cent
vingt-huit à huit heures du soir
à laquelle sont présents messieurs
les conseillers

Forenzo Barbini

Georges Masse

Paul Louis Tremblay

Damien Lamotte

Poland Morin

Aldéric Veillets et son
honneur le Maire Roger Desjardis formant
quorum sous la présidence de ce dernier

Proposé par M. Damien Lamotte
et résolu à l'unanimité que les
minutes de l'assemblée régulière mensuelle
soient et sont adaptées à l'unanimité

Proposé par M. Forenzo Barbini, conseiller,
et résolu à l'unanimité que demande
soit faite à la Shawmigan Water & Power Co
de bien vouloir faire l'installation de sept
nouvelles lampes de quatre mille lumens
dans le village, et enlever les lampes
suivantes :

1 - 2500 lumens coin rang St Jean et route 19.

4 - 1000 " dans le village

1 - 1000 coin rang Marais des Plaines

Les résolutions du six octobre et du troisième
jour de novembre sont par les présentes abrogées.

Reglement no 17

Attendu que le conseiller Jean Louis
Meynier a donné légalement un avis
de motion concernant un règlement
pour l'éclairage des rues de la
municipalité qui portera le numéro dix
sept (17)

Attendu que les prescriptions et
formalités légales en rapport avec la
passation du présent règlement ont été
remplies

Attendu qu'il est à propos de
pouvoir à l'éclairage d'une partie
de la municipalité et d'autoriser le
conseil à s'entendre avec toute personne
société ou corporation pour le dit
éclairage.

Il est en conséquence proposé
par le conseiller Clarence Parkin
et par les présentes réglé et statué
comme suit savoir:

Que les rues d'une partie de la
municipalité soient éclairées et que
les lampes de rues soient installées,
dans la dite partie, aux endroits désignés
par résolution du conseil; la dépense
annuelle à cette fin ne devant pas
excéder douze cents dollars (\$1200.00) et
devoir être incluse chaque année aux
previsions budgétaires;

Que ce conseil soit autorisé à
s'entendre avec toute personne, société
ou corporation pour le dit éclairage et,
à cette fin, il pourra passer un contrat
pouvant avoir nombre de lampes, autans,
à l'achat de l'énergie électrique pour
les autres besoins de la corporation et
la durée du contrat qui ne devra pas

exceeder les dispositions de la loi.

El pourra en outre dans ce contrat, accorder à telle personne, société, ou corporation une franchise pour la distribution de l'électricité dans les limites de la municipalité, pourvoir au mode d'exercice de la dite franchise en ce qui concerne spécialement le coulage et l'encordage des arbres, les déplacements des poteaux et les travaux à être exécutés sur les propriétés de la Corporation.

Que le coût de l'éclairage soit supporté par la Corporation et à cette fin une taxe spéciale est par les présentes imposée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité. Elle sera basée sur la valeur des biens-fonds telle qu'elle apparaît au rapport de l'évaluation en vigueur dans la dite municipalité à l'époque de chaque perception. Cette taxe sera perçue en même temps que la taxe ordinaire générale, le tout suivant les dispositions du Code Municipal.

Que le présent règlement abroge et remplace à tous fins que de droit le règlement no quatorze (14) adopté le neuvième jour du mois de juillet mil neuf cent cinquante six.

Le présent règlement entrera en vigueur selon les propos par M. Eldred Daulton second par M. Dawson Sawolke. Et résolu à l'unanimité que, sous l'autorité de l'article 372 du Code Municipal, les électeurs propriétaires d'immeubles imposables de cette municipalité soient convoqués en assemblée publique pour approuver ou désapprouver, par votation, le règlement no 17 concernant à suivre.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

AVIS PUBLIC

AUX ÉLECTEURS PROPRIÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ
DE LA PAROISSE DE ST-LOUIS-DE-FRANCE, C.M.C.,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier:

Que sous l'autorité de l'article 372 du Code Municipal, les électeurs propriétaires de biens fonds imposables dans la municipalité sont convoqués en assemblée publique pour approuver ou désapprouver le règlement No 17 concernant l'éclairage d'une partie de la municipalité aux frais de la Corporation (*)

La votation aura lieu le premier jour du mois de décembre 1958, à l'endroit ordinaire des séances du conseil et commencera à neuf heures du matin pour continuer et se terminer à six heures du soir.

Donné à St-Louis-de-France, P.Q.,

le quatrième jour du mois de décembre 1958.

Rueben Keon
.....
Secrétaire-trésorier

PROVINCE OF QUEBEC
MUNICIPALITY OF THE PARISH OF ST-LOUIS-DE-FRANCE
COUNTY OF CHAMPLAIN

PUBLIC NOTICE

TO THE ELECTORS PROPRIETORS OF THE MUNICIPALITY
OF THE PARISH OF ST-LOUIS-DE-FRANCE, C.M.C.,

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Secretary-Treasurer:—

That in conformity with article 372 of the Municipal Code, the electors proprietors of taxable immovable property in the Municipality are hereby convened in public meeting to approve or disapprove by-law No. 17 concerning the lighting of part of the municipality at the expense of the Corporation (*)

The voting will be held on the first day of December 1958, at the place where the Council usually holds its sittings and will begin at nine o'clock a.m., to continue up to and close at six o'clock p.m.

Given at St-Louis-de-France, C.M.C.,

this fourth day of December 1958.

Rueben Keon
.....
Secretary-Treasurer

*Note:—ajouter si nécessaire les mots “et de la partie éclairée dans la proportion décrite par le règlement”.

*Note:—add if necessary the words “and of the lighted part of the municipality in the proportion specified in the By-law”.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Corporation de St-Louis de France certifie sous mon serment d'office que le quatorzième----- jour du mois de novembre---- 19 58 , entre 11 heures de l'avant midi et 12 heures de l'avant midi, j'ai personnellement affiché le présent avis aux endroits de la Municipalité spécialement affectés à cette fin.

Donné à St-Louis de France ce quatrième jour
de décembre----- 19 58.

Certifié vraie copie

le quatrième décembre 1958

Lucien Néon

Secrétaire-trésorier

Lucien Néon

Secrétaire-trésorier

l'éclairage d'une partie de la Mairie et
 aux frais de la corporation et que la date
 à laquelle, il sera procédé avec cette
 notation soit et est fixé au lundi
 le premier jour de Décembre mil neuf cent
 cinquante huit.

Proposé par M. Jean Louis Injard
 secondé par M. Polaud Morin
 Et résolu à l'unanimité que les
 comptes de l'assemblée soient adoptés et
 sont adoptés à l'unanimité.

Proposé par M. Jean Louis Injard
 secondé par M. Polaud Morin

Province de Québec
 Municipalité de
 St-Rois de France
 Comté de Champlain

Assemblée régulière et men-
 suelle du conseil de la municipalité
 St-Rois de France tenue au lieu ordi-
 naire de ses séances lundi le premier
 jour du mois de décembre mil neuf cent
 cinquante huit à huit heures du soir à
 laquelle sont présents messieurs les
 conseillers:

Georges Masse -

Polaud Morin -

Aldéric Deschêta -

Louis Injard -

Damien Darnotte - et son honneur le

maire Roger Desjardins formant ensemble le conseil municipal

Les procès de la séance régulière précédente
 ont été lus et approuvés à l'unanimité.

Propose par M. Georges Masse
secondé par M. Roland Morin
Et résolu à l'unanimité que ce conseil
approuve et confirme le certificat suivant
lequel est soumis au conseil par son
honneur le Maire et le secrétaire. Trésors

" Nous soussignés, maire et secrétaire
Mésurier, certifions que le règlement no
17 concernant l'éclairage des rues, a
été approuvé par les électeurs propriétaires
dors de la votation donnée le premier
jour de décembre mil neuf cent cinquante
huit et que le résultat du vote
a été comme suit

En faveur: 44
Contre: 0
Majorité: 44

Donné ce 11 jours de France ce premier
jour de décembre 1958
Vraie copie certifiée
L. Heon, Sec. Trés.
Roger Desmar
L. Heon
Maire
Sec. Trés.

Propose par M. Damien Damothé et résolu à
l'unanimité que la carte d'assistance ^{peu de}
de Mme Bruno Drouhin soit acceptée ^{pour 200 frs} et son
honneur le maire et le secrétaire. Trésors
soit autorisé à signer la carte et que
celles de Mme Charles Roberts et Mlle Laura
Richard soit refusé.

Propose par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité
que la route Paquin soit entretenue comme
chemin d'hiver sur une longueur de quatre
cents cinquante pieds, à partir du Ray St (G...)

Propose par M. Roland Morin et résolu à l'unanimité
que demande soit faite au Ministère de la Ville de
Paris vouloir octroyer la Mairie de St Louis de
France pour l'entretien des chemins d'hiver
sur une longueur de 16 milles. 2 et 450 ps sur la route
Paquin.

Proposé par M. Adolphe Morin et résolu
 que le conseil paye en deux annes une somme
 de cinq dollars au Comite du Timbre de
 Noël

Proposé par M. Georges Masse et résolu à
 l'unanimité que le Directeur municipal soit
 avisé par le secrétaire. Trésorier aux fins
 d'avertir les contribuables de ne pas
 employer la neige qui leur nuit, dans le
 chemin.

Proposé par M. Aldéric Desilets et résolu
 à l'unanimité que la Cie Barrière 2 Trere
 soit avisée de faire son déblayage de neige
 aux croisées de chemins.

Proposé par M. Georges Masse et résolu
 à l'unanimité que M. Gaston Lamotte
 soit autorisé à faire des bûtes à sable au
 nombre de 4 pour sabler les endroits glacés
 et des charnières de chemins.

Proposé par M. Jean Louis Trépanier et
 résolu à l'unanimité que le secrétaire
 Trésorier soit autorisé à notifier la Cie
 Autobus Carrier ^{et Bernard Hamel} 2 Trere de leur vouloir
 déblayer de neige les croisées de chemins de
 la municipalité de Bonis de France lorsque
 ces amas de neige seroit faits par le
 passage de leurs charrires à neige

Proposé par M. Aldéric Desilets et résolu à
 l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés
 soient acceptés et payés.

Shawingen M. 2 P.	{ 25.43
Émile Desfèvre	{ 21.17
R. Neon	56.45
Ternand Morin	181.53
R. Boisvert	10.00
Comite Timbre Noël	61.65
Impr. dt Patrie	5.00
	10.43

Nos Droits 10.00
 Mm W Lamotte 20.00
 Roger Lalle 130.00

après quoi la séance est levée

Roger Lalle Maire
 Messrs D'Arès Sec. Trés

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière
 et mensuelle du conseil de la Municipalité
 St Louis de France, tenue au lieu ordinaire
 du conseil lundi le cinquante jours
 du mois de janvier, mil neuf cent cin-
 quante neuf à huit heures du soir à
 laquelle sont présents messieurs les
 conseillers

Georges Masse

Horace Herbin

Damien Lamotte

Jean Le Préjamer

Aldéric Desilets, et son honneur

le maire Roger Lalle formant quorum sous
 la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance régulière précédente
 sont lus et adoptés à l'unanimité

Proposé par M. Aldéric Desilets
 secondé par M. Damien Lamotte J. Le Préjamer
 et résolu à l'unanimité que demande soit
 faite à la "Shawmican Water & Power Co"
 à l'effet

de leur vouloir faire l'installation de deux nouvelles lumières, dont l'une en face de l'entrée du bâtiment et l'autre en face de l'entrée de l'école Ste Marguerite sur la route nationale no 19

Proposé par M. Georges Masse
 secondé par M. Lorenzo Barbui et résolu
 à l'unanimité que son honneur le Maire
 et le secrétaire trésorier soit autorisé
 pour et au nom de la dite Municipalité,
 à signer un transport de créances de
 la somme de mille quatre cent vingt cinq
 dollars (\$1425⁰⁰) à la Banque Canadienne
 Nationale de Shawinigan Falls devant être dû
 à M. Gérard Hamel le quinziesme jour de
 Février mil neuf cent cinquante neuf, en
 vertu d'un contrat entre la Municipalité
 et M. Gerard Arthur Hamel concernant
 l'entretien des chemins d'hiver.

Proposé par M. Al denia Desilets
 secondé par M. Lorenzo Barbui
 et résolu à l'unanimité que une montant
 de cent cinquante dollars soit accordé et
 payé à l'Œuvre des Terrains de Jeux, dont
 cinquante dollars devant être employés
 à la condition expresse de légaliser, par
 contrat devant notaire, le nom de la
 dite Association l'Œuvre des Terrains de
 Jeux; et cent dollars à la condition
 expresse que l'Œuvre des Terrains de Jeux
 accorde à la dite Municipalité le droit de
 se servir, en tout temps de l'année, de l'eau
 du puit artésien appartenant à l'O.S.J. et du
 terrain nécessaire à l'accès de ce puit.
 Son honneur le Maire et le secrétaire Trésorier
 sont par les présente résolutions autorisés
 à signer l'entente par écrit entre les
 deux parties.

Proposé par M. Jean La Tremblay et résolu
 de renvoyer

à l'unanimité que les ^{comptes de} ~~comptes de~~ ^{dep} ~~comptes de~~ ^{ci dessus décrits} contribuables ^{arrivés} en taxe pour la troisième année soit envoyés au conseil de bonité pour vente de leur propriétés

	municipal	seal.
Lucid Dumas	34.59	22.06
Proces Lafald	19.88	59.38
Alfred Helie	16.28	88.88
Mme D Rivard	67.84	99.72
	138.59	271.14

Proposé par M. Damien Lamotte et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés.

W. con. charges pour ballons	7.00
Prunier & Co	15.79
F. Beaumier	65.00
Gaston Lamotte	18.60
Jean M. D. S.	52.88
P. Devasseur	10.50
E. Rivard	15.00
L. S. Defebvre	11.30

Proposé par M. Lorenzo Barbier
 Secondé par M. Aldebe & résolu à l'unanimité que M. Fortunat Beaumier vérificateur soit nommé vérificateur de livres de la municipalité pour l'année 1959. et que son rapport pour l'année 1958 soit accepté tel que lui.

Proposé par M. Lorenzo Barbier
 Secondé par M. Damien Lamotte
 et résolu à l'unanimité que M. Duches
 Bon soit réengagé comme secrétaire-trésorier pour l'année 1959-1960 au salaire de quatre cents dollars par mois payable mensuellement.

après quoi la séance est levée

Lorenzo Barbier Maire
 Damien Lamotte Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité St Louis de France
Comté de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle du conseil de la Municipalité
St Louis de France tenue au lieu ordinaire
de ses séances, lundi le deuxième jour
du mois de Février mil neuf cent cin-
quante neuf à huit heures du soir à
laquelle sont présents messieurs les
conseillers:

Lorenzo Garbin
Jean Louis Tremblay
Aldéric Desilets

Damien Lamotte et son
honneur le Maire Roger Desieur forment
quorum sous la présidence de ce dernier

Les procès de la séance régulière
précédente sont lus et adoptés à l'una-
nimité

Res. No 1

Proposé par M. Aldéric Desilets

Et résolu à l'unanimité que les membres
de ce conseil sont autorisés à faire les frais
nécessaires pour aller rencontrer le député M.
Maurice Bellemare aux fins de lui soumettre
un programme de travaux à faire dans la
paroisse savoir:

- 1^o Rechercher la pose d'asphalte de la
route St. Alexis dans les limites de
la paroisse
- 2^o Faire poser des tuyaux dans les fosses
dans les limites du village pour permettre
de finir le contrat des trottoirs et poser
asphalte jusqu'aux acotements des
dits trottoirs
- 3^o Poser asphalte du rang St Jean jusqu'aux
chemins

4° Faire baisser la cote de la Rochelle dans le village.

Res. no 2

Proposé par M. Lorenzo Parkin
 Secondé par M. Damien Hamothé et
 résolu à l'unanimité que le
 honneur le Maire et le secrétaire Trésorier
 soit autorisé à signer le contrat de
 la Chamignan Water & Power Co. faisant
 suite au règlement no 17 concernant
 l'éclairage des rues de la municipalité

Res no 3

Proposé par M. Jean Louis Trépanier
 Secondé par M. Aldéric Desilets
 Et résolu à l'unanimité que ce
 conseil autorise la Chamignan Water
 & Power Co. à changer les lampes
 actuelles de mille lumens (1000) pour
 des lampes de quatre mille lumens
 concernant l'éclairage des rues de
 la municipalité et de plus que
 la dite compagnie soit autorisée
 à faire l'installation de sept nouvelles
 lampes de quatre mille lumens, tel
 qu'indiqué au plan préparé par
 M. Paul Béliveau à l'emploi de
 la dite compagnie.

Res no 4

Proposé par M. Lorenzo Parkin et résolu
 à l'unanimité que le secrétaire Trésorier
 soit autorisé à notifier la cité du bas
 de la Madeleine de bien vouloir avertir
 leur contracteurs ^{proposés} de l'enlèvement des
 Ardanges de voir à ne rien laisser
 tomber des camions affectés à cet effet
 et qui voyagent par la route St-Alouis.

Res no 5

Proposé par M. Aldéric Desilets et
 résolu à l'unanimité que le secrétaire
 Trésorier soit autorisé à demander
 à M. Gerard Hamel Entrepreneur
 des chemins d'hiver, de bien vouloir

ouvrir gratuitement d'entrée de la cour
 pour diriger pour le paiement
 des machines.

Res No 6

Proposé par M. Damien Demette
 et résolu à l'unanimité la
 école d'Assistance Publique de Mme
 G. H. Goyette soit signés par son honneur
 le Maire qui est par les présents autorisés
 par ce conseil et que ce conseil permet
 aux autorités de l'Assistance Publique
 de dépenser de la part de la dite municipalité
 une somme de soixante dix dollars
 pour venir en aide à Mme G. H. Goyette.

7 mots
 retranchés

Res No 7

Proposé par M. Alderie Desilets et résolu
 à l'unanimité que les comptes ci-après
 mentionnés soient acceptés et payés.

Kaboretaires Choisy	6.00
Bonnet Morin	5.00

Res No 8

Proposé par le conseiller Alderie Desilets
 et résolu à l'unanimité que les membres
 de ce conseil sont autorisés à faire les frais
 nécessaires pour rencontrer Monsieur le
 Député Maurice Bellemare, aux fins de lui
 soumettre un programme de travaux
 publics à faire dans la paroisse et solliciter
 l'aide du gouvernement, savoir: -

annulé
 d.H.

- 1° Terrassement mis en forme dans le
 rang St-Césaire
- 2° Poser des tuyaux dans le fossé côté sud-est
 du village sur la route nationale
 no 19, afin de permettre le parachèvement
 des trottoirs
- 3° Parachever la route 19 en asphalt dans
 les limites du village jusqu'au accotement
 des trottoirs ainsi que une partie du
 rang St. Jean en face de l'église
- 4° Prolonger le rang St. Jean en Asphalt de la
 côté de Ben jusqu'au terrain des Beausé
 à suivre

La résolution no 1 de la présente assemblée et
concernant à peu près les mêmes demandes
est par les présentes annulée.

Après quoi la séance est levée

Roger Fessier
Maire

Le Maire Fessier

Province de Québec

Municipalité St-Jouis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle des membres de la Muni-
cipalité St-Jouis de France tenue au lieu
ordinaire de ses séances lundi le
deuxième jour de Mars mil neuf cent cin-
quante neuf à huit heures du soir à
laquelle sont présents messieurs les con-
seillers :

Georges Masse

Holand Morin

Remy Barbin

Alderte D'Arcy

Damien Bernier

Paul Desjardins et son honneur

Le Maire Roger Fessier formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la séance régulière pré-
cédente sont lus et adoptés à l'unanimité

Étant considéré qu'une requête est pré-
sentée au conseil par les propriétaires
du rang St-Alexis démontrant qu'ils

ont signé cette requête, dans laquelle ils s'engagent à fournir gratuitement tout le terrain nécessaire à l'élargissement du chemin par le Ministère de la Voirie.

En conséquence il est proposé par Monsieur le Conseiller, Jacob Louis, Trépanier, secondé par M. le Conseiller, Roland Morin et résolu à l'unanimité que ce conseil demande au Ministère de la Voirie de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que les travaux d'élargissement soient faits dans le dit rang, étant considéré que que la Municipalité s'engage à fournir gratuitement le terrain nécessaire pour faire ces dits travaux, et que copie de cette résolution soit transmise à M. le Député Maurice Bellemare et au bureau de la Voirie Provinciale.

Proposé par M. Damien Lamotte secondé par l'aldine Desjolis
Et résolu à l'unanimité que le Secrétaire Trésorier M. Lucien Héon soit autorisé à remettre à M. Emile Lafleur, le chèque accepté déposé en garantie au rapport avec la construction des trottoirs, considérant que ils ont été terminés et acceptés.

Proposé par M. Georges Masse
Et résolu à l'unanimité que une somme de dix dollars soit versée à la société de la C. H. B. comme don, pour encourager cette dernière à poursuivre leur travail dans les concours d'embellissement.

Proposé par M. Damien Lamotte secondé par M. Roland Morin
Et résolu à l'unanimité que que

C A N A D A
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:
St-Louis de France

A: Monsieur

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Roger Lesieur pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le onzième jour du mois de Mars prochain, 1959 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1o Etudier le Rapport Langlois concernant le procès Carrière St-Maurice Inc. VS La Municipalité St-Louis de France au sujet d'évaluation.
- 2o Etudier le règlement de Construction
- 3o Passer résolution sur les deux items précité s'il y a lieu.

DONNE ce 8 ième jour du mois de Mars

, mil neuf cent cinquante neuf

R. Lesieur
.....
Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné, Lucien Héon, secrétaire-Trésorier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. Les conseillers de la paroisse de St-Louizs de France -----

-----Par malle-----

entre mil neuf cent vingt et un

*entre -trois----- et quatre ----- heures de l' après-midi midi, le huitième---
jour du mois de Mars----- mil neuf cent cinquante neuf-----*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 ième jour du mois de Mars
mil neuf cent cinquante neuf-----*

.....
Secrétaire-Trésorier

Avis de Convocation

DE

SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

Inspecteur Municipal M. Edouard Lamotte
Propose par M. Georges Massé et résolu:

Inspecteur Agraire
Arrondissement de Saint-Léon:
" Notre-Dame des Plaines M. Richard Beaumie
" St-Jean M. Louis Boyer
" Les Chenaux M. Ed. Beaumie
" Ste. Marguerite M. Louis Boyer
" " " M. Roméo Payer

Gardiens d'Enclaves:

Arrondissement de Saint-Léon:
" Notre-Dame des Plaines M. R. Lefebvre
" Les Chenaux M. Philippe Beaumie
" St-Jean M. M. Lefebvre
" Marguerite M. Lefebvre
" ass. " M. Rodolphe Marchand
après quoi la séance est levée

Juge Supérieur
Rue de Ste. Thérèse

J'assure, Paul Marchand, ayant été
nommé inspecteur agraire par la municipalité
de St-Léon de France jure et déclare que
je remplirai mes devoirs au mieux
de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me verra en aide
Signé Paul Marchand

Assermenté devant moi à St-Léon de
France ce premier jour du mois
de mars mil neuf cent vingt
deux

Juges Supérieurs de France

Je soussigné Charles Edouard Samothé ayant
 été nommé inspecteur Municipal pour
 la Municipalité St Louis de France jure
 et déclare que je remplirai mon devoir au
 meilleur de mes connaissances et capacités
 Ainsi que Dieu me verra aidé
 Signé Charles Samothé

Assermenté devant moi ce neuvième jour de
 Mars 1959

Lucien Duon Sec. Trés.

Je soussigné Rodolphe Marchand ayant
 été nommé Gardien d'animaux pour l'arrondissement
 de Marguerite Quest dans la municipalité de Louis de France jure
 et déclare que je remplirai honnêtement
 et fidèlement mon devoir au meilleur
 de mes connaissances et capacités
 Ainsi que Dieu me verra aidé
 Rodolphe Marchand

Assermenté devant moi ce dixième jour
 de Mars 1959

Lucien Duon Sec. Trés.

Je soussigné, Napoléon Paul Marchand,
 ayant été nommé inspecteur agricole pour
 l'arrondissement St-Alexis dans la
 municipalité St-Louis de France jure
 et déclare que je remplirai honnêtement
 et fidèlement mon devoir au meilleur
 de mes connaissances et capacités
 Ainsi que Dieu me soit en aide.

Nap Paul Marchand

Je soussigné Anne Ramy ayant été nommé gardien
 d'animaux jure et déclare que je remplirai fidèlement
 mon devoir au meilleur de mes connaissances et
 capacités. Anne L. Ramy
 Ainsi que Dieu me soit en aide.

assermenté devant moi ce dix huitième jour
de Mars mil neuf cent cinquante neuf.
Lucien Hénin Sec. Trés.

Je soussigné Philippe Remondigny ayant été nommé
gardien d'archives pour la municipalité d'Albans de
France jure et déclare que je remplirai mon
devoir au meilleur de mes connaissances et capacités
Ainsi que Dieu me soit en aide

Philippe Remondigny

Assermenté devant moi ce dix neuvième
jour de Mars 1959

Lucien Hénin Sec. Trés.

Je soussigné Thomas Doucet, ayant été
nommé estimateur pour la commune
d'Albans de France jure et déclare
que je remplirai fidèlement mon devoir
au meilleur de mes connaissances et
capacités, ainsi que Dieu me soit en aide

Signé Thomas Doucet

Assermenté devant moi ce dix neuvième
jour de Avril 1959

Lucien Hénin
Secrétaire

Je soussigné Emile Lefebvre ayant été
nommé estimateur pour la municipalité
d'Albans de France jure et déclare que je
remplirai fidèlement mon devoir au meilleur
de mes connaissances et capacités
Ainsi que Dieu me soit en aide

Signé

Emile Lefebvre

Assermenté devant moi ce dix neuvième
jour de Avril 1959 à Albans de France

Lucien Hénin Sec. Trés.

voir à la page 468

Province de Québec

Municipalité et bois de France

Assemblée spéciale de la municipalité
et bois de France tenue au bureau du Secrétaire
Trésorier, mardi le dixième jour de Mars
mil neuf cent vingt-neuf à huit heures
du soir à laquelle sont présents messieurs
les conseillers:

Georges Masse

Aldéric Daublet

Lorenzo Barkin

Jean-Louis Tremblay

Damien Lamotte

Roland Morin

Roger Lesieur Maire formant quorum
sous la présidence de ce dernier

Le Secrétaire Trésorier M. Lucien Nadeau est

aussi présent

Considérant que les membres du Conseil de
la Municipalité et bois de France, après étude
du jugement rendu dans la cause *Carrière St.
Maurice* vs. la Municipalité et bois de France
ne sont satisfaits des résultats concernant
l'évaluation des biens fonds de la dite Carrière
St Maurice etc:

Il est proposé par M. Lorenzo Barkin Sec. Masse
et rendu à l'unanimité que ce conseil
décide de porter cette cause en appel et que
M. le conseiller Aldéric Daublet et le Secrétaire
Trésorier soient autorisés à retenir les bons offices
d'un avocat pour procéder à cette décision du
conseil en faisant interposer l'appel à la Cour.

Proposé par M. le conseiller Damien Lamotte
et résolu à l'unanimité que les minutes de
l'assemblée présente sont adoptées tel que sus.

Signé:

Roger Lesieur Maire
Lucien Nadeau Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité St-Rouis de France
Comté de Champlain

Assemblée spéciale de
la Municipalité St-Rouis de France tenue
au lieu ordinaire de ses séances mercredi
le onzième jour du mois de Mars mil neuf
cent cinquante neuf à huit heures du soir
à laquelle sont présents messieurs les
conseillers.

Jean Louis Trépanier
Aldéric Veillets
Yannick Lamotte
George Masse

Le maire Roland Morin et son honneur
Roger Hébert et armant quorum
sous la présidence de ce dernier.
Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Les avis de convocations ont été signifiés
tel que requis par la loi.

La séance est levée, aucune proposition
n'est faite.

Signé: Roger Hébert Maire
Lucien Hébert Sec

Je soussigné Edouard Beauchemin ayant
été nommé inspecteur agraire pour la
municipalité St-Rouis de France jure et
déclare que je remplirai mon devoir en vertu
de mes connaissances et capacités.

Ainsi que par moi ratifié et

Signé Edouard Beauchemin

Assermenté devant moi ce septième jour
de Avril 1959

Lucien Hébert sec Trés

468
Casserment devant moi
le dixième jour de Avril 1959
L. Heon Sec. Trés.

Je soussigné, Etienne Paré, ayant
été nommé Gardien d'enclos pour la
municipalité St-Basile de France jure
et déclare que je remplirai mon devoir
au meilleur de ma connaissance et
capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
Etienne Paré

Je soussigné Richard Beaumier, ayant été
nommé inspecteur agricole pour la
municipalité St-Basile de France jure et déclare
que je remplirai fidèlement mon devoir au
meilleur de mes connaissances et capacités
Ainsi que Dieu me soit en aide
Signé Richard Beaumier

Casserment devant moi ce dixième jour
d'Avril 1959

Lucien Heon, Sec. Trés.
Je soussigné Lucien Lajoie ayant été
nommé inspecteur agricole pour
la Municipalité St-Basile de France jure
et déclare que je remplirai fidèlement mon
devoir au meilleur de mes connaissances
et capacités
Ainsi que Dieu me soit en aide
Signé Lucien Lajoie

Casserment devant moi ce onzième jour
de Avril 1959
Lucien Heon, Sec. Trés.

Je soussigné Claude Lajoie, ayant été
nommé gardien d'enclos pour la municipa-
lité St-Basile de France, jure et déclare
que je remplirai fidèlement mon devoir
au meilleur de mes connaissances
et capacités
Ainsi que Dieu me soit en aide
Signé Claude Lajoie
Casserment devant moi ce 11^{ème} jour d'Avril 1959
L. Heon Sec. Trés.

Je soussigné, Roméo Pagi, ayant été nommé inspecteur agraire pour la municipalité St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai mon devoir au meilleur de mes connaissances et capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide
Roméo Pagi

Assurément ce treizième jour d'avril 1959
H. Héon sec. Trés.

Je soussigné Henri Lerois ayant été nommé inspecteur agraire pour la municipalité St. Louis de France jure et déclare que je remplirai mon devoir au meilleur de mes connaissances et capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide

Signé Henri Lerois

Assurément devant moi ce quinquiesme jour de avril mil neuf cent cinquante neuf
H. Héon sec. Trés

Je soussigné Aimé Fortin, ayant été nommé estimateur pour la municipalité St. Louis de France jure et déclare que je ferai mon devoir au meilleur de mes connaissances et capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide
Signé Aimé Fortin

Assurément devant moi à St. Louis de France ce vingt huitième jour de avril mil neuf cent cinquante neuf.

Lucien Héon sec. Trés

Je soussigné
Ayant été nommé gardien
J'aurais juré et déclare que je remplirai fidèlement
mon devoir au meilleur de mes connaissances et
capacités, ainsi que Dieu me soit en aide
Signé

Assurément devant moi ce

Signé

Province de Québec
Municipalité de Bois de France
Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la municipalité de Bois de
France tenue au lieu ordinaire de ses
séances lundi le sixième jour du
mois de Mars mil neuf cent cinquante
neuf à huit heures du soir à laquelle
sont présents mêmeurs les conseillers

Roland Morin
Georges Masse
Damien Lamothé
Aldéric Desilets

par leur représentant et son
honneur le maire Roger Hébert formant quorum
sous la présidence de ce dernier

Les procès de la séance régulière pré-
cédente sont lus et adoptés à l'unanimité.

Monsieur le receveur donne lecture d'une
lettre de M. Daniel Houzval demandant sa démission
comme estimateur pour la Municipalité de Bois
de France, il est résolu à l'unanimité que
la démission de M. D. Houzval soit acceptée.

Il est proposé par M. Damien Lamothé que M. Noël Nime
soit nommé estimateur pour la municipalité. cette
proposition est appuyée par M. Jean Louis Séparier
et proposée par M. Georges Masse que M. Aimé
Martin soit nommé estimateur pour la
municipalité. cette proposition est appuyée par
M. Roland Morin.

M. Aldéric Desilets accorde son vote pour
la proposition du conseiller Georges Masse et
il est résolu que M. Aimé Martin soit
être nommé estimateur pour la

— à suivre —

Municipalité St Louis de France remplaçant
M. Daniel Longval démissionnaire.

Proposé par M. Georges Masse et résolu à
l'unanimité que le secrétaire Trésorier soit
autorisé à notifier une fois de plus les officiers
nommés aux fonctions municipales de se
faire assermenter le plus tôt possible.

Proposé par M. Aldéric Desilets
Secondé par M. Roland Morin et résolu
à l'unanimité que ce conseil offre ses
plus sincères remerciements à M. le Directeur
Raymond Lachance chef de Police du
Cap de la Madeleine pour services rendus
presque gratuits concernant l'ajustement
de la lumière de trafic du village.

Proposé par M. Jean Louis Trepain et résolu
à l'unanimité que le secrétaire Trésorier
soit autorisé à aviser le ministre de la Santé
que la Municipalité n'est pas en finance
présentement pour acquitter son compte d'assis-
tance publique.

Proposé par M. Damien Lamotte ^{sec. des.} et résolu
à l'unanimité que la Municipalité St Louis
de France se décharge de toute responsabilité
pécuniaire concernant les enfants fréquentant
les écoles étrangères à la dite municipalité sous
la loi de l'assistance publique.

Proposé par M. Roland Morin
Secondé par M. Georges Masse et résolu
à l'unanimité que son honneur le maire
et le secrétaire Trésorier soit autorisé à signer
le transport de somme de mille quatre cent
vingt-cinq dollars devant être dû le
quinzième jour d'avril 1959 à M. Gerard
Hannell en vertu d'un contrat d'entretien
de chemin d'hiver.

à suivre

est mots
sortis
P.
P.A.

La Caisse canadienne nationale de St Louis

Attendu que l'Honorable Juge Roger Deshaies, dans son jugement rendu le 28 Février dernier en cour du banc de la Reine, a donné gain de cause en faveur de la Carrière St Maurice Inc. et la Région Asphalt Lte dans la contestation partielle de leur évaluation en 1956 par les estimateurs de la Municipalité.

Il est proposé par M. le conseiller Roland Morin

deuxième par le conseiller Georges Masse et résolu à l'unanimité que la somme de deux mille huit cent soixante dix sept dollars et soixante sous (\$2877.60) représentant la part de la Carrière St Maurice Inc pour les années 1957-1958 et 1959 en rapport avec le dit jugement soit rayée du rôle général de perception des taxes ainsi qu'une somme de sept cent trente trois dollars et cinquante neuf sous représentant la part de la Région Asphalt Lte. Ces dits montants sont, par les présentes, acceptés par la dite municipalité comme déficitaire pour l'année courante comme dépenses imprévues.

Proposé par M. Roland Morin

deuxième par M. Georges Masse

Et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère des Affaires municipales de leur vouloir accorder à la dite municipalité un pouvoir d'emprunt de six mille cinq cents dollars (\$6500. ~~en attendant~~) représentant les arriérés de taxes et subventions par chemins.

Proposé par M. Jean Louis Vézina et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés

Shaw Walter & Pomeroy Co	111. 66
Gerard Arthur Hamel	1425. 00
Maurice Langlois	667. 35
C. Pélucelle	42. 24
Marchand Radio Service	23. 29
Rome Boivent	12. 00

a suivre

2 mots rayés
H.L.
A.M.

AVIS SPECIAL.

Province de Québec,
Municipalité du comté de Champlain.

A la Corporation de la paroisse de St Louis de France
et à M. Lucien Héon, de St Louis de France, adjudicataire.

AVIS SPECIAL vous est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Corporation du comté de Champlain, que Madame Donat Rivard a retrait pour et en son nom, l'immeuble qui avait été vendu pour taxes en mars dernier, et adjugé en entier à M. Lucien Héon, gérant, de St Louis de France. Cet immeuble a été ainsi annoncé dans les avis publics:

Dans la municipalité de St Louis de France:

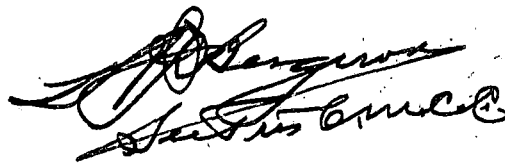
" Madame Donat Rivard, Partie de 288 du cadastre de St Maurice; environ 60' x 170'; borné au nord par Dame Rosaire Germain, au sud par Mme Onil Forest, à l'est par la route nationale, à l'ouest par Mme Marcel Ducharme, avec bâtisse. "

Donné à Ste-Geneviève de Batiscan, ce sixième jour du mois d'avril de l'année mil neuf cent cinquante-neuf.

(Signé) A.J.O. Bergeron

Sec. Trés. C.M.C.C.

Vraie copie.



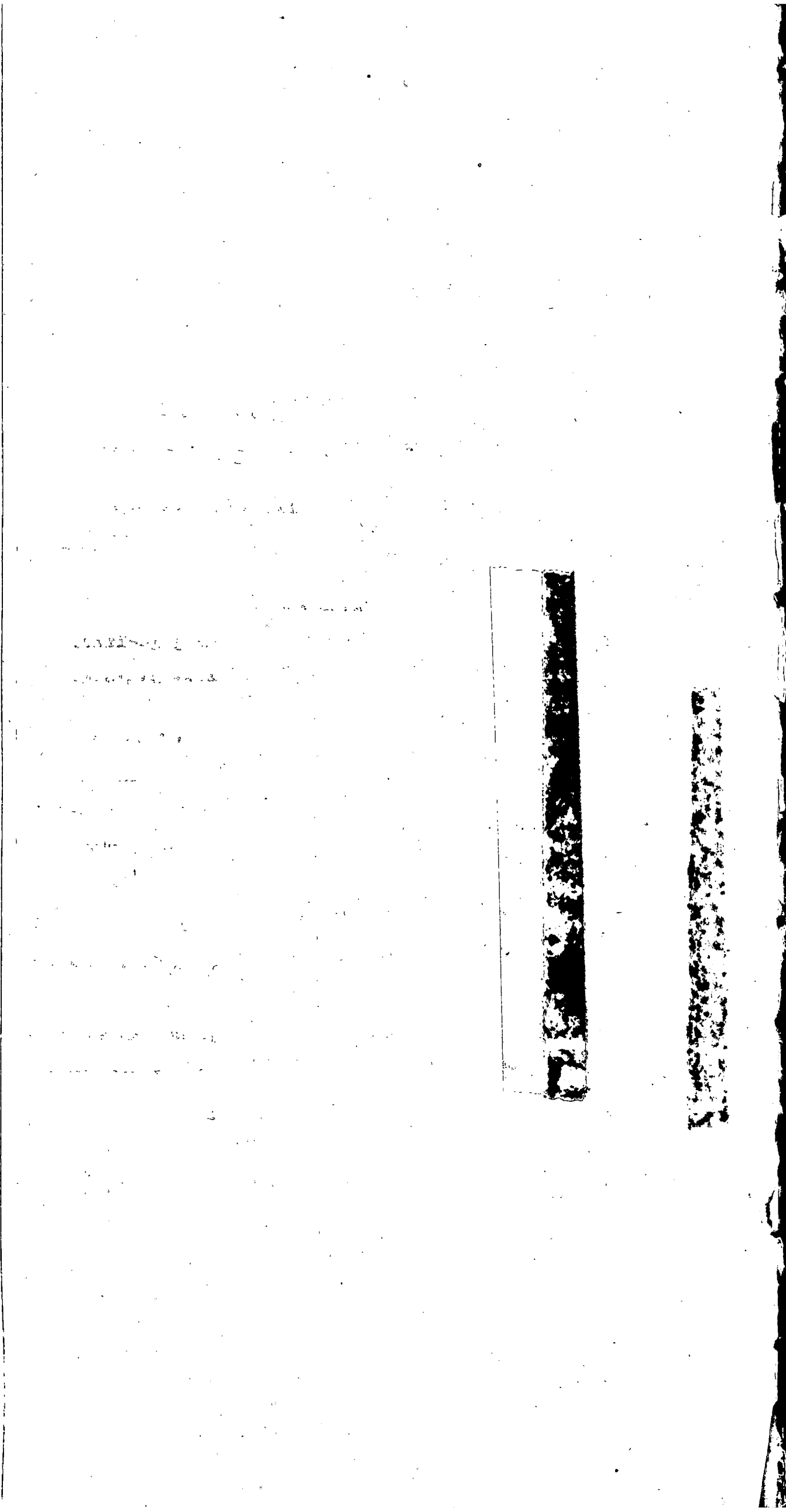
*Copie pour le conseil de
St L. de France.*

Société Canons Rouge 5.00

Union Cath des Fermiers 10.00

Après quoi la séance est levée
Adopté à l'unanimité

~~Professeur Maire~~
M. Jean Le. T. res



Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, 4 mai 1959

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE ST-LOUIS DE FRANCE

COMTE DE CHAMPLAIN

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, à tous les électeurs de la dite municipalité, par le soussigné Secrétaire-trésorier et Président d'élection, que:-

Mercredi, le treizième jour du mois de mai, mil neuf cent cinquante neuf (heure avancée) à dix heures de l'avant-midi à la salle du Couvent, lieu des séances ordinaires du Conseil, il y aura nomination à la charge de Maire remplaçant Monsieur Roger Lesieur sortant de charge, et de trois conseillers remplaçant Messieurs Lorenzo Larkin, Georges Masse, Rolland Morin sortant de charge, également.

Si la votation est nécessaire, elle aura lieu le mardi suivant le dix-neuvième jour du mois de mai de huit heures de l'avant-midi à six heures du soir, aux bulletins secrets, à la salle du couvent.

Je soussigné, Lucien Héon, nommé par les présentes,
M. Fernand Morin Secrétaire d'élection.

Donné à St-Louis de France ce quatrième jour du mois de mai mil neuf cent cinquante neuf.

.....*Lucien Héon*.....président d'élection

Je soussigné Lucien Neon, résidant
à St Louis de France, certifie sous mon serment
d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en
affichant deux copies aux endroits désignés par
le conseil entre 5 heures et six heures de l'après-
midi le lundi le quatrième jour de Mai mil
neuf cent cinquante neuf.

En foi de quoi je donne ce certificat
le quatrième jour de Mai mil neuf cent cinquante
neuf.

Lucien Neon, secrétaire et président
d'élection.

Lucien Neon

Province de Quebec

Municipalite de la Paroisse de St Louis
de France

Comite de Champlain

Assemblée reguliere et
mensuelle du conseil de la Muni-
cipalite de la paroisse de St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses
seances lundi le quatrieme jour
du mois de mai mil neuf cent cin-
quante neuf a huit heures du soir
a laquelle sont presents messieurs
les conseillers:

Jean Louis Trefamer

Edouard Desjardis

Damien Lamotte

Georges Masse

Lorenzo Herbin et son

honneur le Maire Roger Herbin formant
quorum pour la presidence de ce
dernier

Propose par M. Damien Lamotte
et resolu a l'unanimité que M.
Romuald Hefebvre soit nomme
gardien de enclor remplaçant M.
Alphonse Demontigny demissionnaire
dont la demission donne verbalement
est acceptee par ce conseil.

Propose par M. Jean Louis Trefamer
Et resolu a l'unanimité que la carte
d'assistance publique presentee par
M. Edouard Beauchemin pour sa fille
Claire soit et est refusee

Propose par M. Lorenzo Herbin et resolu
a l'unanimité que les estimateurs
nommes par ce conseil pour faire le
role d'evaluation de la paroisse
a suivre

font l'évaluation générale des
deux-fonds et des immeubles dans
les semaines du vingt-neuf ~~juin~~ mil
neuf cent cinquante-neuf au quinzième
jour de juillet 1959.

Proposé par M. Aldéric Desilets
et résolu à l'unanimité que demande
soit faite au ministre de la Voirie
division du comté de Champlain, si
serait possible d'obtenir la machinerie
nécessaire pour faire le creusement
d'un fossé du rang Ste. Marguerite en
passant derrière l'école Ste. Marguerite
no six se poursuivent jusqu'à la
décharge, le tout sur une longueur
d'environ dix arpents, et que copie
de cette résolution soit envoyée à M.
le Député Maurice Bellemare pour en
faire l'approbation par le dit ministre.

Proposé par M. Lorenzo Barbin et résolu
à l'unanimité que M. Lucien Néon
soit nommé Président d'élection
et que M. Bernard Morin soit nommé
secrétaire d'élection pour l'année 1959.

Proposé par M. Lorenzo Barbin et
résolu à l'unanimité que M.
Lucien Néon soit nommé secrétaire
des estimateurs pour la prochaine
évaluation.

Proposé par M. Aldéric Desilets et résolu
à l'unanimité que ce conseil accepte de
payer les frais d'un aide en la personne de
M. Omer Roy ou une autre personne
compétente et agréée pour aider les estima-
teurs dans leur fonction en rapport avec l'éva-
luation de la barrière Maurice Ave. et
le Regional Asphalt Stee.
à suivre

Propose par M. Jean Louis Tréfamer et
résolu à l'unanimité que les comptes et
copies mentionnés soient acceptés et payés

Louis Baron	30.35
Marcel Lamine	20.00
Es. Marchand gravier	4.50
Gerard Arthur Hamel	13.00
Terrand Morin	30.00
R. Hicou	5.00
Q. S. J.	25.00

devis après quoi la séance est

relevée
Joseph Marie Gaire
Président des Membres

Je soussigné Lucien Théon jure et déclare
être le plus franc des hommes au meilleur
de mes connaissances et capacités comme
Président d'élection de cette municipalité
Ainsi que Dieu me soit en
Secours
Lucien Théon Prés^{ident}

Certifié devant moi ce 13^e jour
de mai, 1959

Fernand Morin

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St Louis de
Chance

Comté de Champlain

Nomination des conseillers

Assemblée des contribuables de la
Municipalité de la paroisse de St Louis
de Chance tenue au lieu ordinaire
des séances mercredi le treizième
jour du mois de mai mil neuf cent
vingt neuf à dix heures de l'avant midi
(heures avancées) sous la présidence de M.
Lucien Lévesque Président d'élection et
secrétaire. Trésorier de la dite Municipalité
aux fins de proposer un maire et trois
conseillers remplaçant M. Roger Desjardis sortant
de charge et Messieurs Roland Morin, George
Kardin, et Georges Marne respectivement aux
sièges no 5, no 2 - no 1 comme conseillers
également sortant de charge.

Le tout suivant avis public dûment
affiché aux endroits indiqués par la
dite municipalité le quatrième jour de
mai mil neuf cent vingt neuf
dont l'original revêtu du certificat de
qualification demeure aux archives et
annexé au livre des présentes

À dix heures précises, le président
d'élection ayant pour secrétaire d'élection
M. Bernard Morin ouvre la séance et
requiert messieurs les électeurs présents et
dûment qualifiés, de faire la présentation
des candidats pour remplacer ceux sortant

à suivre

de charge.

Les Electeurs Jean Louis Trépanier, Roland Morin, Aldéric Desilets, Charles Edouard Lamotte, Jules Desrochers, Jules Lamotte, André Fortin et quarante autres dûment qualifiés proposent que M. Roger Lesieur soit leur maire de cette municipalité.

Le Président après examen des propositions et du proposi accepte la proposition.

Les électeurs Roland Duorme, Mme Anselme Lorange, Robert Lapointe, M. Marchand, Maurice Karbin, Felix Héroux, Wamen Lamotte, Roland Morin, Jean Louis Trépanier, Roger Lesieur, Gaston Lamotte, Outil Lamotte proposent que M. Lorenzo Karbin propose et se présente au siège no 2 soit élu conseiller de cette municipalité.

Le président après examen des propositions et des proposi accepte la proposition.

Les électeurs Yvonne Desilets, Maurice Papi, R. C. P. P. P., Royal surprenant, Maurice Thériault, Jean Louis Trépanier, Wamen Lamotte, Chls Edouard Lamotte proposent que M. Georges Masse soit élu conseiller de cette municipalité au siège no 100.

(1) Le Président après examen des propositions et du proposi accepte la proposition.

Les électeurs Pierre Desarreau, G. Guilbert, Jean Louis Trépanier, Wamen Lamotte, Chls Edouard Lamotte,

- a suivre -

proposent que M. Roland Morin ^{docteur}
doit être conseiller au siège no cinq
(5) de cette municipalité

Le Président après examen des propositions et des propositions accepte la proposition

À midi juste le Président n'ayant pas plus d'électeur propose que M. Roger Desjardins déclare être M. Roger Desjardins maire de cette municipalité et n'ayant pas plus d'électeurs propose que de conseillers sortant de charge déclare être conseillers de cette municipalité
Messieurs Georges Masse au siège no 1
M. Lorenzo Barkin au siège no 2
et M. Roland Morin au siège no 5

Donné à St Louis de Trarzac ce
treizième jour de mai 1959

Lucien Héon Président

Fernand Monin
Secrétaire

Je soussigné Lorenzo Barkin ayant été nommé conseiller de cette municipalité jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de mes connaissances et capacités
Ainsi que Dieu me vaudra.

ade

signé

Lorenzo Barkin

Assurance devant moi ce quinzième
jour de mai mil neuf cent cinquante neuf
Lucien Héon notaire

Je soussigné Roger Lesieur, ayant été nommé Maire de la Municipalité St Louis de France jure et déclare que je remplirai une charge de maire et ferai mon devoir au meilleur de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Signé Roger Lesieur Maire
 Osermenté devant moi ce premier jour
 de juin mil neuf cent cinquante neuf
 Signé Lucien Desobry

Je soussigné, Georges Masse, ayant été nommé conseiller de la Municipalité St Louis de France jure et déclare que je remplirai une charge de conseiller et ferai mon devoir au meilleur de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide
 Signé - Georges Masse

Osermenté devant moi ce premier jour
 de juin mil neuf cent cinquante
 neuf.

Lucien Desobry Sec. Trés

Je soussigné Roland Morin, ayant été nommé conseiller de la Municipalité St Louis de France jure et déclare que je remplirai mon devoir au meilleur de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Signé Roland Morin

Osermenté devant moi ce premier
 jour de juin mil neuf cent cinquante
 neuf.

Lucien Desobry

Je soussigné Lorenzo Barbin ayant
 été nommé conseiller pour la
 Municipalité St Louis de France
 — a suivre —

jure et déclare que je remplirai
mon devoir au meilleur de mes
connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Signé :

Assurément devant moi ce premier jour
de Juin mil neuf cent cinquante neuf

Lucas Neveu Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Hubert de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et
générale du conseil de la municipa-
lité de Saint-Hubert de France tenue au lieu
ordinaire de ses séances lundi le
premier jour de Juin mil neuf cent
cinquante neuf à huit heures du
soir de laquelle sont présents messieurs
les conseillers :

Georges Masse

Jean-Louis Trépanier

Gildéric Perreault

Pamier Gamotte et son

homme le maire Roger Rivier formant
quorum sous la présidence de ce dernier.

Les minutes de l'Assemblée générale
et régulière du mois d'avril sont approuvées
et adoptées à l'unanimité

— à suivre —

Proposé par M. Alderie Desjardis
 Secondé par M. Damien Lamotte
 et résolu à l'unanimité que M. Georges
 Masse soit élu et est nommé ^{Pro} maire
 de cette municipalité.

Proposé par M. Georges Masse
 Secondé par M. Jean Louis Trépanier et
 résolu à l'unanimité que demande soit
 faite à la Cité du Cap de la Madeleine
 si elle serait assez généreuse de bien
 vouloir prolonger l'entretien ^{de la chemin} du Boulevard
 Piquet jusqu'aux limites de St-Horis de France
 aux fins de permettre à la Municipalité
 St-Horis de France de continuer cet entretien
 dans la route Corisight qui est une
 continuation du Boulevard P. X II.

Proposé par M. Damien Lamotte
 et résolu à l'unanimité que la ^{carte} compte
 d'assistance publique de M. Theodore
 Dufresnes soit acceptée et que
 son honneur le maire soit autorisé
 à signer cette carte.

Proposé par M. Jean Louis Trépanier
 et résolu à l'unanimité que une
 somme de cinquante dollars soit
 versé à M^{re} Pierre Naudé ^{consultation} informata
 legales

Proposé par M. Georges Masse et résolu à
 l'unanimité que les comptes ci-après
 mentionnés soient acceptés et payés.

Pierre Naudé	50.00
Shaw Water & P.	83.31
Laurentide Peedy M ^{rs}	22.95
de P. Baron	1.34
P. Naudé	5.00
Ernest Morin	3.00
Michel Naudé (P. N.)	25.00
à suivre page	483

Province de Québec
 Municipalité St Louis de France
 Comté de Champlain

Assemblée spéciale de la
 Municipalité St Louis de France tenue
 au lieu ordinaire de ses séances jeudi
 le vingt sixième jour du mois de
 juin mil neuf cent cinquante
 deux à huit heures du soir à laquelle
 sont présents Messieurs les conseillers

Coreyos Harbin

Georges Masse

Darius Rayoche

Jean Louis Dupuis et son honneur
 le maire Roger Lussier forment
 quorum sous la présidence de ce
 dernier

Les avis de convocation ont été
 signifiés tel que requis

Comme il n'y en aucune
 résolution de passer la séance est levée

Rue de Mon Dieu

R. Neveu Terrie 300
 Mme D. Lajoie no. 10
 Remerciement

Après quoi la séance est levée

J. J. Lajoie Maire
 Jacques Neveu Sec. Tr.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Assemblée régulière et mensuelle
 de la municipalité St Louis de France
 lundi le sixième jour du mois
 de juillet mil neuf cent cinquante
 neuf à dix (1959) à la salle du
 conseil à huit heures du soir à
 laquelle sont présents messieurs les
 conseillers :

Georges Masse

Georges Laroche

Alcide D. Gilet

Damien Lajoie et

son honorable maire Roger Rivest
 formant quorum sous la présidence
 de ce dernier.

Les minutes de la séance régulière
 précédente sont lues et adoptées à l'unanimité.

Proposé par M. Damien Lajoie et
 résolu à l'unanimité que les cartes
 d'assistance publiques de M. Charles
 Robit et de Jacques Héboeuf soient
 refusées.

De suite

[REDACTED]

Je, soussigné, *Rueben H. Leon*, certifié sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. *les conseillers*

en en laissant une copie à *chaque conseiller*

entre *2* et *3* heures de l'après-midi, le *12*
jour du mois de *juin* mil neuf cent *19*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce *12* jour du mois de *juin*
mil neuf cent *19*

Rueben H. Leon

Secrétaire-Trésorier

(Original)

Avis de Convocation
DE
SESSION SPECIALE
POUR

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:

St-Louis de France (Champlain)

A: M.M. Les Conseillers

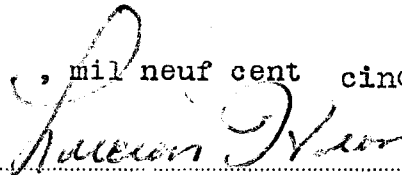
Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Monsieur le Maire Roger Lesieur----- pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le quinzième jour du mois de Juin----- prochain, 1959 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Etudier le règlement de construction et proposer amendement s'il y a lieu.

DONNE ce douzième jour du mois de juin
neuf.

, mil neuf cent cinquante



Secrétaire-Trésorier

Proposé par M. Aldemar Desilets
 et résolu à l'unanimité que les
 comptes ci après mentionnés soient
 acceptés et payés

Payer l'ancien
 compte en surplus
 de l'ancien Sec. Trés.

H. Neveu	4.50	4.50
Émile Labelle et Cie		5.05
Lucien Hamelin	3.00	3.00
Léon Marchand		35.00
Maintien de Ben. Été		259.83
<hr/>		605.92
<hr/>		230.15

Proposé par M. Georges Masse
 Secondé par M. Damien Lamothé
 et résolu à l'unanimité que les comptes
 ci après mentionnés soient acceptés
 et payés

Proposé par M. Georges Masse
 Secondé par M. Damien Lamothé
 et résolu à l'unanimité que la
 présente séance soit renvoyée au
 mercredi soir le huitième jour
 de juillet prochain au lieu ordinaire
 de les séances à huit heures après midi
 pour y après quoi la séance est levée
 pour y discuter de rapport des est.
 finaux et passer résolution s'il
 y a lieu.

8 juillet 1959 Deuxième résolution proposée

Proposé par M. Georges Masse
 Secondé par M. Georges Barbeau
 et résolu à l'unanimité que les comptes
 minutes de l'assemblée présente soit
 adoptés à l'unanimité.

Signé

Payer l'ancien
 Sec. Trés.
 Lucien Hamelin

Je, soussigné, Léon 7100, certifié sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. les conseillers George Marie, Célestin Bédin, Jean St-Jean, Georges Barbier, Roland Morin, Daron Durothe en en laissant une copie à Jas. Wall

entre midi et 1 h 15 heures de l' P M. -midi, le 20
jour du mois de juin mil neuf cent 39

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 jour du mois de juin
mil neuf cent 39

L. Léon

Secrétaire-Trésorier

Avis de Convocation

DE

SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:
St-Louis de France (Champlain)

A: M.H. Les conseillers

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par ~~son Honneur le Maire Roger Lesieur~~ pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le ²⁵~~20~~ jour du mois de ~~juin~~ ^{juin} prochain, 19⁵⁹ et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

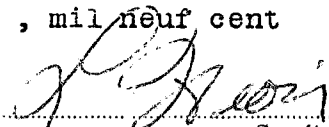
Etudier le règlement de construction et passer résolution s'il y a lieu

DONNE ce 20^e jour du mois de

juin

, mil neuf cent

59


.....
Secrétaire-Trésorier

Province de Québec
Municipalité St Louis de France
Comté de Champlain

Assemblée spéciale de
la Municipalité St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses
séances jeudi le septième jour de
juillet mil neuf cent cinquante
neuf à huit heures du soir à laquelle
étaient présents messieurs les conseillers

Georges Masse
Lorenz Larquin
Aldéric Desilets
Jean Le Tremblay et son
honneur le maire Roger Lefebvre
formant quorum sous la présidence
de ce dernier

Les avis de convocation ont été
signifiés tel que requis par la loi

Proposé par M. Aldéric Desilets
secondé par M. Georges Masse
et résolu à l'unanimité que
l'ouverture des chemins d'hiver pour
l'année 1959-1960 soit accordée à
M. Gérard Arthur Hamel aux mêmes
conditions que celle de l'année dernière
avec le même contracteur et que
M. Roumeau le maire soit le
secrétaire Trésorier soit autorisé
à signer le contrat pour et au nom
de la Municipalité de St Louis de France aux
conditions suivantes: trois cent quatre
vingt dix dollars par chaque mille
de chemins entretenus pour la saison
d'hiver 1959-1960.

— à suivre —

Municipalité de
St Louis
de
France
St Louis de France

Proposé par M. Aldéric Desilets
 secondé par M. Jean Louis Tremblay
 et résolu que le plan de subdivision
 de M. Albert Desilets sur la Petite du
 lot 525 et préparé par l'arpenteur
 géomètre A. N. Houle, soit accepté
 par la dite municipalité.

Proposé par M. Aldéric Desilets
 et résolu que les minutes de la présente
 assemblée soient adoptées.

Par le Maire
 Julien Desbois sec. Tr.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale du conseil de la municipalité St Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le vingt septième jour de juillet mil neuf cent cinquante neuf à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers:

Jorems Dorkin
Aldéric Duslets
le maire Jean Louis Trépanier et son homme
Roger Hébert formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocations ont été signifiés aux conseillers tel que requis par la loi.

Proposé par M. Jorems Dorkin et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Commission municipale de Québec de lui vouloir accorder à la Municipalité St Louis de France la permission de faire le rôle d'évaluation en août et jusqu'au trentième jour de septembre de l'année courante considérant que la dite municipalité a décidé de s'adjointre un expert pour aider les estimateurs à confectionner un rôle d'évaluation sur une base technique.

Proposé par M. Aldéric Duslets
Secondé par M. Jean Louis Trépanier
et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec

A: *R. H. ...*

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Le secrétaire-trésorier, moi-même pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le vingt-sept jour du mois de juillet---- prochain, 19 59 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:
Discuter du rôle d'évaluation et passer résolution s'il y a lieu.

DONNE ce vingt-sept jour du mois de juillet----, mil neuf cent cinquante neuf

[Signature]

Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné,
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.

, certifié sous mon

en en laissant une copie à

entre et heures de l' -midi, le
jour du mois de mil neuf cent

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce- jour du mois de
mil neuf cent

Secrétaire-Trésorier

(Original)

POUR

SESSION SPECIALE

DE

Avis de Convocation

19

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle du conseil de la Municipalité
St Louis de France, tenue au lieu ordi-
naire de ses séances, lundi le dixième
jour du mois de Juin mil neuf cent et
quatre vingt huit heures du soir à
laquelle sont présents messieurs les
conseillers :

Georges Massé
Roland Marin
Lorenzo Larkin
Nathan Lamotte
J. H. Trefayier et son homer
le maire P. H. Fournier faisant quorum
sous la présidence de ce dernier

Les avis de convocations ont été signifiés
selon la loi considérant que cette assem-
blée est une assemblée tenue de
l'assemblée régulière des troisième
jour de Juin, n'ayant pas quorum.

Proposé par M. Lorenzo Larkin
Secondé par M. Georges Massé
Et résolu à l'unanimité que la
démision de M. Emile Lafabre
comme estimateur soit acceptée et
que M. Napoleon Paul Marchand
soit nommé estimateur remplaçant
M. Lafabre Emile

Proposé par M. Lorenzo Larkin
Et résolu à l'unanimité que un temps supplé-
mentaire pour l'assistance publique soit
accordé pour cinq mois à Mme Marie Bourget
en faveur de son garçon Benoit
- a suivre -

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:
St-Louis de France (Champlain)

Copie Bureau

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par ~~les présentes le même jour que les sessions ordinaires~~ pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le ~~quatrième~~ jour du mois de ~~juin~~ prochain, 19 ~~55~~ et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

~~Reprendre la séance régulière de lundi soir à laquelle il n'y avait pas qu'on.~~

DONNE ce ~~quatrième~~ jour du mois de ~~juin~~

, mil neuf cent ~~cinquante~~

hA

Lucien Héon
Secrétaire-Trésorier

considérant que Mme Charles Roberts a été acceptée par jugement à l'assistance publique à Montréal et que M. Charles Roberts séparé de corps et légal de son épouse n'a demeuré que peu de temps dans la paroisse

Il est proposé par M. Horeys Barbin et résolu à l'unanimité que ce conseil n'accepte pas le compte produit au Ministère du Bien Être Social concernant Mme Charles Roberts

Proposé par M. Roland Morin et résolu à l'unanimité que la carte d'assistance publique de Mme Philippe Landry soit acceptée et que son compte soit accepté provenant du Ministère du Bien Être Social

Proposé par M. Roland Morin seconde par Damien Darnotte et résolu à l'unanimité que M. Jean Charles Marchand soit nommé inspecteur des bâtiments remplaçant monsieur Georges Marchand.

Proposé par M. Horeys Barbin et résolu à l'unanimité que M. Charles Edouard Darnotte soit nommé pour évaluer les tuyaux bleiments qui doivent être installés dans la fosse ^{le long} de la route 19 dans le village côté sud et de long du rang St-Jean dans le village côté est dans le village par la route de la Noire provinciale.

Monsieur Georges Masse donne avis de motion pour passer des amendements au règlement de construction à la prochaine séance de septembre.

Proposé par M. Georges Masse et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés

— à suivre —

amendé le 14 sept 1939
les mots déterminés par aliénés sont rayés
G.A.

Coopération des bulletins Begeal	70.18
Georges Marchand	20.00
"	64.00

L. Néon 27.78

Proposé par Georges Masse
 Secondé par M. Roland Morin

Et résolu à l'unanimité que ce conseil accepte le plan de subdivision préparé par M. Roger Pelinas sur le numéro 274 du cadastre de la paroisse de St Maurice et appartenant à M. Georges Ramothé,

Proposé par M. Roland Morin
 Secondé M. J. S. Trépanier
 Et résolu à l'unanimité que la démission de M. Napoléon Paul Marchand comme inspecteur égreare et que Monsieur Roch Bonquial soit nommé inspecteur égreare remplaçant Monsieur Paul Marchand.

amendé le 14 Sept.

Proposé par M. Damien Ramothé
 Secondé par J. Bon Trépanier
 Et résolu à l'unanimité que le secrétaire, trésorier soit autorisé à faire relever au bureau d'enregistrement les noms et adresses des transactions ^{et ventes} de biens-fonds de la municipalité de St Louis de France par contrat de notaire depuis dix ans et de faire rapport tous les mois des hautes actions faites par notaire tous les mois

Proposé par M. Roland Morin
 et résolu que le secrétaire Trésorier soit autorisé à notifier les ^{divisions} affaires ^{promises} de la falce de la route de leur vouloir faire surveillance aux coins des chemins de Marguerite et route nationale aux fins de faire respecter la loi de vitesse qui est de trente milles à l'heure

O. Bureau



PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE ST-LOUIS DE FRANCE (CHAMPLAIN)

Aux contribuables de la susdite municipalité.

AVIS PUBLIC

est donné par les présentes par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le rôle d'évaluation de cette municipalité est complété et déposé à mon bureau; qu'il restera ouvert à l'examen des intéressés, ou de leurs représentants, durant les 30 jours qui suivent celui du présent avis. Et que lundi, le cinquième jour du mois d' octobre 1959, à l'heure et au lieu ordinaires des séances, le Conseil procédera à l'examen à la revision et à l'homologation dudit rôle.

DONNE à St-Louis de France ce troisième jour de septembre mil neuf cent cinquante-neuf.

Rueuse Neou
.....
Secrétaire-trésorier.

Certificat de publication.

Je soussigné, résidant à St-Louis de France, certifié sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre *neuf heures* et *dix* heures de l'a *vant*-midi, le *quatrième* jour du mois de *septembre* 1959.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce *quatrième* jour du mois de septembre mil neuf cent cinquante-neuf.

Rueuse Neou
.....
Secrétaire-trésorier.



1954 }
Omi hamotte }
Leon Page } sortant 1956
Roger Dugre }

Blaude Jacques }
Lorenz Harbin } sortant 1957
Pierre Desvassur }
Roger Girard }

1958 }
Roger Dugre }
Leon Page }
Omi hamotte }

1959 }
Georges Masse }
Roland Moin }
Roger Besjeu }
Lorenz Harbin }
rien

1960 }
Damien Lamotte }
Jean Louis Trépanier }
P. de la Roche Deslets }

1961 }
Georges Masse }
Roland Moin }
Lorenz Harbin }
Roger Besjeu }

1952

Moise Reine Baron

Marcel Demire remplace par M Heon

Roger Dugre

1953

Louis Baron Maire

Lorenzo Sarkin

Philippe D. Montigny

Claude Jacques

1954

Orvil Lamothe

Leon Page

Roger Dugre

arrondissement

NO 1

2

3

6

Tarifaires la machinerie
Revue municipale page 283
Sept 1956

compte 230
1000 special chèque 961

Louis Andre Dubois

Conseillers de 1949 le 11 Mai

Maurice Marchand ✓

Jean Marchand ✓

Joseph Ducharme ✓

Jules Desrosiers ✓

M. P. Laron ✓

~~Nap X Marchand~~

du 01 1949

sortant de charge 1952

Conseillers 1951

Stévan Lemire OK

~~Nap Marchand~~ OK

Nap Marchand

Maurice Pagnier OK

M. P. Laron OK

Alph. Marchand OK

J. Laron Marie OK

Pompeo Turison OK

sortant de charge en 1952

M. P. Laron pro-maire

~~Stévan Lemire~~ Denis Lemire

~~Nap X Marchand~~

~~Alphonse Marchand~~

Sortant de charge 1953

Jos Louis Laron maire

Pompeo Turison

Maurice Pagnier

Alphonse Marchand

Page 235

Municipalité
 St-Louis de France

Cité Champlain, Qué.

le 31 décembre 1959

St-Louis de France, 195

Corporation Municipale

Long T.

Camille Bourque-Ech:31/12/1960	\$1000.00	No 3	
Rosaire Germain	61 1000.00	4	✓ 5 1/2
" "	62 1000.00	5	✓ 5 1/2
Irène Germain	63 1000.00	6	✓
Marcel Deshaies	64 1000.00	7	✓
" "	65 1000.00	8	✓
" "	66 1000.00	9	✓
Ernest Marchand	67 1000.00	10	✓ 8000.00

960

Temp.

Irène Germain	500.00	✓
Rosaire Germain	3500.00	

4000.00
12000.00

Ernest Marchand
 2000

~~Section~~
~~Section~~

Estimateurs

Thomas Doucet
Ulric Neault
~~Armand Germain~~

Garde feu

auxiliaires: ~~M. Germain~~
Jerome Germain
Marcel Germain
Rosario Hamelin

Genevieve Tortin
Page 275

Inspecteur Municipal en Chef

~~Lionel Bépin~~

Inspecteurs Municipaux

Camil Buisson

~~Eduard Beauchemin~~
~~Henri Paul D'Amours~~
~~Aimé Fortin~~
Armel Lemire

Alphonse Marchand
Paul D'Amours
Alphonse Marchand

Gardiens d'enclos

~~Jean Caron~~
~~Alphonse Demontigny~~
~~Rodolphe Marchand~~
~~André Germain~~
Maurice Beaumier

Michel Caron
Darius Alphonse

Inspecteur Agricole

~~Joseph Hamelin~~
Yvon Longval
Fernand Ducharme
Alphonse Marchand
Marcel Nolin

Eugène Masson
Ernest Marchand
Ed Beauchemin

187

1^{er} Maire
246

Page 73
Page 69
arr 308
69